

www.e-rara.ch

Histoire des Suisses

**Müller, Johannes von
A Lausanne, 1795-1797**

ETH-Bibliothek Zürich

Shelf Mark: Rar 6268

Persistent Link: <https://doi.org/10.3931/e-rara-24700>

Tome neuvième.

www.e-rara.ch

Die Plattform e-rara.ch macht die in Schweizer Bibliotheken vorhandenen Drucke online verfügbar. Das Spektrum reicht von Büchern über Karten bis zu illustrierten Materialien – von den Anfängen des Buchdrucks bis ins 20. Jahrhundert.

e-rara.ch provides online access to rare books available in Swiss libraries. The holdings extend from books and maps to illustrated material – from the beginnings of printing to the 20th century.

e-rara.ch met en ligne des reproductions numériques d'imprimés conservés dans les bibliothèques de Suisse. L'éventail va des livres aux documents iconographiques en passant par les cartes – des débuts de l'imprimerie jusqu'au 20e siècle.

e-rara.ch mette a disposizione in rete le edizioni antiche conservate nelle biblioteche svizzere. La collezione comprende libri, carte geografiche e materiale illustrato che risalgono agli inizi della tipografia fino ad arrivare al XX secolo.

Nutzungsbedingungen Dieses Digitalisat kann kostenfrei heruntergeladen werden. Die Lizenzierungsart und die Nutzungsbedingungen sind individuell zu jedem Dokument in den Titelinformationen angegeben. Für weitere Informationen siehe auch [Link]

Terms of Use This digital copy can be downloaded free of charge. The type of licensing and the terms of use are indicated in the title information for each document individually. For further information please refer to the terms of use on [Link]

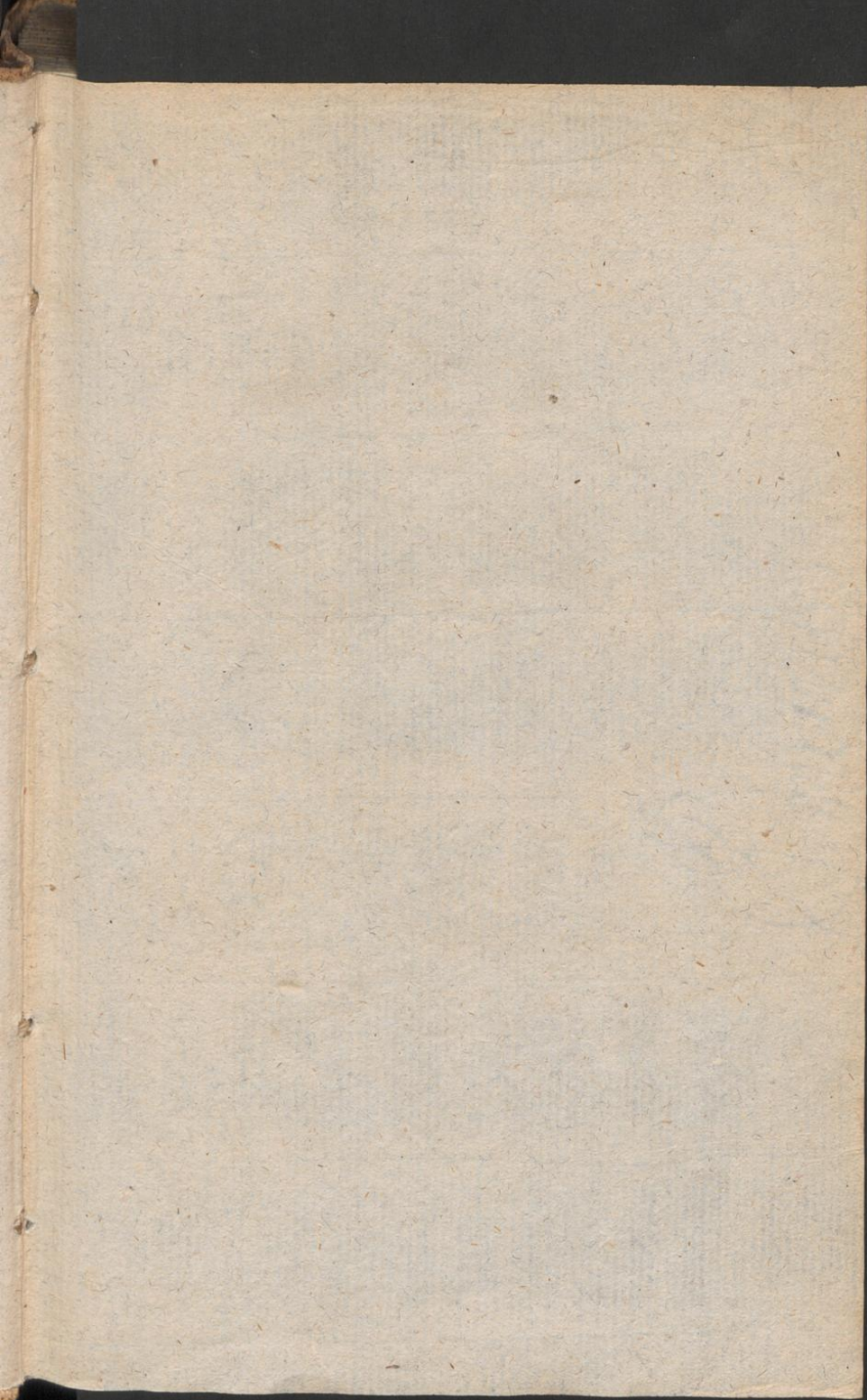
Conditions d'utilisation Ce document numérique peut être téléchargé gratuitement. Son statut juridique et ses conditions d'utilisation sont précisés dans sa notice détaillée. Pour de plus amples informations, voir [Link]

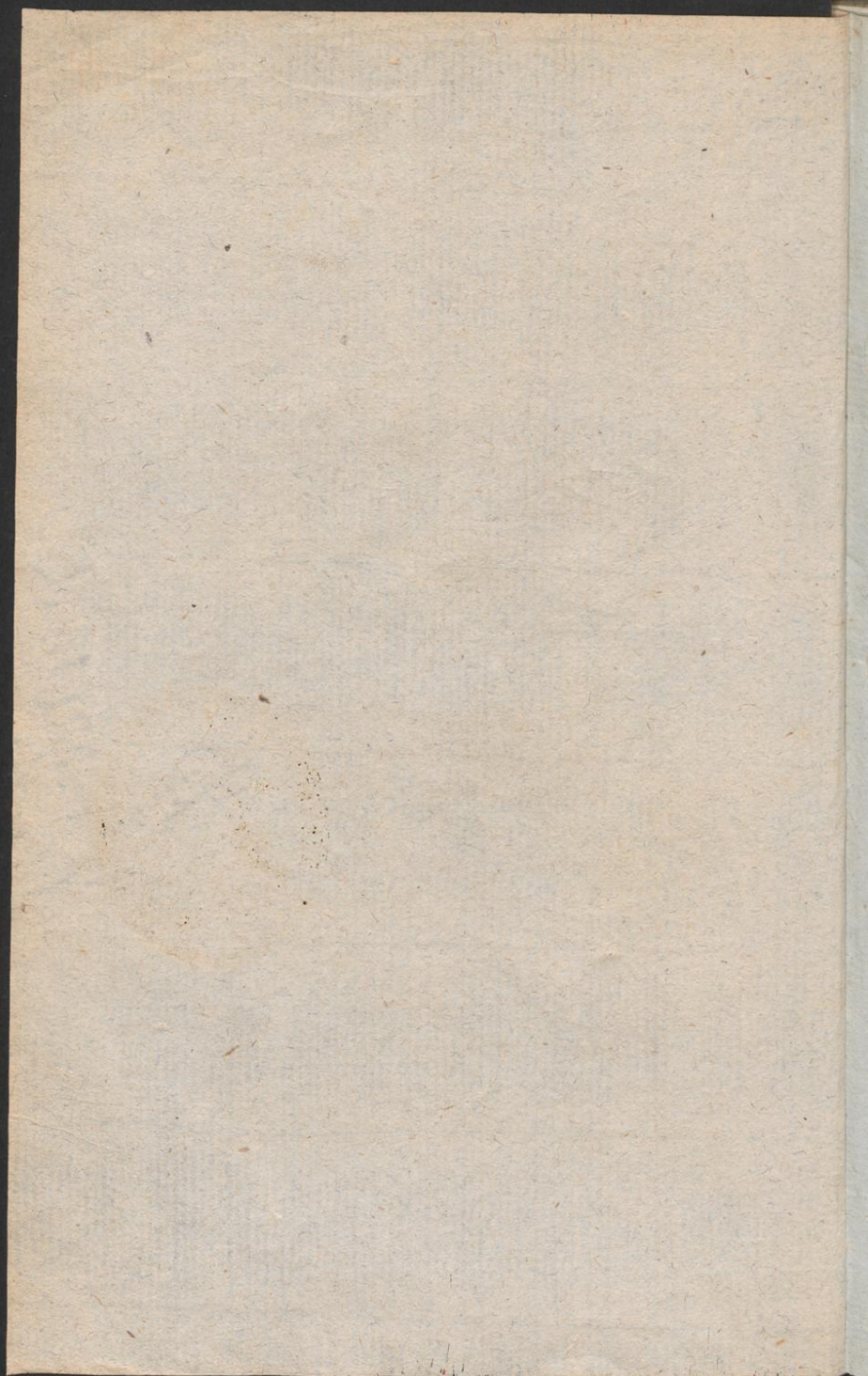
Condizioni di utilizzo Questo documento può essere scaricato gratuitamente. Il tipo di licenza e le condizioni di utilizzo sono indicate nella notizia bibliografica del singolo documento. Per ulteriori informazioni vedi anche [Link]



~~9299:9 (Rat)~~

Rat 6268:9





HISTOIRE DES SUISSES,

Traduite de l'Allemand de JEAN MULLER.

*Conseiller aulique et Bibliothécaire de l'Electeur
de Mayence, Membre de l'académie des arts
utiles d'Erfurt, de la société des antiquités de
Cassel, de la société patriotique d'Oten, etc.*

TOME NEUVIEME.



A LAUSANNE.

Chez JEAN MOURER, Libraire.

1797.





HISTOIRE

DE LA

CONFÉDÉRATION HELVÉTIQUE.

LIVRE TROISIÈME.

SUITE DE LA SECONDE PARTIE.

CHAPITRE VI.

Tête orageuse de 1438.

DANS ce qui s'étoit passé jusqu'alors, relativement à la succession du comte de Tokenbourg, Schwitz et Glaris avoient dépouillé Zurich de tout ce qu'elle ambitionnoit, de tout ce qu'elle étoit presque sûre d'obtenir. (1) Sa combourgeoisie avec les paysans de Sargans étoit encore en pleine activité; mais elle n'avoit plus de communication avec le pays-haut, la Rhétie et les passages de l'Italie; et désormais toutes ses relations avec

(1) Windek, Uznach, la combourgeoisie des habitants du Tokenbourg.

ces contrées (2) alloient dépendre de la bienveillance des nouveaux possesseurs d'Uznach et de Gaster; ou nécessiter un emploi continuel de ses forces. Pour surcroît d'infortune, elle étoit en guerre avec les puissans ducs d'Autriche, dont un, le duc Albert, remplaça Sigismond, dans le cours de cette même année, sur les trônes de Hongrie et de Bohême, et sur le trône impérial. Déjà son commerce avec Venise commençoit à décheoir. Les paysans de Sargans avoient distribué au plus offrant les prairies, les champs et les vignobles annexés aux châteaux de Nidberg et de Freudenberg, et tandis qu'ils consommoient en débauches le produit de ces adjudications, la fidélité des Tyroliens s'en prit à Zurich leur alliée. Ils arrêterent ses négocians et mirent leurs marchandises en sequestre. Un état de choses aussi défavorable porta l'animosité des Zuricois à son comble. L'année 1438 auroit vu éclater en même tems la guerre intestine et la guerre extérieure, si le duc Frederic

(2) Nous verrons bientôt qu'à cette époque, elle en conservoit encore, au moins par le commerce d'expédition.

eut été moins avancé en âge, si son jeune cousin qui fut ensuite empereur sous le nom de Frederic III, avoit eu des inclinations plus belliqueuses, si des affaires plus importantes n'avoient pas occupé l'empereur Albert dans ses états de Hongrie et de Bohême, et si le respect des Suisses pour la confédération n'eut opposé une digue à la plus funeste des calamités. Nous allons rapporter d'abord ce qui eut lieu entre Zurich et la maison d'Autriche; nous exposerons ensuite ce qui se passa entre les confédérés eux-mêmes.

Dès le commencement de l'année, le concile proposa aux Zuricois une prolongation de l'armistice (3). Ils répondirent qu'ils y acquiesceroient volontiers, si l'on relâchoit leurs négocians, et si l'on restituoit leurs marchandises (4); mais le duc, convaincu de la bonté de sa cause, ne voulut se relâcher sur rien (5).

(3) Le 4 Janvier, écrit du concile, nation allemande.

(4) Ils offroient de l'étendre à deux ans et d'y comprendre leurs alliés et l'évêque de Coire.

(5) Ecrit du Margrave Guillaume, 14 Janvier; du duc, 24 id,

Action
près de
Werden-
berg.

Les retards donnèrent lieu à de nouveaux incidens qui hérissèrent de difficultés nouvelles l'œuvre salulaire de la pacification. La jeunesse de Feldkirch se permettoit souvent des excursions à main armée, tantôt contre les Grisons, tantôt au delà du Rhin dans le pays de Sargans et à Wartau. Le butin étoit l'objet de ces expéditions, presque toujours nocturnes. Comme ces jeunes gens étoient obligés de passer par la seigneurie de Werdenberg, les habitans de Sargans se persuadèrent que l'on y favorisoit leurs desseins; ils jugeoient que sans cela ils n'auroient pu fondre si inopinément sur leur territoire. Mais un traité de paix, qu'ils avoient conclu avec Guillaume de Montfort, alors seigneur de Werdenberg (6); les empêchoit d'attaquer directement ses vassaux. En conséquence, résolus de les éprouver ou de les punir, ils s'avancèrent

(6) Montfort-Tettnang, mari de Cunégonde de Werdenberg, voyez ci-dessus, chap. 3 vers la note 37. On ne sait pas bien comment Werdenberg qui appartenait à la branche des Montfort drapeau noir (T. VI. pag. 264), passa à sa branche qui étoit celle du drapeau rouge. On conjecture seulement que sa femme le lui porta en dot.

au nombre de huit cens hommes , par une nuit d'hiver , jusqu'auprès de leur petite ville. Aux premières lueurs du crépuscule , le bruit des hommes et des chevaux éveilla les bourgeois. Ils sortirent, persuadés que c'étoient des habitans de Feldkirch. Ils alléguèrent ensuite qu'ils étoient sortis pour les détourner de ces excursions , qui pouvoient les compromettre eux-mêmes, sans qu'ils l'eussent mérité. Ceux de Sargans crurent ou feignirent de croire qu'ils avoient été au devant de leurs ennemis , dans l'intention de se concerter avec eux. Voyant qu'ils n'en étoient pas reconnus , et que par la suite de la méprise , on leur parloit avec amitié , ils tuèrent tous ceux que l'épouvante fit tomber entre leurs mains. Le reste de cette multitude désarmée se refugia dans la ville. Les habitans de Sargans ne la poursuivirent pas ; mais , comme s'ils n'avoient fait que reprendre ce qu'on leur avoit volé , ils dépouillèrent la contrée de tout ce qui se trouva sous leur main (7).

Après un intervalle de deux mois d'hiver (8), pendant lesquels Zurich et le duc

(7) Tschudi, II, 261.

(8) A compter du jour de l'épiphanie. idem ibid.

d'Autriche n'avoient été ni en paix ni en guerre , on négocia entr'eux plusieurs trêves avec beaucoup d'effort , mais toujours pour un petit nombre de semaines (9). Le Margrave Guillaume de Hochberg, gouverneur de l'Autriche antérieure, annonçoit le plus grand éloignement pour les mesures pacifiques (10). Henri de Hewen depuis peu évêque de Constance (11), se rendit enfin à la cour du duc, suivi de seize chevaux. Il travailla pendant trois semaines à procurer une paix solide à toute les contrées qui formoient son diocèse , mais il obtint seulement la facilité d'y travailler plus à loisir , au moyen d'un armistice qui devoit se prolonger jusque dans l'hyver de l'année suivante (12). On rendit la liberté aux prisonniers.

La paix subsista d'autant mieux entre Sargans et Werdenberg , que Guillaume , comte de Montfort, commençoit lui-même à se rapprocher des Zuricois. Le duc d'Autriche , pour l'appât de mille florins , avoit offensé

(9) La dernière avant celle que négocia l'évêque Henri, alla jusqu'au 6 Avril.

(10) Son écrit , cité note 5 étoit sec et froid.

(11) Il avoit succédé à un frère du Margrave.

(12) Jusqu'au jour de Ste. Catherine 1439.

cet ancien ami de sa maison. Montfort étoit seigneur-engagiste de Pludenz en Wallgau. Frederic avoit transféré Pludenz au sire de Schlandersberg qui lui en avoit offert mille florins de plus. Mais Guillaume vint à mourir pendant qu'il négocioit pour lui et pour ses vassaux un traité de combourgeoisie avec Zurich (13).

Pendant le capitaine (14) et le conseil ^{Etat des paysans} que les paysans de Sargans avoient institués pour les régir, prononcèrent sur un démêlé entre les comtes de Thierstein (15) et les serfs de Wartau (16), dont ces comtes étoient seigneurs-engagistes. La teneur de ce jugement fait voir qu'elle étoit alors la situation des paysans à l'égard des seigneurs. En premier lieu, l'hommage ne devoit pas

(13) Tschudi, II, 262.

(14) C'étoit toujours Pierre Weibel de Mels.

(15) Hanns, frère de Bernard, et Frederic, fils mineur de ce dernier.

(16) Voyez Chap. précédent, vers la note 194. Ce fut le vénérable sire, Jean, abbé de Benwoyler, qui agit au nom des comtes. Benwyl est un couvent, situé dans un vallon étroit, au bord du Lusel, à peu de distance de Thierstein. Cet abbé étoit de la famille d'Uttingen, et mourut en 1444. Leu.

être exigé, avant la ratification de la ligue que les habitans de Wartau avoient formée pour le maintien de leurs droits (17). Secondement, les comtes étoient tenus de prouver la légitimité d'une foule de servitudes. Avoient-elles été introduites par les précédens seigneurs (18), ou le paysan les trouvoit-il insupportables, depuis que le sentiment de sa force s'étoit reveillé dans son cœur? C'est ce que nous ne saurions déterminer. En général, les serfs ne se refusoient point à leurs obligations; mais ils vouloient qu'elles fussent adoucies et précisées. Même sous des seigneurs trop foibles pour leur en imposer, les cultivateurs, à moins qu'ils ne fussent égarés par d'audacieux démagogues, étoient rarement injustes, lorsqu'une longue oppression ne les avoit pas dépouillés de tout sentiment raisonnable, et que le seigneur se

(17) Ils étoient compris dans la combourgeoisie (chap. 4, vers la note 39); car Gratschins est situé au dessous de ce château.

(18) Nous avons vu que Wartau appartint aux Werdenberg jusqu'en 1414, à la maison de Tokenbourg jusqu'en 1428, et depuis, aux comtes de Thierstein. Il changea trois fois de maître dans l'espace d'une génération.

ployoit au changement des circonstances. Cette dernière précaution ne contribuoit pas moins à la tranquillité publique, qu'à son propre avantage. Presque toujours il étoit indemnisé des droits dont il faisoit le sacrifice, ou ce n'étoit qu'insensiblement qu'ils tomboient en désuétude, tandis que les seigneurs qui ne vouloient se relâcher sur rien, payoient leur opiniâtreté de leur vie, et ruinoient à jamais leur famille, en faisant beaucoup de mal à la contrée (19). Les serfs de Wartau consentoient à payer, comme auparavant, douze livres de tribut; mais ils se plaignoient de ce qu'un tiers des contribuables étoit allé s'établir ailleurs. Les juges prononcèrent que le tribut continueroit d'avoir lieu, et que l'on aideroit les vassaux dans les poursuites qu'ils avoient droit d'intenter. D'injustes corvées excitoient aussi leurs plaintes (20). Il fut réglé que chaque ménage en feroit trois par an, et que, si

(19) Voyez un excellent passage de Schlosser; dans les archives patriotiques du B. de Moser, ce trésor de sagesse et de vertu politiques; XI, 503 et suiv.

(20) V. la charte dans Tschudi. Elle est datée du dimanche avant la Toussaint.

le seigneur résidoit dans le pays; quiconque avoient des bœufs conduiroit en sus une charretée de bois. Depuis un tems immémorial, ce district étoit divisé par métairies, dont chacune avoit un certain nombre de colons (21), qui rendoient plus ou moins de mesures de blé au seigneur. Ces censitaires desiroient pouvoir trafiquer librement de la portion qu'ils tenoient en fief, non toutefois avec des étrangers, mais entr'eux. Cette demande passa sans difficulté (22). Là comme ailleurs (23), la plupart des colons trouvoient qui leur étoit plus avantageux d'élever des troupeaux que de s'adonner à l'agriculture. Ils desiroient en conséquence être autorisés à solder les deux tiers de leur redevance en fromages (24); mais on ne jugea pas à propos d'innover sur cet article. D'ailleurs le commerce pouvoit suppléer au

(21) *Genossen*.

(22) La demande est énoncée dans la chartre; mais il n'en est pas parlé à l'endroit où elle rapporte la sentence.

(23) V. T. II pag. 142. Il fut un tems où l'on s'adonna à l'agriculture, dans le canton même d'Underswald.

(24) *Käse Und Wordkäse*, ou *Ziger*.

défaut de grains. Ils demandoient encore ; et avec raison , qu'il ne fut pas loisible au seigneur de chasser de sa métairie un paysan qui acquittoit exactement ses redevances ; mais le jugement se tait la dessus , parce-qu'on avoit affaire à des seigneurs-engagistes , et non à des propriétaires , et que les premiers s'occupoient moins de l'avenir , que des moyens de tirer le plus grand produit possible dans le moment présent. Du reste on confirma l'assise provinciale, en statuant , selon l'usage ancien , que les jurés seroient hébergés par le public , que les petites amendes (25) ne pouroient s'élever au dessus d'une livre de deniers , et que les grosses amendes ne passeroient jamais vingt livres. Chaque ménage fut tenu de donner une poule au seigneur dans le tems du carnaval (26). On confirma l'ancien droit d'échute ; mais on recommanda en même tems aux seigneurs engagistes la douceur dont usoit

(25) Pour faute et correction.

(26) Autant de ménages que de familles qui vivent à part ; ce qui produit une très-grande différence , attendu que , dans plusieurs contrées , trois générations continuoient d'habiter ensemble.

leurs devanciers. Tout prouve que le peuple acquiesçoit à ce qui étoit juste.

Ce n'étoit pas ainsi que se conduisoient les régences de Zurich et de Schwitz. Cette année vit encore les confédérés s'épuiser en efforts inutiles pour les réconcilier.

Schwitz avoit choisi pour envoyer à Insprück la députation chargée d'obtenir que Gaster lui fut engagé, un moment où la maison d'Autriche étoit en guerre ouverte avec Zurich, et où ce canton lui-même cachoit mal la haine qu'il portoit à cette ville. Une telle démarche parut si peu convenable à tous les cantons, et si suspecte à plusieurs, que l'on somma directement Schwitz de rappeler ses députés. Schwitz se contenta de répondre que cette députation avoit un objet important pour lui et pour Glaris, que le tems ne laisseroit aucun doute à cet égard; mais que l'un et l'autre canton méritoient assez de confiance de la part de leurs confédérés, pour que ceux-ci ne dussent pas craindre qu'il se tramât en leur nom des négociations contraires à leurs intérêts.

Lorsqu'ensuite on vint à savoir que Schwitz et Glaris sollicitoient pour eux-mêmes la possession de Gaster, Zurich se plaignit

de ce que cette négociation avoit lieu au sein de la guerre, et d'une manière artificieuse qui tendoit à soustraire à ses armes cette contrée Autrichienne. Les confédérés requirent Zurich (27) de terminer le plutôt possible son différend avec le duc, soit en prenant les voyes juridiques, soit par un accomodement à l'amiable. Ils sommèrent en même tems Schwitz et Glaris de ne s'approprier aucun des domaines de ce prince, tant que dureroit la guerre; mais le traité qui leur assuroit Gaster étoit déjà conclu.

A cette époque, de longues pluies en-
Disette
dommagèrent les chemins (28). On avoit consommé le peu de grains qu'avoit produit la dernière récolte; on voyoit avec épouvante les approches d'une nouvelle famine; chacun emmagazinoit ce qu'il pouvoit encore se procurer. L'exemple des Bâlois présentoit une leçon bien faite pour inspirer des allarmes. Le pain leur avoit manqué pour le concile et pour eux-mêmes, parce qu'ils n'avoient pas eu la précaution de mé-

(27) Dans une diète convoquée à Lucerne. Msc.

(28) Wurstisen, chron. de Bâle, pag. 359 b. nouv. édit.

nager le superflu que renfermoient leurs greniers (29). Quant aux Zuricois et à leurs sujets, ils ne connurent point la disette ; leurs magistrats avoient eu le bon esprit de défendre à tems l'exportation. (30) Schwitz et Glaris se plaignirent sur nouveaux frais de ce que la ville de Zurich ne passoit que deux boissaux de blé à chaque père de famille, lors même qu'il avoit un grand nombre d'enfans et de valets ; de ce qu'elle refusoit d'en vendre à leurs voisins et au pays de Gaster. Bientôt, Zurich, à l'instar de Schaffouse (31), de Strasbourg (32) et de plusieurs autres villes, interdit généralement l'exportation, et même le transit. La moisson promettoit d'être assez abondante ; mais elle frustra l'espérance qu'elle avoit donnée. La

(29) Reg. de Bâle, h. a. dans les *Merkwurd* de Brukner.

(30) Tschudi, II, 263. Au surplus il ne faut entendre ceci ni de tout le monde, ni de toute la durée de ces tems malheureux.

(31) Waldkirch, Chron. de Schaffouse.

(32) „ Nos amis de Strasbourg n'ont voulu ni nous „ laisser acheter du blé chez eux, ni nous en prêter „ que nous leur aurions rendu sur celui que nous „ faisons acheter dans les pays-bas”. Reg. de Bâle, 1439.

famine parut alors avec toutes ses horreurs. Poussés par un besoin irrésistible, des hommes avoient, en beaucoup d'endroits, dévoré le grain avant qu'il fut détaché des épis. Les villes qui avoient le plus d'affection les unes pour les autres suspendoient tout trafic des denrées de première nécessité. Il ne fut pas permis aux gens de la campagne d'emporter du pain des villes pour une valeur au dessus d'un plappart (33) et quantité de paysans étoient forcés d'aller querir cette foible ration à deux milles de chez eux. Heureuses les contrées pastorales où l'on avoit la ressource des fromages! dans les pays de labour, c'étoit un mets friand et rare, que des racines trempées dans du lait. Il y eut des maisons où l'on ne vit pas un seul morceau de pain dans toute l'année. On ne rencontroit que des domestiques hors de place, et une multitude de jeunes gens, prêts à tomber de foiblesse offroient le peu de forces qui leur restoit pour une bouchée de pain (34). Les Bâlois instruits par cette calamité, construisirent un vaste

(33) Il valoit alors 13, 14, 15 den. ou un sol. Water, sur l'argent, p. 102.

(34) Hüpli, msc.

magazin de blé sur la place de St. Pierre (35), car ils en recevoient des Pays-bas et de la Franconie, lorsqu'il n'étoit pas intercepté en chemin par les seigneurs ou par les villes (36). Ce fut en vain que Schwitz obtint du nouvel empereur d'autres lettres de jussion adressées à Zurich (37); la faim ne reconnoît point de loix, et Reding s'aperçut trop tard qu'il auroit mieux fait de ne se brouiller avec ceux qui avoient le pain à leur disposition, qu'après en avoir suffisamment approvisionné sa patrie.

Le mé-
tayer
d'Ober-
holz.

Tandis qu'il s'efforçoit de la soulager, en sollicitant pour elle les bons offices des confédérés, un nouvel incident arrivé sur les limites d'Uznach, aigrit de nouveau les esprits. Nous avons vû que Zurich avoit acheté de la maison d'Autriche le baillage de Grüningen (38). Ce baillage renferme une contrée agréable et fertile, nommée Fischenthal où les monts agrestes du Tokenbourg

(35) Wurstisen l. c.

(36) „ Ce que nous nous sommes procuré est „ venu difficilement ”. R. d. B.

(37) On les trouve dans Tschudi, II, 264; elles sont datées de Prague le mercredi avant St. Gall.

(38) T. VI. pag. 30.

et d'Uznach, viennent aboutir à de riantes collines, parsemées de châteaux antiques et d'environ soixante (39) métairies de paysans. Le centre commun de la plupart de ces habitations étoit l'église de la vallée. Des chapelles étoient reparties de côté et d'autre. Dans les anciens tems de la domination Autrichienne, les ducs, qui résidoient au loin, vivoient d'ordinaire en bonne intelligence avec les comtes et les seigneurs voisins de cette portion de leurs états. Ils avoient recours à eux dans leurs besoins pécuniaires ; ils les employoient à combattre leurs ennemis, et les nommoient souvent gouverneurs de leurs châteaux de Rapperschwyl et de Grüningen. Le terrier n'avoit pas été changé depuis Albert I. Il s'étoit formé de nouvelles métairies dont on n'avoit pas toujours fixé sur le champ les limites et la dépendance. Telle étoit probablement la position de la métairie d'Oberholz, située entre Wald, village de la seigneurie de Grüningen, et Eschenbach, village dépendant d'Uznach. Lorsque Schwitz et Glaris reçurent le serment de l'avoyer, du conseil et des bour-

(39) Leu, art. Fischenthal.

geois internes et forains de la ville d'Uznach (40) et celui de l'Ammann, du conseil et des communes de Schmerikon et d'Amberg, le chef de la métairie d'Oberholz jura aussi de reconnoître leur souveraineté, soit qu'Oberholz fut annexé à ces communes, soit que l'homme dont il s'agit préférât, dans cette circonstance, d'être compris dans leur enclave (41). Instruits de sa démarche, les Zuricois ordonnèrent au bailli de Grünigen (42) de le faire arrêter et conduire à Zurich. On l'y enferma dans la tour de Wellenberg. Il fut ensuite condamné à une amende de deux cent livres, décuple du taux auquel s'élevoient alors en Suisse les amendes les plus considérables (43). Il étoit as-

(40) C'est ainsi que l'on distingue cette municipalité dans la ch. de 1450, Vendredi après l'exaltation de la croix.

(41) Maintenant cette métairie dépend d'Uznach et fait partie de la paroisse d'Eschenbach; mais pour découvrir qu'elle étoit son ancienne mouvance, il faudroit recourir à des terriers qui probablement ne subsistent plus ni sur les lieux ni même à Uznach.

(42) Jacques Schwarzmurer. *Cod traditionum Rūti*; h. 2.

(43) V. vers la note 25.

sez riche pour la payer sans en souffrir ; mais , convaincu de son injustice , il refusa de l'acquitter. Schwitz sollicita pour qu'il fut remis en liberté ; ses habitans offrirent de procéder à une enquête légale afin de constater les vraies limites. Tous les confédérés joignirent leurs instances aux siennes , moins par intérêt pour le métayer d'Oberholz , que parceque son affaire troubloit de nouveau la tranquillité publique. Mais ce fut en vain qu'ils s'en occupèrent dans plusieurs diètes. Cet homme ne fut relâché que lorsque l'ennui de sa détention et de son désœuvrement l'eut décidé à payer.

L'assemblée générale de Schwitz se fit représenter la charte de la confédération perpétuelle. Sous la foi du serment , elle reconnut que cet acte l'autorisoit à appeller les Zuricois en jugement , devant les confédérés , dans l'abbaye d'Einsidlen , pour cette violence commise envers un de ses membres (44). Suivant l'ancien usage , elle envoya le requisitoire par des couriers. Zurich répondit que l'on pouvoit avoir mal lu le pacte fédératif , ou ne l'avoir pas en-

(44) Tom. IV. pag. 354. et suiv.

tendu (45). „Schwiz auroit dû s'aperce-
 „ voir, ajouta cette ville, que le traité réserve
 „ les droits particuliers de chaque canton.
 „ D'ailleurs le métayer d'Oberholz dépend
 „ de Grüningen; or Grüningen est un fief
 „ impérial (46). Ainsi il n'appartient qu'à
 „ l'empereur de juger si la confédération au-
 „ torise à diminuer son fief”.

C'est la première fois que, dans ces dé-
 mêlés, on voit Zurich invoquer une autre
 médiation que celle des confédérés. Cette
 démarche paroît bien contraire à l'esprit des
 ligues Helvétiques; les historiens modernes
 doivent surtout la condamner sous ce rap-
 port; mais elle n'avoit rien d'étrange à l'é-
 poque dont il s'agit. La Suisse n'avoit pas
 encore brisé ouvertement les liens qui l'at-
 tachoient à l'empire; par conséquent l'em-
 pereur n'y étoit point regardé comme une
 puissance étrangère d'autant plus que les li-
 gues perpétuelles réservoient son autorité.
 La chose dont on avoit lieu d'être surpris,
 c'étoit que Zurich osât réclamer l'interven-

(45) Tschudi.

(46) Je vois dans Lauffer, *Eidg. Gesch. T. V*, 81,
 que l'on fit usage de cette circonstance.

tion d'un empereur de la maison d'Autriche, contre le canton de Schwitz, accusé de liaisons trop intimes avec cette famille, et surtout dans une affaire relative à l'Autriche antérieure, lorsqu'elle étoit en guerre avec la cour d'Inspruck, dont il étoit probable que ce prince demanderoit l'avis. On peut voir en cela une preuve de la persuasion où étoient les Zuricois de la bonté de leur cause. Il est certain qu'Albert aimoit à faire observer la justice et à maintenir la tranquillité publique (47). Cependant il ne faut pas oublier que Grüningen étoit une seigneurie engagée par la maison d'Autriche (48), que la démocratie, avide de tout ce qui l'environnoit, menaçoit aussi Rapperschwyl, (49), que des seigneurs, amis de la maison d'Autriche, se plaignoient d'envahissemens

(47) *Probus fuit*. Paltrami S. Watsonis Chron. contin. ap. Pez Scriptt. rer. Austr. T. I. Hüpli vante également sa probité et sa piété. Il prouva par sa réforme le soin qu'il prenoit pour maintenir la paix publique.

(48) T. VI, pag. 30.

(49) Tandis qu'au contraire Zurich favorisa de tout son pouvoir Rapperschwyl et même Winterthur pendant la famine. Tschudi.

semblables (50), et que d'autres, poussés par la même crainte, avoient renoué leurs liaisons avec Zurich (51). C'est ainsi que la prospérité de Schwitz et le génie entreprenant de ses magistrats produisoient insensiblement une révolution dans les esprits. Mais Reding, très-éloigné de faire le moindre sacrifice au rétablissement de l'ancienne amitié, n'évitoit pas même une seule occasion d'augmenter les sujets de plainte. On trouve, parmi les griefs des Zuricois, que la pierre qui marquoit vers Pffeffikon la limite de la Marche de Schwitz, fut reculée de quatre cent pas; que, sous prétexte de construire un chemin, Schwitz établit un droit de douane, lequel étoit principalement onéreux à la commerçante Zurich (52); enfin que les habitans de ce canton refusèrent d'assigner devant son juge naturel suivant l'ancienne coutume (53), un sujet de Zurich, accusé dans leur juridiction.

(50) Frederic d'Hinwyl qui avoit aussi des biens et des vassaux dans le Fischenthal et dans les pays environnans.

(51) Comme Gaspard de Bonstetten, seigneur d'Uster et de Sax. Mém. de famille.

(52) Pendant qu'on le remettoit à d'autres. Ch. de la note 60.

(53) Ibid. et note 61.

Après un aussi long intervalle, et d'après la partialité des divers recits, il est difficile de juger lequel des deux partis avoit raison; mais ces démarches de Schwitz étoient au moins impolitiques, s'il est vrai que la concorde intérieure soit la véritable politique des états confédérés, et que les plus forts ou les plus heureux doivent toujours user de condescendance envers les autres.

La conduite de Schwitz irrita non seulement Zurich, mais encore tout le peuple de ses campagnes. On fut moins sensible à la perte de l'aggrandissement dont on s'étoit flatté, qu'on ne s'indigna de l'atteinte portée à l'honneur de la république. Stüssi convoqua, en présence des députés des cantons, une assemblée générale des citoyens au dessus de quatorze ans (54). Tous exprimèrent la ferme résolution de soutenir les ordonnances prohibitives; tous parurent envisager avec indifférence les dispositions hostiles où Schwitz et Glaris pouvoient être à cet égard (55). Les gestes et le langage de la multitude déceloient une violente animosité (56).

(54) Tschudi. Hüpli met, au dessus de douze ans.

(55) Tschudi.

(56) Ibid.

Vers la fin de l'année la régence envoya une députation aux communes rurales, surtout à celles qui étoient situées au bord du lac, pour les informer de l'état des choses. Il ne s'y trouva personne qui ne fut prêt à jurer de défendre l'antique gloire et les droits de Zurich, au péril de sa vie et de ses biens.

Tentative pacifique de Berne.

Ce seroit prolonger inutilement cette histoire que de noter avec exactitude toutes les diètes et tous les lieux où le zèle infatigable des confédérés et de quelques villes impériales bien intentionnées (57), s'efforça en vain d'apaiser ces différens. Les parties ayant repris les armes, tout ce que les médiateurs purent obtenir, fut une nouvelle prorogation de la trêve. Cependant elles ne rejettoient pas précisément l'arbitrage des confédérés, mais elles le neutralisoient en demandant une foule d'explications. Enfin les confédérés passèrent par dessus les formes, et ne voulurent plus entendre contradictoirement les parties, dont le langage s'agrissoit de jour en jour, et dont les pré-

(57) Bâle, Schaffouse, Constance, Ravensbourg, St. Gall.

tentions étoient suffisamment connues. Ils envoyèrent à Berne deux (58) des citoyens les plus distingués de chaque canton impartial et de Soleurre, prièrent l'avoyer, les bannerets et le conseil de Berne de prendre part à leurs délibérations, redigèrent une notification de l'avis que leur avoit inspiré la sagesse de leurs vues, la firent passer (59) à Zurich, à Schwitz et à Glaris, et leur mandèrent que telle étoit l'opinion de leurs anciens et fidèles confédérés; qu'ils étoient intimement convaincus de l'honneur et des avantages qui en résulteroient pour eux tous, si on vouloit s'y conformer; qu'ils seroient à jamais reconnoissans de son acceptation; que si elle étoit rejetée, ils en concluroient que l'une des parties nourrissoit contre l'autre une haine implacable, et qu'ils avoient irrévocablement résolu d'en prévenir les funestes suites, en réunissant toutes leurs forces contre celles qui refuseroit de céder. (60)

Voici comment cette notification s'énon-

(58) Lucerne doit en avoir envoyé trois.

(59) De Lucerne.

(60) Voyez la notification dans Tschudi, II, 267-275. Elle est datée de Lucerne, le vendredi avant S. Lucien.

goit par rapport à quatre griefs du canton de Schwitz. Premièrement, Zurich étoit autorisé à plaider contre Henri, comte de Sargans, et citoyen de Schwitz, dont elle avoit, sans son consentement, reçu les sujets dans sa combourgeoisie. On ne pouvoit la sommer de terminer cette affaire, conformément au droit Helvétique, attendu que Henri n'étoit pas encore membre de la commune de Schwitz, lorsqu'elle avoit méconnu ses droits. Secondement, une enquête devoit fixer les limites d'Uznach et de Grüningen; et suivant que la métairie d'Oberholz se trouveroit appartenir à l'une ou à l'autre de ces seigneuries, Zurich devoit garder son amende, ou la restituer. Troisièmement, les droits les plus anciens étoient en faveur de la prétention de Zurich, qui soutenoit que l'on devoit renvoyer par devant ses juges naturels un de ses sujets, accusé d'avoir tué un soldat de Schwitz, pendant la trêve (61). Quatrièmement, comme le droit de marché des Zuricois faisoit partie des franchises et

(61) Le canton de Schwitz vouloit que ce point fut jugé à Rapperschwyl, où avoit été conclu l'armistice.

des établissemens réservés dans la confédération perpétuelle, il étoit contraire à ses principes de vouloir exiger la libre exportation au nom du droit Helvétique; d'un autre côté, les confédérés s'engageoient à obtenir des Zuricois toute la condescendance qui seroit en leur pouvoir, attendu qu'une prohibition sans reserve seroit une atteinte portée aux articles du pacte fédératif, et fourniroit, contre Zurich, le sujet d'une sommation légitime (62).

L'acte de médiation régloit aussi quatre griefs des Zuricois. „ En premier lieu, di-
 „ soient les confédérés, quoique l'empereur
 „ ait permis au canton de Schwitz d'établir
 „ un droit de douane pour la réparation
 „ des chemins devenus impraticables, et
 „ quoique les droits de même genre qui sont
 „ prélevés sur ses habitans dans la campa-
 „ gne de Zurich (63), ne diffèrent point de

(62) Rien de plus vague et de moins satisfaisant que la réponse à cet article, qui est à la vérité le plus embarrassant de tous.

(63) Ces droits se percevoient probablement depuis qu'il étoit défendu de sortir des grains de la ville, le transit continuant d'être libre sur le territoire.

„ ceux que l'on a toujours perçus dans cette
 „ ville, il est dans l'esprit des ligues perpé-
 „ tuelles de ne point introduire d'innova-
 „ tion sur de pareilles choses entre les con-
 „ fédérés. Secondement, nonobstant les pré-
 „ tentions de Zurich, le canton de Schwitz
 „ gardera la seigneurie d'Uznach, que lui
 „ ont engagée les héritiers légalement re-
 „ connus du comte de Tokenbourg, si les
 „ Zuricois ne l'obtiennent pas juridiquement
 „ au tribunal qui doit connoître de cette
 „ affaire (64). Troisièmement, s'il est prouvé
 „ que les habitans de Schwitz aient attiré
 „ dans leur alliance avec Uznach les serfs
 „ de Frederic d'Hinwyl, bourgeois de Zu-
 „ rich, ceux-ci seront autorisés à s'en déga-
 „ ger à prix d'argent. Quatrièmement, si les
 „ blés d'un Zuricois ont été coupés dans la
 „ Marche de Schwitz, il lui sera alloué des
 „ dédommagemens; et, en général, personne
 „ ne sera lésé dans ses propriétés ou dans
 „ ses fiefs”.

Cette notification, évidemment conçue
 avec tous les ménagemens que pouvoit com-
 porter la justice, fut rédigée à Berne; deux

(64) L'empereur.

des principaux bourgeois de cette ville, Ulrich d'Erlach et Rodolph de Ringoltingen, la portèrent à une diète, qui se tenoit à Lucerne. De là elle fut envoyée à Zurich et à Schwitz, et les confédérés y joignirent les instances les plus vives pour qu'elle fut acceptée. Le bourguemestre Stüssi avoit été présent aux délibérations dont elle étoit le résultat (65); mais Reding n'y avoit pas assisté. Peut-être avoit-on jugé que la réunion de ces deux magistrats dans un même lieu susciteroit de nouveaux obstacles à la pacification désirée (66). L'année touchoit à sa fin. Les confédérés goûtoient la douceur d'avoir fait une action louable, et n'étoient pas sans espérance de voir leurs efforts couronnés par le succès.

(65) Avec Henri Uzikon, Conrad Meyer et le greffier public.

(66) Schwitz avoit envoyé Hanns ab Iberg et Hanns Wagner. Glaris s'étoit également abstenu d'envoyer Tschudi. Ulrich Elmer et Jacques Wenner étoient ses députés. Il peut se faire aussi que Reding et Tschudi fussent de la députation de Bâle, que ce soit eux qui aient obtenu les lettres de jussion de la note 37, et qu'ils cherchassent à sonder les dispositions du nouvel empereur et à capter sa bienveillance.

C H A P I T R E V I I .

Premières hostilités entre Zurich , Schwitz et Glaris.

1439. **A**U reçu de l'acte de médiation que les confédérés avoient rédigé loyalement et de concert , mais sans observer les formalités d'usage , les Zuricois furent d'avis qu'il étoit contre leur honneur et contre leur intérêt d'accepter une transaction pour laquelle on n'avoit pas eu leur assentiment provisoire. Après que les jurisconsultes (1) eurent présenté au conseil le résultat de leurs opinions sur l'arrangement proposé , on convoqua l'assemblée générale de la bourgeoisie , comme dans un péril imminent. On lui exposa qu'elle avoit à prendre des mesures pour le maintien des droits et des franchises de Zurich , sur-tout en ce qui concernoit son marché ,

(1) „ Les savans et intelligens ” , dit un manuscrit dont j'ai eu communication. On peut , je crois , entendre par ces mots d'abord le greffier public , ensuite quelques chanoines du grand moûtier , par exemple Mr. Felix Hemmerlin.

où chacun prétendoit avoir la faculté de s'approvisionner en payant. On ajouta qu'il ne lui restoit d'autres moyens de salut que la concorde la plus inébranlable. On lui fit ensuite prêter serment de suivre l'avis de la majorité, si les voix se partageoient. Il fut statué que quiconque enfreindroit cette résolution, seroit puni dans sa personne & dans ses biens, & que le conseil ne se permettroit aucune démarche sans la participation de la commune. Le conseil pouvoit renfermer des hommes imbus des maximes de la confédération, qui, par attachement pour la grande patrie, auroient mis beaucoup moins d'entraves au rétablissement de la bonne intelligence (2). Le bourguemestre, à l'aide d'un nombreux parti qu'il avoit dans le peuple, fit triompher son système, ou, pour mieux dire, la passion qui le maîtrisoit (3). On procéda enfin à la lecture de la notification et des remarques qui devoient guider le juge-

(2) Tschudi l'avance à deux reprises. D'ailleurs l'exécution de quelques-uns de ces magistrats, laquelle eut lieu quelques années après, rend la chose vraisemblable.

(3) On porta aussi l'affaire en question devant les communes rurales.

ment des bourgeois. Ces dernières étoient ainsi conçues :

“ Les Zuricois ayant envoyé des députés
 „ à Berne , pour assister à une diète d’ac-
 „ commodement , sans leur donner de pou-
 „ voirs ultérieurs , ne sont pas médiocrement
 „ surpris de voir que l’on ait arrêté sans leur
 „ aveu , une décision sur leurs intérêts les
 „ plus chers. Comme ils n’ont jamais refusé
 „ d’acquiescer à des droits légitimes , ils n’ont
 „ pas besoin d’instructions spéciales , pour
 „ rendre justice au comte de Sargans , lequel ,
 „ au surplus , n’auroit pas fait les réclamations
 „ dont il s’agit , si le canton de Schwitz ne
 „ l’y eut excité (4). Il leur paroît d’autant
 „ plus extraordinaire que ce canton s’arroge
 „ la seigneurie d’Uznach , donnée à leur ville
 „ par la comtesse de Tokenbourg , que
 „ Schwitz même a pris la défense de cette
 „ dame contre les prétendants à la succession
 „ de son époux (5); que la maison d’Au-

(4) Il n’auroit pas réclamé , si Zurich n’avoit pas fait un traité de combourgeoisie avec ses vassaux. Zurich et Schwitz étoient également en faute à cet égard. Il est réellement difficile de statuer de quel côté le tort est le plus grave.

(5) V. chap. 5 note 100.

» triche n'auroit pas versé dans ses mains
 » le rachat des seigneuries engagées à Fré-
 » déric, si elle n'avoit pas été son héritière
 » universelle (6), et qu'à proprement parler,
 » elle a simplement transigé par rapport à
 » ses droits (7). Mais, dans toutes les hypo-
 » thèses, Schwitz n'a point offert à Zurich
 » de démarcation de limites (8), et ce canton
 » est d'autant moins fondé à réclamer un
 » dédommagement pour l'amende du mé-
 » tayer d'Oberholz, que l'on n'a pas encore
 » déterminé si sa métairie dépend d'Uznach.
 » L'article relatif à la prohibition est le plus
 » déraisonnable de tous. Non-seulement la
 » fin en contredit le commencement (9);
 » mais quel avantage Zurich retireroit-elle

(6) On pouvoit peut-être objecter que cela étoit arrivé parceque l'argent et les hypothèques qui le représentoient, passaient pour des biens mobiliers, auxquels la veuve avoit un droit incontestable, sur-tout lorsqu'ils se trouvoient entre ses mains.

(7) Ceci veut dire qu'outre la dot et le douaire d'Elizabeth, les héritiers lui avoient alloué une pension viagère.

(8) Parceque Zurich disputoit encore à Schwitz la possession du pays aux limites duquel ce démêlé avoit rapport.

(9) V. Chap. VI. note 62.

„ de la confédération, si, en vertu de ses
 „ engagemens, elle étoit forcée d'accueillir
 „ sans cesse de nouvelles demandes, nuisi-
 „ bles à sa prospérité, tandis que la confé-
 „ dération garantit les franchises du moindre
 „ village? Zurich doit-elle frustrer ses fidèles
 „ sujets du peu de grains qui arrivent à son
 „ marché dans ces tems désastreux, pour le
 „ prodiguer à ses ennemis, aux nouveaux
 „ alliés de Schwitz et de Glaris, instigateurs
 „ de la mésintelligence dont on se plaint?
 „ On permet le transit aux habitans de
 „ Schwitz (10); quant à la liberté d'achat,
 „ il n'y a que la ville de Berne (11) à qui
 „ Zurich soit tenue de l'accorder (12). Elle
 „ fera toujours avec plaisir ce qui sera en
 „ son pouvoir; mais cette bonne volonté
 „ ne reconnoît point de loi. Il faut s'en
 „ rendre digne. De plus, les empereurs et
 „ les rois (13) ont exempté Zurich de tous

(10) Nous avons vu qu'il avoit été défendu aupara-
 vant. Tschudi, II, 262 b.

(11) D'après le traité d'alliance conclu en 1423.
 T. VII, pag. 291.

(12) La confédération perpétuelle ne statue rien
 sur cet objet.

(13) Rois des Allemands, qui, comme on sait

„ droits de douane, de nouvelle création,
 „ par des diplômes bien antérieurs à celui
 „ qui vient d'autoriser Schwitz à établir un
 „ droit de ce genre. Mais (14) Schwitz agit
 „ en toute occasion de la manière la moins
 „ amicale, & l'on exige de Zurich au delà
 „ des obligations d'une amitié qui ne subsiste
 „ plus. On lui prescrit la plus funeste con-
 „ descendance, sans qu'elle ait de reconnois-
 „ sance à espérer, tandis que l'on se tait
 „ sur la plus grande partie de ses griefs.
 „ Pourquoi la notification ne dit-elle rien
 „ de Gaster, de Windek (15), pays que
 „ s'est appropriés le canton de Schwitz,
 „ nonobstant la sommation expresse des con-
 „ fédérés (16), sans que l'on eut réglé les

(de 800 à 1509) ne prenoient le titre d'empereur qu'après avoir été couronné des mains du pape.

(14) J'ometts des articles insignifiants, sur lesquels Zurich n'observe rien.

(15) Cette affaire concernant la maison d'Autriche, les confédérés la regardoient comme n'étant pas du ressort de la juridiction. A la vérité, ils auroient pu faire des représentations aux deux parties; mais l'extrême désir de la paix occasionna (comme en 1713 et en 1748; Mably, droit public) une *paix plâtrée*.

(16) Ch. VI, vers la note 27.

„ les prétentions de Zurich, au sein même
 „ de la guerre? Pourquoi ceux qui ont ré-
 „ digé l'article relatif à la prohibition, ar-
 „ ticle si préjudiciable aux intérêts de Zurich,
 „ n'ont-ils pas aussi défendu aux habitans
 „ de la Marche de Schwitz, de continuer
 „ d'interdire aux paysans Zuricois des bords
 „ du lac, la faculté d'exporter le fumier, le
 „ foin et la paille (17)? Avec quelle amer-
 „ tume on reproche à Zurich d'avoir offert
 „ de s'en rapporter au jugement du chef de
 „ l'empire, sur l'interprétation des franchi-
 „ ses que ses prédécesseurs ont accordées à
 „ cette ville, tandis que l'on ne reproche
 „ point aux habitans de Schwitz d'avoir déjà
 „ provoqué deux fois contr'elle des lettres
 „ de jussion impériales! Comment se fait-
 „ il que l'on ait oublié dans la notification,
 „ le déplacement de la limite, dans le voi-
 „ sinage de Pfeffikon (18), les réparations
 „ indispensables que demandent les in-
 „ jures les plus sensibles, les indemnités

(17) Les confédérés pensoient que l'un ne pouvoit aller sans l'autre.

(18) Cette omission ne peut s'expliquer que par les dernières lignes de la note 15.

„ que reclamation des armemens dispen-
 „ dieux (19)? Les confédérés laissent voir
 „ de la partialité. Personne ne veut aider
 „ Zurich; il faudra qu'elle s'aide elle-même
 „ (20) ”.

La commune de Zurich approuva cet écrit à l'unanimité. (21) Elle chargea les conseils de l'envoyer à tous les cantons, leur enjoignant seulement de supprimer le passage où les confédérés étoient taxés de partialité. Ils furent aussi chargés d'offrir de prendre pour juges trois magistrats de Lucerne, autant de Berne et un sur arbitre tiré du conseil de l'une de ces deux villes (22). Ils devoient en outre exiger de tous les cantons qu'ils eussent à déclarer s'il vouloient protéger Zurich. La commune arrêta provisoirement de tout risquer pour le maintien de ses droits, surtout pour ce qui regardoit son marché.

(19) Pour la garde des limites.

(20) Ch. Tschudi, II, 267--278.

(21) Cette expression est celle du mss. Mais je crois qu'il faut l'entendre dans le sens de l'ordonnance que l'on avoit jugé nécessaire de porter avant la délibération.

(22) On se défioit davantage des cantons ruraux. Il en sera toujours de même par la suite.

Négo-
ciations
auprès de
l'empereur.

Vers cette époque, tous les pays de la Suisse reçurent du nouvel empereur la confirmation de leurs franchises et de leur constitution (23). Cette faveur, étoit pour Zurich, plus importante que jamais, et plus difficile à obtenir que par le passé; plus importante, en ce que des confédérés, qui avoient été bien accueillis à la cour impériale (24), attaquoient alors ses droits; plus difficile à obtenir, parcequ'un empereur de la maison d'Autriche ne sembloit pas devoir être fort disposé à ratifier tous les dons que Sigismond lui avoit faits aux dépens de sa famille. Pour surcroit d'inquiétude, les Zuricois apprirent que le vieux duc Frederic, que les cantons avoient dépouillé de l'Aargau, et à qui eux-mêmes venoient de détruire les châteaux de Nydberg et de Freudenberg, s'étoit rendu d'Inspruck à Vienne, malgré son grand

(23) Voyez sur ce qui regarde Berne, Stettler, pag. 133. Il existe une charte de l'abbé de S. Gall (Bude. S. Pierre et S. Paul), dans le cod. tradit. Ce Prélat doit jurer d'avance entre les mains du comte de Lupfen, landgrave de Stuhlingen, seigneur d'Hohenek; mais il prêtera le serment en personne, si l'empereur vient en Souabe.

(24) Chap. VI, note 37 et 66.

âge ; qu'il avoit plus que personne, déterminé son parent à ne pas refuser la couronne (25), et qu'Albert avoit fait jurer aux villes impériales qu'elles le seconderoient dans le projet de rendre à l'empire (26) les villes ou les communes qui en avoient été aliénées (27).

La chancellerie de l'empire leva ces difficultés. Le protonotaire (28) Marquard Brysacher et le vice-chancelier Schlik s'y

(25) Gerard de Roo , pag. 158 (édition in 4to. Halle, 1709).

(26) On sait que *civitas* peut signifier l'un et l'autre.

(27) Anonyme de morte et eventibus Alb. II ; *Juraverunt velle astare , non solum apud civitates imperii ablatas , sed etiam contra omnes suos inimicos.* Ap. Pez , scripsit. R. a. II , 675. J'avoue cependant qu'il me semble que cette expression se rapporte principalement aux Florentins et autres *cités et puissances* d'Italie , devenues étrangères à l'empire , et dont il est parlé aussitôt après dans le même écrit ; mais cela étoit dit en général. Suivant l'auteur , cette promesse n'eut lieu que de la part des villes impériales qui avoient le plus d'argent ; les autres devoient les imiter , si Albert y mettoit de l'importance.

(28) Cette charge répond à celle de référendaire impérial.

portèrent surtout avec zèle. Ce dernier pouvoit avoir besoin des bons offices de Zurich pour se mettre en possession des domaines du comte de Tokenbourg (29); et Zurich auroit mieux aimé les voir en sa puissance qu'entre les mains des héritiers, que Schwitz avoit entraînés dans son parti. On croit que Brysacher avoit des parens Zuricois (30); mais il paroît certain qu'il se laissa gagner par la promesse d'une prébende du grand moûtier en faveur de son frère (31). Les dons et les franchises des empereurs furent donc confirmés. On stipula, il est vrai, que cette ratification ne préjudicioit ni aux rachats (32), ni aux autres droits

(29) Ou pour s'en défaire avantageusement.

(30) V. Leu, art. Breisacher. Il y nomme un individu de cette famille qui fut syndic de tribu à Zurich au commencement de ce siècle.

(31) Les Zuricois trouveront des preuves de cette assertion dans leur chancellerie d'état, livres relatifs au Tokenbourg I, pag. 984 et 1011.

(32) Ceci pouvoit regarder l'Aargau et Kibourg. Il est à remarquer que suivant le doc. cité note 23 et que Stettler avoit sous les yeux, les Bernois étoient à la vérité confirmés dans la possession d'Aarberg et de Wangen; mais qu'il n'est point parlé des conquêtes

(33) de la maison d'Autriche. Du reste elle étoit accompagnée d'assurances si encourageantes, que désormais Zurich pouvoit sans crainte invoquer le jugement de l'empereur. D'ailleurs, une circonstance heureuse annulloit, pour ainsi dire la restriction. Tous les confédérés avoient autant et même plus d'intérêt que Zurich à ce que la maison d'Autriche ne songeât point à s'en prévaloir (34), d'où il résulloit qu'au besoin, ils seroient obligés de rechercher l'amitié de Zurich, ou de payer bien cher les suites d'un ressentiment opiniâtre.

Ils se trouvoient alors dans le plus grand embarras. Leur notification, rejetée avec tant d'humeur par les Zuricois, avoit été acceptée par le canton de Schwitz. A la vé-

faites dans l'Aargau, ni de ce qu'ils avoient acquis de la maison de Kibourg-Berthoud.

(33) On sait que les comtes de Kibourg avoient anciennement des droits de tout genre, même à Zurich, par exemple, un tribut sur le marché (l'Immi) dont il est encore fait mention sous les fils de l'empereur Rodolph.

(34) On se rappelle que dans les affaires de l'Aargau, Zurich traita pour tous les cantons, principalement à l'égard de Baden et des bailliages libres.

rité, elle donnoit tort à ce canton sur beaucoup d'articles; mais il y en avoit d'autres où elle lui étoit favorable. Il devoit surtout leur savoir gré du silence qu'ils avoient gardé sur quelques points délicats; mais quand bien même ils en auroient agi autrement, Schwitz voyant que Zurich n'alloit point au devant de leur bienveillance, auroit tout fait pour se la concilier. Cependant les confédérés avoient menacés de prendre les armes contre celles des deux parties qui refuseroit d'accéder à leurs propositions (35). Sous tous les rapports, l'exécution de cette menace leur faisoit appréhender les conséquences les plus fâcheuses. Ils prévoyoit une guerre dispendieuse, sans profit et sans indemnité; des étrangers alloient s'immiscer dans leurs affaires intérieures, sans qu'il leur fut possible de les tenir à l'écart.

Deux jours avant l'expiration de la trêve, Zurich assembla les milices de la ville et de la campagne. Elles reçurent ordre de marcher aux limites du canton. La trêve étant finie, le matin du trois Mai, environ trois

(35) A la fin de la notification.

mille hommes, ayant le bourguemestre à leur tête, s'avancèrent dans le district de Pfeffikon, précédés de la bannière de Zurich. Dans la soirée du même jour, les forces de Schwitz occupèrent le mont Etzel, qui domine Pfeffikon, et qui est situé entre le lac et la Sil. Les Zuricois menaçoient la Marche, d'un côté du lac supérieur; au delà, ils pouvoient attaquer Uznach, derrière Rapperschwyl (36). Afin de garantir ces contrées, Schwitz fit passer un bataillon dans la Marche, sous le commandement d'Ulrich Wagner, et demanda du secours à ses nouveaux alliés. Les habitans de Gaster coururent à Uznach. Ceux du Thurthal et de Lichtenstaig ou du haut Tokenbourg, descendirent le bois de Hammel, tandis que Hildebrand et Petermann, fils de Wischard de Raron, héritiers du comte de Tokenbourg (37), couvroient les limites inférieures avec un autre détachement tiré du bas-Tokenbourg et de Wyl. Les Glaronnois, sous la con-

(36) A Bubikon, Rüti et Wald.

(37) Nous verrons ci-dessous dans ce même chapitre, comment ils étoient entrés dans le partage de la succession de Frederic.

duite de Tschudi, allèrent renforcer sur l'Etzel Ital Reding et les habitans de Schwitz. Cent hommes de Schwitz et de Glaris formèrent une garnison au château de Sargans. Les paysans de cette seigneurie se rassemblèrent et prirent les armes pour les intérêts de Zurich. Le canton de Schwitz requit tous les confédérés „ d'obliger les Zuricois à ob-
 „ server la ligue perpétuelle ". Les Zuricois les requièrent en même tems „ de soutenir
 „ leur ville opprimée dans ses antiques fran-
 „ chises ”.

Déclara-
 tion de
 guerre.

Cependant le bourguemestre, au nom de la régence de Zurich, envoya sur le mont Etzel un coureur avec une lettre ouverte, adressée au landammann, aux anciens et nouveaux conseillers, et à la commune de Schwitz. Cette lettre ne renfermoit point de salutations amicales ; Stüssi n'y donnoit point aux habitans de Schwitz le titre de confédérés. C'étoit, à proprement parler, une sommation de s'en rapporter au jugement de l'empereur. Le bourguemestre ajoutoit que si l'acceptation de cette offre n'étoit point garantie, au retour du messenger (38),

(38) Il ne vouloit point que cette assurance fut

Zurich pourvoiroit à sa sûreté par elle-même, et que, dans tous les cas, une proposition aussi juste mettoit son honneur à l'abri (39). Après une courte délibération, les habitans de Schwitz envoyèrent la réponse suivante par le coureur de leur propre canton : „ Le commandant, le banneret, les „ conseillers et le peuple de Schwitz font „ savoir au bourguemestre et aux deux „ seils de Zurich, leurs confédérés ”. (ils vouloient montrer qu'ils étoient les derniers à oublier les nœuds de la confédération), „ que leur démêlé, et les incidens ultérieurs, „ qui l'ont fait dégénérer en un procès soumis aux jugemens des cantons, sont des „ actes de notoriété publique ; qu'ainsi tout „ le monde est instruit de la dureté, de la „ haine, de l'arrogance toujours croissantes „ avec lesquelles Zurich a constamment re- „ jetté toutes les voyes légitimes d'accommodement, indiqués dans les ligués perpétuelles. On pourroit consentir à la proposition de soumettre l'affaire au jugement

apportée par un courier de Schwitz, qui auroit pu être un espion.

(39) Formule des déclarations de guerre.

„ de l'empereur. Il est, grace au ciel, vé-
 „ ritable que les deux parties relèvent du
 „ saint empire Romain. Schwitz compte
 „ aussi sur l'équité et sur les sentimens fa-
 „ vorables de S. M. I.; mais son tribunal
 „ n'est point celui par devant lequel la con-
 „ fédération renvoye Zurich et Schwitz.
 „ Cependant, quelque anti-fédérale que la
 „ conduite des Zuricois paroisse au canton
 „ de Schwitz, il en viendrait difficilement
 „ à la dure extrémité de les combattre. Il
 „ préféreroit à tous égards, même dans la
 „ circonstance actuelle, que les Zuricois
 „ voulussent se contenter de la marche ju-
 „ ridique que tous les cantons ont fait ser-
 „ ment de suivre en pareil cas. Schwitz est
 „ même disposé à faire encore plus. Si Zu-
 „ rich refusoit de se soumettre au prononcé
 „ d'un nombre pair d'arbitres, réunis à
 „ Einsidlen (40), il offre de prendre pour
 „ juges des députés de toutes les villes et
 „ campagnes de la confédération. Ce n'est
 „ pas tout : si une ville inspire plus de con-

(40) C'étoit, a proprement parler la procédure
 tracée par la confédération, ou, en d'autres termes,
 le Droit Helvétique.

„ fiance à Zurich, Schwitz offre de discuter
 „ sa cause devant l'avoyer, le sénat et le
 „ grand conseil de Berne; ou, si elle pré-
 „ fère des individus distingués, il propose,
 „ en qualité d'arbitres, Rodolph Hofmeis-
 „ ter, chevalier, avoyer de Berne, Ulrich
 „ d'Erlach et Rodolph de Ringoltingen (41).
 „ Il n'insiste pas non plus sur la promul-
 „ gation d'ordonnances plus équitables à
 „ l'égard des acheteurs-commissionnaires.
 „ On examinera seulement s'il est conforme
 „ aux ligues perpétuelles d'interdire à des
 „ confédérés toute exportation des denrées
 „ de première nécessité. Les Zuricois peu-
 „ vent mander par le messenger qui leur porte
 „ ces propositions (42), si elles leur paroîs-
 „ sent convenables et si elles garantissent
 „ mutuellement chaque partie des hostilités
 „ de l'autre. Sinon, Schwitz sera contraint
 „ de pourvoir à sa défense, et dans tous les

(41) Il faut que Zurich ait eu des raisons de ne
 point abandonner précisément à cette ville [Berne]
 l'entière décision de l'affaire; mais le canton de
 Schwitz observait si bien le decorum, que les autres
 devoient le trouver de plus en plus fidèle à l'esprit
 de la confédération.

(42) V. note 39.

„ cas , la présente déclaration mettra son
„ honneur en sûreté ”.

Pendant la nuit, les Zuricois firent passer la déclaration de guerre dans les montagnes, divisèrent leur armée, renforcèrent Ulrich de Lommis (43), qui étoit déjà au pied de l'Etzel avec mille hommes, et se dirigèrent du côté de la Marche, sous le commandement de Stüssi. Leur but paroît avoir été que Lommis demeurât en observation, et que, suivant les conjonctures, il tint en échec l'armée de Schwitz, ou tentât contre elle un coup de main rapidement exécuté, tandis que le bourguemestre s'empareroit de la Marche, empêcheroit le reste des nouveaux alliés de Schwitz, ainsi que les Glaronnois de se joindre à l'ennemi, et, si l'occasion s'en présentoit, l'attaqueroit en dos, au moment où Lommis l'attaqueroit en front (44).

Action
près
d'Etzel.

Reding, instruit de tous ces mouvemens par les avant-postes, fit avertir les habitans de la Marche de se tenir sur leurs gardes, s'avança vers le sommet de l'Etzel, et enjoignit le plus profond silence. Au point du

(43) Rhan le nomme; Eidg. Gesch. p. 299.

(44) Tschudi fait mention de ce dernier projet.

jour, il arriva des députés d'Underwald et d'Uri, annonçant que les bannières de leurs cantons ne tarderoient pas à paroître, mais qu'ils prioient instamment Reding de convoquer une assemblée générale. Le Landamman défera à cette demande. Tous les postes ayant été suffisamment garnis, le surplus de l'armée s'assembla. Les députés d'Uri et d'Underwald la conjurèrent, au nom de Dieu et de la patrie, d'éviter encore les mesures offensives, et de leur permettre d'essayer une nouvelle tentative, dans ce jour terrible, où, chose inouïe jusqu'alors! des confédérés alloient répandre le sang les uns des autres. Ils n'avoient pas fini de parler, lorsque le courier de Lucerne accourut, tenant en l'air une lettre de ses souverains. Elle portoit ce qui suit : " L'avoyer & le conseil de Lucerne „ supplient leurs confédérés de compter „ encore une fois sur l'assistance divine pour „ une réconciliation ; de s'interdire les hostilités, encore cette fois ; d'envoyer des „ députés dans leur ville. Ils espèrent trouver des moyens. „ Reding prit aussitôt la parole ; il promit d'attendre l'espace d'une heure, par égard pour les cantons médiateurs, et afin de leur donner le tems d'essayer sur

les Zuricois le pouvoir de leurs représentations. Soudain des coups de fusil retentirent dans l'éloignement ; des cris se firent entendre, pareils aux clameurs de deux troupes qui combattent. De moment en moment, ce bruit sembla croître et s'approcher. En effet, Ulrich de Lommis, trompé par le calme qui régnoit dans toute la contrée, avoit pensé que l'ennemi étoit allé camper ailleurs. Pour mieux s'en assurer, il avoit envoyé cinquante jeunes gens des bords du lac de Zurich, prendre des renseignemens sur la hauteur. Cinquante autres les avoient suivis de leur propre mouvement. Tous étoient armés. Ils traversèrent lestement les avant-postes de l'armée de Schwitz, qui les aperçurent et n'en furent point remarqués. Découvrant enfin des ennemis, ils ne se contentèrent pas d'exécuter l'objet de leur mission, et, comme s'ils eussent été envoyés pour combattre, ils lancèrent des flèches et tirèrent des coups de fusil. Tous les avant-postes se réunirent afin de les cerner, tandis que l'alarme parvenoit au corps d'armée. Les députés médiateurs gémirent de cet incident. Les habitans de Schwitz coururent aux armes, se montrèrent sur la hauteur, et descendirent

par le bois de Krummholz. Les plus braves marchaient à leur tête. Dans cette crise imprévue, les jeunes Zuricois, pressés de toute part, se replièrent sur leur armée qui étoit campée vers l'extrémité inférieure du Krummholz. Mais tous n'arrivèrent pas jusqu'à elle; et ceux qui échappèrent à la mêlée, ne rejoignirent pas leurs concitoyens dans l'état où ils les avoient quittés. Onze avoient péri (45), victimes de leur imprévoyance. Le drapeau étoit perdu. La plupart des fugitifs avoient jetté leurs cuirasses, leurs hâches-d'armes, leurs fusils & leurs armures. En revanche, ils portèrent dans le camp l'effroi dont ils étoient saisis. Il ne tarda pas à s'y propager. On résolut d'évacuer entièrement le Krummholz, ou l'on ne voyoit de tous côtés qu'un péril imminent. Lommis conduisit sa troupe à une distance considérable. L'ennemi ayant dépassé le bois dans l'ardeur de la poursuite, vit les Zuricois en ordre de

(45) Je parle d'après Tschudi, lequel est presque toujours aussi impartial que l'humanité le comporte. Lauffer dit que les morts étoient en grand nombre, mais il n'a point eu de mémoires particuliers sur ces anciens tems, qui ne soient connus d'ailleurs.

bataille ; il forma aussi-tôt ses rangs dans l'intention de les attaquer. Mais les députés médiateurs obtinrent du Landammann que , satisfait d'avoir eu l'honneur de cette journée , il se retirât sur la hauteur. Stüssi fut informé de ce revers sur les limites de la Marche (45) ; et les ayant trouvées à l'abri de la surprise qu'il méditoit , il retourna vers Pfeffikon , sans rien entreprendre.

S'il avoit persisté dans son projet , il auroit eu sur les bras ses compatriotes les Glaronnois & les habitans de Gaster. Les uns et les autres arrivèrent au point du jour au lieu qu'il venoit de quitter. Vainement le peuple de la Marche leur offrit de ses provisions. Ils ne voulurent pas s'arrêter un seul moment , et quoiqu'ils eussent déjà marché toute la nuit , ils se hâtèrent de gagner le Mont Etzel , où Reding avoit pris sa position de la veille. Il s'avança un peu en descendant vers la chapelle de S. Meinrad. Les Glaronnois envoyèrent aux Zuricois leur déclaration de guerre. Le contingent de Gaster eut ordre de se joindre aux forces qui gardoient le pays d'Uznach. La Marche

(45 bis) Au Bœchli vers la tour Bernard. Tschudi.

étoit aussi, jusqu'à un certain point, à l'abri de toute insulte, l'ennemi ne pouvant beaucoup se hasarder, dans une contrée où les esprits n'étoient nullement disposés en sa faveur, et que deux armées redoutable couvroient sur les deux flancs. Il est à remarquer que la milice du haut Tokenbourg et un détachement de Glaronnois, venu au secours d'Uznach et de Gaster, y opposoient une force prépondérante aux habitans de Grüningen; pendant que la milice du bas Tokenbourg avoit déjà enlevé aux Kibourgeois une assez grande quantité de bétail (46).

Les bannières d'Uri et d'Underwald parurent à leur tour sur le mont Etzel, et campèrent à côté des troupes de Schwitz, près de la chapelle de S. Meinrad, non à dessein de marcher contre les Zuricois, mais pour donner plus de poids à leur médiation. Les deux parties étoient bien éloignées d'y acquiescer. Mais la violence et la continuité d'une pluie extraordinaire vint seconder les bonnes intentions d'Uri et d'Underwald. Pendant ces jours d'inaction, vingt députés

(46) Près de 500. têtes de bétail. Ibid.

de ces deux cantons eurent une conférence avec trente députés de Berne, de Lucerne, de Zug et de Soleurre, auxquels il s'en joignit d'Appenzell, de S. Gall, de Constance, de Winterthur, de Baden, de Schaffouse, de Rhinfelden, de Fribourg, de Bâle, et de Strasbourg (47). La dissolution prochaine qui sembloit menacer la Confédération Helvétique livroit tous les cœurs aux diverses émotions de la crainte et de l'amitié. Ces députations travaillèrent jour et nuit à gagner du tems par des armistices renouvelés de douze en douze heures, afin d'en pouvoir négocier de plus durables. Longtems ils s'épuisèrent en vaines tentatives, pour effectuer un rapprochement entre les deux parties, leur langage affectueux n'étoit pas écouté. Enfin Adam Riff, l'un des députés de Strasbourg, s'énonça en ces termes : „ Hommes
 „ de Schwitz et de Glaris, votre desir est
 „ d'amener les Zuricois à une procédure régulière sur tous les points qui vous divisent ,

(47) Bâle envoya André Ospernell etc. Tschachtlan. Les noms de villes, omis dans Tschudi, sont rapportés par Stetler, Haltmeyer et H. Tschudi, auteur de la chronique de Glaris.

„ conformément à la teneur de votre alliance
 „ perpétuelle. Sachez que cette espérance
 „ est vaine. Les Zuricois se refusent à cet
 „ expédient, et ils appuyent leur refus de
 „ raison multipliées ". On ne parla pas avec
 moins d'énergie aux Zuricois. Les députés
 leur prouvèrent qu'ils devoient fournir du
 pain au canton de Schwitz. Ces discours
 firent craindre aux deux parties de s'attirer
 l'inimitié de tant de villes en prolongeant
 leur résistance. Elles convinrent d'une trêve
 d'un an, la veille de l'Ascension (48). On Trêve.
 réserva dans le traité les franchises et allian-
 ces respectives; mais les Zuricois promirent
 d'accorder aux habitans de Schwitz et de
 Glaris, ainsi qu'à leurs sujets (49), le transit
 de tous les bleds acquis hors de leur terri-
 toire, et de laisser passer, suivant l'ancien-
 ne coutume, les provisions de vin, desti-
 nées pour l'usage des vassaux de l'abbaye

(48) Le 13 Mai : ainsi l'expédition dura dix jours.

(49) Aux yeux des habitans de Schwitz, cette tournure parut sans doute un moyen adroit de ne pas offenser Zurich, par la mention directe des peuples de Gaster et d'Uznach.

d'Einsidlen (50). Henri de Bubenberg , chevalier, seigneur de Spiez, l'un des principaux magistrats de Berne , et le Strasbourgeois Burkard de Mulheim , aussi chevalier, apposèrent leurs sceaux à ce traité.

Personne ne tenoit plus la campagne ; mais le ressentiment vivoit dans les esprits et la jalousie l'augmentoît chaque jour. Bientôt Zurich priva de la faculté de s'approvisionner à son marché, les paysans qui, après lui avoir fait hommage à elle-même , avoient prêté serment à Schwitz depuis quelques années. Elle en donna pour motif que les avantages stipulés par la trêve regardoient uniquement les peuples associés au Corps Helvétique dès le tems des confédérations perpétuelles. Presqu'à la même époque , les paysans de Sargans , à l'instigation de Pierre Weibel , refusèrent , sous différens prétextes , les droits seigneuriaux (51) au comte de Werdenberg. Ce fut en vain qu'il of-

(50) Dans les registres Tokenbourgeois déjà cités note 31 ; I, 1157.

(51) Les documens étant perdus , il est impossible de décider jusqu'à quel point ils y étoient autorisés , ou s'ils ne l'étoient pas du tout.

frit, à plusieurs reprises, de mettre l'affaire en justice réglée. La famille de Weibel (de Mels) lui suscitoit partout des ennemis (52). Inutilement les cantons de Schwitz et de Glaris adressèrent en sa faveur les représentations les plus énergiques à ce peuple insurgé (53). Les Weibel, sûrs de l'appui de Zurich, osèrent l'affranchir publiquement de toute obligation envers le comte (54). On répéta dans les diètes, avec un redoublement d'amertume, les reproches que l'on s'étoit déjà faits précédemment. Zurich accusa Schwitz de ne point respecter ses anciennes franchises; Schwitz accusa les Zurichois de violer la confédération perpétuelle. Le zèle des confédérés ne se rallentit point;

(52) Cuenz et Clewi, avec leurs amis et leurs compagnons.

(53) La suscription est remarquable : „ au capitaine, „ au conseil et à la commune du haut et bas Sargans, et à leurs adhérens qui veulent être bourgeois de Zurich ”. msc.

(54) Le peuple de Sargans lui proposa de s'en rapporter à la décision du baron de Brandis, qui, comme nous le verrons bientôt, étoit devenu seigneur d'une partie des X juridictions de Rhétie, et qui étoit par conséquent leur allié.

mais ils se donnèrent des peines infructueuses.

Zurich s'éloignoit de plus en plus des autres cantons. Enfin elle présenta à l'empereur Albert (55) une plainte contre Schwitz, Glaris, et leurs adhérens (56), comme contre des rebelles qui méprisoient l'autorité impériale, et blessoient les franchises que Zurich tenoit de l'empire. Cette ville le prioit, „ en sa qualité de seigneur naturel „ et légitime, de protecteur et d'avoué fidèle de l'empire, et de juge de tous les „ griefs, „ de mander à son tribunal ceux dont elle se plaignoit, d'enjoindre aux autres cantons (57) de les exhorter à comparoître devant lui, et d'ordonner aux princes et seigneurs voisins qu'ils eussent à la soutenir dans cette prétention. L'empereur écrivit conformément au desir des Zuricois.

(55) Le 20 Août. Elle écrivit en même tems au comte Schlick et au protonotaire. Reg. Tok I, 970, 984, 1009.

(56) Il est hors de doute que l'on entendoit par là les confédérés; mais cela peut s'entendre aussi des nouveaux alliés de Schwitz et de Glaris.

(57) Berne, Lucerne, Soleurre, Uri, Underwald, Zug, Appenzell, S. Gall.

(58) ; mais les cantons reçurent la nouvelle de sa mort (59) , avant de s'être mis en devoir de lui répondre.

Quelques jours avant que cette nouvelle parvint à Zurich , ses habitans renouvelèrent pour une année la trêve qu'ils avoient conclue avec la maison d'Autriche (60). Ils ne traitèrent pas cette fois avec le duc Frederic qui avoit dirigé la première guerre d'Appenzell , et souffert les outrages du concile de Constance ; ce prince , si pauvre et si délaissé vingt ans auparavant , étoit mort depuis quelques mois (61) , possesseur de plus de richesses qu'aucun particulier d'Allemagne ; il avoit épargné un million de ducats en argent comptant (62). Il étoit le plus âgé

(58) Peterwaradin , 21 Septembre , aux cantons susdits et à Uznach , à Gaster , à Lichtensteig , à Windek , au Thurthal , au val de S. Jean et au Neckerthal. Il se proposoit , à ce qu'il semble , d'envoyer une commission. *ibid.* p. 1025.

(59) Il mourut le 27 Octobre.

(60) Le 15 Octobre. Stüssi et Schwend conduisirent cette négociation , avec le margrave Guillaume , lieutenant de l'Autriche antérieure. *Ibid.* 1049 , 1073.

(61) Le 24 Juin.

(62) Toutes ses pensées étoient dirigées vers l'ar-

de sa famille, et il avoit vû la couronne impériale et les sceptres de Bohême et de Hongrie mettre le comble à son aggrandissement. Son fils encore mineur (63), son trésor et ses domaines étoient demeurés au pouvoir de son neveu, Frederic, fils d'Ernest. Nous ne pouvons décider si l'ordre des choses le vouloit ainsi, si c'étoit l'effet de la précipitation (64), si la famille et les sujets y avoient ou non donné leur consentement (65).

Le comte
Schlick.

Parmi les investitures qu'Albert avoit accordées, la plus remarquable pour les Suisses étoit celle qu'avoit obtenue de lui, peu de tems avant sa propre mort, le vieux comte de Montfort-Tettnang, pour lui-même et pour tous les autres héritiers

gent comptant, et il ne pouvoit se résoudre à le dépenser; Hüpli. *Pecuniam sitiēbat velut hydropicus.* Arenpeck, p. 1279.

(63) Sigismond né en 1427.

(64) Tschudi donne à entendre que c'étoit la vraie cause. On peut aussi l'inférer du récit d'Arenpeck.

(65) Les états conclurent un traité. Fugger, p. 504, b. V. Veit Arenpeck, p. 1280, sur les différends qui s'élevèrent à ce sujet.

de Frederic de Tokenbourg (66). Albert avoit en effet déterminé le comte Schlik, vice-chancelier de l'empire, à se désister du droit qu'il avoit sur les biens de ce seigneur (67). Il avoit ensuite accordé l'investiture de tous les domaines échus à Frederic tant du côté paternel que du côté maternel, sans distinguer les fiefs impériaux des propres ou des aleux (68). Il avoit laissé les héritiers s'arranger entr'eux sur le reste de leurs prétentions (69), et faire le partage à leur gré.

(66) Dipl. d'investiture. Bude, St. Pierre et St. Paul, h. a., imp. dans l'ouvrage de J. G. Escher (ensuite bourguemestre), qui a pour titre *Warhaft Gründlicher information von der Tokenburger Freyheiten* [instruction véritable et fondamentale sur les franchises du Tokenbourg] 1713; et dans le corps diplomatique de Dumont, Tome III, part. I. pag. 66.

(67) „ Pour prévenir la révolte des pauvres sujets, „ l'empereur discourut tant avec lui qu'avec les héritiers, que le comte renonça volontairement à „ ses droits „. On ignore si et comment il fut indemnisé.

(68) Y compris le Tokenbourg, le Prætigau, Davos, Belfort et Uznach.

(69) Il leur donna l'investiture, selon le droit qu'ils prétendoient y avoir comme héritiers, sans

Les Ra-
ron, sei-
gneurs
du To-
ken-
bourg.

Ils étoient déjà d'accord sur ce dernier article. Hildebrand et Petermann, barons de Raron, devoient, comme nous l'avons vu, entrer en possession de tout le Tokenbourg avec George de Rœzuns (70); les comtes de Tettwang et de Sax-Masox devoient avoir la plus grande partie des juridictions du Prætigau (71), et Wolfhard de Brandis les seigneuries de Mayenfeld et de Malans (72), situées à peu de distance de son château de Vaduz (73). Il y a lieu de présu-

attenter aux droits de qui que ce fut. Il indique assez que l'investiture regarde proprement ce qui est dévolu à l'empire et à lui, mais il ne désigne pas en quoi cela consiste.

[70] Fils d'Ulrich, dont la mère, Marguerite, étoit sœur du feu comte de Tokenbourg.

[71] Nous verrons ci-dessous les documens. Il est dit dans le Grundriss der Gesch. Gemeiner 3 Bündten, 1773, T. I, p. 94, qu'Ulrich de Metsch, hérita pour lors de plusieurs domaines dans ces juridictions. Cette assertion est absolument fausse, ou du moins elle n'est véritable que d'une ou deux.

[72] Ibid. Ici cet ouvrage est d'accord avec les documens.

[73] Valdûtsch en langue Rhétienne; Sussthal en allemand. Guller, Rhætia, 219. a. ou Vaduz faisoit aussi partie de son lot, de même que Schellenberg

mer que Thuring d'Aarbourg avoit transigé pour ses droits (74).

Les nouveaux seigneurs tournèrent sagement leurs premiers soins vers la satisfaction des sujets. Ils comblèrent leurs vœux en fixant par des chartes leurs rapports mutuels. L'avoyer, le conseil et les bourgeois de Lichtenstaig ayant prêté foi et hommage aux barons de Raron et à leur cousin (75) Rœzuns, ceux-ci ne se bornèrent pas à confirmer toutes les franchises et tous les droits que les comtes et seigneurs de Tokenbourg avoient accordés à cette ville et à sa banlieu. Il statuèrent de nouveau les réglemens dont voici la teneur : „ Les seigneurs doivent tous les ans choisir un avoyer ; mais

Franchises des
Token-
bourgeois

et Blumeneck qui en étoient voisins (Leu, art. Brandis) ; ou, plus vraisemblablement, il l'avoit acquis de la maison de Schellenberg. Guler, l. c. 219 conduit à cette opinion. Busching, Géogr. T. VIII, 1361, édit. de Schaffouse, ne fait point difficulté de l'adopter. Je ne connois point encore de documens qui l'appuyent.

(74) Le produit de cette cession put lui servir à payer la seigneurie de Schenkenberg en Aargau qu'il acheta en 1434.

(75) Marguerite, sœur de son père, étoit mère des barons de Raron.

„ ils ne peuvent l'élire que parmi quatre
 „ notables que la bourgeoisie leur propose
 „ Les bourgeois nomment aux places du
 „ conseil. Le seigneur et les bourgeois éli-
 „ sent en commun (76) des bourgeois do-
 „ miciliés dans la contrée, pour siéger, en
 „ qualité de juges, dans le tribunal public
 „ (77). Il n'est rien prescrit aux habitans de
 „ Lichtenstaig, par rapport à leurs mariages ;
 „ ils peuvent suivre en liberté leur penchant
 „ (78). Ils ne sont pas moins libres de ven-
 „ dre et d'acheter des biens, et seront à l'a-
 „ venir exempts du troisième denier. Les
 „ fiefs leur sont inféodés à perpétuité (79).

(76) „ Nous avec eux, eux avec nous ”. Probablement dans une assemblée générale de la commune.

(77) Qui se tenoit encore sur la voye publique de l'empire, comme chez les anciens, à la porte des villes.

(78) Indépendamment de ce statut, ils tenoient anciennement ce privilège de la constitution de l'abbaye de St. Gall.

(79) C'est là, si je ne me trompe une double franchise. Elle leur assure la transmission de leurs fiefs, qu'avoient inutilement souhaitée les habitans de Wartau (Chap. VI vers la note 24) et sinon l'exemption totale, au moins la modération des taxes.

Il s

33 Ils peuvent incorporer dans leur bour-
 34 geoisie les paysans qui s'établiront parmi
 35 eux, et se transporter eux-mêmes sur d'au-
 36 tres territoires, avec leurs propriétés,
 37 sans être réclamés ni poursuivis, et sans
 38 rien perdre des meubles ou des immeu-
 39 bles qu'ils laisseront dans la contrée. Le
 40 seigneur ne poursuivra point leurs cautions.
 41 Il a si peu le dessein de susciter des chi-
 42 canes aux bourgeois, relativement à leurs
 43 anciennes prérogatives, qu'il leur aban-
 44 donne les biens des colons de leur arron-
 45 dissement qui ont agi contre ses intérêts.
 46 Il est entendu que le seigneur représente
 47 la ville pour l'hommage de ces biens vis à
 48 vis de l'empire et dans toute autre circons-
 49 tance (81), et qu'il ne peut l'aliéner sans
 50 réserver toutes ces franchises irrévocables,

(80) Sans réclamation de corps et de biens, de
 propriété ou de somme d'engagement, il y avoit
 des cas où la poursuite avoit lieu, mais elle ne s'exer-
 çoit que contre l'individu émigré, et jamais contre
 ses enfans.

(81) Envers tout autre, par exemple envers Zu-
 rich, par rapport à sa combourgeoisie, dont il n'est
 pas fait la plus légère mention; envers la comtesse,
 à raison de ce qu'elle avoit à répéter.

„ lesquelles sont aussi ratifiées et scellées par
 „ Marguerite de Rœzuns, mère des sei-
 „ gneurs de Raron, par le comte Henri de
 „ Montfort - Tettwang, fils de Guillaume
 „ (82), et par les autres co-héritiers du
 „ comte de Tokenbourg, conjointement
 „ avec les cantons de Schwitz et de Glaris
 „ (83) ”.

Le Thurthal entier prêta serment, ainsi
 que tout ce qui relevoit du château de
 Wildenbourg, ou appartenoit à ce district
 (84) dans la partie supérieure du Tokenbourg,
 où les eaux impétueuses de la Thur jaillissent
 du sein d'un riant pâturage. On accorda
 aux habitans les franchises suivantes, ou
 peut-être on leur en confirma simplement la
 possession : Quiconque fournissoit une cau-
 tion, ne pouvoit être emprisonné (85). Nul

(82) Guillaume mourut probablement en 1439, en-
 tre le jour de S. Pierre et S. Paul [not. 66] et celui
 de S. Lucien [date de ce document].

(83) La charte est littéralement dans Tschudi,
 T. II, p. 284.

(84) Le Thurthal et Wildenbourg formoient les
 divisions du Haut Tokenbourg.

(85) C'étoit là un acte d'*habeas corpus*, aussi
 valable que celui qui sert de palladium à la liberté

ne devoit être taxé ou puni que suivant les coutumes. Les fiefs leur étoient librement inféodés. On ne devoit point inquiéter les parens dans leur droit de succession, non plus que ceux qui croyoient pouvoir, en sûreté de conscience, léguer leurs biens à des étrangers. On ne devoit point prendre les vêtemens des morts pour droit d'échûte (86). Les habitans pouvoient vendre leur propriété à qui bon leur sembloit, sans être tenus de payer aucune redevance; ils étoient les maîtres de se marier à leur gré, d'aller et de venir comme il leur plaisoit. On regardoit comme valable ce qui s'étoit passé dans le pays après la mort de Frederic, suivant les formes judiciaires (87). Les habitans étoient autorisés à proposer au seigneur, aussi souvent que la nécessité l'exigeroit, quatre hommes du Thurthal et quatre du château de Wildenbourg, parmi lesquels on choisiroit un Amman pour chacun

personnelle des anglois [V. Blackstone, T. I, page 135, édit. d'Oxford, 1773 ;] mais il date dans le Thurthal de deux siècles plutôt qu'en Angleterre.

(86) *Gewandfall*. V. T. VI, pag. 289.

(87) Probablement ils avoient pris des mesures contre les vexations abusives.

de ces districts. On leur permettoit d'avoir des juriconsultes, nommés parmi eux et qu'ils devoient élire en commun avec le seigneur. Chaque maison n'étoit tenue qu'à une corvée par an; chaque paturage de montagne ne devoit qu'une fois par an le beurre et le fromage faits dans l'espace d'une journée avec le lait du même jour (88). Les habitants pouvoient user librement pour leurs moulins de l'eau de la rivière, telle qu'elle sortoit de l'étang seigneurial (89). Leurs contributions étoient réduites à quarante-deux livres par an pour le Thurthal et à vingt-huit pour Wildenbourg, monnoye de Constance (90). Ils avoient le droit de la

(88) C'étoit ce qu'on appelloit le *banquet des Alpes*. Il datoit du tems des anciennes mœurs, lorsqu'il arrivoit au seigneur de manger chez ses vassaux, ou lorsqu'ils fournissoient les mets de sa table.

(89) Près de Wildenbourg, je pense. On trouve quelque chose d'analogue dans la charte des Walser.

(90) On ne retrouveit plus une partie des contribuables des environs de Wildenbourg [6 L. de Heller, 150 fromages, valant chacun 9 Heller, et 30 *Nidlen* [est-ce une mesure?] de beurre fondu] les anciens devoient procéder à leur recherche. Ce qui étoit perdu demeurait perdu.

repartir à leur gré (91). S'il arrivoit au seigneur de vendre ou d'engager quelques-uns de ses biens, ils pouvoient les acquérir, et ils avoient la certitude de jouir de toutes les franchises ci-dessus énoncées, sous quelque seigneur que ce put être. Tout leur fut confirmé, de même qu'aux habitans de Lichtenstaig (92).

Cunégonde de Werdenberg, épouse de Guillaume, comte de Montfort (93), Rodolph son fils (94), Catherine de Werdenberg, veuve de Jean, comte et seigneur de Sax-Masox, Henri son fils, et Henri de Lumerins, son administrateur élu (95), pri-

Franchises des dix juridictions.

[91] Encore un privilège important. La taille n'étoit si oppressive en France, que parceque les peuples y étoient privés de cette prérogative.

[92] Lichtenstaig, S. Thomas. voyez Tschudi T. II, page 287 et suiv.

[93] S'il vivoit encore; mais il paroît avoir abandonné sur le champ à son fils cette propriété qui venoit de sa mère.

[94] Le second, à ce qu'il paroît. Hugues, l'aîné, se contenta de la seigneurie paternelle.

[95] Le mari étoit mort. Je ne sais pas si le fils étoit déjà majeur. Au surplus l'administrateur étoit d'une famille très-distinguée du pays des Grisons. Quelques documens l'appellent *Lombris*.

rent possession de Davos et des dix juridictions qu'unissoit une ligue perpétuelle. Les habitans s'y conduisirent aussi en hommes sages et intègres (96), qui aspiraient à une liberté raisonnable, et non au pouvoir. Ils reconnurent volontiers ces nouveaux seigneurs, dès que ceux-ci leur eurent garanti la ratification solennelle de leur ligue (97), et qu'ils eurent approuvé l'alliance qu'ils avoient conclue pour un certain nombre d'années avec les habitans de Sargans et de l'évêché de Coire. La base dont on se servit pour régler les droits des seigneurs et les libertés des sujets, fut la charte où les ancêtres des premiers (98) avoient inventorié les seconds, cent cinquante ans auparavant (99), lorsque Guillaume Beli

[96] Telle étoit leur qualification dans la charte de la note 108.

[97] Ibid.

[98] Voyez cette charte dans l'ouvrage intitulé *Pundterischer Handlungen Wiederholter deduction*, 1622, 4to. elle est du dix-huitième jour après S. Barthelemy 1289.

[99] Hugues de Werdenberg et Jean Donat Walter de Vaz notre oncle [le premier père de Guillaume qui mourut en 1354, grand-père de Henri,

et (100) ses compagnons avoient entrepris de défricher la contrée (101). Ainsi ils conservèrent leurs principaux privilèges, comme celui de n'être tenus à aucune redevance au delà d'une rétribution fixe en fromages, draps, cochons de lait (102) et poisson

mort en 1423, ayeul de Guillaume, mari de Cunégonde, qui paroît ici avec son fils; le second mort en 1523; père de Cunégonde épouse de Frederic, avant dernier comte de Tokenbourg et mère de Diethelm, père du dernier] la communauté seigneuriale qui, dès l'année 1289, existoit en ce pays entre les Werdenberg et les Waz, et le mariage qui eut lieu par la suite entre Rodolph de la maison de Werdenberg et l'une des deux héritières de Waz, servent à expliquer pourquoi les filles d'Albert de Werdenberg paroissent ici en qualité d'héritières.

[100] Guillaume l'Amman, dans la charte. La note nous apprend que c'étoit un Beli. La *déduction* citée note 98 doit être l'ouvrage de Guler; au moins n'a-t-elle pas été composée sans sa participation. C'est d'ailleurs un écrit très-instructif.

(101) Cette entreprise paroît avoir été du même genre que le défrichement du Rheinwald, commencé vers la même époque (Voyez chap. II, not. 22). Dans le fait cet accord de 1289 se réfère à un plus ancien, de manière que le défrichement dont il s'agit peut remonter au tems de la maison d'Hohensaufen.

(102) 473 Fromages tous les ans, le jour de S. Gall;

(103) ; et celui d'être jugés dans le pays même par le seigneur (104) ou l'Amman. On ajouta, d'une manière plus positive, que dans ses démêlés avec les habitans de Davos, le seigneur s'en rapporteroit à la décision de quelques hommes libres (105) des autres juridictions ; que les colons seroient exempts de tous droits de péage dans le circuit de leurs juridictions ; qu'ils n'étoient point obligés de suivre le seigneur à la guerre, au delà de cet arrondissement (106) ; que le château de Belfort leur seroit ouvert dans les dangers publics, et que l'élection du gouverneur seroit consentie par le peuple ; enfin que le seigneur ne pourroit alié-

le jour de St. Martin 168 aunes de drap ; le jour de S. George, 56 cochons de lait. Ces redevances territoriales existoient presque partout. Le seigneur qui vouloit davantage, étoit forcé de le demander.

[103] De l'étang qui appartenoit au bien, mais non au fief héréditaire.

[104] Le seigneur se rendoit dans la contrée, ou il y envoyoit quelqu'un. ch. de la not. 109.

[105] „ Hommes libres, pairs et membres de commune ”. *ibid.*

[106] Encore est-il stipulé que c'est aux frais du seigneur.

ner les cens, qu'il n'en eut offert le rachat aux métayers (107) qui les acquittoient (108). Les Walser (109) qui demeuroient entre Davos et Belfort reçurent la même charte de franchises. On sait aussi que lorsque Henri et Ulrich de Montfort, frères de Rodolph (110), devinrent au lieu de lui seigneurs de Tettwang, du Prætigau et de Davos (111), ils

[107] *Villici*. L'ensemble offroit encore plusieurs traces de l'ancienne institution économique.

[108] C'est ainsi qu'à l'instar des habitans du Thurthal, ce peuple eut l'art de préparer sa future indépendance. Au surplus, la charte d'où ceci est tiré se trouve dans l'ouvrage cité note 98 elle est datée de Davos, le jour de Ste. Agathe 1438.

[109] Il y avoit aussi de ces Walser dans le pays de Wartau [Leu, art. Walser] Les uns et les autres jouissoient de plusieurs franchises. Peut-être avoient ils une origine commune. L'étymologie sembleroit indiquer que c'étoient d'anciens habitans aborigènes de la vallée, ou bien une colonie du Valais. La charte est de la même date que la précédente.

[110] D'après les tables généalogiques de Hubner, il mourut en 1445. Mais il se peut aussi, qu'à la majorité de Henri, on lui ait assigné une légitime, ainsi qu'à Ulrich.

[111] Qualification consignée dans la charte de la note 112.

accordèrent ces mêmes franchises à la juridiction de la Langwiesen et du val de Schanfik, contrées sauvages qu'arrose la Plessur, et qui séparent le mont Strela du pays de Davos (112).

Lorsqu'on réfléchit sur tous ces privilèges que les peuples du Tokenbourg et du Prætigau se firent accorder par leurs seigneurs, dans un tems où ils pouvoient demander avec hardiesse, on voit que leur modération se contenta de statuer que chacun seroit jugé par le tribunal dont il ressortissoit et par des juridictions perpétuées d'âge en âge (113). D'un autre côté, si l'on considère les obstacles insurmontables qui empêchoient la réconciliation de Zurich et de Schwitz, on reconnoît qu'à le bien prendre, la facilité ou la difficulté de nos entreprises vient moins de ce qu'elles sont en elles-mêmes,

[112] La charte se trouve dans Lünig, Arch. imp. part. Spec. contin. II, continua III 6me part. pag. 170, au même endroit que celle de la note 109. Il est vrai que les noms y sont très-défigurés.

[113] On apperçoit surtout ce principe fondamental dans la concentration que présente la ch. citée note 109.

que des dispositions de ceux qu'elles intéressent.

Pendant que l'obstination, sous le masque ^{La grande peste.} de la fermeté, préparoit une guerre nouvelle et remarquable par un surcroît d'acharnement; lorsque la Suisse souffroit encore de la disette, et que, même dans l'Autriche antérieure l'administrateur (114) ne savoit où se procurer du pain jusqu'à la récolte (115), une peste affreuse, connue sous le nom de *Grande peste*, commença ses ravages vers la semaine de Pâques (116). On ignore si ce fut un étranger qui la porta dans la ville de Bâle (117), rendez-vous d'une multitude de nations diverses, ou si elle prit naissance dans le pays même, occasionnée par les alimens extraordinaires auquel on avoit recours

[114] *Hubmeister*, administrateur des revenus, tels qu'on les percevoit uniquement sur les propriétés territoriales. L'administrateur d'alors s'appelloit *Petermann de Märsbourg*.

[115] *Reg. de Bâle*.

[116] Elles s'étoit déclarée dès l'hiver. Voyez *Wurstisen*, *chron. de Bâle*, éd. de 1765, p. 367.

[117] C'est à Bâle qu'elle paroît s'être le plutôt manifestée. Ce ne fut qu'au mois d'Août qu'elle commença d'être redoutable à Berne. *Tschudi*.

pendant la famine. Sa fureur s'accrut à mesure que la chaleur augmenta. Elle se propagea dans toutes les villes, dans toutes les campagnes de la Confédération Helvétique. Souvent, à Berne, on comptoit vingt-quatre morts dans une seule journée (118); à Bâle, on en compta jusqu'à cent. Zurich vit périr au moins le quart de sa population (119). Il mourut quatre mille personnes à Constance (120). Partout où s'étendit la contagion, il n'y eut pour ainsi dire aucune maison qui n'eut quelqu'un à pleurer. Des jeunes gens qui, le matin, avoient laissé leurs parens en bonne santé, rencontroient à midi le prêtre qui leur portoit les derniers sacremens, et attaqués eux-mêmes l'instant d'après, tomboient morts en présence de leur Dieu. Les fossoyeurs n'étoient pas en assez grand nombre pour creuser autant de fosses qu'il y avoit de cadavres, et l'on trouvoit à peine assez de voituriers ou de porteurs pour les conduire à la hâte vers des creux où

(118) Stettler, p. 133. En tout 1100 depuis Août jusqu'à Noël. Tschudi.

(119) 3000 personnes. Rhan, p. 300. Comp. T. IV, p. 363, et T. V, p. 45.

(120) Dans l'espace de dix mois. Rhan.

on les entassoit par monceaux (121). La contagion sévit d'une manière terrible contre les seigneurs ecclésiastiques et laïques (122). Plusieurs membres du concile prirent le parti de fuir; mais le fléau les atteignit, et ils l'emportèrent avec eux. C'étoit un héros que celui qui demeuroit au poste ou la providence l'avoit appelé (123). Tel fut le cardinal d'Arles: „ J'aime mieux, dit ce prince „ de l'église, assurer au péril de mes jours „ la permanence du Concile, que de sauver mes jours, au hazard de sa dissolution (124) ". Il vit d'un regard ému mais inébranlable, le jeune et illustre Pontanus, et un respectable vieillard, le dernier duc de Tek (125), patriarche d'Aquilée, ajou-

(121) Wurstisen, pag. 375, 377, et suiv.

(122) Il mourut 25 bénéficiers du diocèse, sans compter les dignitaires ecclésiastiques étrangers. Henri le minorite, florib. tempp. in Script. rer. Basil. minorib. T. I.

(123) On nomma des *pâtres de Stabilimento*. Wurst.

(124) Æneas Sylvius Piccolomini (qui courut lui-même le plus grand danger), dans l'Helv. Kirch. Gesch. de J. J. Hottinger, II, 390.

(125) On sait que cette famille étoit une branche collatérale de l'ancienne maison de Zœringen. T. III, pag. 32.

ter à la douleur particulière de chaque famille celle que leur perte causa généralement (126) Quatre cent Bâlois et des prêtres de toutes les églises et de tous les couvens se rendirent processionnellement à la colline des morts dans la Forêt noire. Cinq cens allèrent implorer le secours de notre Dame d'Einsidlen (127); et le concile, afin de l'attendrir par ses hommages, ordonna de fêter son immaculée conception (128).

Entre les milliers d'innocens qui furent victimes de la peste, les auteurs des troubles de la Suisse échappèrent à ses atteintes, et l'aspect des maux innombrables, auxquels le genre-humain étoit en proie, ne servit point à les corriger.

(126) Crusius, chron. de Souabe, T. II. p. 47, h. 2. Le duc Frederic son neveu étoit mort dans le cours de cette même année.

(127) On fit aussi une procession dans la ville. Henri minorit. l. c.

(128) Hottinger, l. c. 391--396.

CHAPITRE VIII.

Armement général des confédérés contre Zurich.

1440.

DANS les premiers jours de l'année 1440 (1), à la suite de plusieurs diètes où l'on avoit fait d'inutiles efforts pour négocier une paix solide, les députations des confédérés et de quelques villes impériales, voisines de la Suisse (2), se réunirent de nouveau à Zug, dans la même intention. Les commissaires Zuricois déclarèrent à cette assemblée, comme de leur propre mouvement et sans en avoir la mission expresse (3), „ que Zurich „ consentiroit à voir son démêlé avec Schwitz „ jugé suivant la forme prescrite par la con- „ fédération perpétuelle (4) pourvû que

(1) Le jour de l'Epiphanie (Waser, Reg. de fondations).

(2) Bâle, Constance, Ulm, Schaffouse, Ueberlingen, Ravensbourg, Lindau, S. Gall. Doc.

(3) „ Nous avons pris de nous-mêmes pour cet „ objet un pouvoir que nos souverains ne nous ont „ pas donné ”.

(4) Non dans le sens absolu (comme à la page

„ l'on exceptât les points qui s'y trouvoient
 „ réservés ; que , si on l'aimoit mieux , elle
 „ se soumettroit à un jugement libre de
 „ toute restriction , mais que la cause seroit
 „ portée devant l'empereur , ou que , si elle
 „ l'étoit devant les confédérés , on admettroit
 „ parmi les juges des députés d'un certain
 „ nombre de villes voisines [5] ”. Les députés
 Zuricois présentèrent cette proposition
 comme étant leur ultimatum , et surpassant
 tout ce que la justice autorisoit à demander.
 Ils prièrent avec instance qu'on lui donnât
 la plus grande publicité , afin d'attester à
 jamais de quels sentimens leur république
 étoit animée.

Ce fut avec une profonde douleur que
 les confédérés entendirent ce langage. Ainsi,

354 et suivant du Tome IV. Mais seulement par
 Berne , Lucerne , Soleure , Uri , Underwald et Zug.

(5) J'en ai nommé huit dans la note 2 ; et la charte ,
 telle que Tschudi nous l'a conservée , n'en énonce
 pas davantage. Je trouve encore dans Bullinger Rhin-
 felden , Winterthur , Baden , Rapperschwyl. Dans
 Tschudi et dans Bullinger , Fribourg est comprise
 parmi les villes de la confédération , ce qui , sur-
 tout avec l'addition des villes étrangères , rendoit
 la prépondérance des villes encore plus frappante.

après

Ainsi, après les tentatives aussi longues que dispendieuses de leur active amitié, ils inspiroient moins de confiance à Zurich que l'empereur et des villes étrangères ; ou bien, elle prétendoit se faire un mérite d'accepter de leur part une espèce d'arbitrage, en y mettant des restrictions qui le rendoient nécessairement nul. En effet, il auroit été impossible de régler les principaux points en litige, attendu que Zurich comptoit des ordonnances arbitraires parmi les franchises que réservoir la confédération perpétuelle, et qu'elle justifioit son traité de combourgeoisie avec les paysans de Sargans, sur ce que la confédération ne prohiboit pas même des alliances de ce genre. A tout prendre, ils ne crurent point à la sincérité de la proposition ; ils ne l'envisagèrent que comme une feinte, aussi spécieuse qu'il le falloit pour éblouir les étrangers, vaguement instruit du fond de l'affaire. Et véritablement Zurich pouvoit s'en promettre, sinon la paix, au moins quelque changement avantageux, soit que l'offre en imposât aux confédérés, en leur faisant craindre de voir des étrangers s'immiscer dans leur querelles intérieures,

soit qu'elle lui conciliât la bienveillance de ces mêmes étrangers.

Les confédérés se bornèrent à donner connoissance de la proposition des Zuricois aux cantons de Schwitz et de Glaris. Ces cantons jugèrent qu'il étoit prudent et conforme à l'esprit de la confédération perpétuelle, de ne consentir à aucune modification de sa teneur littérale. Ils s'attachèrent surtout à la pierre angulaire de tout l'édifice, à la base d'où dépend sa force et sa sûreté. „ Si l'on „ formoit, dirent-ils, des prétentions sur „ l'habit d'un confédéré, il seroit de son „ devoir de paroître en jugement ; car celui- „ là ne desire point l'injustice, qui demande „ à être jugé. Il en est ainsi de nous. Si „ des innovations violentes et inouïes, si des „ traités de combourgeoisie conclus avec „ des serfs sans l'aveu et contre la volonté de „ leur seigneur, sont trouvés légitimes, nous „ serons forcés d'y acquiescer. Mais nous „ sommes irrévocablement résolus à ne poin „ nous laisser subroger la forme de jugement „ que nos pères ont juré d'observer entr'eux, „ qu'ils ont fidèlement suivie, sur laquelle „ reposent la liberté et la prospérité de la

» confédération. Que Dieu décide entre nous
 » et nos adversaires (6) ! ».

Un projet aussi formel de ne point s'écarter de la constitution Helvétique ne pouvoit déplaire aux confédérés; mais ils n'en gémirent pas moins de la guerre inévitable qu'ils voyoient sur le point de s'allumer. Ils pressèrent leurs démarches conciliatrices. Le jour de la Chandeleur, le même jour que Frederic d'Autriche reçut à Francfort la couronne impériale, Ringoltingen (7), à la tête d'une seconde députation, non moins nombreuse que la première, harangua la commune de Schwitz. Il vouloit, sans la compromettre, l'amener à une condescendance, qui put engager Zurich à céder aussi quelque chose de son côté. La députation se flatta d'une espèce de succès, en voyant Reding attester par une charte (8) que Schwitz accordoit l'arbitrage des confédérés aux alliés de Zurich, quels qu'ils fussent (9),

(6) Tschudi a recueilli cette charte, ainsi que la précédente.

(7) Lauffer, V, 92.

(8) Tschudi.

(9) Ce point me paroît être l'article capital de cette déclaration, conçue d'ailleurs en termes très

sans même en excepter les paysans de Sargans, contre les citoyens de Schwitz collectivement et individuellement, y compris le comte Henri seigneur de Sargans. Elle fit ensuite les plus grands efforts pour engager les Zuricois à accepter sans restriction le jugement des confédérés, tel que la confédération le prescrivait. Leur réplique fut énoncée avec toute la modération nécessaire, pour ne pas offenser tous les confédérés, mais avec autant de fermeté qu'il le falloit, pour ne point blesser les principes que Zurich avoit suivis jusqu'alors.

Tandis qu'après avoir aussi échoué dans cette nouvelle tentative, les députés des confédérés ne voyoient aucun terme à leur perplexité, ceux d'Uri, d'Underwald, de Lucerne et de Zug indiquèrent le seul moyen auquel il fut encore permis d'avoir recours. Ils proposèrent d'envoyer à Zurich et à Schwitz un réquisitoire conçu dans les termes les plus forts, où on les sommeroit de s'abstenir de toute voye de fait, jusqu'à la décision juridique de leur différend, avec

généraux. Autrement l'on ne verroit pas ce qu'elle avoit eu de satisfaisant pour les confédérés.

menace de réunir les forces de tous les cantons contre celle des deux parties qui se permettroit de passer outre. Zurich accepta le réquisitoire. Les habitans de Schwitz furent d'avis que leur canton verroit son honneur lèzé, si la postérité apprenoit que les confédérés eussent seulement été dans le cas d'émettre contre eux un semblable prononcé ; contre eux, qui avoit obéi à leurs moindres paroles, à leurs simples indications, et qui ne connoissent encore aujourd'hui d'autre desir et d'autre maxime, que de voir toutes les affaires se conclure sans bruit, équitablement, selon le vœu de la confédération, et d'une manière solide.

Les villes et les campagnes députèrent à Schwitz vingt-deux de leurs habitans les plus distingués (10). Le dimanche après S.

(10) Rodolph de Ringoltingen étoit encore à leur tête. Parmi les autres, il suffira de nommer Petermann de Wabern et Hanns de Muhleren, comme des personnages illustres dans l'histoire de Berne ; Antoine Rütz et Egloff Etterlin, pères ou oncles des historiens du même nom ; Ulrich Schuchtzer parce que cette famille qui a bien mérité de la patrie et de la littérature, se trouve mentionnée ici pour la première fois dans les affaires publiques. Elle demouroit alors à Zug.

Matthias (11), la commune, composée de tous les citoyens libres qui étoient âgés de plus de seize ans, s'assembla dans la grande église du chef-lieu. Ringoltingen harangua de nouveau. Tous les députés s'efforcèrent d'émouvoir les esprits, par les discours les plus touchans. Ils rappellèrent l'affection loyale que les cantons s'étoient mutuellement témoignée, depuis une longue suite de générations; ils parlèrent des chances inconnues de l'avenir, que leur dessein étoit de supporter ensemble jusqu'aux tems les plus éloignés; de la reconnoissance des confédérés pour la conduite jusqu'alors irréprochable du canton de Schwitz, de leur attention pour son honneur et pour ses droits, de l'espérance qu'ils avoient d'en obtenir une déclaration digne de lui. La commune, après s'être consultée, les pria de délibérer entr'eux, de se mettre à la place des habitans de Schwitz, et de considérer, sous la double garantie de leur gloire et de leur serment, s'ils pourroient alors accepter le réquisitoire sans préjudicier à leur honneur. Les députés opinèrent pour l'affirmative. L'assemblée

(11) La Charte est dans Tschudi.

adopta leur avis et dressa une charte en conséquence. Les premiers, de retour dans leurs cantons, annoncèrent avec joye qu'ils avoient empêché la guerre d'éclater. Les pâtres allèrent tranquillement sur les montagnes, et les cultivateurs recueillirent en paix leurs moissons. Les vandanges même s'achevèrent presque sans trouble.

Cependant les Raron continuoient d'étayer le plus qu'ils pouvoient sur des fondemens solides, leur autorité dans le Tokenbourg. Fran-
chises du
Token-
bourg. La mort de leur mère (12) les obligea de séjourner quelque tems dans la division inférieure de cette contrée. Ils y confirmèrent les franchises de Lütisbourg, du Neckertal et de tout le bailliage inférieur et leur en accordèrent de nouvelles. Après quoi les habitans leur prêtèrent avec allégresse le serment d'hommage. Ces seigneurs leur vendirent la redevance dite *Rodsteuer* (13) qui avoit passé en coutume, mais dont les peu-

(12) Elle est encore nommée comme vivante dans la charte des franchises du Thurthal, St. Thomas 1439. Dans celle du jour des rameaux 1440, il n'est déjà plus fait mention d'elle.

(13) Elle étoit de 36 liv. monnoye de Constance, et fut vendue 500 florins du Rhin.

ples attribuoient l'origine à la violence. Ils leur donnèrent les mêmes droits qu'ils avoient précédemment accordés, en commun avec George de Rœzuns (14), à ceux du Thurthal et de Wildenbourg. Les cohéritiers du Tokenbourg (15) et les cantons de Schwitz et de Glaris furent garans de cet accord (16). En effet, le même jour, les barons de Raron jurèrent à ces deux cantons pour tous ceux de leurs domaines qui faisoient partie de la succession du comte de Tokenbourg (17), une alliance qui devoit avoir le pas sur tout autre engagement (18). On y stipula aussi

(14) Dont il n'est plus fait mention dans cette circonstance. L'avoit-on indemnisé sur les propriétés maternelles, situées en Rhétie ?

(15) Henri de Montfort, fils de Guillaume, frère de Rodolphe qui lui abandonna la conduite de ces affaires; Brandis; Aarbourg.

(16) Chron. mardi avant les Rameaux 1440; Tsch.

(17) „ Les seigneuries situées au dessous du lac „ de Walen et qui ont appartenu au comte de Tokenbourg “. La totalité du pays n'est pas encore comprise sous une même dénomination; nous voyons aussi que chaque district avoit sa constitution particulière.

(18) Il n'est pas parlé de la combourgeoisie des Zuricois, qui avoit encore plus d'un an à durer.

la liberté du commerce (19). Les marchands pouvoient se rendre des bords du Rhin et de Constance à Schwitz et à Glaris, sans passer sur le territoire de Zurich, en suivant les possessions Autrichiennes (20) et les seigneuries Tokenbourgeoises (21). A la vérité cette route étoit moins commode (22); cependant elle obvioit à l'urgence des besoins. La charte de franchises et le traité d'alliance avoient été signés le mardi avant les Rameaux. Le dimanche, tous les habitants du bas Tokenbourg, âgés de plus de quatorze ans, se formèrent en assemblée générale, à peu de distance du château de Tokenkourg, à Ganterschwyl, pour renouveler avec Schwitz et Glaris l'alliance que

(19) Avec le droit de séjourner dans les hôtelleries et de faire toutes sorte d'achats; sous aucun prétexte, une des parties ne doit refuser ces avantages à l'autre.

(20) Le Thurgau.

(21) La charte est dans Tschudi, à la date ci-dessus.

(22) Surtout par le défaut de bonnes routes qui auroient suppléé jusqu'à un certain point, aux avantages du lac de Zurich.

Frederic avoit consentie (23), et qu'ils jugeoient nécessaire à leur bonheur et à leur sûreté. Ils convinrent d'après ce motif, qu'elle seroit renouvelée tous les cinq ou tous les dix ans, (24), mais qu'elle dureroit à perpétuité (25).

A leur descente des montagnes, les pâtres ne trouvant pas les villages suffisamment approvisionnés, allèrent au marché de Rapperschwyl. Là, ils apprirent que les Zuricois y laissoient parvenir (26) l'absolu nécessaire, mais qu'ils astreignoient les habitans à jurer qu'ils ne vendroient rien de leurs provisions aux cantons de Schwitz et de Glaris. Ils surent même qu'il falloit prendre des chemins détournés, afin de porter du poisson à Einsidlen les jours de jeûne. Leurs magistrats leur racontèrent ensuite combien de

(23) Ils reviennent là dessus comme sur le principe qui légitimoit l'alliance.

(24) Les renouvellemens périodiques étoient sagement ordonnés pour entretenir la première ferveur.

(25) La charte, qui se trouve dans Tschudi, est datée du St. Dimanche des Rameaux et scellée par la ville de Wyl, „ attendu, est-il dit, que nous „ n'avons pas le sceau de la commune ”.

(26) A Rapperschwyl, aussi à Winterthur.

fois ils avoient écrit à ce sujet depuis la Pentecôte; que l'on avoit inutilement essayé d'amener les Zuricois à résipiscence, au moyen d'une contre-prohibition d'exporter le bois, le foin, le charbon et la paille (27); combien peu ils avoient été touchés de la disette, qui à la vérité devenoit moins rigoureuse (28); le peu d'attention qu'ils avoient faite à leurs offres réitérées de se soumettre à un arbitrage; l'inutilité des nombreuses tentatives des confédérés; ils ajoutèrent que les choses n'alloient pas mieux à l'égard du démêlé de leur concitoyen le comte de Sargans et de ses indociles vassaux; qu'enfin la subsistance et l'honneur de la patrie étoient réellement en danger. Déjà la fureur s'étoit emparée des esprits, lorsqu'il arriva une lettre de Glaris, portant que les jeunes Nets-taler, fils de l'opulent et vertueux Landam-mann de ce nom, ayant fait la récolte de leurs vignobles, situés près du lac de Zurich

(27) Il pouvoit y avoir un peu d'agriculture dans la Marche, à Uznach et dans le Gaster; mais il s'en falloit de beaucoup que ce peu suffît à leurs besoins.

(28) En comparaison des années précédentes.

(29), il leur avoit été défendu de vendre leur vin et de l'exporter. Presqu'au même moment, l'on vit paroître des envoyés du prince-abbé d'Einsiedlen, de l'abbesse de Schennis (30) et du maître de l'hôpital de St. Antoine, qui se plaignoient tous les trois de ce que leurs moissons et leurs vendanges leur avoient été retenues par les Zuricois. Le landammann ressentit jusqu'au fond du cœur l'humiliation et le dommage que ces mesures violentes faisoient réjaillir sur le canton de Schwitz et sur ses alliés (31). Tout-à-coup s'avança une troupe de pauvres veuves, qui avoient coupé les blés des Zuricois dans les ardeurs de l'été, et que l'on avoit repoussées lorsqu'elles avoient réclamé à titre de salaire, un morceau de pain

(29) Leurs biens étoient situés à Meïla et près de Schüpfen.

(30) Elizabeth de Greifensee, probablement fille ou sœur de Pierre qui avoit un grand crédit à la cour de Frederic de Tokenbourg.

(31) Il est assez plausible que, par cette conduite les Zuricois voulurent montrer au peuple à quels dangers ses chefs l'exposaient, et combien il lui importoit de se reconcilier avec eux. Mais les chefs donnèrent une autre direction à son ressentiment.

pour leurs enfans , en proie à la famine. Elles avoient mouillé de larmes inutiles les genoux du bourguemestre , et revenoient les mains vuides et l'ame navrée de douleur (32). Les habitans de Schwitz jurèrent de se faire justice à eux-mêmes.

Ils mandèrent leur résolution aux Glaronnois. Tschudi assembla la commune. Le peuple de Glaris répondit à l'unanimité qu'il soutiendrait le canton de Schwitz de son sang et de ses biens. Dix hommes de chaque canton se rendirent à Lachen dans la Marche , pour conférer en secret sur le plan de l'expédition.

Il fut convenu entr'eux que l'on commenceroit les hostilités dans le pays de Sargans , soit pour humilier efficacement les Zuricois sur leur propre territoire , soit pour leur donner le tems de détourner ce malheur en devenant plus traitables. Ce plan réunissoit encore plusieurs avantages. La victoire étoit d'autant plus certaine que l'ennemi ne s'attendoit nullement à une attaque de ce côté. On ôtoit à Zurich l'espérance d'un secours formidable , non seulement de la part des

(32) Anwyler.

habitans de Sargans, mais encore de celle des peuples de la Rhétie; (33), tandis que l'on assuroit aux nouveaux alliés de Schwitz et de Glaris la faculté d'agir sans obstacle. D'un autre côté, les confédérés ne voyant pas de bon œil le comte de Werdenberg, Schwitz et Glaris à qui son alliance étoit précieuse, savoient leur honneur, en paroissant le protéger (34). Enfin la prudence sembloit conseiller de marcher d'abord au triomphe le plus facile, à celui qui demandoit un moindre appareil de forces, afin d'encourager à des entreprises plus périlleuses et pour se ménager le loisir d'en faire les apprêts (35). On arrêta donc „ d'engager „ sur le champ et en secret les habitans de „ la Marche, d'Uznach, de Gaster, du „ Tokenbourg et de Wyl, les Raron et le

(33) Zurich avoit un traité d'alliance avec Coire; ses co-bourgeois étoient alliés avec les trois liguees des Grisons.

(34) Un passage de Tschudi montre que les confédérés ne voyoient pas de bon œil cette alliance de Schwitz et de Glaris avec le comte Henri, parce qu'ils n'avoient jamais eu à se louer de la noblesse.

(35) Les requisitoires furent portés durant cet intervalle.

„ comte de Sargans à se trouver en armes,
 „ le vingt-cinq Septembre au matin (36),
 „ les premiers sur les limites des Zuricois,
 „ et le comte sur les confins de sa seigneurie. Huit cens hommes de Schwitz et de
 „ Glaris devoient marcher en même tems à
 „ Wesen, et les bannières des cantons se
 „ trouver sur l'Etzel et sur l'Eke (37) ”.

Un peu avant le jour marqué, tous les confédérés reçurent le réquisitoire de Schwitz et de Glaris. Il étoit motivé sur le dommage que ces cantons avoient souffert, ainsi que leurs abbayes et leurs alliés, et sur le refus d'une procédure sans restriction, conforme aux principes de la ligue perpétuelle. Les Glaronnois mandèrent à la Haute Ligue des Grisons, en se prévalant du titre de ses anciens alliés (38), „ qu'ils faisoient la guerre
 „ aux paysans de Sargans, dans la seule intention de les contraindre à une conduite
 „ équitable envers leur seigneur, qui étoit
 „ membre de la commune de Glaris; ce canton, ajoutaient-ils, n'ignore pas que les

(36) Le lundi avant S. Simon S. Jude.

(37) *Uff Eggen*, dans la Marche.

(38) Depuis 1400. T. VI, p. 260.

» Grisons ont aussi une alliance avec Sar-
 » gans ; mais cette alliance n'embrasse que
 » des choses justes, et ne va point jusqu'à
 » faire oublier les anciens amis en faveur
 » des nouveaux. Cependant nous ne de-
 » mandons point des secours. Nous serons
 » satisfaits si la Haute Ligue détermine la
 » Rhétie entière (39) à ne séconder ni l'un
 » ni l'autre parti ". Ce désir eut son accom-
 plissement.

Cependant Zurich rappelloit aussi à tous les confédérés les anciennes guerres, où elle leur avoit tant de fois servi de rempart ; elle les sommoit de lui envoyer des secours, afin de ne pas la réduire à en appeler d'étrangers. La plupart des cantons (40) répondirent que cette dernière mesure étoit d'autant moins nécessaire, que les confédérés n'avoient point refusé leur arbitrage suivant le droit Helvétique, et qu'il étoit encore

(39) Tschudi ne parle proprement que de ceux de Coire. Je ne sais pas moi-même si la Haute Ligue pouvoit alors requérir celle des dix juridictions ; mais elle le pouvoit au moins médiatement par l'intervention des habitans de Coire.

(40) Lucerne, Uri, Underwald, Zug.

tems d'éviter le plus grand des malheurs ; en l'acceptant sans restriction. Une diète s'assembla ; mais elle ne trouva point d'expédient.

Le soir du Lundi vingt-quatre Octobre , Ital Reding et Jost Tschudi marchèrent à Wesen à la tête de huit cens hommes. Le même jour ils envoyèrent à Sargans une déclaration de guerre, conçue en ces termes :

„ Nous , landammanns, conseils et commu-
 „ nés des deux cantons de Schwitz et de
 „ Glaris , faisons savoir à vous , comman-
 „ dant , conseils et commune du pays de
 „ Sargans, qu'avec l'aide de Dieu , nous pré-
 „ tendons vous forcer à être soumis au noble
 „ seigneur Henri , comte de Sargans , comme
 „ vos ayeux l'ont été à leurs seigneurs de-
 „ puis des siècles. Nous y engageons notre
 „ honneur (41) ”.

Le Mardi vingt cinq Octobre , par une ^{irruption} matinée froide et neigeuse, tandis que les ^{dans le} ^{pays de} ^{Sargans.} lieutenans , accompagnés des bannières de

(41) La lettre est dans Tschudi. On conçoit que l'historien n'y insère rien d'étranger , et qu'il conserve le costume. Il se permet seulement de resserrer les tautologies.

Schwitz et de Glaris s'avançoient de Schwitz sur l'Etzel, en passant par Einsidlen, et de Glaris sur le Steinek à travers la Marche ; tandis que le comte de Sargans, Henri de Tett nang, Wolfhard de Brandis et Henri de Sax envoioient des déclarations de guerre aux paysans de Sargans, une partie des huit cens hommes remonta joyeusement le lac de Walenstatt, dont le reste suivoit les bords. Les premiers débarquèrent sous le Bummels-tein, à droite de Walenstatt. Les derniers firent halte sous le Rouschybenberg (42), qu'ils trouvèrent occupé. Soit que Pierre Weibel, capitaine des communes de Sargans, ne crut pas encore que tout fut désespéré pour son parti et pour lui-même (43), soit qu'il n'eut d'autre dessein que de couvrir son évasion, il avoit envoyé trois cens hom-

(42) H. Tschudi, dans sa chronique de Glaris, écrit *Reyscheiben*, d'où l'on seroit presque fondé à conclure que les habitans avoient coutume de s'exercer à tirer au but sur cette hauteur. Mais à défaut de preuves plus sûres, je me conforme à l'ancienne orthographe de Gilg Tschudi, qui suit les documens avec beaucoup plus d'exactitude.

(43) Peut-être la Rhetie ne lui avoit-elle pas encore refusé des secours.

mes prendre possession de cette hauteur. Ils n'auroient pu choisir de poste plus avantageux pour arrêter l'ennemi. Celui-ci qui ne connoissoit pas leur nombre, avoit à craindre d'être attaqué en dos et sur les flancs, s'il hazardoit de faire un seul pas. Dans cette perplexité, les guerriers de Schwitz et de Glaris, ne prenant conseil que de leur bravoure, et comptant sur la supériorité de leurs armes, s'ils n'avoient pas celle du nombre, résolurent de les chasser de ce poste, et y marchèrent sans délai. A leur approche, un mouvement de frayeur se fit sentir aux hommes de Sargans. Ils cherchoient des yeux leur capitaine, sans pouvoir le découvrir. Le moment du danger avoit vû s'évanouir honteusement l'arrogance de Pierre Weibel, et des principaux chefs de son parti, qui n'avoient pas craint de dépouiller leur seigneur de son autorité, et qui avoient montré de l'audace, tant qu'ils avoient crû que les obligations fédératives retenoient le bras de ses protecteurs. Ils s'étoient enfuis, ils avoient abandonné à leur destin les communes égarées par leurs instigations (44). Leurs trois cent compa-

(44) Tschudi rapporte qu'ils disoient chemin fai-

triotés descendirent rapidement de cette hauteur, où ils auroient pu arrêter trois mille hommes, surtout s'ils n'avoient pas oublié de se munir de quelques coulevrines (45). Ils coururent à Walenstatt. Les Glaronnois et leurs amis, non contents de les poursuivre, mirent le feu aux magasins et aux étables qui leur appartenoient dans les environs de cette ville, et la menacèrent de pousser encore plus loin leurs ravages, et de la sacrifier elle-même à leur ressentiment. Mais elle chargea des hommes respectables de solliciter leur compassion (46). Ces envoyés représentèrent que ses habitans étoient pauvres, et qu'ils accepteroient volontiers ce qui seroit prescrit à leurs voisins. Ils obtinrent leur pardon à ce prix.

Le soir du même jour, la troupe des deux cantons campa à Boertschis, et le comte Henri traversa le Rhin amenant ses amis et

sant : l'injustice ne procure jamais un pouvoir durable. [Il n'y a cependant que trop d'exemple du contraire].

(45) Il y en avoit au moins une à Walenstatt.

(46) Les Kilchmatter avoient des amis à Glaris. Le vieux avoyer Nussbaumer étoit aussi un homme distingué.

sept cens hommes du territoire de Vaduz. Les guerriers de Schwitz et de Glaris s'avancèrent dans la contrée, le mercredi matin. En arrivant sur le territoire de la commune de Tschærfingen, ils furent joints par le comte, qui avoit apperçu de loin leur pavillon rouge (47). A leur aspect, il versa des larmes de reconnoissance et de joye. Ils prirent avec lui la route de Sargans, la seule ville qui lui fut demeurée fidèle. De là, ils firent demander à tous les villages s'ils étoient dans l'intention de jurer sans délai à leur seigneur l'obéissance à laquelle les obligeoient leurs coutumes, ou d'attendre, au péril de leur existence et de leurs biens, que l'on se mit en devoir de les y contraindre. Partout on ne répondit que pour demander grace. Aussitôt l'on restitua au comte toutes les possessions que Pierre Weibel avoit fait adjuger au plus offrant, et jusqu'à la moindre partie des arrérages qui lui étoient dûs (48). On abjura ensuite la combourgeoisie perpétuelle de Zurich, toutes les alliances formées avec Coire et dans la Rhétie

(47) Tschachtlan.

(48) Tschudi.

(49), de même que toute prétention au droit d'en conclure de semblables, sans le consentement des souverains (50). Ce fut ainsi qu'à la manière des anciens, la réduction des communes de Sargans s'acheva en trois jours, et que les vainqueurs s'y préservèrent à la fois du regret d'avoir fait couler le sang, et d'une indulgence capable d'enghardir à de nouveaux troubles.

Les hommes de Schwitz et les Glaronnois, accompagnés du comte, retournèrent le Samedi à Walenstatt qui prêta serment sans différer. Quiconque, dans le pays de Sargans, avoit des obligations à remplir envers la maison d'Autriche (51), un seigneur ecclésiastique (52) ou noble (53), eut ordre de les acquitter conformément à l'ancienne mouvance. Les deux cantons reçurent le

(49) Comme avec la ligue des dix juridictions [ch. citée ch. 7, note 120 et avec les communes supérieures [dès 1436].

(50) Le comte et les deux cantons protecteurs.

(51) A raison de Freudenberg ou de Nydberg, ou bien à Walenstatt.

(52) Colre, Favières, Schennis.

(53) Pierre de Greifensée.

serment de la seigneurie de Grepplang (54), que l'évêque de Coire avoit engagée aux Zuricois. Pierre Weibel se rendit de lui-même à Walenstatt, tout autre que deux ans auparavant, lorsqu'il y avoit reçu le bourguemestre Stüssi, et qu'il avoit laissé piller la cave et la maison de l'avoyer Nussbaumer. Lui et tous ses partisans demandèrent à genoux leur grace et la vie. Comme on ne vouloit pas ensanglanter ces jours de bonheur, on leur accorda l'une et l'autre, après que Weibel eut dédommagé l'avoyer. Parvenus avec gloire au terme de leur entreprise, Reding et Tschudi s'embarquèrent dans la matinée du premier de Décembre, accompagnés de tout leur monde, dont ils n'avoient pas perdu un seul homme. Ils emportèrent une coulevrine que les Zuricois avoient prêtée aux communes de Sargans. Le même jour, ils arrivèrent, par Gaster et la Marche, à Lachen où se trouvoient les députés des confédérés de plusieurs villes et d'une multitude de seigneurs. Leur petite armée, composée d'hommes robustes, bien

(54) Alors alliées avec la maison de Flums. V. C. IV.

vêtus et d'une figure avantageuse, entra dans ce village enseignes déployées et ne respirant qu'allégresse et triomphes.

On leur conta que, peu de jours auparavant, une alarme soudaine avoit fait sonner à minuit le tocsin dans Einsidlen (55), ce qui avoit donné lieu de craindre que les Zuricois ne fussent entrés dans le pays par un autre côté; que les bannières des deux cantons s'étoient promptement réunies sur le mont Etzel, et que chacun s'étoit tenu sous les armes; mais qu'à la fin ces prétendus ennemis avoient été reconnus pour une bande de Pélerins flamands, de qui les grands bourdons avoient occasionné cette méprise; qu'à la vérité il y avoit des troupes postées sur les limites des Zuricois (56), mais qu'ils n'avoient point d'armée en campagne, tandis qu'une multitude de braves guerriers accouroit chaque jour grossir celle des deux cantons; que déjà leurs voisins de Weggis (57) et vingt hommes de Gersau étoient campés sur le mont Etzel; que la bannière

(55) Tschachtlan.

(56) A Pfeffikon, à Bubikon, à Rütli, à Ellgau.

(57) T. V. p. 4.

d'Underwald n'étoit pas encore arrivée ; mais que plusieurs volontaires de ce canton l'avoient devancée avec empressement ; que le vaillant châtelain (58) des belliqueux habitans de Gessenay (59), étoit aussi venu des montagnes lointaines de l'Oberland, à la tête de soixante quatorze guerriers ; que des députés étrangers et ceux des confédérés travailloient à une pacification ; mais que les deux cantons avoient ajourné toute espèce de résolution à une assemblée générale, que les landammans étoient pour lors en état de convoquer.

Dès le matin du jour suivant, tous les hommes campés sur l'Etzel et sur l'Ek, et ceux qui étoient revenus de Sargans, se rendirent sur la place voisine du crucifix, à l'entrée de Lachen. Pour se conformer au vœu des députations, ils se formèrent en

(58) Nicolas Baumer. Chron. de Gessenay par le greffier Mœschig. msc.

(59) Il est difficile de déterminer s'ils avoient un traité d'alliance avec Schwitz (chose dont il n'est pourtant fait mention ni pendant la guerre de Raron ni postérieurement), ou si leur démarche étoit l'effet de l'ancienne amitié qui subsistoit entr'eux et ce canton (T. III, p. 7.)

assemblée générale. On y entendit trois ambassadeurs du Concile de Bâle, et du vieux duc de Savoye, qu'une partie de la chrétienté honoroit en qualité de pape sous le nom de Felix, et plusieurs autres envoyés de seigneurs, de villes et de communes rurales. Tous parlèrent en faveur de la paix; mais les passions étoient trop irritées, on souhaitoit la guerre avec trop d'ardeur.

„ Trop longtems, répondirent les hommes
 „ de Schwitz et de Glaris, en interpellant
 „ la conscience des confédérés, trop long-
 „ tems nous avons eu la patience d'oppe-
 „ ser sans fruit les loix usitées parmi nous à
 „ des vexations que les enfans à naître ont
 „ ressenties dans les flancs de leurs mères
 „ (60). Le moment est venu d'y mettre un
 „ terme. La seule chose qui puisse garantir
 „ Zurich de notre vengeance, c'est le rem-
 „ boursement de nos frais que nous éva-
 „ luons à trois mille florins; son désistement
 „ de toute prétention sur Uznach, Gaster
 „ et Sargans, et son engagement inviolable
 „ de se soumettre à jamais et sans restric-
 „ tion au droit Helvétique, et de nous lais-

(60) Ils veulent parler de la famine.

„ ser à perpétuité le droit de nous appro-
 „ visionner librement dans son marché (61).
 „ Nous retournerons dans nos foyers, si les
 „ députés s'obligent à lui faire accepter ces
 „ conditions (62) ". La masse des députés
 étoit bien éloignée de vouloir prendre sur
 son compte une semblable garantie ; mais
 la plupart avoient dessein de ne montrer
 que de simples doutes sur l'adhésion des
 Zuricois. Adam Ryff, ammeister de Strasbourg,
 fut celui qui s'exprima avec le plus de fran-
 chise. Il dit „ que certainement il n'y avoit
 „ rien à espérer ", et Reding remercia Dieu
 „ de ce qu'il entendoit sortir de la bouche
 „ d'un étranger, homme d'honneur, un lan-
 „ gage que les confédérés auroient dû tenir
 „ depuis longtems (63) ".

Les députés s'étant retirés, on proposa à
 l'assemblée générale d'envoyer sur le champ
 une déclaration de guerre aux Zuricois. Elle
 partit le même jour, rédigée en ces termes:

Schwitz
 et Glaris
 déclarent
 la guerre
 à Zurich.

(61) Probablement ils y comprennent les députa-
 tions envoyées en Bohême, en Hongrie et à Inspruck.

(62) Flums, nommé le fort de Grepplang, doit
 leur être ouvert à l'avenir, et ils garderont la cou-
 levrine prise à Walenstatt.

(63) La charte est dans Tschudi.

„ Sachez , bourguemestre , petit et grand
 „ conseils et bourgeoisie de la ville de Zu-
 „ rich , que nous , landammanns , conseils et
 „ communes de Schwitz et de Glaris , vou-
 „ lons être ennemis de vous et des vôtres ,
 „ à raison de la violence , de l'injustice et
 „ du dommage notable que nous et les nôtres
 „ avons souffert de la part de vous et des vôt-
 „ res , contre notre honneur , nos droits et nos
 „ traités. Par cet acte nous mettrons à l'abri
 „ notre honneur et l'honneur de tous ceux qui
 „ nous seconde et nous seconderont dans cet-
 „ te querelle. Scellé , à défaut du Sceau public
 „ de nos cantons , avec celui du prévoyant et
 „ sage Ital Reding , landammann de Schwitz
 „ (65)”. Le châtelain de Gessenay chargea aussi
 le messager de Schwitz de la déclaration de
 guerre de sa contrée (66). Cet homme en

(64) Etterlin leur fait le même reproche.

(65) Mercredi ap. la Toussaint. La ch. est dans Tschudi.

(66) Je trouve dans Bullinger que le Simmenthal envoya aussi une déclaration de guerre à Zurich (ce fut probablement avec Gessenay , comme Weggis avec Gersau). Mœschig nous apprend que l'on conservoit encore en 1662 à Gessenay la lettre de remerciement de Schwitz.

emporta encore une troisième, rédigée en commun par Weggis et Gersau. Il mit ces lettres dans sa poche, comme avoit fait l'année précédente le courier de Zurich; l'usage étoit que ces espèces de héraults les attachassent à leur bâton de voyage. Celui-ci, revêtu de la livrée du canton, traversa le lac pour suivre de l'autre côté le chemin le plus court (67). Mais il apprit bientôt qu'avant son arrivée, le tocsin avoit été sonné dans la ville et le long du lac; qu'aussitôt le bourguemestre s'étoit mis en marche avec la bannière de Zurich et quarante barques chargées de soldats, et qu'il étoit déjà à Pfflikon. Il rencontra la milice de Grüningen; il vit de petits détachemens sortir de chaque village pour courir se ranger sous la bannière. En effet, Oberhofer, qui campoit à Pfflikon, avoit à peine été informé par ses espions du résultat de l'assemblée générale de Lachen, qu'il s'étoit hâté d'en donner avis au bourguemestre. Arrivé à Pfflikon, le courier remit les déclarations de guerre entre les mains de Stüssi. Il fut maltraité,

(67) Il se nommoit Cuni Mæderli. Hérodote nomme bien les Hemerodromes!

battu, chassé ignominieusement, parcequ'il ne les avoit pas portées suspendues à son bâton. Plus de déférence pour l'usage sauva ces désagremens à ses confrères, qui étoient allés à Uznach en Gaster, à Sargans, à Wyl et à Lichtenstaig, porter la nouvelle de la déclaration de guerre, et les réquisitions de secours.

Marche
vers le
mont
Etsel.

Le soir du même jour, les bannières d'Uri et d'Underwald, accompagnées de mille hommes (68) arrivèrent au pont de la Sil, au dessous du mont Etsel. Cette troupe étoit divisée sur le parti qu'elle embrasseroit. Il s'y trouvoit aussi de vrais patriotes, qui vouloient encore travailler à une réconciliation. Tous finirent par se ranger à leur avis, et parlèrent dans ce sens, mais avec une dureté qui surprit les hommes de Schwitz; Cependant elle n'ébranla point leur résolution. Vainement les premiers menacèrent de ne point leur fournir de secours. „ Les paysans libres de Schwitz, dit le Landammann Reding, sont las d'offrir inutilement les voyes juridiques. Après de longues négociations, ils ont manqué de pain, comme

(68) 900, Suivant Hüpli.

» ils en manquoient auparavant. J'ai eu
 » peine à les empêcher de partir immédia-
 » tement de Sargans pour fondre sur les
 » Zuricois campés à Rüti (69). Nous comp-
 » tons sur l'assistance de nos confédérés, et
 » nous poursuivons nos projets ».

Les guerriers de Schwitz et les Glaronnois,
 forts de deux à trois mille hommes (70),
 étoient retournés de Lachen sur le mont
 Etzel. Ils en descendirent pour entrer sur le
 territoire ennemi. Parvenus aux limites de
 leurs cantons, ils prêtèrent serment sous
 leur bannière respective. Leur première ex-
 pédition fut de piller les maisons de Schwendi
 et d'y mettre le feu. Ensuite, les bannières
 au centre, ils achevèrent de descendre des
 deux côtés de l'Etzel, sur deux colonnes
 épaisses et menaçantes (71). Ils laissèrent

(69) Tschachtlan.

(70) 2000, suivant Tschudi; 3000, au rapport de
 Tschachtlan. Il est probable que cette différence
 vient des hommes de Sargans; ainsi l'on peut comp-
 ter 2800.

(71) Tschachtlan, dans son vieux langage, employe
 ici une comparaison très-pittoresque qu'il a sans doute
 copiée de Wagner, témoin oculaire; » Comme lors-
 » qu'on voit se précipiter de grosses avalanches, et
 » que les vents sont déchainés ».

deux cens hommes sur la hauteur. Bientôt les deux troupes se réunirent sur la plaine mousseuse qui s'étend au pié de cette montagne. le soleil alloit disparoitre. Les soldats se livrèrent au repos. Afin de mettre le camp à l'abri de toute insulte, on envoya un détachement vers le pont de Schindellege. En cet endroit, la Sil sort de derrière le mont Etzel, et si l'ennemi s'étoit porté sur la hauteur, il auroit pu prendre l'armée en dos. On brûla le pont, les maisons, les huttes, tout ce qui pouvoit servir à le cacher. Vers minuit on soupa du bétail qui avoit été pris(72), et après un court sommeil, on se leva pour marcher à la rencontre des Zuricois.

Dès que le bourguemestre Stüssi avoit vu l'armée de Schwitz descendre le mont Etzel, il s'étoit avancé dans les prairies situées au delà de Pfeffikon avec six ou sept mille hommes (73), bien pourvus de tous les moyens de défense. Le soleil couchant dardoit ses rayons sur leurs armures (74). Leur avant-garde s'approcha des avant-pos-

(72) Ibid.

(73) 6000 Hommes bien armés; Tschudi. 7000; Tschachtlan.

(74) Ibid.

tes de Schwitz, en leur criant „ que l'armée
 „ eut à paroître , que les Zuricois étoient
 „ prêts à se mesurer avec elle ". Ceux-ci ,
 connoissant l'avantage de leur position, ré-
 pondirent „ que les Zuricois n'avoient qu'à
 „ monter jusqu'à eux, que l'armée de Schwitz
 „ ne les éviteroit pas ". Les soldats de Reding
 brûloient d'impatience (75); mais il sentit
 combien il seroit imprudent d'attaquer un
 ennemi dont les forces étoient doubles des
 siennes, sur son propre territoire, et aux
 approches de la nuit, circonstance favora-
 ble à des hommes qui connoissoient le pays.
 D'un autre côté, le bourguemestre discuta
 en lui-même la possibilité de faire perdre
 aux habitans de Schwitz l'avantage de leur
 position, soit par une fuite simulée, soit par
 d'autres hazards qu'offriroit une bataille. Il
 plaça sur une hauteur près de Wollrau, en-
 core au delà de Schindellege, cinq cens hom-
 mes des plus prochains villages, à qui tous
 les chemins étoient familiers, et il leur com-
 manda, si la bataille avoit lieu, d'attaquer
 sur le champ l'ennemi en dos.

Cependant les guerriers d'Uri et d'Under-
 Uri
 Under-
 wald.

(75) Ibid.

Tome IX.

H

wald se rendirent au pont de la Sil, afin de prendre une résolution en assemblée générale. D'abord la pluralité des voix parut se décider en faveur de Zurich. Parmi les premiers votans plusieurs relevoient du couvent des dames (76). Un seul homme qui n'avoit encore rien dit, changea tout d'un coup l'état de la délibération. Werner de Frauen (77), porte bannière d'Uri, interrompit soudain le recensement des voix, s'avança dans le cercle, leva sa bannière et s'écria: „ Dieu soit témoin que le porte-bannière d'Uri fait flotter cet étendard contre ceux qui ont offert un arbitrage conforme au droit Helvétique, en faveur de ceux qui n'ont pas voulu l'accepter sans restriction! ” Toute l'armée approuva cette sortie, et l'on envoya sans délai prévenir les Glaronnois et la troupe de Schwitz, que les hommes d'Uri et d'Underwald épousaient leur querelle. Des couriers furent aussi dépêchés à Pffeffikon, pour y porter la déclaration.

(76) T. II, pag. 49.

(77) Nous avons vu, T. V, pag. 303, le landammann Conrad der Frauen tué à la bataille de Sempach; un autre périt en 1422 à Bellinzona. Leu.

ration de guerre. A cette nouvelle, l'effroi s'empara du bourguemestre, non seulement parcequ'il ne s'attendoit pas à voir ces confédérés prendre une part active à la guerre, mais parce qu'il prévoyoit l'impression que feroit leur conduite sur d'autres confédérés plus redoutables. Ils étoient déjà réunis à l'armée de Schwitz, lorsque Stüssi leur adressa, pendant la nuit, un message pathétique et pressant. Deux heures avant le jour, pendant qu'Ital Reding et Jost Tschudi rangeoient et exhortoient leurs soldats, des députés d'Uri et d'Underwald se présentèrent devant eux, et les conjurèrent dans les termes les plus forts, de ne pas aller plus avant; on leur répondit qu'il n'étoit plus possible d'éviter le combat, et la jonction s'opéra aussitôt.

Aux premières lueurs du crépuscule, lorsqu'on ne pouvoit encore distinguer une lance d'une autre, à la distance de quelques pas, des gens du pays accoururent et crièrent aux avant-postes de faire savoir aux commandans que l'on ne voyoit plus de Zuricois. Les landammanns surpris ordonnèrent à des soldats de descendre avec précaution. Ceux-ci, d'une hauteur voisine,

Fuite du
bourgue-
mestre.

cherchèrent vainement à découvrir l'armée ennemie; mais ils virent sur le lac vingt deux barques qui paroisoient gagner le rivage opposé. Cet évènement fut envisagé de diverses manières. Cependant bien peu imaginèrent que les Zuricois eussent pris la fuite. On se persuada plutôt qu'ils vouloient attirer les forces ennemies dans une embuscade, ou prendre terre en un lieu élevé, d'où ils pourroient braver leurs attaques et combattre avec plus d'avantage. Reding et Tschudi résolurent de s'acheminer lentement vers Pfeffikon, après avoir formé de leurs troupes une phalange difficile à rompre. Bientôt des paysans des métairies adjacentes et même de Pfeffikon vinrent les conjurer en pleurant d'épargner leurs cabanes (78). Ce fut alors qu'ils apprirent que vers minuit, un tumulte affreux s'étoit élevé dans le camp des Zuricois; on avoit adressé les plus sanglans reproches au bourguemestre et aux autres officiers, et le désordre étant parvenu à son comble (79), l'armée entière, com-

(78) Tschudi.

(79) Il se faisoit un tel bruit qu'on ne pouvoit recueillir les voix. Bullinger.

me si elle n'avoit pas eu de chef, avoit couru dans le village et vers les barques. On avoit trainé les coulevrines à sa suite ou devant elle, et, dans leur frayeur inexprimable, les habitans avoient reçu pour toute réponse l'ordre de se réfugier dans le château et de le défendre, sans autre secours que deux Zuricois. Au point du jour, les fugitifs aperçurent les bannières de Schwitz et de Glaris qui descendoient le mont Etzel; et les troupes de ces deux cantons distinguèrent leurs barques qui s'éloignoient. Ces dernières n'avoient pas demeuré longtems dans le voisinage de Pfeffikon; les braves gens avoient été forcés de suivre la multitude (80).

Arrivé dans la prairie au-delà du village, ^{Prise de Pfeffikon} au lieu où se voyoient encore les palissades dont les Zuricois avoient fortifié leur camp, Reding envoya son fils (81) sommer le château de se rendre. Les deux capitaines Zuricois avoient pris la fuite. Le jeune Reding trouva les habitans épouvantés et chargés de leurs meilleurs effets, qui se pres-

(80) Bullinguer et Tschudi.

(81) Tschachtlan.

soient sur le pont-levis avec leurs femmes et leurs enfans. Rodolph d'Hohensax (82), abbé d'Einsidlen, étoit de bout à la porte. Reding fit la sommation. Tout le peuple implora sa pitié; car, quoique vassal de l'abbaye d'Einsidlen, au lieu de soutenir son parti, il avoit embrassé celui de Zurich, avec qui il avoit un traité de combourgeoisie (83). Le matin de ce jour d'allarme, il avoit fait supplier l'abbé qui étoit à Rapperschwyl, de se rendre à Pfeffikon. Ce prélat sollicita en sa faveur, monta à cheval, accompagna Reding dans la prairie, conjura les troupes, au nom de la dévotion que l'on témoignoit de toutes parts à la sainte patronne de son abbaye, d'épargner ces hommes égarés et repentans. Tous les habitans de ce district (84) l'avoient suivi. Ils lui prêtèrent serment

(82) Fils de Jean d'Hohensax et d'Anne de Werdenberg. Chron. d'Einsidlen, I, 182 (d'après Albert de Bonstetten et autres).

(83) Depuis 1391, T. VI. p. 33.

(84) Proprement de ces métairies. On appelloit encore du nom de *Häse*, métairies, courts etc, tout le district composé de Pfeffikon, de Wollrau et d'autres chefs-lieux d'anciennes métairies, données à Einsidlen, et qui étoient devenues des villages considérables.

d'obéissance. Ils jurèrent aussi de remplir envers le canton de Schwitz, protecteur de son monastère, les devoirs auxquels ils étoient tenus envers Zurich. Ils furent pardonnés. On ne leur demanda pas même des vivres, et personne n'entra dans le château que le commandant Reding (85) avec une garnison suffisante. Deux cens hommes de Schwitz et de la Marche prirent possession de la langue de terre, voisine de Hurden, qui, vis à vis de Rapperschwyl, sépare le lac inférieur du lac supérieur.

L'armée se dirigea vers le beau village de Richterschwyl situé sur les hauteurs qui avoisinent le lac; il relevoit de Wædischwyl, maison des chevaliers de S. Jean, et il étoit compris dans la combourgeoisie qui l'unissoit à Zurich. Elle campa trois jours. Les habitans de Wollrau, à qui le bourguemestre avoit enjoint d'occuper ses hauteurs, et que la frayeur avoit dispersés à la nouvelle de sa fuite, se réunirent et prêtèrent serment à Schwitz et à l'abbaye d'Einsidlen. Cependant la contrée étoit en proie à des malheurs de tout genre.

(85) Nommé Reding ob dem Sattel, sans doute parceque son bien étoit situé sur le mont Sattel, comme celui du landammann à Biberck.

Non seulement cette armée y vivoit à discrétion , comme en pays ennemi ; mais les guerriers d'Uri et d'Underwald qui la suivoient , ne ménagèrent pas davantage Pfeffikon , et le détachement campé à Hurden , avoit des barques au moyen desquelles il arrêtoit le vin et les effets que les mariniers tachoient de sauver , en les transportant à Rapperschwyl. Ni la régence , ni le commandant ne prenoient alors de précautions pour l'approvisionnement des troupes. Chaque soldat emportoit de chez lui ce qu'il jugeoit lui être nécessaire , jusqu'à ce que son bras pourvut au reste sur le territoire ennemi. (86).

Quand le bourguemestre et ses troupes débarquèrent à Urikon , des hommes courageux représentèrent vivement combien il étoit honteux pour une armée supérieure en nombre et en moyens , d'avoir pris la fuite sans sujet , sans qu'aucune circonstance

(86) Louis Edlibach dit tenir cela de ses parens. On faisoit la guerre sans ce cortège étonnant de convois , que les anciens nommoient avec raison *impédimenta*. Aussi les chefs pouvoient tout exiger du soldat , lorsque la guerre étoit une affaire nationale , à la décision de laquelle il avoit concouru.

put lui servir d'excuse. Le déjeuner mit fin au premier tumulte que ces reproches occasionnèrent. Mais ensuite, au lieu de reprendre courage et de réparer cette ignominie, chacun courut en désordre vers les barques, non pour aller chasser l'ennemi de Richterschwyl, mais pour ramer du côté de Zurich. Les guerriers de Schwitz, frappés d'étonnement, les examinoient du rivage. Ils s'écrièrent que Dieu leur avoit ôté leur bravoure (87).

Le lendemain, douze cens hommes de Lucerne, après avoir présenté leurs hommages à notre-dame d'Einsidlen, allèrent rejoindre l'armée de Schwitz. Les Zuricois reçurent la déclaration de guerre de leur ville, quelques heures avant celle des Bernois. Les habitans de Zug mandèrent à ceux de Schwitz

„ qu'ils avoient aussi renoncé à l'alliance de
 „ Zurich, et que leur avis étoit de s'emparer,
 „ dès le premier pas, des terres presque dé-
 „ garnies qu'elle possédoit aux environs de
 „ leurs limites, entre le mont Albis et la
 „ Reuss, et de mettre ainsi le camp à l'abri

(87) „ Car ils savoient qu'eux et leurs ancêtres
 „ avoient été de braves gens, lorsqu'ils avoient
 „ combattu leur communs ennemis ". Tschudi.

de toute inquiétude de ce côté". Quatre cents hommes se détachèrent de l'armée pendant la nuit, pour aller renforcer le contingent de Zug.

Neutra-
lité de
Wœdis-
chwyl.

Hugues, comte de Montfort, grand-maître de l'ordre de St. Jean en Allemagne, avoit toujours vécu à Wœdischwyl en bonne intelligence avec Schwitz. Il obtint de ce canton que son armée évacuât cette seigneurie, et n'exigeât de ses habitans d'autre serment que celui de demeurer neutres. Les bannières de Schwitz et Glaris, de Lucerne, d'Underwald et d'Uri, s'emparèrent des beaux villages qui bordent le lac jusques vers Kilchberg; celle de Zug et son renfort les joignirent, après s'être emparées sans obstacle du baillage libre, près de Marschwanden (88). Deux mille Bernois marchèrent à Adlischwyl, où un pont bâti sur la Sil, conduit à Zurich. Soleure suivit l'exemple de Berne (89). Thuring d'Aarbourg lui-même envoya sa déclaration de guerre aux Zuricois (90). Toute la noblesse de l'Aar-

(88) Knonau n'appartenoit pas encore à Zurich.

(89) Stettler, I, 136.

(90) Comme bourgeois de Berne. Sa décl. de g. est du mardi avant S. Othmann.

gau, requise par les Bernois, arma ses cavaliers, passa l'Aar, campa à Mellingen et menaça Zurich de près. Toutes ces milices vivoient de contributions forcées et de pillages; elles envoioient dans leur pays les trésors des églises.

Il n'étoit pas resté un seul homme sur les bords populeux du lac de Zurich, depuis l'Au (91) et depuis Mænidorf jusqu'à la ville. On voyoit des femmes et des enfans dans quelques villages; ailleurs les maisons étoient fermées et les fours des chambres détruits. On avoit voulu par là empêcher l'ennemi de se loger. La plupart des greniers et des caves étoient vuides. On avoit emporté les vêtemens, les lits, tous les meubles d'apparat. Depuis que le bourguemestre s'étoit enfui avec sa nombreuse armée, on disoit que la terreur de Dieu et une espèce de sortilège avoit frappé ce canton. La confédération entière écrasant de tout son poids et d'une manière si imprévue la seule ville de Zurich, avoit inspiré un découragement si subit et si absolu, que l'on

Terreur
panique.

(91) Non loin de Wœdischwyl, dans une situation superbe, au bord du lac.

n'avoit conservé aucune présence d'esprit pour cette campagne. Quand les fuyards arrivèrent dans leur villages qui presque tous (92) avoient joui d'une profonde paix depuis quatre-vingt ou quatre-vingt dix ans, ils justifèrent la crainte qui les pourchasoit, en décrivant les ennemis, quoiqu'ils ne les eussent vus que de loin, comme une race étrange d'homme terribles, gigantesques et cruels, qui se précipitoient avec une fureur irrésistible de la profondeur agreste des Alpes sur leur malheureuse patrie, ayant à leur tête le landammann Reding, Dieu de ces barbares altéré du sang de tous les Zuricois, et contre la colère duquel les armes des hommes et les cris des enfans à la mamelle étoient également impuissans (93). D'autres apportèrent de Zurich des informations plus vraies. Ils dirent que le trouble et la sédition régnoient de toutes parts, qu'il n'y avoit ni obéissance, ni délibération ni pré-

(92) Au moins ceux qui étoient situés près du lac. Il n'y avoit pas eu de guerre dévastatrices depuis le règne de l'empereur Albert.

(93) On trouve de ces descriptions dans Felix Hemmerlin; l'histoire de l'année 1443 et des suivantes ne prouve que trop que tout n'y étoit pas exagéré.

paratifs (94); que toutes les ressources man-
 quoient à la fois, et que, la fuite étant le
 seul moyen de salut qui restât aux commu-
 nes rurales, la bourgeoisie ne pouvoit qu'in-
 viter leurs habitans à se retirer dans la ville.
 Sur ces entrefaites, on apperçut la fumée
 des dernières maisons du village d'Horgen,
 situés sur la hauteur (95). Les habitans de
 ce village, ceux de Tallwyl, fuyant par
 terre et par eau avec ce qu'ils avoient de
 meilleur, crioient d'un ton lamentable en
 passant près des hameaux : „ Fuyez ! les
 „ voilà qui s'approchent ". Un signal de
 l'autre rive annonça que l'ennemi marchoit
 à Grüningen, et l'on connut, au son éloigné
 du tocsin que les Raron étoient entrés dans
 le pays inférieur. Chacun, persuadé que
 c'en étoit fait de la patrie, et comme étourdi
 par la secousse qui l'avoit renversée, se sauva
 dans les murs de Zurich avec ce qu'il put
 emporter. Le salaire d'un transport de vins
 étoit la moitié de la charge. Les hommes,
 les chevaux, les voitures se pressoient aux

(94) Il n'y avoit ni ordre, ni commandement. L'un
 vouloit combattre, l'autre ne vouloit pas. Bullinger.

(95) Elles avoient été incendiées par les soldats,
 malgré les chefs. Tsch.

portes de la ville, et les barques à l'endroit où la Limmat sort du lac. Parmi la foule, on voyoit se hâter les vénérables religieuses du Seldnau. On portoit devant elles dans des cuves les provisions de leur couvent. Les paysans furent logés dans les vastes chambres où le vin et l'allégresse réunissoient ordinairement les tribus. Il n'y avoit plus ni ordre public, ni respect pour la propriété. D'une part, on voloit le cultivateur; de l'autre il s'accommodoit sans payer, de tout ce qui étoit nécessaire à sa subsistance et à celle de son bétail (96), et se permettoit de faire tout ce qu'il lui plaisoit sans s'inquiéter des suites.

Quand l'ennemi eut connoissance de ce qui se passoit, les fils du landammann Nets-taler, qui possédoient dans le territoire de Zurich pour plus de quinze mille florins d'immeubles (97), se rendirent pendant la nuit

(96) Ils prenoient d'autorité la viande, le pain, le sel, le beurre fondu, le foin et la paille, en disant, qu'ils avoient perdu beaucoup mieux. Bullinger.

(97) Ils avoient aussi près du lac un *chatel* pour leur servir de magasin. Tschudi V. T. VII. p. 150.

à Meïla et emmenèrent les vins que Zurich leur avoit retenus, parce qu'ils étoient de Glaris. Des soldats, quoique plus accoutumés aux montagnes qu'à la navigation entreprirent des excursions sur le lac, afin de boire ou d'emmener le vin qu'ils rencontroient chemin faisant ou que l'on avoit laissé dans les caves. Zurich envoya contre eux plusieurs barques, il y eut trois hommes de tués. Les Zuricois se portèrent avec des coulevrines, au camp des Lucernois, près de Ruschliken sur le lac; mais ceux-ci réduisirent leur artillerie au silence (98). Ils incendièrent ensuite autant de maisons que les Zuricois lâchèrent de bordées sur leur camp. Poursuivis par les reproches des paysans, les Zuricois retournèrent dans la ville.

Cependant l'écuyer (99) Berenger de Landenberg, surnommé le mauvais, bour-

Expédition de Landenberg et des Raron dans le comté de Kibourg.

(98) Ibid.

(99) *Junker*. Ce mot ne signifioit dans l'origine que *Domicellus* damoiseau, jeune noble. Mais vers cette époque, il devint la qualification ordinaire des gentilshommes de la suisse, ou diminueoit de jour en jour le nombre des Barons, dans l'ancienne acception de ce titre.

geois de Zurich, mais trop fougeux pour se soumettre aux loix (100), se ligua contre les Zuricois avec les Raron dont les biens n'étoient séparés des seigneuries de ses ayeux que par le mont Hœrnli. Pour leur debut, ces nouveaux alliés, avec seize cens hommes du Tokenbourg, de Wyl et des possessions de Landenberg s'avancèrent dans le Thurgau, contre la tour de Lommis, (101) parce qu'Ulrich de Lommis étoit bourgeois et capitaine de Zurich. Ils s'en rendirent maîtres, la pillèrent et y mirent le feu. Ils continuèrent ensuite de piller, sans hasarder d'action décisive. Lommis couvroit à Elgg les limites des Zuricois à la tête de huit cens hommes, mais, dans l'excès de ses craintes, la bourgeoisie l'ayant rappelé à Zurich, les soldats se dispersèrent, quoique Hanns d'Ysni (102) l'eut remplacé dans le château d'Elgg. Aussitôt les ennemis s'avancèrent des hauteurs et de la plaine, assié-

(110) Nous l'avons déjà vu figurer T. VIII, à la fin du chap. II.

(102) Lommis étoit le plus proche voisin de Landenberg, celui-ci possédoit Sonnenberg. Ch. de Rütli, 1437.

(102) Ou Isnach.

gèrent la petite ville d'Elgg, et menacèrent d'y mettre le feu, si elle refusoit de se rendre. Ysni prit la fuite. Le château, la ville d'Elgg et sa banlieue (103) prêtèrent serment à Landenberg et aux Raron. Ils levèrent une contribution (104) sur les maisons et sur les biens de la veuve de Rodolph Meis (105), dernier bourguemestre de Zurich, mort depuis peu de tems (106). De là ils se répandirent sans obstacle dans le pays épouvanté. Ils allèrent jusqu'à Andelfingen, situé sur les deux rives de la Thur, à Bulach, au delà de l'Irchel, à Kloten qui n'est qu'à quelques lieues de Zurich, et au delà de la Toës, jusqu'au lac de Pfeffikon, près de Pfeffikon qui dépendoit de Kibourg. Ils se hazardèrent jusqu'auprès du chef-lieu du comté de Kibourg; ils s'emparèrent même du château extérieur, mais ils ne passèrent pas les ponts. Les habitans de tous les villages accoururent leur offrir tout ce qu'ils possédoient, afin

(103) *Genossenschaft*. Ce mot est de Tschudi. J'entends par là les métairies de Gunwyl et de Riedern. ch. d'Hertegen d'Hunwyl 1494. msc.

(104) 500 Fl. Bullinger.

(105) Elle s'appelloit El. Grulich. Leu.

(106) En 1439.

d'en être épargnés. Ils emmenèrent prisonniers des hommes respectables, dans l'espoir d'en tirer une rançon; mais ils ne versèrent point le sang du peuple. Bonstetten et Albert de Landenberg, proches parens (107) et voisins (108) de Berenger le mauvais, vinrent le premier d'Uster, le second de Wezikon. Frederic d'Hinwyl accourut de Gryfenberg, et son frère Hertdegen, de Werdeck (109); et d'après cette maxime que celui qui s'abandonne lui-même ne sauroit exiger raisonnablement que d'autres se sacrifient pour ses intérêts, ils firent leur paix particulière avec les ennemis de Zurich, sans le consentement de cette ville dont ils étoient

(107) Anne de Landenberg étoit la mère de Gaspard de Bonstetten.

(108) Berenger de Landenberg étoit frère de Hanns Rodolphe de Landenberg qui demouroit à Greiffensee, non loin d'Uster. Ch. de Rütli 1438. En général les mariages et une infinité d'arrangemens particuliers avoient rendu les possessions de ces gentilshommes très-difficiles à distinguer les unes des autres.

(109) Cousin d'Albert de Landenberg. Ch. de Ruti, h. a. Werdeck appartenoit non plus à lui, mais à Bonstetten, ou du moins il ne possédoit plus la totalité de cette seigneurie.

co-bourgeois. Personne ne croyoit que la maison d'Autriche se déclareroit en sa faveur. Cette fois, donataire du comte de Tokenbourg, protecteur du comte de Sargans, le canton de Schwitz paroissoit défendre la cause de la noblesse (110). Si Bérenger rétablissoit dans toute leur splendeur les affaires de sa maison (111), ses amis devoient aussi y trouver leur avantage; la dame de Bonstetten, sœur de l'abbé d'Einsidlen, étoit parente aux héritiers de Frederic de Tokenbourg (112); et Anne de Bubenbergh, objet des amours précoces (113) et fortunées (114)

(110) Voyez ci-dessus, note 34.

(111) Lorsqu'il rentroit, par exemple, en possession d'Andelfingen et d'autres biens qu'elle avoit aliénés. Cette maison n'avoit jamais été plus brillante que du tems d'Hermann, maréchal d'Albert I.

(112) Lysa, baronne de Bonstetten, étoit fille d'Eberard de Sax et d'Elizabeth de Sargans. Reg. de fond. d'Uster. Il faut peut-être corriger d'après ceci la note 82. Ce registre, appelle l'abbé le beau-frère de Bonstetten.

(113) Il l'épousa dès 1438, *ibid*, et ne mourut qu'en 1495.

(114) Par ce mariage, sa maison, transférée à Berne, y acquit bientôt de grandes richesses. Les Bubenbergh ne tardèrent pas à s'éteindre.

Sort de
la no-
blesse.

du jeune André Rollo, son fils, l'avoit mis entièrement dans les intérêts de Berne. Gaudenz d'Hofstetten intercédâ vainement à plusieurs reprises en faveur de Kemten, château de son épouse, que l'on vouloit réduire en cendres, parcequ'il avoit une prédilection marquée pour les Zuricois. On traita sa fidélité de bassesse. Ce château, habité par tant d'hommes illustres, depuis les tems fabuleux de la chevalerie, après avoir été détruit par les Zuricois (115), alloit être de nouveau détruit à cause d'eux. Enfin, pressé par l'intérêt et par le sentiment (116), Gaudenz jura d'appartenir aux communes de Schwitz et de Glaris, et de n'être plus bourgeois de Zurich. Il se racheta du pillage moyennant cinq cent florins. Il donna deux chariots de vin aux soldats. Informé du parti qu'il avoit pris, Henri d'Hettlingen, qui avoit acheté par ses services la qualité de bourgeois de Zurich (117), courut prêter serment à Schwitz et à Glaris, et donna quarante florins pour

(115) Dans la guerre d'Albert I, 1298.

(116) Il avoit deux filles qui portèrent cette seigneurie dans la famille de Blaarer.

(117) Il avoit donné du bois pour les réparations de Kibourg.

que l'on épargnât son château de Wyssnang (118). Landenberg et les Raron continuèrent leur marche vers Grüningen.

Aussi longtems que six cent Zuricois occupèrent Rüti et Bubikon, les milices de Gaster et d'Uznach et quatre cens hommes commandés par Henri comte de Sargans, campèrent sur les limites, aux environs d'Eschenbach. Une partie des Zuricois se débanda, après la fuite du bourguemestre. Le reste se refugia à Grüningen. Ce point des limites fut alors abandonné au pillage (119). Le peuple aux abois implora le secours, et les conseils du gouvernement. Mais Michel Graaf, greffier de Zurich, répondit à ses députés „ qu'il étoit visiblement composé de lâches, „ que, d'après cela, les Zuricois ravageroient „ ce que l'ennemi lui auroit laissé, que l'on „ n'avoit pas d'autre chose à lui répondre „ (120)”. Ce langage accablant n'étoit que

(118) Ou Wyslingen, Weislingen.

(119) Comme l'irruption commença près de Wald, au sortir du district où étoit la métairie d'Oberholz, la vengeance et le désir de se dédommager pouvoient entrer pour beaucoup dans ces ravages.

(120) Voyez T. IV, p. 279, le pendant de cette réponse.

trop fondé. En effet lorsque les vassaux du comté de Kibourg, également dépourvus d'appui, eurent traité, comme nous l'avons vû, avec Landenberg et les Raron, ceux-ci se furent à peine retirés que Zurich envoya un détachement ravir à ces infortunés le reste de leur bétail. Au surplus, peut-être étoit-ce moins dans l'intention de les punir, qu'afin d'enlever cette ressource à l'ennemi, et parceque la multitude et le désordre des fugitifs augmentoit la consommation dans l'intérieur de la ville. Les habitans de Grüningen, persuadés que le premier devoir de leurs souverains étoit de les protéger, envisagèrent leur refus de les secourir comme une abdication, envoyèrent des députés de l'autre côté du lac, et mandèrent au capitaine des troupes campées à Hurden, qu'ils étoient tout disposés à prêter serment aux cantons de Schwitz et de Glaris. Les commandans détachèrent quatre-vingt guerriers de Schwitz et cinquante Glaronnois, qui, avec les milices d'Uznach, de Gaster et de Sargans, et ceux des leurs qui les avoient renforcées, composèrent un bataillon d'à peu près onze cens hommes, sous la

Prise de
Grüningen.

conduite d'un fils de Reding (121). Après avoir dîné dans le couvent de Rûti, ils entrèrent dans le bailliage de Grüningen, et reçurent le serment des communes. Le château résista. Il étoit défendu par Jacques Schwartzmurer (122) et une garnison de quarante hommes. Pour en venir plus aisément à bout, les assiégeans firent amener de la Marche par le lac la grande coulevrine des Zuricois qui avoit été prise à Walenstatt, et requirent l'assistance des Raron et de leurs sujets, conformément aux traités d'alliance. Ces seigneurs et Landenberg se hâtèrent de les aller joindre.

Vers cette époque, Henri Schwend et le bourguemestre Stüssi, chevaliers l'un et l'autre, entreprirent une expédition, chacun à la tête de cinq cens hommes. Le premier se proposoit de faire lever le siège de Kibourg, où les Raron avoient laissé dans le château extérieur une garnison de deux cens hom-

(121) Il étoit distingué de ses frères par le surnom de boiteux. Suivant Hüpli, c'étoit celui qui demouroit sur le mont Sattel.

(122) Tschudi le nomme Murer; mais je trouve dans les registres de Rûti, qu'au moins en 1439, Schwartzmurer étoit bailli de Grüningen.

mes , la plupart nés dans le pays. Stüssi se dirigea vers l'endroit où les forces ennemies étoient rassemblées devant le château de Grüningen. Schwend arriva pendant la nuit près de Kibourg, parvint à savoir le mot du guet (123), fut introduit, fit quarante prisonniers, dispersa le reste de la garnison, et retourna à Zurich après avoir achevé son entreprise. Quant au bourguemestre, il eut encore à se plaindre du malheur qui le poursuivit durant tout le cours de cette guerre. Ses avant postes furent surpris sur la hauteur voisine de Kussnacht (124). A la vérité il n'y eut que sept hommes faits prisonniers ; mais le découragement ne permit pas au bourguemestre d'aller plus loin (125). Peut-être ne crut-il pas devoir se fier à sa troupe. Dans le fait, à le juger d'après la gloire qu'il avoit précédemment acquise, et d'après la manière dont il reçut la mort, Rodolphe ne péchoit pas du côté du courage ; mais

(123) Le cri, suivant l'ancienne expression employée par Tschudi.

(124) Sur le Kalkenstein, près de Dikenauf.

(125) Son but pouvoit être de jeter du renfort dans Grüningen, ce qui lui parut impraticable, en ce qu'il vit toute la contrée pleine d'ennemis.

il avoit peu de confiance dans les ressources et dans la fidélité de son parti.

Au milieu de ces mouvemens, les troupes qui assiégeoient Grüningen brûlerent le beau château de Liebenberg. Sa reddition fut l'ouvrage de Rodolphe Netstaler, de la famille dont nous avons parlé ; mais bourgeois, sinon conseiller de Zurich (126) du chef de son père (127). On lui conserva tous ses effets, ce qui semble prouver qu'il se laissa persuader par ses cousins de capituler sans délai, avant d'y être contraint par la nécessité (128).

La garnison de Grüningen voyoit cet incendie. Elle voyoit non seulement trois mille ennemis qui la menaçoient d'un assaut général, mais encore toute la contrée qui prenoit parti contre Zurich. Elle n'avoit aucune perspective de secours. Le Bailli venoit d'être

(126) La confusion des dates, dans l'ouvrage de Leu, rend cette opinion vraisemblable.

(127) Il y avoit transporté son domicile, à peu près vers le même tems que le père de Stüssi. Leu.

(128) C'est ce que donne à entendre le Glaronnois Tschudi, qui, suivant l'observation très-juste de Spittler, ne montre aucune partialité en faveur de son canton.

blessé à la joue par un coup d'arquebuse. La garnison avoit cependant des vivres en abondance , même du vin et tout ce qu'il falloit pour résister longtems. Elle pouvoit attendre que les affaires prissent une meilleure tournure, ou du moins qu'on lui fit passer des renseignemens plus exacts sur la situation de la république. Mais tous ceux qui la composoient avoient perdu courage; et au moment (129) où les parties belligérantes étoient sur le point de convenir d'une trêve , elle rendit le château , abandonnant tout ce que Zurich y possédoit , et ne réservant que le peu d'effets qui appartenoient aux soldats.

L'abattement, la consternation régnoient parmi les magistrats de Zurich (130). Quelques villes impériales relevèrent ses espérances (131). Leurs députés, Hugues de Montfort, grand-mâitre de l'ordre de S. Jean , et Hanns baron d'Hewen, dont le frère étoit évêque de Constance , négocièrent dans le camp de

(129) Hüpli. Ils n'auroient eu que trois heures à attendre.

(130) Tschudi.

(131) Bâle , Constance , Ulm , Ravensbourg , Ueberlingen , Lindau , St. Gall.

Schwitz (132), et obtinrent que l'on ouvrit des conférences. Cette négociation ne pouvoit pas offrir de grandes difficultés, en ce que l'objet de la guerre étoit rempli, et qu'il n'étoit guère possible de la continuer plus longtems. Non seulement on manquoit d'artillerie de siège, mais tout présageoit que bientôt le pays épuisé ne pourroit plus fournir à la subsistance des soldats. Il auroit fallu que l'armée se dispersât faute de vivres, ou qu'elle retournât sur son territoire.

La première conférence eut lieu le jour de l'Epiphanie, à peu de distance de Zurich. D'une part étoient les confédérés qui avoient pris les armes en faveur de Schwitz et de Glaris; de l'autre, les Zuricois soutenus par les villes impériales (133). Ceux-ci reconnurent à quel point leur obstination avoit été coupable, et offrirent de prendre pour arbitre, non seulement le chevalier Jacques Truchsess de Waldbourg, gouverneur impérial de Souabe, sur l'impartialité duquel on avoit tout sujet de compter (134); mais

(132) Les Zuricois les chargèrent d'une lettre pour les confédérés.

(133) Avec Hugues de Montfort et Hanns d'Hewen.

(134) Zurich pouvoit espérer que les seigneurs et

même les confédérés qui leur avoient envoyé des déclarations de guerre, et cela, sans aucune restriction.

Paix. Dans la seconde conférence, les confédérés firent part aux deux cantons de cette déclaration patriotique, qui prouvoit une honorable confiance. Schwitz et Glaris déclarèrent à leur tour qu'ils accepteroient l'un et l'autre arbitrage, si l'on abandonnoit provisoirement à eux et à leurs auxiliaires le pays conquis, à titre d'indemnité de leurs frais. Les confédérés leur représentèrent que l'objet de l'armement avoit été de contraindre Zurich à observer les clauses de la ligue perpétuelle, et que ce but étant rempli, ils devoient, sur tout le reste, s'en reposer sur le prononcé des arbitres. Cependant on convint d'une suspension d'armes, et cette nouvelle consolante parvint à Zurich, presque en même tems que la fâcheuse nouvelle de la reddition de Grüningen.

les villes impériales qui s'intéressoient pour elle, auroient de l'ascendant sur son esprit. On croyoit [faussement, à la vérité, suivant Tschudi] que Schwitz s'étoit emparé du territoire de Zurich pour en faire hommage à l'empire.

Schwitz et Glaris acceptèrent ensuite l'arbitrage du Truchsess (135). Dans le fond, ils attendoient de lui plus de faveur, moins de retour sur le passé, que ne leur en promettoit la modération des confédérés. Mais ils donnèrent pour raison l'inconvenance d'admettre, en qualité de médiateurs, les cantons qui avoient pris part à la querelle. Ils vouloient avoir l'air de fonder les meilleures espérances sur l'attachement des confédérés, mais de douter que la véritable intention de leurs adversaires fut de s'en rapporter à leur sentence. Les confédérés pénétrèrent sans doute leurs motifs. Quoiqu'il en soit ils se prononcèrent avec tant d'énergie contre l'abus de remettre à des étrangers la décision d'une querelle intérieure (136), que, pour se conserver leur appui, les deux cantons se virent obligés de faire des tentatives d'accommodement.

On eut beaucoup de peine à tomber d'accord sur les conditions du traité, et son exécution ne trouva pas moins d'obstacles. Il en coûtoit trop au landamman Reding

(135) Tschudi. Il avoit secrètement de l'amitié pour eux.

(136) Ibid.

pour faire le sacrifice de ses espérances exagérées. Sans l'énergie individuelle qui existe en faveur du maintien de la paix, dans le système d'une république fédérative, l'accommodement n'auroit pas eu lieu. Les cantons de Schwitz et de Glaris, le premier sur tout, s'efforcèrent de garder leurs conquêtes. Non contents de se refuser à toute espèce d'intervention auprès des Rarons, leurs concitoyens, pour les engager à restituer la vaste portion du comté de Kibourg dont ils s'étoient rendus maîtres (137), ils soutinrent que Grüttingen devoit leur rester, attendu qu'il avoient juré à ses habitans de ne pas les faire rentrer sous la domination de Zurich.

Des conquêtes
d'un canton sur
un autre.

Dans une république fédérative, les conquêtes d'un état sur un autre sont opposées à l'essence de la constitution (138). C'est là un principe que son évidence intrinsèque,

(137) En effet, aux termes de leur alliance avec ces seigneurs, ils n'avoient point d'autorité sur ce qu'ils avoient conquis sans leur secours. Ch. Tschudi, II, 297 b.

(138) „ Il est contre la nature de la chose, que dans une constitution fédérative, un état confédéré conquière sur l'autre ". Esprit des loix, Liv. X. chap. 6.

l'antique expérience de la Grèce, et l'histoire de la confédération Helvétique, mettent hors de toute dispute. Il n'entre pas dans le cœur humain, lorsqu'il est ulcéré par la douleur et la méfiance, de consacrer tous nos moyens, ainsi que nous le prescrit le pacte fédératif, au maintien d'un pouvoir qui nous a semblé dangereux et qui s'est accru à nos dépens. Le tems efface les souvenir des défaites; mais on a continuellement sous les yeux les possessions dont on a été dépouillé. Les rois meurent; leur race s'éteint; avec eux s'évanouissent les intérêts de famille ou d'individu. Une république ne meurt pas, ou du moins, dans une république fédérative, pas un de ses membres ne périt, sans entraîner la ruine des autres, aussi le moindre dérangement y laisse une impression ineffaçable. Il est faux que la perte d'une province soit un châtiement salutaire, pour des fautes politiques. Quand la tranquillité publique est troublée, il est difficile que l'une des deux parties rivales soit tout à fait irréprochable. Il est presque aussi rare que l'une ou l'autre reconnoisse franchement son erreur; ainsi, lorsque des confédérés s'établissent juges des peines que méritent leur confédérés, le mé-

contentement et la crainte prennent la place de la fraternité, et l'état qu'on opprime est forcé d'avoir recours à des appuis étrangers, mesure toujours désastreuse pour une république fédérative.

Ces vérités étoient connues des quinze confédérés qui, sous la présidence du chevalier Henri de Bubenbergh, travaillèrent à la paix dans le voisinage de Zurich. Ils parlèrent avec force à Reding. Seulement ils ne menacèrent point de passer du côté des Zuricois (139). Le résultat de leurs soins fut le traité suivant (140), où les prétentions de Schwitz sont, à la vérité, plus restreintes qu'on n'avoit lieu de s'y attendre, en de semblables conjonctures, mais qui renfermoit le germe d'une guerre infiniment plus terrible et d'un long mécontentement : „ Les
 „ villes et cantons de Berne, de Lucerne,
 „ d'Uri, d'Undervald, de Zug, ayant pris les
 „ armes contre leurs confédérés de Zurich, à
 „ la réquisition de leurs confédérés de Schwitz
 „ et de Glaris, et les Zuricois s'étant sou-

(139) Ce moyen auroit peut-être triomphé de toutes les résistances.

(140) La charte est dans Tschudi.

» mis aux obligations stipulées dans la con-
 » fédération perpétuelle, lesdites villes et
 » lesdits cantons ont conclu entre les deux
 » parties, maintenant et à perpétuité, tant
 » pour elles que pour leurs auxiliaires et les
 » auxiliaires d'iceux (141), un accommo-
 » dement dont voici les conditions : ce qui
 » appartenait à Zurich près du lac de Wa-
 » lenstatt (142), (dans le pays de Sargans)
 » demeurera aux cantons de Schwitz et de
 » Glaris. Le château de Flums, propriété
 » de l'évêque de Coire, engagée aux Zu-
 » ricois moyennant deux mille florins (143),
 » sera racheté et demeurera au pouvoir de
 » de l'évêque ; ou du moins, on ne pourra
 » s'en servir contre Schwitz et Glaris. Se-
 » condement Schwitz gardera tous les droits

(141) Les relations de combourgeoisie avec les paysans de Sargans, Par exemple Soleure prit les armes à cause de Berne, et Landenberg avec les Raron.

(142) Les relations de combourgeoisie avec les paysans de Sargans.

(143) Voyez ci-dessus vers la note 54. A proprement parler l'évêque de Coire avait engagé Flums aux habitants de l'Oberland; mais ceux-ci avaient reçu des Zuricois le prix de l'engagement, évalué ici à 2000 flor.

„ et toute l'autorité dont Zurich étoit na-
 „ guère investie sur les maisons, métairies
 „ (144) et vassaux de Pfeffikon, Wollrau,
 „ Hurden, Uffnau (145), et en remontant,
 „ jusqu'aux limites de Schwitz. Troisième-
 „ ment, toutes les autres prétentions, frais,
 „ dommages, ou répétitions quelconques,
 „ actuelles et futures, seront jugées à Ein-
 „ sidlen suivant le droit Helvétique, d'après
 „ le vœu de la confédération perpétuelle.
 „ Quatrièmement, Zurich ne pourra jamais re-
 „ fuser aux habitans de Schwitz et de Gla-
 „ ris, non plus qu'à leurs alliés, la liberté
 „ du commerce et du transit dans ses murs
 „ et sur son territoire, sans autres droits
 „ que ceux anciennement établis (146),
 „ sans autre exception que pour les vins
 „ étrangers (147). Cinquièmement, les ha-

[144] *Dinghese*, métairies ou mieux courts, qui avoit une juridiction particulière.

[145] Isle célèbre par la mort et le tombeau d'Ulrich d'Hutten.

[146] le péage, droit de conduite, droits sur le bled et sur le vin.

[147] Les vins d'Alsace, du Brisgau et du pays romain [ce mot veut-il dire les vins de France. Les

„ bitans de Schwitz et leurs auxiliaires (148)
 „ n'inquiéteront point les Zuricois à l'égard
 „ de tout le reste. Le canton de Schwitz
 „ remettra entre les mains des Bernois tou-
 „ tes les contrées, autres que celle nom-
 „ mée plus haut, dont il a reçu le serment,
 „ et Berne les remettra à Zurich ”.

(On régla ainsi le sort de Gröningen et du bailliage libre situé au delà du mont Albis, parceque Schwitz, lié par un serment, ne pouvoit les restituer immédiatement aux Zuricois.)

„ Zurich ne traitera pas les habitans avec
 „ plus de sévérité ou de défaveur, à raison
 „ de ce qui s'est passé (du serment prêté
 „ au canton de Schwitz). Sixièmement, le
 „ canton de Schwitz et celui de Glaris s'em-

Waldstettes n'avoient pas besoin de tirer de Zurich les vins d'Italie], demeurent exempts de la prohibition. Il faut aussi entendre par vins étrangers, les vins, tels que ceux de Schaffouse, dont les Zuricois ne vouloient pas permettre la concurrence avec le leur, quoiqu'ils fussent récoltés dans le pays (on ne voit pas au reste qu'aucun citoyen de Schaffouse ait assisté à ces négociations).

(148) Il est difficile de concevoir que les conquêtes des Raron ne soient pas comprises dans cet article.

„ ployeront auprès des sires de Raron et
 „ de la bourgeoisie de Wyl (149), pour en
 „ obtenir, à l'amiable, la restitution des dis-
 „ tricts dont ils se sont emparés, et, s'ils
 „ ne veulent pas y condescendre, ils sou-
 „ tiendront le droit Helvétique en faveur
 „ de Zurich, contre ces membres de leurs
 „ communes. Septièmement, les Zuricois
 „ se désistent de tous les droits et de toute
 „ l'autorité qu'ils ont eue jusqu'à ce jour
 „ sur la maison de l'ordre de St. Jean à
 „ Wœdischwyl. Le commandeur et l'ordre
 „ en jouiront d'une manière indépendante,
 „ sans pouvoir en aucun tems, abuser de cet
 „ avantage contre l'une des deux parties.
 „ Huitièmement, tout ce qui a été pris à
 „ des particuliers (150), enlevé, mis en sé-

[149] Les bourgeois de Wyl sont nommés comme les principales parties contractantes de l'alliance conclue sous l'abbé Egloff.

[150] Dans ce nombre, il est particulièrement fait mention des Netstaler. A la vérité, ils doivent payer 1100 florins à Zurich, mais elle est tenue de leur laisser enlever toute leur récolte. On ne sauroit expliquer cette clause, d'un traité si peu favorable à Zurich, à moins de supposer ou que les Netstaler devoient précédemment à cette ville [ce qui pourroit

questre, leur sera restitué (151), en tant
 „ qu'on pourra le recouvrer (152), et per-
 „ sonne ne souffrira plus de la guerre que
 „ termine le présent accommodement ”.

On fit verbalement l'application spéciale de ce dernier article à Hanns Meis, conseiller de Zurich, fils d'un ancien bourguemestre de ce nom, fameux par de grands services (153) et dont la carrière avoit été aussi longue que glorieuse (154). Hanns Meis issu de l'une des plus anciennes et des plus nobles familles de la bourgeoisie, avoit sou-

rendre raison du séquestre mis sur leurs vins], ou que Liebenberg n'avoit été rendu qu'à cette condition, et que les Netstaler avoient peut-être emporté tant de choses appartenantes aux Zuricois, que les médiateurs eux-mêmes jugèrent qu'ils leur devoient un dédommagement.

[151] La mort, le pillage et l'incendie sont hors de la ligne des restitutions. J'entends ce qui suit de crimes particuliers de ce genre. Qui pouvoit répondre de ce qui avoit eu lieu pendant la guerre.

[152] On ne pouvoit guerre reprendre ce qui avoit été partagé.

[153] Il est souvent fait mention de lui dans les affaires de l'Aargau en 1415 et années suivantes.

[154] Il étoit bourguemestre en 1394 et mourut en 1427.

tenu contre Stüssi que les principes de la confédération (155), devoient l'emporter sur tout, même lorsqu'ils imposaient des sacrifices. Il avoit montré dans cette dispute autant de patriotisme que son père en avoit déployé, plusieurs années auparavant, contre le bourguemestre Schœn (156. En conséquence, le parti dominant l'avoit condamné à une prison perpétuelle, avant les malheurs de Zurich. Les confédérés déclarèrent qu'ils ne ratifieroient la conclusion du traité, que lorsque ce martyr de la confédération seroit remis en liberté et réintégré dans sa charge. Leur vœu fut rempli; mais de leur propre mouvement, les Zuricois témoignèrent leur vénération pour ce généreux patriote (157).

Le traité, dont nous avons donné le précis, fut lu en plein champ aux troupes de Schwitz et de Glaris, et accepté par elles. La souveraineté résidoit où se trouvoit la bannière. Le soir du même jour, tous les dé-

[155] C'est-à-dire que l'on devoit accepter l'arbitrage des confédérés.

[156] Il lui succéda. T. VI, p. 15.

[157] Leu rapporte qu'il fut baillif de Mœnidorf en 1441.

putés, le commandeur de Wœdischwyl et le baron d'Hewen se rendirent à cheval dans les murs de Zurich. L'assemblée générale se forma avec empressement. Elle approuva le traité. On indiqua une diète à Lucerne, pour en dresser la charte. Le lendemain au point du jour, les armées se retirèrent. La charte fut ensuite redigée à Lucerne (158). Ainsi finit la première guerre des confédérés contre Zurich. Heureux les cantons, si c'eut été la dernière!

[158] Le Dimanche après S. André. le document est dans Tschudi.

CHAPITRE IX.

Alliance de Zurich avec le duc d'Autriche.

1441 et 1442.

Conclu-
sion de la
paix. **L**E lendemain (1), Reding au nom de Schwitz, signa les articles du traité de paix dans la plaine de Zurich. Stüssi les accepta à la tête de la bourgeoisie de cette ville. Ensuite le corps qui assiégeoit Grüningen, reçut ordre de retourner dans ses foyers. Son départ sema l'effroi parmi les habitans de ce baillage. Ils lui adjoignirent une députation, qui devoit supplier le canton de Schwitz de les conserver au nombre de ses dépendances. Il est assez probable qu'ils goûtoient les mœurs démocratiques, et qu'ils craignoient de rentrer sous la domination Zuricoise. Ils se rappelloient les menaces du greffier de Zurich. Les habitans de Schwitz alléguèrent la volonté des confédérés, pour

(1) Le 30 Novembre, selon Tschudi; mais cela est impossible, attendu que cette année là, S. Othmar est le seize, qui étoit un vendredi. Ainsi ce doit avoir été le 18.

se refuser à leur demande. Cependant ils leur promirent d'intercéder de tout leur pouvoir auprès de Berne, afin que leur contrée ne fut pas restituée aux Zuricois, avant que ceux-ci eussent donné des assurances particulières sur l'article du traité de paix, dans lequel il étoit stipulé que l'on ne poursuivroit personne à raison de ce qui s'étoit passé. Au bout de quelques jours (2), avant que l'on eut dressé à Lucerne la charte du traité, Zurich envoya aux habitans de Grüningen le chevalier Henri Schwend et le conseiller Hanns Brunner, pour les engager, au moyen des promesses les plus flatteuses, à rentrer volontairement sous sa domination. Ce parti lui sembloit plus convenable que de recevoir ses sujets d'une main tierce; mais le langage du greffier avoit inspiré une méfiance si profonde, que non seulement les habitans de Grüningen n'osèrent pas faire cette démarche sans l'intervention des confédérés; mais qu'ils ne reçurent pas même les députés de Zurich dans leur petite ville. Ils conférèrent avec eux du haut des murs.

Les barons de Raron et les bourgeois de

(2) Le 25 Novembre.

Wyl, malgré l'intervention des confédérés et la recommandation de Schwitz et de Glaris, ne voulurent point restituer leurs conquêtes. Ils représentèrent aux confédérés l'énormité de leurs dépenses; ils rappellèrent aux deux cantons les clauses de l'alliance qui les unissoit avec eux (3). Conformément au traité de paix, l'affaire fut soumise au jugement des confédérés. Les arbitres (4) s'étant partagés d'opinion sur des accessoires, on choisit pour sur-arbitre Jean Müller, ancien Landammann du Haut Unterwald; mais on renvoya la sentence à un tems plus éloigné; et l'incident extraordinaire que nous allons raconter, et qui eut lieu dans l'intervalle, donna lieu de présumer que Schwitz avoit à dessein provoqué ce délai.

Inter-
vention
de l'em-
pereur.

Il arriva des lettres du nouvel empereur, Frederich d'Autriche, adressées aux cantons confédérés (5). Ce prince leur enjoignoit de ne faire aucune disposition relative au

(3) V. chap. VIII, note 137.

(4) Rodolph de Cham et Hanns Keller de Zurich. Pour les Raron, Hanns ab Yberg, landammann de Schwitz et un fils de Reding.

(5) Berne, Lucerne, Uri, Unterwald, Zug, Tschudi.

territoire conquis sur les Zuricois, avant qu'il se fut rendu en personne sur les lieux et qu'il eut prononcé à cet égard. Il recommandoit aussi aux villes impériales de Schaffouse et de S. Gall, à Rapperschwyl et à Winterthur, de protéger (6) jusqu'à son arrivée les possessions et les sujets dont le sort des armes avoit dépouillé les Zuricois, et que leurs détenteurs gardoient pour lors en son nom (7). Il écrivit en même tems aux bourgeois et aux serfs des pays conquis (8), pour leur rappeler la maison de Habsbourg, qui étoit la sienne, et sous la domination de laquelle leurs ancêtres avoient prospéré durant plusieurs siècles; il les encourageoit à se maintenir avec le secours des confédérés dans la situation où ils se trou-

(6) Si quelqu'un vouloit nous les ravir. „ L'empereur nomme Grüningen, Ellgau, Andelfingen, Ossingen et Pfeffikon [je ne sais lequel des deux. La lettre est dans Hüpli.

(7) Le bruit auquel Tschudi [Chap. VIII, n. 134.] ne veut pas ajouter foi, pourroit bien [ibid. n. 135.] n'être pas dénué de fondement.

(8) On trouve également dans Hüpli la lettre aux habitans de Grüningen.

voient pour lors , jusqu'à ce qu'il les honorât de sa présence (9).

On attribua généralement cette intervention de l'empereur à un habitant de Schwitz , nommé Gaspard Torner , qui , du vivant de Sigismond , avoit souvent rendu des services aux confédérés , auprès des ministres de l'empire ; ces ministres étoient encore les mêmes (10). Les barons de Raron avoient envoyé Torner à la cour impériale , et l'on se figure difficilement que c'eut été sans la participation de Schwitz (11). A la vérité , ce canton affirma de la manière la plus expressive (12) ne l'avoir chargé d'aucun message pour son propre compte , et lui-même soutint qu'il n'avoit parlé ni de Grüningen ni du baillage libre. Cependant quelques personnes demeurèrent persuadées que l'intention de Schwitz étoit de recevoir ces districts de l'empereur , à titre de fiefs (13) ; d'autres

(9) Il leur mandoit qu'il avoit aussi écrit à Berne et à Schwitz de ne pas les restituer.

(10) Au moins le comte Schlick vice-chancelier.

(11) Il ne pouvoit guère cacher à ses concitoyens son voyage et l'objet de sa mission.

(12) Tschudi.

(13) Bullinger le croyoit encore.

pensèrent avec plus de vraisemblance que l'empereur se serviroit de la jalousie qui régnait entre les confédérés, pour réintégrer sa maison dans les domaines héréditaires qu'elle avoit perdus. Depuis le couronnement d'Albert, les anciens amis de la maison de Habsbourg s'étoient voués avec tant de zèle aux intérêts des ducs d'Autriche, que Frederic n'avoit pas eu besoin des suggestions d'un habitant de Schwitz pour remarquer combien les circonstances lui étoient favorables.

Quoiqu'il en soit, les juges et le sur-arbitre qui devoient prononcer entre Zurich, Wyl et les Raron, se rendirent à Lucerne à une diète des confédérés (14). Les habitans de Grüningen se plaignirent à cette assemblée du peu d'égard que les Zuricois avoient témoigné pour leurs anciennes franchises, et la supplièrent de les aider à se maintenir temporairement comme ils étoient, suivant la lettre de l'empereur. Un député d'Underwald prit la parole et s'exprima comme auroient fait ses ayeux, qui plaçoient avant tout la confédération et la liberté. „Je m'é-

(14) Le 15 Février 1441.

„ tonne dit-il, habitans de Grüningen, que
 „ vous et d'autres soyez assez dépourvus
 „ de sens, pour vous figurer que nous vio-
 „ lons notre alliance avec Zurich ou qui
 „ que ce soit en vertu des lettres, des or-
 „ dres et des injonctions de l'empereur. C'est
 „ ce qui n'arrivera pas, dût l'empereur écrire
 „ de nouvelles lettres, dût le pape y joindre
 „ les siennes (15)”. Aux applaudissemens
 avec lesquels ce discours fut accueilli, les
 habitans de Grüningen reconnurent qu'il
 falloit se soumettre (16). Afin de leur allé-
 ger ce sacrifice, les confédérés convinrent
 avec Berne qu'elle se feroit représenter leurs
 griefs, et qu'elle leur procureroit la certitude
 d'être bien gouvernés. S'adressant ensuite aux
 barons de Raron et aux députés de Wyl,
 dans un langage qui ne souffroit pas de re-
 plique, „ nous-mêmes, leur dirent-ils, nous
 „ n'exigeons aucune indemnité pour nos frais
 „ de guerre. Dans tous les cas, ce seroit
 „ à la partie que vous avez secondée à vous

(15) Tschudi.

(16). „ Les pauvres habitans du baillage de Grü-
 „ ningen virent qu'il ne leur restoit plus d'espérance
 „ et que Schwitz les avoit abandonnés”. Hüpli.

„ donner des dédommagemens (17). Vous,
 „ barons de Raron, et vous, habitans de
 „ Wyl, deux mille florins de contributions,
 „ et le bétail que vous avez pris vous ont
 „ déjà passablement indemnisés ; et vous sa-
 „ vez que les guerres civiles n'enrichissent
 „ pas (18). Le sur-arbitre et les juges , par
 „ affection pour vous, ne veulent pas pro-
 „ noncer, afin que vous méritiez la recon-
 „ naissance de Zurich par un désistement
 „ volontaire. ” Ne pouvant plus douter de
 l'intention des confédérés , les barons de
 Raron et la bourgeoisie de Wyl relevèrent
 les pays conquis par eux du serment qu'ils
 leur avoient prêté. Les confédérés mandèrent
 aussitôt à leurs habitans, „ que sans égard
 „ aux lettres de l'empereur, ils eussent à
 „ prêter de nouveau serment aux Zuricois ”.

Ils obéirent.. Le comté de Kibourg , la
 seigneurie d'Andelfingen, Ossingen, Bülach,
 rentrèrent sous la domination de Zurich. On
 remit Rodolph Meis en possession d'Ellgau

(17) „ Ce raisonnement devoit détourner Schwitz
 de travailler davantage en leur faveur.

(18) On oppose ici les guerres civiles à celles que
 faisoient les chevaliers pour le compte des seigneurs
 étrangers dont ils recevoient une solde.

et de Wiesendangen (19). Il donna aux Raron, pour la garde du château d'Elgau, autant de livres de heller qu'elle leur avoit coûté de livres de deniers (20). Des députés de Schwitz, de Berne et de Zurich se transportèrent à Maschwanden dans le baillage libre. Ceux de Schwitz relevèrent les habitans du serment qu'ils avoient prêté à ce canton. Ils prêtèrent serment aux Bernois, et sur le champ, l'avoyer de Berne leur enjoignit de reconnoître la souveraineté de Zurich. Le baillage libre ne fit point de résistance. Les députés allèrent à Grüningen. Ceux de Schwitz remirent aux Bernois la contrée et le château; ce dernier étoit absolument dégarni (21). Les Bernois rendirent le château aux Zuricois. Ils sommèrent les habitans de comparoître; mais ce ne fut qu'au bout de cinq semaines que ceux-ci prêtèrent serment à Zurich. Ils

(19) Bullinger.

(20) 112 Heller pour 112 l. de deniers. les conquérans ne s'étoient sûrement pas oubliés. Cependant Hüpli annonce qu'à tout prendre, ils avoient guerroyé gratis, qu'ils avoient été foiblement indemnisés de leurs grandes dépenses, et qu'elles ne leur avoient valu les bonnes grâces de personne.

(21) les habitans de Schwitz avoient fait conduire à Pfeffikon tout ce qu'il renfermoit.

demandoient une amnistie et le redressement de leurs griefs. Les Bernois émirent une nouvelle ordonnance, où divers points de leur constitution étoient changés conformément à leurs desirs, mais où d'autres subissoient des modifications qui n'entroient pas dans leurs vues. L'ensemble de ces dispositions produisit un effet avantageux. Zurich se comporta mieux envers les habitans de Gröningen (22), et ils demeurèrent convaincus que la fidélité étoit le parti le plus prudent.

Tous les autres articles étoient déjà réglés, conformément au traité de paix, entre Zurich, Schwitz et Glaris (23). Lucerne ne voulant pas laisser peser sur elle le reproche d'avoir démenti ses promesses en faisant la guerre à Zurich, les députés Zuricois l'en disculpèrent en pleine diète. Tous les différends suscités entre les confédérés par l'extinction de la maison de Tokenbourg, étoient désormais assoupis. Zurich et la maison d'Autriche continuoient seules d'être en querelle, depuis l'expédition où les troupes Zuricoises

(22) Hüpli, qui étoit de Zurich.

(23) Mercredi avant le Dimanche des Rameaux 1441.

avoient détruit les châteaux de Nydberg et de Freudenberg.

Avant de considérer la nouvelle tournure que prit cette affaire, jettons un coup d'œil sur les autres contrées de la Suisse, sur les frontières de l'Italie et sur les rapports des confédérés avec l'empereur et l'empire.

Etat de
la Suisse.

I.
Schwitz
achère
Merlis-
chachen.

Reding étendit aussi le territoire du canton de Schwitz du côté où il se prolonge sur le mont Rigi, entre le lac de Zug et celui des Waldstettes. Non loin de Kussnacht, près d'une belle rade de ce dernier lac, étoient situés la tour et le village de Merlischachen, propriété des sires de Moos, dont la famille étoit l'une des plus riches et des plus illustres de ces vallées (24). Gersau lui étoit redevable de sa liberté; elle avoit cédé Weggis à Lucerne, après y avoir restreint les droits seigneuriaux (25); elle paroisoit aussi vouloir se défaire de cette juridiction. Le landammann Reding et un de ses fils (26) convinrent avec Jean, abbé d'Engelberg, que celui-ci achèteroit Merlischachen pour ses

(24) T. IV, pag. 82; T. V, pag. 4, et ailleurs.

(25) Parcequ'Ulrich de Moos avoit vendu à la commune le droit de patronage, les cens, les droits de mutation et ceux d'échute. Leu, art. Moos.

(26) Rodolph, mort dès 1440. Ch. note 30.

monastères (27) qui avoient du bien en ce lieu, et qu'après un certain tems, il le céderoit à Schwitz à des conditions raisonnables. Il est probable que Reding employa ce détour, afin d'empêcher que Lucerne n'achetât des sires de Moos, domiciliés dans ses murs, ce district qui touchoit à son territoire (28). Merlischachen appartient dix ans de suite à l'abbaye d'Engelberg. Au bout de ce terme, la tour, l'administration et la justice furent remises au canton de Schwitz, de la manière la plus amicale (29), moyennant soixante florins, l'exemption perpétuelle du droit de douane dans ce canton, et le droit d'appeller de la justice de Kussnacht au landammann et au conseil de Schwitz, ou au landammann et aux neuf jurés du tribu-

(27) Le couvent intérieur et le couvent extérieur d'Engelberg. Ibid.

(28) Les religieux, qui d'ailleurs avoient des biens dans l'endroit, pouvoit d'autant plus aisément se servir de leur influence pour empêcher cette acquisition, qu'il restoit l'espérance de conclure avec eux un traité de combourgeoisie avantageux.

(29) A la vérité on ne sait pas positivement si le couvent d'Engelberg s'y prêta de bon cœur. La charte renferme des expressions qui autorisent à en douter.

nal de ce bourg (30). Le canton de Schwitz, à qui le zèle d'Ital Reding avoit déjà valu une moitié de la Marche, les métairies de Pfeffikon et de Wollrau, Uznach et Gaster, et ses alliances avec Sargans, le Tokenbourg et Wyl, lui dût encore cette extension de ses limites du côté de Lucerne.

II.
Uri acquiert
Livinen.

Le passage du S. Gothard acquit une nouvelle importance dans les années où Zurich ferma son marché. Les solitudes du pont du Diable, le riant Urseren appartenoient incontestablement à Uri. Le drapeau d'Urseren avoit marché contre Zurich avec la bannière de ce Canton (31). Mais le duc de Milan étoit seul souverain de la partie méridionale du S. Gothard, où dix ruisseaux sortent des réservoirs cachés dans ses entrailles ou répandus à sa surface (32), pour aller s'unir au Tesin (33) qui, dans ses cascades multipliées, accompagne le voyageur surpris le long du val Tremola, traverse la vallée Leventine d'un cours

(30) Ch. Engelberg, le soir du jour de St. Jean Baptiste, au solstice d'été 1440. Dans Tschudi.

(31) Tschudi, II, 282.

(32) Les lacs du St. Gothard et plusieurs sources isolées.

(33) Je compte effectivement dix ruisseaux qui se joignent au Tesin jusqu'à Airolo.

alternativement impétueux et paisible , et grossi de quatorze rivières plus petites (34) , reçoit encore près de Biasco les ondes bruyantes et rapides du Bregno , qui marque la limite de cette vallée (35) ; puis , moins resserré dans son lit , roule trop souvent des eaux dévastatrices dans la vallée moins âpre de Riviera , et renforcé des rivières de la Rhétie (36) court se joindre aux flots limpides du Lac majeur , à travers le passage de Bellinzona et en arrosant des campagnes magnifiques. Philippe Marie Angelo Visconti, duc de Milan, fut l'un des plus puissans princes d'Italie , aussi longtems qu'il eut de bons généraux. François Bussonne Carmagnuola , dont la tactique savante (37) avoit triomphé des confédérés près d'Aïrolo (38) , avoit reconquis

Portrait
du duc
Philippe.

(34) V. la carte du pays de Livinen dessinée en 1784 par J. H. Meyer et qui se trouve dans les *Beytragen Zur Kenntn. Der Schweiz.* (mémoires pour servir à la connoissance de la Suisse) de H. R. Schinz dont les sciences pleurent la mort prématurée.

(35) La chr. que je citerai bientôt le nomme Biaschina.

(36) Avec la muesa , où se jette la Galanea.

(37) Machiavel , art de la guerre , liv. 2.

(38) *Atroce[m] suitensium gentes bello domuerat.* æn. Sylv. de statu Europæ. ap. Freher. Script. rer. G. II , (Ed. Struv.)

ces contrées pour Philippe (39); mais ce général ne vivoit plus. La jalousie des courtisans l'avoit renversé du faite de la faveur, et ceux-là même l'avoient fait décapiter, dont les forces lui avoient servi à se venger de son maître (40). François Sforce, illustre dans la paix comme dans la guerre, avoit dédommagé le duc de sa perte. Mais il avoit aussi éprouvé la puissance de l'envie et la foiblesse du prince, et il s'étoit retiré volontairement chez les Vénitiens, pour faire sentir à un souverain trop apathique le prix d'un homme éclairé et courageux. A le bien prendre, Philippe n'étoit pas foible par caractère. Il avoit, surtout dans sa jeunesse, montré au besoin de la prudence et de l'activité; il se conduisoit même avec dignité à l'égard des princes étrangers (41); mais toutes les fois qu'une nécessité urgente ne lui commandoit pas d'employer les hommes de mérite, il préféroit de beaux jeunes gens aux plus habiles capitaines. Dès qu'il trouvoit à ces

(39) T. VII. Pag. 356.

(40) Les Vénitiens, le 5 Mars 1442. Art. de vérifier les dates, 838. Ed. de 1770.

(41) Tels qu'Alphonse, roi de Sicile et d'Arragon.

adolescens des mœurs analogues aux siennes (42), il leur donnoit toute sa confiance (43), et les employoit dans toutes les affaires politiques (44). Eux seuls l'environnoient continuellement. Son épouse vivoit renfermée dans un autre palais que le sien. Le sénat se levoit en présence de ses favoris; tout Milan les honoroit (45). Pendant ce tems là, il cherchoit par méfiance à tenir dans l'éloignement les hommes que distinguoient

(42) Il les éprouvoit au moins pendant deux ans, pour savoir s'ils étoient capables de supporter la solitude, le silence et ses autres habitudes. Petr. Candidus Decembrius [de Vighevano] dans Muratori, XX, 1004.

(43) Tous les appartemens du palais leur étoient ouverts. Ils étoient de tous ses plaisirs; rien d'important ne se faisoit sans eux; ils l'accompagnoient par tout. Ibid.

(44) Lorsqu'il avoit éprouvé *diutius horum patientiam*, et qu'ils avançoient en âge, il les plaçoit à la tête des affaires civiles et militaires. L'auteur que je cite loue l'esprit de plusieurs d'entr'eux. Cependant celui pour lequel il avoit une prédilection particulière [*cui maximè innitebatur*] Scaramozza qu'il avoit toujours à sa table et pour qui il hazarda ses jours, avoit servi dans la cuisine de son frère (*lixa vulgatissimus*). ib. 1008.

leurs qualités personnelles , surtout dans la partie militaire , quoique leur élévation eut été son ouvrage. Plus la vieillesse appesantit ses facultés (46) , plus il se tint claquemuré dans son palais. Il s'ensuivit à la fin que chacun se comportoit à son gré dans ses états (47) , et qu'il perdit en Italie toute espèce de considération (48).

La même année que Sforce l'abandonna (49) , quelques confédérés d'Uri (50) , en procès avec des Milanois , les traduisirent devant le tribunal d'Airolo (51) , et ensuite à Bellinzona. On leur refusa dans ces deux

(45) Comme des Dieux. ib. 1005.

(46) Naturellement très-grand , il devint excessivement gros dans sa vieillesse. æn. Syl. l. c. 143.

(47) Il donnoit des villes à ces jeunes gens , et leur permettoit de s'y enrichir autant qu'ils vouloient. Decembrius , 1005.

(48) *Ut omnibus per circuitum populis et principibus contemptui esset.* æn. l. c. 142.

(49) 1439. Art de vérifier les dates. l. c.

(50) L'expression de la charte et d'autres circonstances font présumer que c'étoient des habitans d'Ursen.

(51) *In loco aizoli* , suivant la ch. de la not. 91 , imprimée de la manière la plus defectueuse. V. Tom. VII. p. 356.

viles la justice qu'ils avoient le droit d'attendre, aux termes de la capitulation (52). Le contingent de leur canton retournoit alors sur le mont Etzel, après avoir servi de médiateur entre Zurich et les cantons de Schwitz. Les traités et la raison vouloient qu'Urseren aidât le canton d'Uri à soutenir ses droits sur cette frontière de l'Italie, ainsi qu'il l'avoit secondé en ce qui regardoit la confédération Helvétique. L'abbé de Disentis qui exerçoit des droits féodaux à Urseren (53), prit part à l'expédition, avec ses alliés des premiers bords du Rhin et des environs de Coire (54). Uri, qui avoit restitué la vallée Leventine avec tant de répugnance, crai-

(52) De 1426. T. VII. p. 355.

(53) T. IV, p. 81. Il étoit expressément compris dans le traité de paix de 1426. T. VII, pag. 357. n. 309. Ce ne fut que vers 1425 qu'il y eut, entre Urseren et lui un arrangement relatif aux droits qu'il avoit dans cette contrée. D'après cet accord, tout ammann nouvellement élu, recevoit de l'abbé l'investiture de l'administration et de la justice, et lui donnoit une paire de gands à titre de reconnaissance de suzeraineté. Leu. Art. Urseren.

(54) *De valle Rheni* [non le Rheinthal, mais le Rheinwald], et de *cruvalia* [Curvalacha, Courval] dans la chr. si défigurée de la note 91.

gnoit alors par dessus toutes choses que les Milanois, en lui offrant la satisfaction convenable, ne lui fissent manquer l'occasion de s'en emparer de nouveau. En conséquence, les formalités légales furent à peine observées (55). On ne perdit point de tems en pourparlers fastidieux avec les autres cantons (56). La milice d'Uri se hâta de passer le St. Gothard, prit possession de toute la vallée Leventine, comme d'une garantie de ses prétentions, et accompagnée de ses auxiliaires, poursuivit sa route et s'empara de Bellinzona (57). Le duc de Milan auroit eu sur les bras une guerre dangereuse, si le canton d'Uri et la Rhétie s'étoient coalisés avec Venise. Il n'étoit plus aussi aisé que quelques années auparavant, de susciter des troubles intérieurs dans la Haute-ligue des Grisons (58).

(55) Les sujets du duc se plaignirent de ce que les *proclamationes et denunciationes* ne se faisoient pas ainsi qu'il convenoit. Ibid.

(56) Voilà pourquoi l'attentif Tschudi paroît n'avoir rien su de toute cette affaire.

(57) Les sujets du duc s'en plaignent ailleurs et disent qu'il suffisoit de la vallée Leventine.

(58) Tome VIII. Je suis étonné que Porta, recom-

Le prudent évêque de Coire, Jean Abundi Munsingen, qui redoutoit pour sa principauté les progrès de la démocratie, venoit de mourir (59). Conrard de Rechberg, son successeur, étoit parent à double titre (60) des comtes de Sargans, qui étoient encore les plus grands seigneurs de la Haute ligue (61). Or ces comtes, par égard pour leurs sujets, étoient forcés, à quelque prix que ce fût, de vivre en bonne intelligence avec les confédérés. La ville même de Coire fit alliance avec la Haute ligue (62). Cette démarche étoit d'autant moins indifférente au duc de Milan, que l'on regardoit les habitants des Waldstettes, voisins de ses états,

mandable par son exactitude [comp. della storia della Rhætia] place ce fait en 1440.

(59) En 1440, à Meran. J. J. Hottinger. Helv. K. H. II 405.

(60) Son frère étoit gendre du comte Henri. Porta, l. c. 171. Adélaïde de Werdenberg étoit sa mere. Hubner, geneal. 529 tab.

(61) *Sub quorum dominio est tota Vallis Rheni.* Chr., Milan 1450. Voyez Ulysse de Salis-Marschlins, Staatsgesch. Weltlins, IV, 75; et ci-dessus, Tome VIII.

(62) Le jour de l'Ascension 1440, Porta, l. c. 167.

et leur plus anciens confédérés, comme l'un peuple sauvage et redoutable (63), et les Grisons, comme les plus formidables de tous (64). Dans le même tems, les meilleurs généraux qu'il eut encore (65), éprouvoient des défaites en Italie (66).

Philippe, assez inquiet, eut recours aux cantons de Zurich et d'Underwald. Il savoit que ces républiques préféroient un modique avantage à des entreprises incertaines. Stüssi, bourguemestre de Zurich (67) et Henri Usteri (68) d'Underwald, se rendirent à Milan

(63) Ci-dessus not. 38.

(64) *Montani in montibus Alpium et vallium Cu-riensium commorantes, ceteris ruralibus magis horribiliores.* Felix Hemmerlin dans la Bibliot. Helvétique, I, 32.

(65) Piccinino.

(66) Art de vérifier les dates, 875.

(67) *Magnificus et potens vir*, dans la ch. de ratification V. F. V. Schmidt, Hist. d'Uri, II, note de la page 79.

(68) *Austerii*, dans la ch. de la note précédente. Je ne trouve point ailleurs de pareil nom de famille. Au surplus, et c'est probablement la faute des Italiens, les noms sont très-défigurés dans ce document, et je ne suis pas sur d'avoir deviné les véritables.

en qualité de médiateurs, le premier au nom des villes confédérées (69), Usteri au nom des cantons ruraux (70). Ils étoient accompagnés du noble Gaspard Curten (71), envoyé de Brieg, le dizain du Valais qui étoit le plus voisin du duché de Milan. André de Colocza, administrateur de l'évêché de Sion (71), avoit abdiqué ou cessé de vivre. Le chapitre, assisté de la commune (73), en vertu de la provision du St. siège, avoit élu Guillaume de Raron à la dignité de comte-évêque. Heinzmann de Silinen (74), capitaine général du Valais (75), cherchoit

Etat du
Valais.

[69] Turegi, Leuzerie [Lucerne], Zug.

[70] Suijzen, Und'luden. Ch. de la note 67.

[71] *Nobilis vir*. Ibid.

[72] Tome VII, pag. 240. Il étoit encore vivant vers St. Michel à S. Trinitate [Natales ætus colocz. Bude, 1746. p. 83 et suiv.]; mais il avoit abdiqué, puisque cet auteur le trouve encore en 1439 au concile de Florence. George Pray (*hierarchia Hung. Presbourg et Caschau 1779*; Part. II pag. 75) le nomme André de Bruense, non Gualdo.

[73] Concordat de Brieg; 1437. Dans les collect. Diplom. de G. E. Haller.

[74] La chron. de la note 78, lui donne le titre de bailli.

[75] Il l'étoit pour la troisième fois (1431, 34, 39).

à maintenir la paix et le bon ordre au dehors et au dedans ; et quoiqu'il eut l'approbation de tous les honnêtes gens, ce n'étoit pas une entreprise aisée dans un gouvernement populaire, formé du mélange de deux nations (76), où une multitude d'hommes pervers (77), met a profit le moindre rassemblement légal pour exciter des séditions (78). Ces députés et les commissaires du duc (79) conclurent une trêve de six mois (80). Elle dura à peu près jusqu'à l'époque où les habitans d'Uri marchèrent pour la seconde fois contre Zurich en faveur de Schwitz (81).

(76) Les proclamations avoient lieu *verbo romano et Teutonico*. Ch. note 7.

(77) *Certi lues socii*. *ibid.*

(78) Décret de la commune de Sion, assemblée *in domo Salerniæ, eâ parte domini nostri* (de l'évêque), du bailli, du châtelain, *officiariorum*, des syndics et des bourgeois. 10 Mars 1439 : *cum certis ex causis pulsaretur* ly crifour.

(79) Nicolo delli arcimbaldi et ambr. Del clivio. Schmid, l. c. pag. 79.

(80) A Milan, dans l'auberge de l'épée, le 23 Mars 1440. *Ibid.*

(81) Je ne trouve point les habitans d'Urseren dans cette seconde guerre. Peut-être gardoient-ils les frontières du côté de l'Italie.

Cette circonstance, jointe à l'hiver, donna le tems de négocier une paix plus solide. Les confédérés dont elle combloit les vœux, et qui osoient à peine se promettre un pareil succès dans l'intérieur de la Suisse, portèrent, dans une diète assemblée à Lucerne (82), contre Agapit Lanfranchi et Christophe Gallina, commissaires de Philippe, une sentence qui exprimait à la vérité des sentimens pacifiques, mais qui montrait en même tems le rétablissement de la concorde (83) et la part qu'ils prenoient aux affaires du canton d'Uri. Philippe qui ne cherchoit sur ses vieux jours, qu'à jouir de son autorité dans le sein des plaisirs, s'efforçoit en général de faire la paix avec tous ses ennemis.

Il l'acheta avec Uri et les autres confédérés moyennant trois mille ducats et l'exemption des droits de douane. Il paya sur le champ un tiers de la somme, et engagea pour les deux autres tiers, tout le comté (84) de Livinen.

(82) Avril 1441.

(83) Stüssi et Reding siégèrent ensemble à cette diète. ch. de la note 91.

(84) Il y a ainsi dans la charte. On peut traduire ce mot par *contrada* comme par *contado*. Je n'ai encore vu citer nulle part d'anciens comtes de Livinen.

(85) au canton d'Uri sous la seule condition de le bien gouverner; l'engagement devoit durer depuis six ans jusqu'à quinze. Philippe accorda à tous les confédérés, y compris Soleurre et l'abbé de Disentis (86), la liberté du commerce de tout genre (excepté celui du sel (87), et l'exemption absolue des droits de douane (88), jusqu'aux portes de Milan (89). Quant au différend qui avoit été le prétexte ou l'occasion de la guerre, on décida que son exposé sommaire, écrit en latin, seroit remis sous un mois à Petermann de Lûtishofen (90), avoyer de Lucerne; qu'ensuite on en conféreroit à Lugano, et, que s'il ne paroissoit pas possible

(85) Ou vallée Leventine. --- à l'exception *villarum Ludrini et Irania*. Ch. de la note 91. Iragna est même aujourd'hui comprise dans le pays de Riviera.

(86) Mais non les habitants de Livinen.

(87) Il étoit généralement défendu aux étrangers d'en vendre dans le Milanois.

(88) *Daciis*, *pedagiis* (péages), *foreletis* (droits d'entrée), *gabella* dans le sens général de douanes sur les marchandises.

(89) Ils montrent seulement le *buletinum* de leurs marchandises *Daciariis et posteriiis*.

(90) Lunshoffen, dans la charte.

de le régler à l'amiable, on laisseroit le droit de prononcer à un tribunal que nommeroient les deux parties, et dont le surarbitre ou président seroit choisi par le duc parmi les confédérés (91.)

Les Rhétiens, qui avoient secondé les habitants d'Uri, étoient compris dans le traité de paix. Mais le duc ne s'en tint pas là. Il chercha à conclurre une alliance solide avec le Rheinwald, par l'intervention d'Amichoni, son podestat à Chiavenna. Cette contrée s'étend dans le passage de Splügen, et vers d'autres issues de l'Italie; sa situation exposoit sans cesse le Milanois à des incursions redoutables, soit qu'elles fussent, ou non, concertées avec Venise. On assura à la commune (92) du Rheinwald, que représentoit son landammann (93) Parli, l'entière exemp-

Etat du
Rhein-
wald.

(91) La copie très-peu diplomatique de ce traité de paix conclu à Lucerne le 4 Avril 1441, se trouve dans Demont, corps diplom. 3, 1, 97 (tiré du registre des archives de Milan.) Schwarzmurer bourguemestre de Zurich y est appelé *Suerzinbirn*, Hertenstein de Lucerne, *Hertinstirn*, l'avoyer Rodolphe Hofmeister, Hestintister, Einwyl d'Underwald tantôt *Ernoil*, tantôt *Enilboil*, Goldschmid, Golesunt.

(92) *Egregiis et nobilibus, communitate et hominibus vallis Reni.*

[93] *Ministralis et potestas hominum vallis Reni.*
Tome IX.

tion des droits de douane sur l'exportation des vins étrangers hors du Milanois. En retour, ce magistrat et le Rheinwald firent serment de garder les passages (94), de les défendre en cas de besoin, et de n'admettre dans le pays aucun bandit (95) Milanois. Ce dernier article étoit aussi d'une importance majeure pour le duc, non seulement parceque lui et sa cour mécontentoient souvent des hommes entreprenans, mais parceque la longue expérience d'une position différente de leur ancien état politique n'avoit pas encore dompté chez les Milanois, cet amour de la liberté qui leur avoit fait soutenir tant de combats, à la tête des peuples de la Lombardie, contre les empereurs de la maison d'Hohenstaufen.

III.
Le pays
de Vaud.

L'Helvétie romane ou le pays de Vaud (96), située entre le lac de Genève, le mont Jura, les limites du Valais, Fribourg, Berne

qui avoient dépossédé avec lui ser. olius. Ch. Milan, 1^{er} Février 1442. Ulysse de Salis, p. 76-80.

(94) *Suos passus defendere suo posse.*

(95) *Bannitus vel rebellus, seu qui iret contra statum dni ducis.*

(96) *Patria Vuaudi.* Test. d'Amedée, 1439 ap. Guichenon.

et Neuchâtel, florissoit, autant que les mœurs d'alors pouvoient le permettre; sous les auspices de la paix et sous le gouvernement d'Amedée, premier duc de Savoye, le prince le plus riche de ce tems, et celui dont la puissance étoit le plus solidement affermie (97). Il s'étoit démis, en faveur de Louis son fils, d'une autorité sagement exercée durant l'espace de quarante ans (98); et retiré dans l'hermitage délicieux qu'il s'étoit fait construire à Ripaille (99), entouré d'amis auxquels il étoit tendrement attaché (100), il associoit l'espérance des joyes éternelles à la jouissance des plus doux plaisirs (101) d'ici bas; mais, dans toutes les affaires

(97) „ Son pays, durant les guerres de France, „ étoit le plus riche, le plus sûr et le plus plantureux de tous ses voisins”. Olivier de la marche. L. I.

(98) 1434. V. Guichenon, h. a. à proprement parler, il n'avoit fait que se débarrasser de l'ennuyeux détail des affaires courantes.

(99) Voyez-en la description dans Wurstisen, Hist. de Bâle, p. 387 de la nouvelle édit.

(100) Humbert de Colombier Wuiffens, de la noblesse romane, étoit un de ses six confidens.

(101) On a conjecturé depuis longtems, et cette opinion est mentionnée dans Guichenon, que ce par-

importantes la haute considération qu'il s'étoit acquise l'emportoit sur l'autorité qu'il avoit cédée à son fils (102). On sait que le Concile de Bâle, voyant qu'il étoit l'objet de l'amour et de la vénération universels, crut ne pouvoir mieux faire que d'élire ce sage prince, au lieu du pape Eugène IV, qu'il avoit dessein de destituer. La marche de Felix (nom qu'il prit alors (103), vers

avoit pu lui être suggéré par l'amour du plaisir, aussi bien que par la dévotion. Ainsi ce n'est pas sans fondement que Voltaire l'interprète en ces termes.

O bizarre Amedée

Est-il vrai que dans ces beaux lieux,
Des soins et des grandeurs écartant toute idée,
Tu vécus en vrai sage, en vrai voluptueux ?

Épître sur le lac de Genève.

(102) Nion, ville du pays roman, s'adresse également à lui en 1437 pour la franchise de son marché (Ch. dans le recueil de Haller.)

(103) Je ne puis m'empêcher de transcrire ce qui vient à la suite des vers de la note 101. Est-il vrai, continue Voltaire,

- - Que lassé bientôt de ton doux héritage,
Tu voulus être pape et cessas d'être sage ?
Lieux sacrés du repos, je n'en ferois pas tant ;

Bale par la Suisse occidentale, accompagné de tous les grands de ses états, la pompe de sa réception (104) et de son couronnement (105), les événemens de son pontificat, et la préférence qu'il donna enfin à son bien-aimé Ripaille sur le Vicariat de J. C. (106), ne sont point du ressort de cette histoire. Les confédérés reconnurent son obéissance (107). Ses sujets du pays roman continuèrent, lorsqu'il fut pape, de s'adresser à lui pour des affaires temporelles (108). Il érigea en comté la ville de Romont sur la Glane, située entre Fribourg et Moudon sur une colline riante et dans une position

Le comté
de
Romont.

Et malgré les deux clefs dont la vertu nous frappe,
Si j'étois ainsi pénitent,
Je ne voudrois point être pape.

(104) Voyez en la relation (tirée des archives de Turin) dans Guichenon II, 319. Wurstisen, l. c. 390. Brukner, Merkwuod. Der Landschaft Basel, pag. 1475.

(105) Wurstisen l. c.

(106) Le 9 Avril 1449. Il mourut à Geneve le 7 Janvier 1451. Art de vérifier les dates, pag. 837.

(107) Hén. Sylv. l. c. pag. 135.

(178) La ville de Nion (ch. de la note 152), lui écrit: Sanctivati et excelsitudini vestræ.

respectable (109); ensuite il en augmenta le fief (110) du brave chevalier Humbert (111), batard de Savoye et son frère, qui dans sa jeunesse avoit passé sept ans prisonnier chez les Turcs (112), et qui, depuis sa délivrance (113), lui avoit rendu les services les plus importants (114).

Louis le bon, prince d'Orange, de la maison de Châlons, étoit le plus grand seigneur qui tint des fiefs de la maison de Savoye dans le pays Roman (115).

Amedée, même durant son pontificat, ne changea rien à la constitution ecclésiastique

(109) *Castra*, ville, châtellenie, mandement et ressort (à l'exception des biens cedés à F. de Bussy. Testam. Guich. II 304.

(110) *In augmentum feudi nobilis et ligii*. Il lui avoit déjà donné *Stavayacum* [Estavayé].

(111) *Magnifico et strenuo militi*.

(112) Après la bataille de Nicopolis. V. Guichenon, à la fin de la vie d'Amedée VII.

(113) *A puerilibus annis*.

(114) Il mourut sans s'être marié, et laissa, outre Romont et Estavayé, Montagny, Grandcourt, la Molière, Cudrefin, Cerlier et Corbière dans le pays roman.

(115) V. T. VII. pag. 364.

de cette contrée. L'Evêché de Lausanne dépendoit toujours de l'Archevêque de Besançon (116). Georges de Saluces, prélat équitable et ami de l'humanité (117), étoit évêque de Lausanne. Jean de Prangins lui avoit cédé ce siège en échange de celui d'Aoste, pour affranchir le nouveau pape de l'embaras de le soutenir plus longtems contre Louis de la Palu (118). Felix se chargea lui même de l'administration de l'évêché de Genève, et la dirigea tant qu'il vécut (119), sans

(116) Voyez dans la 2de. partie de Dunod (Hist. du comté de Bourgogne), les noms des gentilshommes qui assistèrent à la prise de possession de l'archevêché de Besançon, lorsque Quintin de Flavigny fut élu à ce siège en 1439. Sans parler de Messire Helyon de Grandson, nous revendiquerons les suivans : Jacques et Jean d'Estavayé, le grand Jacques de Vauttravers, le sire de Chandieu, plusieurs Wuillafans.

(117) Nous en verrons des preuves vers 1460, à l'occasion de son testament.

(118) V. T. VII. p. 363.

(119) Il est vrai que l'évêque François ne mourut qu'en 1444. Il se peut que ce prélat fut hors d'état de gouverner dans sa vieillesse ; et Felix avoit besoin des revenus de ce siège pour maintenir convenablement sa dignité. Wurst. l. c. 392.

chercher une seule fois l'avantage de sa maison aux dépens des franchises si disputées de la ville de Genève (120). Les abbés Bourguignons jouissoient aussi sans trouble de leurs domaines situés dans la partie du mont-Jura (121) qui appartenoit à ce prince; et l'abbaye de Saint Maurice conservoit sa mouvance féodale sur de nobles vassaux (122). La florissante ville d'Aigle ne craignoit que les débordemens du Rienzo; car ses voisins s'affranchirent de la dépense des digues, (123), quoiqu'elle s'empressât de protéger

(120) Seulement l'évêché demeura encore pendant quarante ans au pouvoir de trois de ses petits fils, qui furent bientôt suivis de deux autres princes de leur maison.

(121) Ch. de 1441, ou l'abbé de St. Oyan (St. Claude), accorde, moyennant un certain nombre de fromages, à quelques serfs de Trelay, *fructitiam* c'est-à-dire l'usage de ses paturages du Jura, collec. de Haller.

(122) Ch. d'investiture, au profit d'Aymon de Roverea, des biens situés dans la ville et paroisse d'Ollon, qu'il reçoit de l'Abbé Pierre *in rectum feudum et perpetuum homagii ligii et nobilis antiquum et paternum*. 1435. *ibid.*

(123) Sentence à ce sujet. 1438. *ibid.*

le pieux établissement du co-seigneur d'Ormond (124) en faveur des pauvres (125).

Les villes prospéroient généralement. Le commerce de Genève avec l'Allemagne étoit déjà si important que les villes de Souabe prirent les armes afin de le protéger contre le comte de Lupfen, les Landenbeg *et d'autres nobles brigands* (126). Nyon peut servir d'exemple de l'organisation intérieure des villes du Pays de Vaud. Non seulement sa banlieue étoit considérable, mais Elle renfermoit les ressorts dont les Sires de Coppet et de Prangins, de Monts (127), de Rolle et d'Aubonne étoient tenus de suivre la bannière. Elle étoit encore le centre d'un mandement, qui s'étendoit depuis le milieu du lac de Genève, le long de ses côtes populeuses, et du pays de Gex,

Code
municipal de
Nyon.

(124) Du noble et puissant homme, Aymonet de Pontverrier, seigneur d'Aigremont, co-seigneur d'Ormond.

(125) Ch. de 1442. Coll. de Haller.

(126) Chron. de Stumpf, V, 13. Rhan, 307; Crusius, chron. de Souabe 2e. part. 50 b. (édit. de Moser.) Les Moench, de Bâle et Hanns de Rechberg que nous retrouverons souvent étoient aussi de ce nombre. L'expédition eut lieu en 1440.

(127) *De montibus veteri et grandi*. Ch. de la note

au delà du ruisseau d'Allaman (128), au delà de la Côte, dans l'intérieur du Jura, jusques vers le lac des Rousses (129). Elle possédoit des bois (130) et des pâturages jusqu'à l'orme planté dans l'enfoncement que l'on trouve au dessous de Genthod (131) et qui marquoit probablement la limite de l'ancien territoire de Genève (132). La commune étoit composée de nobles et de bourgeois. Chez les premiers régnoit le droit d'aînesse, qui donnoit les armoiries (133) et la maison paternelle.

(128) *Juxta terram S. Protasii, juncto d'Estevey et Berola. ibid.*

(129) *Ab aqua orbâ, lacum Rosses et vallem Fenar. ibid.*

(130) *Jus marinandi et bocherandi in monte nigro de Jura. ibid.*

(131) *Ab ulmo subtus Gento* [Genthod], 'en ce lieu : que, dans la dernière moitié de ce siècle, plusieurs centaines d'hommes sages et illustres de toutes les parties du monde ont visité avec autant d'amour que de vénération ; qui en particulier ne s'effacera jamais de ma mémoire ; où Bonnet interrogeoit la nature, et faisoit germer les espérances de l'avenir dans le cœur de ses semblables.

(132) On a trouvé à un quart de lieue plus loin des monumens des premiers Genevois V. T. I. pag. 125, note 13.

(133) *Sive armoris*, Ch. de la note 152.

Ils étoient d'ailleurs au niveau des bourgeois en ce qui regarde les droits de l'humanité, tels que la défense commune (134), l'ordre civil, la possession des biens (135) et la libre jouissance des eaux et des forêts (136). Le châtelain du duc étoit chargé de la garde du château. Le pouvoir législatif (137) résidoit entre les mains de la commune, sous la direction du conseil et sous l'autorité du souverain (138). La ville confioit d'ordinaire [139] le pouvoir exécutif à ses syndics, à ses conseillers et à ses bannerets [140]. Le premier de ces pouvoirs doit s'en-

(134) La Ch. citée renferme plusieurs dispositions à cet égard.

(135) Par exemple, les bourgeois pouvoient aussi posséder des fiefs nobles, *laude septimii solutâ*. ib.

(136) Les nobles et les bourgeois avoient le droit de chasse, et celui de pêche dans le grand lac.

(137) Le conseil et la commune peuvent faire des statuts et des ordonnances de police (*Gitas*. Il faut sans doute lire *Cridas*) et expliquer leurs coutumes. ibid.

(138) Les *Cride* étoient proclamées en son nom et au nom de la bourgeoisie.

(139) Elle avoit de plus des gouverneurs (*Viertelmeister*, quarteniers) un greffier et des sergens.

(140) Les bourgeois pouvoient les élire et les destituer.

tendre des ordonnances qui concernoient la police intérieure et les besoins des habitans, tels que le pain, la viande, le bois [141]. Cependant la bourgeoisie jugeoit les crimes capitaux; le prince n'avoit que le droit de faire grace, inhérent à sa souveraineté. En cas de mort d'un homme appelé en duel, son corps lui appartenoit; et son armure à la ville; si au contraire l'agresseur étoit vaincu, non seulement les frais étoient à sa charge; mais il étoit privé de son armure, et le seigneur pouvoit disposer de son honneur, auquel toute son existence étoit, pour ainsi dire, attachée [142]. La Commune avoit seule la faculté d'admettre de nouveaux bourgeois [143]. Elle pouvoit aussi, à défaut de protection de la part du souverain [144],

(141) *Cridas vini, ministralis* (le métrol, Meyer, maire) *mensuras sigillat*. La ville ou le conseil nommoit *macellarios* (les bouchers), les messeliers, les gardes de banlieue et les bergers. Les poids et mesures étoient ceux de Genève.

(142) En paix et en guerre, devant les tribunaux et dans les biens de ses ayeux.

(143) *Cognitio probitatis eorum*.

(144) Il n'avoit point de troupes permanentes et ses vastes possessions étoient environnées de voisins remuans.

pourvoir à sa sûreté avec ses propres armes et avec le secours de ses alliés. Mais ordinairement le prince veilloit à l'entretien des fortifications (145). Il en supportoit les frais (146) avec la ville et le district (147), et la coutume statuoit sur la répartition des prisonniers entre lui et les bourgeois, en tems de guerre. Il percevoit certains droits sur les ventes et le marché (148); mais il protégeoit aussi le droit de marché de la ville (149), qui étoit presque exclusif dans tout son circuit. Il n'avoit aucune autorité sur les fortunes particulières. Chacun pouvoit

(145) le château, *fortalitium*, les tours, les ponts, *acies*.

(146) Par moitié; mais il paroît qu'il avoit cédé quelques revenus aux bourgeois, pour s'affranchir de cette obligation.

(147) Le duc de Savoye au ressort de Nion, Genève, 12 Avril 1441, lorsqu'il refusa de payer pour le rétablissement ordonné par Jean de Seissel, sire de Barjac, maréchal de Savoye.

(148) Les douanes, *vendas*, *leydas*.

(149) Contre le marché qui se formoit près de Promentoux. ch. de la supplique contre ce marché 1437 (allusion aux franchises de 1364) et de la défense, 1438.

(150) Excepté Aubonne.

disposer par testament d'un quart de son bien. Le reste étoit dévolu aux enfans, à moins que l'un d'eux n'eut tué son père, souillé son lit (151), ou occasionné volontairement sa mort. Dès l'âge de dix huit ans, chacun dispoit librement de sa propriété. Ce code municipal (152), joint aux avantages que produisoit les états généraux du pays roman et la réforme générale de la Savoye (153), montre suffisamment combien tous les rapports civils et politiques étoient près de la nature, et conformes aux institutions primitives, dont la justice avoit pour base la reciprocité des obligations.

IV.
Gessenay

Les comtes de Gruyères ne régissoient pas moins paternellement le peuple-berger du pays de Gessenay. Depuis le tems où l'on avoit peu à peu défriché ses campagnes, il étoit d'usage que les jeunes gens nubiles demandassent à leurs parens ce qui devoit leur revenir, afin de pourvoir eux-mêmes à leur

(151) Abusé de sa belle-mère ou de la concubine de son père.

(152) La ch. fut ratifiée à Ripaille, le 7 Décembre 1439 et par le duc Louis, à Genève le 31 mars 1444.

(153) La défense de la note 149 s'y réfère.

établissement. Il en étoit résulté que, dans le cours des siècles, les vallées les plus écartées et les plus sauvages s'étoient couvertes de huttes innombrables. A la fin l'espace nécessaire à la subsistance des troupeaux, devint trop resserré pour souffrir de nouvelles divisions, et l'on jugea que la meilleure économie seroit de demeurer ensemble et de travailler en commun. Les habitans de Gessenay firent présent de huit vaches au comte François de Gruyères, en le priant d'abroger l'usage dont il vient d'être fait mention, et d'assurer à quiconque n'étoit pas notoirement décrié, la jouissance de ses biens pendant toute la durée de sa vie (154). Il contenta leur desir, quant au premier article. Nous avons vû que le peuple de Gessenay prenoit les armes avec empressement en faveur de ses amis (155). Il ne remplissoit pas moins volontiers ses obligations envers le comte. La forteresse de Vanel étoit détruite (156), et déjà une église,

(154) Ch. de François, comte de Gruyères et de Jean de Montsalvans son frère, 15 Juillet 1439. Dans le Reg. de Gessenay.

(155) V. Chap. VIII, note 58, 59, 66.

(156) T. IV, pag. 320.

sejour de paix, ornoit la colline d'Oesch ; à la place que le château avoit occupée (157).

V. Fribourg. La ville de Fribourg continuoit de donner au chef de la maison de Habsbourg-Autriche la qualité de son seigneur ; mais elle étoit si éloignée de ses autres états héréditaires qu'elle étoit le plus souvent réduite à chercher sa sûreté dans ses propres forces. Elle en avoit besoin contre les Savoisiens établis dans son voisinage. Soit jalousie , soit qu'ils se regardassent comme lésés par elle , ils se permettoient souvent contr'elle des hostilités , sans la participation de leur souverain. C'est ainsi que les habitans de Pont détruisirent des fourches patibulaires , qui , sur cette limite de l'ancien Oechtland (158) , indiquoient la haute justice de Fri-

(157) Déposition des habitans d'Oesch sur l'origine de la franchise du Mottaz (tertre) sur lequel l'église est construite. 1438. Renovation de la métairie du château d'Oex , par le chatelain Isoz , 1664.

(158) Près de Pont *in ogo*. La chronique manuscrite de Fribourg d'où je tire ces détails , nomme ce lieu Oltigen ; mais ce n'est que la traduction de l'ancien mot Ogo. La situation ne permet pas de songer à l'autre Oltigen.

bourg

bourg (159). Une autrefois ils attaquèrent les Fribourgeois au moment où ceux-ci entroient en campagne (160). Les Fribourgeois, pour les punir de ce premier attentat, marchèrent contre eux, en firent plusieurs prisonniers, et les retinrent pendant trois mois. La seconde fois, ils se saisirent de leurs bestiaux. Les habitans de Pont furent aussi obligés de les indemniser. D'un autre côté, la république de Fribourg se fortifia en achetant le château de Condamine, voisin du défilé, qui, non loin du confluent de la Sarine et de l'Aar, conduit à Berne par des montagnes alors incultes (161).

Tout ce qui constitue la gloire d'une république, concouroit à l'illustration de Berne. Dans l'enthousiasme de la longue prospérité de leur gouvernement, les deux cent et la commune (162), confièrent à l'avoyer et aux

VI.
Constitu-
tion de
Berne.

(159) Probablement sur les limites de l'ancien territoire, de la vieille république, comme on l'appelle à Fribourg.

(160) La première de ces voyes de fait eut lieu en 1439; celle-ci en 1441. chron. De Fribourg.

(161) Elle l'acheta de Willin Praroman. Ibid. 1441

(162) Les bourgeois de la ville de Berne en

Tome IX.

N

bannerets, les enseignes militaires de la bourgeoisie; et chargèrent ces magistrats, les autres conseillers et le greffier public du soin de toutes les affaires (163). Cependant ils s'y prirent de manière à réunir, sous la garantie de la confiance universelle, l'unité centrale, qui fait le principal avantage de la monarchie, et cette force morale, qui surtout dans cet état, enflammoit pour le bien public toutes les classes des citoyens (164). La police intérieure, les baillifs et les agens de la république, dépendoient spécialement de l'avoyer. Il convoquoit les secrets

commun. chron. de l'Avoyer et du Conseil, Lundi de Pâques, 1438.

(163) Le soin de la ville.

(164) Parce que le libre accès à toutes les places étoit le gage de la sécurité générale. Un juge rempli de sagacité (*Esame delle ragioni dell' ingrandimento e della decadenza dell' impero ottomano*, ouvr. inédit) attribue avec beaucoup de vraisemblance cette noblesse et cette grandeur qui fait partie du caractère de la plupart des Turcs, et qui est d'une si haute importance pour la morale à ce que chez eux les avantages de l'esprit ou du corps peuvent élever le dernier homme du peuple à la dignité la plus éminente, à côté du trône du padisha.

(165), les bannerets, les bourgeois et les sujets. Lui seul étoit exempt de monter la garde en personne (166). Il étoit statué que les délibérations ou les actes des magistrats n'attireroient aucun châtiment sur leur tête, lorsqu'ils ne seroient pas suivis du succès (167). On savoit que la liberté d'esprit étoit la meilleure source de la prospérité, le plus sûr moyen de soutenir l'adversité avec noblesse et d'en tirer des résultats favorables. Les familles des grands propriétaires qui avoient fondé cette république, étoient toutes éteintes, excepté celles de Bubenbergh et d'Erlach. Le chef de la première étoit Henri (168), seigneur de Spiss et d'une grande partie du Simmenthal, qu'il tenoit de ses

(165) Il paroît que ces magistrats remplacèrent le conseil secret.

(166) Il devoit prévenir toute espèce de crimes et de désordres, et faire regner la concorde entre les citoyens. Le G. Sautier exerçoit la police en son nom.

(167) Cela se voit par les discours tenus en 1470: Frickard, Twinghernstreit.

(168) Il est souvent appelé Heinzmann dans les documens.

ayeux (169). Ulrich d'Erlach avoit coutume de commander l'armée. Il se mettoit en marche, comme le héros de Laupen, dans la ferme résolution de mourir ou de vaincre (170). Lorsque les nobles de cette classe sont dignes de ce que le hazard a fait pour eux, ils regardent comme leurs égaux ceux qui, doués du même mérite, n'ont pas eu autant à se louer du sort. Ainsi les Erlach, les Bubenbergs n'étoient pas seulement liés de l'amitié la plus intime, avec les riches et puissans Ringoltingen, qui florissoient près d'eux dans l'Oberland (171); ils honoroient encore Rodolphe Hofmeister, qui étoit à peine Bernois (172) et qui fut revêtu pen-

(169) Il étoit co-seigneur de Strœtlingen) dont l'autre moitié avoit été portée en dot à Petermann, de Krauchthal), de Rütingen, de Zwiselberg, de Schüpfen et de Mannenberg. Schweizer. Museum. 3e année, 8e Cha. p. 75.

(170) Testament d'Ulrich d'Erlach, 1448; fait à son départ pour une expédition, dont il sera fait mention ci-après; Généal. des d'Erlach.

(171) Vidimus de Burkard Calige, protonotaire de Fribourg, relatif aux passages qui les concernent dans le registre de fondation d'Erlenbach, 1439; à la demande de Rodolphe de Ringoltingen.

(172) Il étoit de Bienné.

dant plusieurs années de la dignité d'avoyer. L'esprit de parti ne fermoit à personne (173), l'accès des premières charges (174) pas même aux artisans qui avoient le cœur droit et le jugement sain. Graces à cet esprit d'union, aucune occasion favorable, aucun talent qui pouvoit être utile à la patrie, ne demeueroit perdu pour la république. Lorsque, d'après le partage de la succession du comte de Tokenbourg, les sires de Brandis se retirèrent peu à peu de ces contrées, plusieurs nobles desirant acquérir leur château patrimonial (175), Berne acheta leurs possessions du Simmenthal (176). Du

(173) Nous verrons en 1470 un boucher occupant la dignité d'avoyer.

(174) Un des hommes les plus intègres et les plus éclairés de cette ville, le trésorier Francklin, étoit tisserand de sa profession. V. note 164.

(175) Achat du fort de Brandis par Louis de Diesbach (fils de Nicolas, qui s'étoit enrichi dans le commerce des toiles) 1441. Il paroît cependant que ce fut plutôt une transaction hypothécaire; ou bien d'autres raisons empêcherent que l'acquisition n'eut un effet durable.

(176) Erlenbach et Diemtingen en 1439; alex. De Watteville, msc. D'autres placent cette acquisition en 1448. (Leu); mais c'est probablement une méprise

reste les grands avoient tant de confiance en cette ville, que Jean Frederich de Falkenstein crut ne pouvoir rien faire de mieux en faveur de son fils mineur, que de remettre sa tutelle entre les mains des Bernois (177).

VII.
Alliance
avec Bâle

Berne étoit la capitale d'une multitude de villes et de districts qui, sans elle, auroient été le jouet des seigneurs puissans et la proie des divisions intestines. Elle forma avec d'autres villes ou contrées libres, des alliances non moins utiles à la Confédération Helvétique qu'à elle-même. La principale fut une ligue que Berne et Soleure, unies ensemble à perpétuité, conclurent pour vingt ans (178) avec Bâle (179), et par laquelle

(Stettler ad 1448) La chron. De Geffenay porte 1439 pour Erlenbach, 1448 pour Diemtingen.

(177) Ils comparurent en cette qualité dès 1437 (ch. Du C. Hanns de Sulz S. Nic.) devant le tribunal de Rothwyl, comme devant répondre sur ce qui regardoit les terres et les serfs des jeunes nobles de Falkenstein. En 1499, l'avoyer donne en leur nom l'investiture au chv. Hemmann Offenbourg, comme subrogé aux Truchsess de Rheinfelden. Brukner, merkw. 2125.

(178) Jusqu'à Pâques 1461.

(179) Ch. d'alliance 2 mars 1441.

ces trois villes s'obligèrent à se défendre mutuellement dans un circuit de quatre milles , au delà des limites de leur territoire. Autant , comme nous le verrons bientôt , les circonstances sembloient commander cette mesure , autant elle fut désapprouvée par la noblesse allemande (180). A l'exemple de ses ayeux , elle étoit accoutumée à voir dans les Suisses des ennemis héréditaires (181) ; et de nouvelles espérances nées du retour de la couronne impériale dans la maison d'Autriche , donnoient alors une nouvelle force à cette opinion. Mais l'on chercha vainement à prouver aux Bâlois , d'après la bulle d'or , que cette ligue seroit diamétralement contraire aux loix de l'empire (182) ; et ils eurent raison de passer outre. En effet il est vrai que Charles IV avoit eu les Suisses en

(180) Wurstisen , p. 395 et suiv. attribue surtout ce mécontentement à la maison d'Autriche.

(181) T. VI , 251-360.

(182) Sans doute on se fondeoit sur ce passage du Chap. XV (Senkenberg , R. Absch. 1 , 69 et suiv.) *De conspiratoribus , où Colligationes illicita in civitatibus et extrâ , et inter civitatem et civitatem in super et confederationes et pacta* entre les susdits sont expressément défendus.

vue dans l'article de la bulle d'or qu'on leur alléguoit (183); mais, par excès de zèle, on l'avoit redigé de manière qu'une ville libre pouvoit aisément l'é luder, au moyen de quelques clauses (184). Aussi le chevalier Arnold de Rotberg, bourguemestre de Bâle, jura et scella le traité sur la place publique avec le conseil et les bourgeois, et le chevalier Arnold de Berenfels, second bourguemestre, reçut le serment des ré gences et des bourgeois des deux autres villes (185).

VIII.
L'évêque
de Bâle.

Jean de Flekkenstein, prince-évêque de

(183) V. ci-dessus, T. IV, 420, 425, 432. Il est cependant à remarquer que dès l'année 1230 l'empereur Henri avoit, *in Curia solempni*, à Worms, interdit aux villes impériales la faculté de conclurre des alliances (Senkenberg. l. c. I, 13 et suiv.); mais cette loi, comme tant d'autres, n'avoit pas été observée

(184) En premier lieu, le mot *illicite* en supposoit de licites. Une autre clause sembloit restreindre la défense aux villes qui avoient des seigneurs; or Bâle étoit une ville impériale. 3°. Il y avoit une exception en faveur des ligues conclues pour le maintien de la paix publique &c. Voyez aussi Chap. XVI de *Pfalburgeris*.

(185) Wurstisen,

Bâle, avoit, par sa sagesse, son activité infatigable, et l'importance de ses relations (186), rétabli les affaires de l'évêché, à la suite du gouvernement sans considération (187) auquel des subalternes (188) avoient présidé sous le nom d'Hartmann de Mœnchenstein. Une apoplexie termina trop tôt sa carrière (189). Le chapitre se partagea entre Frederic Zu Rhein (190) et Burkard de Rathsamhausen; mais les pères du concile

(186) L'électeur Palatin, ceux de Mayence et de Cologne lui vouloient beaucoup de bien, ainsi que le Margrave de Bade (*multum illi favebant*). Louis de Lichtenberg étoit aussi au nombre de ses amis. Son propre frère étoit renommé parmi les chevaliers (*homo magnæ famæ*). Beinheim ap. Nicolas Gerung, chron. Epp. Basil. in script. min. rer. Basil. Tome I.

(187) V. ci-dessus T. VIII. Sa résidence ordinaire étoit dans son ancien canonicat. Il y demouroit avec un chapelain, un écolâtre, un valet et une servante. Il alloit quelquefois pour se délasser (*pro solatio*) à Freschenek, près Mutenz, où il s'étoit fait construire un petit château. Ibid.

(188) Jean Thuring Mœnch et J. de Flachslanden. *ibid.*

(189) Le 9 décembre 1436.

(190) Ce nom s'écrit aussi Ze Rhyne.

engagèrent celui-ci à se contenter de quelques riches prébendes (191). Frederic Zu Rhein, d'une ancienne et illustre famille de Bâle (192), fut plutôt un bon souverain qu'un bon évêque. Il négligea les fonctions ecclésiastiques (193); mais il porta dans l'administration la même fermeté, le même ordre, la même activité que son prédécesseur (194). Cependant des circonstances plus difficiles l'empêchèrent d'obtenir les mêmes succès. La ville de Bienne qui jouissoit de toute la Bienne, liberté compatible avec les droits du seigneur, renouvella son alliance avec Berne. (195). Berne avoit décidé en faveur de cette ville un procès où il s'agissoit des rapports subsistans entr'elle et ses bourgeois (196).

(191) Gerung, l. c. Wurstisen, 343 et suiv.

(192) Hist. de Bâle (en all.) par m. p. Ochse greffier de cette ville, I, 269, not. K et très souvent depuis 1185.

(193) Il ne disoit jamais la grand'messe. Gerung.

(194) *Multum bene ordinatus in regimine licet rigidus*, *ibid.* Il racheta Kalenberg, le fit réparer et fortifia Goldenfels. *ibid.*

(195) Manuscrit de V.B. Tscharner, bailli d'Aubonne qui a laissé une mémoire respectable comme citoyen de Berne et du monde.

(196) Sentence du 2 Juillet 1433. Bienne peut

Bienne et Nidau , qui lui appartenoit , avoient eu un démêlé sur l'usage des prairies situées près du lac (197). Elle en avoit abandonné le jugement à Fribourg , afin qu'aucune apparence de prédilection ou de partialité ne troublât leur attachement réciproque. Dans le Val S. Imier , où se touchoient les bornes des juridictions ecclésiastiques de Lausanne et de Bâle (198) , on fixa les limites de l'une et de l'autre (199) ; mais elles changèrent bientôt relativement à la ville de Bâle. L'Evêque n'ayant pu se dispenser (200) de contribuer à l'entretien du

mettre des taxes , tailles et corvées sur ses bourgeois héréditaires établis derrière Neuveville.

(197) Sentence de 1435 Les habitans de Nidau et ceux de Bienne feront paître ensemble leurs troupeaux dans le communal et , après la première fleur sur le Bruel. Dans les bois les Bernois se conduiront avec les premiers plus amicalement qu'il n'ont fait jusqu'alors.

(198) Il y a sur ce sujet un traité du tems de Pierre d'Oron , évêque de Lausanne (1313-1325) qui est cité dans la chron. Epp. Laus. (msc. Moudon).

(199) Par les prud'hommes. ch. de 1441.

(200) Il s'en dispensa dès qu'il le put. V. ci-après vers 1448.

pape Felix (201), il fut obligé de vendre aux Bâlois des biens situés à Liestal et ailleurs (202).

IX.
Première
expédition
des
Armagnacs
en
Suisse.

A cette époque, un fléau dont on n'avoit pas entendu parler depuis plus de soixante ans, passa de la France dans l'Autriche antérieure, et se fit sentir à Bâle, ainsi que dans plusieurs cantons Helvétiques. Après les journées de Crécy et de Poitiers, si désastreuses pour la France, nous avons vû le sire de Coucy former avec les bandes qui s'étoient dispersées à la fin de la guerre, cette armée de quarante mille hommes, à la tête de laquelle il s'avança jusqu'au pié de nos Alpes (203). De semblables entreprises réussirent à des nobles remuans, lorsque la France ayant fait la paix avec la Bourgogne et les Pays-Bas, se reposa par degrés d'une suite de guerres encore plus funestes. Dès le commencement de cette triste période, après l'assassinat du duc d'Orléans, Bernard comte d'Armagnac,

(201) Wurstisen, pag. 392 et suiv. laisse voir l'embaras où fut plongé le parti du pape Felix V.

(202) En 1439. V. Brukner, 1001. Il vendit un quart de la dime de Liestal, Fülisdorf, le creux de Rütinen et quelques droits d'échûte à Liestal.

(203) T. V. pag. 201 et suiv.

connétable de France, l'un des meilleurs généraux de ce siècle, assembla, pour la défense de la maison d'Orléans, les troupes que cete raison fit nommer les Armagnacs (204). Lui-même finit par tomber entre les mains des Bourguignons ses ennemis; et le peuple de Paris ayant forcé les prisons, son sang fut versé dans le tumulte avec celui du chancelier, des principaux magistrats, de plusieurs évêques et de quelques milliers de bourgeois distingués. (205). Le corps des Armagnacs continua de subsister sous les ordres de Jean son fils. Tant que durèrent les fureurs de la guerre intestine et les maux de la guerre extérieure, ces hommes exercèrent leur profession, en braves gens qui vivoient de leur épée (206). Quand la paix eut été conclue avec le duc de

(204) Art de vérifier les dates, 735; en 1407.

(205) Ibid. 561, a.

(206) Nous voyons même dans Tschachtlan que telles étoient les mœurs de ce tems-là. „ Ils „ voloient partout : dit-il a l'occasion de l'expédition „ de Sargans en 1440, comme d'honnêtes champions „ font en pareil cas ”; mais les Armagnacs, *diffusæ phalanges absque more, sine lege, hostibus deteriores, impune per regnum vagantur*. Germani cabillionensis vita Philippi boni ap. Ludenig. reliq. msc. XI. 68.

Bourgogne, ils devinrent inutiles et à charge au monarque. Ils cherchèrent pour lors leur subsistance à main armée, partout où s'offroit l'occasion du pillage, sans égard pour les loix et sans ménagement pour l'humanité. Le peuple leur donna le nom d'écorcheurs (207). Ils répandoient l'épouvante dans les provinces où ils paroisoient. Le Comte d'Armagnac ne les commandoit plus; mais, sans s'inquiéter de lui [208], ils se maintinrent durant plusieurs années dans les contrées où les avoit conduits originairement [209] le prétexte de ses querelles (210), et dans beaucoup d'autres pays.

Leur méthode qui consistoit à prendre sans motif et sans formalité les effets des bour-

(207) Reg. de Bâle, 1439; Bruckner p. 447. *Estorcheras*, Germanus l. c. Ecorcheurs, Oliv. de la Marche.

(208) Il se reconcilia avec le roi. Art de vérifier les dates, 736.

(209) Les ambassadeurs de l'empereur craignirent encore en 1451 dans le Roussillon *periculum Armegekensium*, qui *confraternitas bellatorum sunt*. Nic. Lanckmanni de Walkensteyn, hist. desponsationis Frid. III, ap. Petz, S. R. Austr. II.

(210) Avec la maison de Foix.

geois et des paysans, trouva des approbateurs. Il se rencontra des hommes disposés à suivre leur exemple, même en Allemagne, parmi les seigneurs et les chevaliers [211]. Ils le regardèrent comme le vrai moyen de réprimer l'essor des classes inférieures, de les rendre à la pauvreté, et par là au sentiment de leur nullité prétendue, afin de les dominer ensuite, avec autant de facilité qu'autrefois, comme si elles n'avoient eu d'autre destination que de les servir. Mais, quelque fût leur orgueil sous les vêtements et sous les armures de l'Italie [212], le sort ne favorisait point leurs projets. Quelques-uns volèrent des ecclésiastiques anglois, sur les chemins à peu de distance de Bâle. Mais les Bourgeois allèrent aussitôt mettre le siège devant Neuenstein et Biedertan. Ils avoient rassemblé une force si imposante, ils annon-

(211) Histoire (en all.) de ce qui s'est passé jour par jour dans la guerre des Armagnacs 1445. Schilter sur Kœnigshofen, p. 913. „ Ces hommes sont
 » vantés aujourd'hui et on les appelle de bons che-
 » valiers; mais ils seront exécutés quelque jour,
 » et on les appellera voleurs de grand chemin et
 » écorcheurs.

(212) Ibid. 914.

goient tant d'audace, que ces châteaux auroient été détruits de fond en comble, *si les nobles brigands* n'eussent restitué sur le champ les prisonniers, et payé les frais de l'expédition [213].

La hardiesse des peuples engagea quelques gentilshommes à faire venir dans ces contrées les maîtres proprement dits de l'art où ils briguoiient des succès. Guillaume, comte de Diest, évêque de Strasbourg, vieillard qui vivoit dans une mesintelligence continue avec cette ville et d'autres villes d'Alsace [214], fut l'auteur de cette idée. Pour la mettre à exécution, il se ligua avec un chevalier Lorrain, aussi turbulent que lui-même. Ce dernier se nommoit Hanns de Winstingen [215]. Il étoit seigneur des

(213) Wurstisen, 359. Le 15 Avril 1435. Pour comble d'infamie, c'étoit le pape Eugène IV qui avoit livré ces anglois.

(214) La guerre des Armagnacs, autre relation aussi copiée par Schilter, l. c. p. 1000. Comme l'évêque Guillaume cherchoit sans cesse les moyens de faire du mal à la ville de Strasbourg (les bourgeois l'avoient auparavant mis en prison dans la tour dite Pfennigthurn.)

(215) Ibid. et dans un autre relation. " Dès que passages

passages Autrichiens. Les Armagnacs disposés à tout ce qui entroit dans leurs habitudes, avoient déjà, dans le cours des années précédentes, essayé de trouver un butin plus riche en des pays qu'ils n'eussent pas encore visités. Quoiqu'Amedée de Savoye fut le beau-frère du Comte d'Armagnac [216] ils s'étoient portés dans la Bresse, et avoient menacé de pénétrer dans le cœur de ses états. Ce prince effrayé avoit fait prendre les armes à ses sujets, et Berne lui avoit envoyé des secours si prompts que cet appareil de résistance, joint aux difficultés locales, empêcha les brigands d'avancer [217]. Winstingen les introduisit dans la partie des Alpes qui sépare la Lorraine et l'Alsace. Pendant une nuit d'hyver (218) douze mille d'entr'eux à cheval, dont plus

„ les brigands arrivèrent en Lorraine, Winstingen
 „ et d'autres allemands s'associèrent avec eux et
 „ leur donnèrent des guides ”.

(216) Bonne de Berry, sa mère, avoit épousé Bernard comte d'Armagnac, après la mort d'Amedée VII, comte de Savoye. Art de vérifier les dates, 735.

(217) Tschachtlan, 1439. Deux jeunes seigneurs Savoisiens remercient Berne du secours qu'elle a envoyé contre les écorcheurs.

(218) Le Mercre. ap. S. Matthieu.

Tome IX.

de la moitié étoient armés de toutes pièces [219], franchirent avec tant de rapidité la montagne [220] située derrière Zabern, que Louis de Lichtenberg eut à peine le tems d'assembler les gens du pays dans les environs de Steinberg. Les Armagnacs vinrent aisément à bout de les disperser; et pour que la terreur les devançât encore plus, ils firent rôti à demi un paysan qui se trouvoit au nombre de leurs prisonniers, et le renvoyèrent ensuite, en proie aux plus horribles souffrances [221]. Le lendemain ils se mirent en marche au point du jour, descendirent le Kochersberg devant Strasbourg, levèrent des contributions, battirent, au moyen d'un stratagème, un corps de bourgeois qui s'avançoit sans ordre à leur rencontre, et se répandirent de toutes parts en si peu de tems, qu'il devint impossible de se réunir contre eux. Ils pillèrent sans obstacle pendant trois semaines [222]; ils livrèrent aux flammes cent

(219) Reg. de Bâle.

(220) *Zabersteige*.

(221) Relation de la note 214.

(222) Le seul Landgrave Louis envoya 300 chevaux à Rotzheim.

dix villages. Ils tranchoient la tête aux malheureux qui n'avoient rien à leur donner [223]. La religion ne garantissoit de leurs attentats ni les prêtres, ni les ustensiles de leur culte. Leur rage s'exerçoit sur les hommes, sur les femmes, sur les jeunes filles et sur les enfans [224]; ils emmenoit à leur suite six cent belles personnes. Le mal étoit à son comble, que la plupart des grands délibéroient encore sur les moyens d'y remédier [225]. Bâle elle-même avoit beaucoup à craindre de la multitude d'Etrangers que le Concile avoit attirés dans ses murs; le danger croissoit; les Armagnacs n'étoient plus qu'à une journée de la ville [226]. Elle s'adressa aux Confédérés, avec qui elle n'avoit d'ailleurs aucune alliance [227], et chez qui la guerre civile étoit sur

(223) Reg. de Bâle.

(224) Ibid; et deux relations.

(225) Ecrit de la ville de Bâle à l'ammestre (Nic. Melbrey) et au conseil de Strasbourg. *Feria quarta ante oculi. Schilter, 980.*

(226) Près de Dammerkirch, et dans les villages autour d'Altekirch. Reg. de Bâle.

(227) L'alliance dont il est fait mention plus haut fut conclue deux ans après.

le point d'éclater entre Zurich et Schwitz. Ils lui témoignèrent tant d'empressement, armèrent avec tant de promptitude [228], que les alliances subséquentes furent en grande partie le résultat de la confiance que cette conduite inspira aux Bâlois [229]. Cependant les Armagnacs, après avoir saccagé l'Alsace, se hâtèrent de retourner en Bourgogne avec leur butin. Le comte Hanns de Fribourg-Neuchâtel, maréchal de Bourgogne, étoit vieux et infirme [230]; mais on vit dans cette circonstance l'avantage d'un bon gouvernement, mérite qui distinguoit le duc Philippe de tous les souverains d'alors. Thibaut de Neuchâtel [- Bourgogne] et de Blamont, jeune chevalier peu remarquable par son extérieur et par sa force corporelle [231], mais homme de sens et de courage,

(228) Reg. de Bâle.

(229) „ Nous ne devons ni ne voulons jamais oublier „ ce service ”. *ibid.*

(230) „ Déjà vieil et travaillé de goutte ”. Oliv. de la marche. L. I.

(231) Il étoit âgé de vingt-cinq ans. --- „ de sa „ personne il n'étoit d'apparence et de force corporelle que peu de chose ”. Oliv. de la Marche L. I.

défendit l'entrée du pays avec une constance invincible [232], tandis que le sage et vaillant prince d'Orange [233] et d'autres seigneurs assembloient les milices. Les Armagnacs se virent forcés de rebrousser chemin. Les Alsaciens voulurent couper leur marche dans le Luzelstein. Ils passèrent de vive force [234], retournèrent paisiblement en France, et laissèrent en repos durant cinq ans les frontières de la Suisse.

Il nous reste à exposer la situation des

(232) „ Cet homme de sens et d'exécution fut „ celui qui plus grande résistance fit à l'encontre „ des écorcheurs ”. *ibid.* Peut-être est-ce lui que regarde ce passage de Germanus: *ad Hiberniam* (seroit-ce Zabern ?) *Burgundionum consident legiones ; ab iis preoccupati hostes* etc. Au moins sa résistance facilita ce succès.

(233) „ Mout grand chevalier et homme de grand „ fait ”. *Oliv. de la Marche.*

(234) Une des relations déjà citées porte qu'il resta sur le champ de bataille 2000 Armagnacs, et 1400 hommes du côté des comtes et des seigneurs, que cependant les premiers furent victorieux. Un passage de Germanus donne lieu de présumer qu'il y avoit eu quelque action de ce genre, où les Armagnacs avoient essuyé une perte considérable.

confederés par rapport à l'Empire et à l'Autriche antérieure.

X. Dans ce siècle, où la justice réglée remplaça
Tribunaux de l'empire. le droit du plus fort, l'imperfection de la première et l'habitude du second laissoient subsister dans la plupart des affaires un mélange de tous les deux. Outre le tribunal souverain de Rothwyl, il y avoit plusieurs juridictions peu connues [235], présidées par des comtes qui n'avoient ni l'autorité ni l'habileté requises pour faire exécuter leurs jugemens. Ils renvoyoient les parties devant des seigneurs plus puissans qu'eux [236], et souvent ceux-ci ne confirmoient pas leurs sentences, ou les modifioient conformément à leurs desseins.

Procès d'Himmeli. Ulrich Hœch, Landammann d'Appenzell, qui jouissoit d'un grand pouvoir parmi ses

(235) Le compromis entre les habitans de Baden et Leonard Rieser d'Ulm, Samedi après la Pentecôte 1436, (Tschudi) fait mention des tribunaux libres de Folmenstein et d'Holenhorn. Le premier étoit dans la Marche du comté de Westphalie.

(236) Dans l'affaire citée note 235, le renvoi a d'abord lieu devant le chevalier Hanns Rych de Rychenstein, ensuite devant le margrave Guillaume, enfin devant les confédérés.

concitoyens, eut un procès avec l'un d'eux nommé Ulrich Himmeli. Il est d'usage que le plus foible se croye lésé. Himmeli, condamné par ses juges naturels et persuadé qu'ils avoient été injustes envers lui, s'adressa au tribunal du comte Hanns de Sulz, juge impérial de Rothwyl. Ce seigneur manda sa partie adverse. Les Appenzellois, et les confederés, à leur prière surent prouver au comte que d'après les franchises d'Appenzell [237], cette affaire dont les détails nous sont inconnus, étoit du ressort de ses tribunaux. Himmeli furieux se ligua avec un certain Hanns Müller d'Utzhofen, résolu de se venger par ses propres mains. Le Landammann Hœch faisoit sa demeure dans l'une des maisons dont l'assemblage porte le nom de Gemünd, et où l'on arrive par la route de Tuffen, en suivant le vallon où coule la Sitter. Himmeli et son complice le tuèrent un jour qu'il alloit dans la forêt [238]. Ils sortirent ensuite du canton,

(237) Suivant Bischofberger, (Chron. d'Appenzell, 106), l'emp. Sigismond avoit accordé de nouveau en 1436 la justice criminelle aux Appenzellois.

(238) Tschudi II, 264, 301 et suivant; le meurtre fut commis en 1437.

s'associèrent avec des vagabonds, et firent la petite guerre aux confederés, aux Appenzellois et à S. Gall. Ce fut en vain que le tribunal de Rothwyl les mit au ban de l'empire [239]. Himmeli trouva des protecteurs dans le chevalier Veit d'Isenbourg et dans Hanns de Rechberg-Hohenrechberg [240], hommes plus remuans que braves [241], et qui, aimant de préférence les mauvaises actions, regardoient surtout comme des exemples d'équité ce qui pouvoit chagriner les *paysans* Suisses [242]. Ils représentèrent en même tems au conseil provincial de Nuremberg que mal jugé dans sa patrie et même par le tribunal de Rothwyl, il avoit été contraint de se faire justice à lui-même, et que ceux qui s'étoient attiré sa

(239) Le Vendredi après l'exaltation de la croix, automne 1438.

(240) Nous l'avons déjà vu se mêler de brigandage note 126.

(241) Tschudi II, 264. Cependant je ne sais pas si la haine nationale n'a pas été injuste en taxant de lâcheté ces deux gentilshommes. Nous verrons souvent Rechberg donner l'exemple du courage, et lorsqu'il fuit, ce n'est jamais sans motif.

(242) Tschudi, 302.

vengeance , le poursuivoient alors sans pitié. Les Appenzellois refusèrent d'obtempérer à la sommation du conseil provincial pour une affaire déjà jugée par le tribunal souverain. Il en résulta que ce tribunal mit au ban de l'empire eux et les confederés, de même que le tribunal de Rothwyl y avoit mis leur adversaire ; et comme les dissensions intérieures des cantons affoiblissoient leur autorité, le commerce de la Suisse fut dès lors troublé par des violences journalières.

Durant ces agitations et d'autres encore plus desastreuses, les chevaliers de Souabe (243), réunis sous les auspices du bouclier de S. George (244), donnèrent une nouvelle force à leur ligue, aussi bienfaisante qu'elle étoit légitime (245) en s'alliant les uns avec

Chevaliers
de l'em-
pire.

(243) Ch. d'association des trois *partis* (divisions, districts) de l'Allgau, du Hegau et des bords du Danube, 1413. V. l'ouvrage de J. St. Burgermeister, intitulé *Reichsritterschaft. archiv.* (page 27). Ulm. 1721.

(244) Ligue de 457 comtes, seigneurs, chevaliers et guerriers de Souabe pour porter la bannière de S. George, 1392. *ibid.* p. 39.

(245) Dipl. de l'empereur Sigismond, Nuremberg,

Schaffouse (246) et d'autres villes situées près du Rhin et du lac de Constance (247) les autres avec Louis et Ulrich, comtes de Wirtemberg (248). Le danger dont l'essor des bourgeois et des paysans sembloit menacer la noblesse, n'avoit pas été jusqu'à l'anéantir. Il s'étoit borné presque partout à l'obliger de se soumettre aux loix. Cependant, afin de s'en préserver, elle avoit tenté de puis longtems (249) des imitations imparfaites de ces alliances au moyen des quelles les classes inférieures lui étoient devenues redoutables. Le danger

Dim. avant l'exaltation de la croix, 1422, portant que les chevaliers peuvent et doivent se liguer entr'eux, afin de maintenir leurs droits.

(246) Avant le traité des chevaliers avec Wirtemberg. Stutgard Mercredi après Oculi 1438. Dumont, corps diplomat. T. III, Ire partie page 47. Mais j'ignore pourquoi Schaffouse refusa d'insérer dans son traité une reserve en faveur de Wirtemberg. C'étoit peut-être une suite des relations particulières de quelque puissante famille de sa bourgeoisie.

(247) Bechhorn, Rudolfzelle, Ueberlingen, Disenhofen.

(248) Ch. Stutgard, ascens. 1437. Burgermeister. l. c. p. 32.

(249) V. T. V. pag. 254.

moins chimérique auquel l'avoit exposée la guerre d'Appenzell rendit ces unions plus solides et plus régulières (250). Toutes ces confédérations pouvoient avoir l'effet salulaire de commander la paix et le bon ordre, en établissant un équilibre de forces; dirigées par des hommes passionnés, elles pouvoient engager une lutte plus importante que ces guerres privées qu'elles empêchoient, et la terminer d'une manière allarmante pour les confederés, et prejudiciable aux siècles à venir. Elles produisirent beaucoup de bien et beaucoup de mal, jusqu'au tems où d'autres révolutions changèrent absolument la face des évènements politiques (251).

Les chevaliers de S. George prêtèrent main-forte à la justice dans l'affaire d'Himmeli. Une diète fut tenue à Schaffouse. Frischhanns de Bodman, chevalier, capitaine des chevaliers du Hegau, et cinq de leurs partisans, sous la conduite de Thuring de

(250) V. dans Burgermeister, T. I, p. 6, 12, 21, les ligues de seigneurs et de chevaliers conclues dans les années 1407 et suiv. contre les Appenzellois.

(251) La formation des grandes monarchies à la fin du XV siècle et au commencement du XVI.

Hallwyl, s'entremirent pour faire cesser la petite guerre dont nous avons parlé, appuyèrent les premiers jugemens des Appenzellois, et obtinrent que, sur tout le reste, on s'en remettroit à la décision sommaire du chevalier Guillaume de Grünenberg [252].

II.
Le châ-
teau de
Lauffen
près
Schaffou-
se.

Non loin de Schaffouse, de l'autre côté du Rhin, au sommet de la montagne d'où ce fleuve se précipite et dont il ébranle la base, en la couvrant d'écume, depuis plusieurs milliers d'années [253], s'élève un

(252) Ch. Schaffouse, dim. ap. S. Barthelemi 1440. Tschudi II, 302.

(253) On a imaginé tout récemment que la chute d'une montagne, a donné naissance à cette cataracte, il y a environ quinze siècles. Mais elle auroit entraîné depuis longtems ou précipité dans son gouffre les rochers qui déterminent sa forme, s'ils n'étoient pas originairement des parties intégrantes du terrain qu'elle occupe. Les anciens n'en parlent pas; voilà ce qui a donné lieu à cette conjecture. Mais, s'il falloit arguer de leur silence, le lac de Genève seroit moderne (V. T. I pag. 67); Rome n'auroit pas été antérieurement à Pyrrhus, souveraine d'une vaste portion de l'Italie (manso, nouv. Bibl. des beaux-arts, Leipzig, T. LIII.) le hazard a souvent caché aux anciens des choses admirables, et les en a dédommagés en leur découvrant des merveilles auxquelles on devoit à peine s'attendre.

ancien château , appelé Lauffen. Ce château , celui de Wœrd moins considérable , près duquel le fleuve recouvre tout à coup sa tranquillité et qui voit sans allarmes sa chute impétueuse , les côteaux vigneux du rivage opposé , les champs féconds répandus sur la hauteur , et plusieurs belles possessions qui s'étendent parmi les monts et les bois jusque dans la riche vallée du Klekgau , appartenoient en propre à l'opulente maison de Fulach , l'une des plus anciennes du pays et qui avoit vu se former la ville de Schaffouse (254). Conrad de Fulach , chef de la famille , chevalier et bourguemestre , eut six enfans mâles. Il donna une partie de ces biens à l'abbaye de Tous-les-Saints (255). Le château de Lauffen échut en partage au second de ses fils , qui périt d'une mort prématurée , laissant ce château à Conrad et Hanns de Fulach , ses enfans. Au tems dont nous parlons ces derniers en étoient maîtres (256).

(254) Les deux villages qui portoient son nom , étoient situés tout près de la ville (Ruger , chron. de Schaffouse). Le nom de Fulenburtlein offre encore une trace du petit château situé à peu de distance.

(255) Le petit château de Wœrd , Neuhausen , Hofstetten. Laur. Waldkirch , hist. de Schaff. a. 1429.

(256) Ruger , Waldkirch , Rhan et tous les histo-

Sa mouvance féodale occasionna un procès dont l'histoire n'a pas conservé les détails. Il est probable que quelqu'un s'en empara par surprise (257). Les nobles de l'Autriche antérieure, l'assiègerent au nom des ducs d'Autriche. Les vivres, les moyens de défense manquoient à la garnison, et sa résistance ne pouvoit être de longue durée. Elle s'avisa d'un stratagème qui lui réussit. Comme les assiégeans ne pouvoient pas cerner le château, et que le bruit de la cataracte empêchoit d'entendre ce qui se passoit dans le bois qui ombrage la pente escarpée de la colline, la garnison toute entière, à l'except-

riens dont j'ai connaissance racontent ce qui suit sous l'année 1441. Je ne doute point de la vérité de leur récit; mais j'avoue que la date m'en paroît suspecte. Il faudroit en conclure que le duc Albert entreteprit quelque chose dans ces contrées en 1441. Or rien ne justifie cette supposition. D'ailleurs, cette date ne se concilie point avec les événemens de l'époque dont il s'agit.

(257) Les sires de Tengen-Eglisau (La ch. de la note 152 prouve qu'ils étoient déjà maîtres d'Eglisau, situés dans ces environs) étoient, en arrière fiefs, seigneurs de ce château. Il n'étoit pas difficile, sous un autre prétexte, d'assembler assez de monde à Eglisau pour effectuer une surprise.

tion d'un seul homme , se sauva pendant la nuit , en descendant avec des cordes. Celui qui étoit resté demanda à capituler. On le crut chargé de porter la parole pour une garnison nombreuse. Il obtint des conditions qui sauvèrent encore beaucoup d'effets (258). Les assiégeans , très-étonnés de ne voir sortir que lui , n'en témoignèrent que plus d'estime pour son courage , et remplirent fidèlement leurs promesses. Ils placèrent un gouverneur dans le château. Quelque tems après (259), les Fulach formèrent une compagnie de bourgeois de Schaffouse (260), recommandables par leur bravoure ; et d'après la connoissance parfaite qu'il avoient de la situation singulière de ce fort, ils l'escaladèrent à la faveur des ténèbres ; le gouverneur et son fils passèrent des bras du sommeil dans ceux de la mort. (261) Ce siège et quelques autres évènements firent pencher en faveur des Confédérés la ville de Schaffouse, qui

(258) Sans cela le chateau auroit été pillé.

(259) Non pas avant 1450 ou 1452.

(260) Il ne paroît pas que la commune ait participé à cette expédition.

(261) Extrait de la chron. msc. de Rhan , par J. Schoop, mon grand père.

montrait de l'attachement pour la maison d'autriche et pour la noblesse, même depuis qu'elle jouissoit de la liberté (262).

XII.
Winter-
tur et
Rappers-
chwyl.

Le duc témoignoit de la bienveillance à Wintertur et à Rapperschwyl, les possessions les plus importantes de cette partie de ses états, dans lesquelles il put avoir l'espérance de rentrer. Des incidens légers renouvelloient fréquemment l'antipathie héréditaire de ces deux villes à l'égard des Confédérés. Quoique Sigismond eut aussi confisqué Wintertur au profit de l'empire (263), elle n'en avoit pas moins reconnu de son propre mouvement, lors que ce prince eut cessé de vivre, ses anciens seigneurs (264) dans les petits-fils de Rodolphe de Habsbourg, à qui elle étoit redevable de ses franchises (265). Son gouvernement prit alors une forme nouvelle. Il se composa d'un avoyer, d'un petit conseil de douze membres, d'un grand conseil de quarante, d'un juge

(262) V. T. VII, pag. 67 et suiv.

(263) En 1417.

(264) V. ceci plus en détail dans le chap. suivant.

(265) En 1264 à l'occasion de ce qui est raconté T. III, pag. 145.

et de ses assesseurs (266). La position de Rapperschwyl, à l'égard de l'empire, étoit devenue la même que la sienne; l'empereur y favorisa aussi le rétablissement de l'ancienne constitution, qui étoit nécessaire à sa sûreté. En effet, comme les guerres des peuples laissent une impression plus profonde que celles des rois, parcequ'ils y prennent plus de part, les Glaronnois gémissaient encore d'avoir perdu leur bannière cinquante trois ans auparavant, non dans une bataille réglée, mais dans la nuit où éclata la conspiration de Wesen (267). Toutes les fois qu'un citoyen de Glaris alloit prier dans l'Eglise de Rapperschwyl où elle étoit suspendue, il retournoit chez lui le cœur ulcéré. Enfin leur Commune et celle de Schwitz, sa meilleure amie, prièrent les Confederés (268) de parler en leur faveur aux habitans de Rapperschwyl.

(266) Chron. de Laurent Bossart, Geogr. H. de J. C. Fuesslin. T. I. Il date ceci de 1436, supposition, que l'on peut accorder; mais il n'est certainement pas vrai, comme Leu le prétend à l'art. Wintertur que cete ville ait fait hommage en 1439 à l'empereur Frederic.

(267) V. T. VII, pag. 68.

(268) Tschudi, II, 327. Ceci arriva en 1241.

Tome IX.

P

Ceux-ci n'eurent point égard à leur médiation. A compter de ce moment, les Glaronnois se conduisirent avec eux d'une manière si peu amicale, et si propre à les inquiéter, que Rapperschwyl s'en plaignit aux Confédérés. Ses députés ne rapportèrent point de réponse écrite (269); mais des hommes de poids leur avoient observé qu'à moins de restituer la bannière de Glaris, leur ville ne devoit pas espérer que les cantons vécusent avec elle en bons voisins, et que cette restitution devoit d'autant moins leur coûter, qu'elle renouvelloit le souvenir d'une perfidie et non celui d'un trait d'heroïsme (270).

XIII.
L'Aargau

Ces villes, livrées à elles-mêmes, rentrèrent sans difficulté sous la domination de la maison d'Autriche. La position de l'Aargau soumis aux confédérés, étoit bien plus embarrassante. Tant que vécut l'empereur Sigismond, les villes de l'Aargau obeïrent à ce prince, qui vouloit qu'elles fussent sous la protection des confédérés, quoique libres d'ailleurs, et qui sans consulter les cantons, faisoit dans leur constitution les changemens

(269) Hüpli.

(270) Elle la rendit.

que les circonstances paroissent commander (271). Il les regardoit comme ses élèves ; il souhaitoit leur prospérité (272) ; il s'infor-
moit avec une sollicitude paternelle du moindre évènement qui pouvoit influer sur leur sort (273). Les confederés ne les traitoient pas moins amicalement (274). Sur la porté de Lucerne, brilloit à côté des armes de l'empire et des siennes, l'écusson de Sursée

(271) L'avoyer et le conseil de Sursée obtinrent la franchise (si cela peut s'appeller de ce nom) de pouvoir juger les causes criminelles dans le conseil. Ils devoient auparavant les juger en présence de la Commune. 1431. Reglem. du conseil de Lucerne dans les Merkwurdigk. de M. de Balthazar, T. III. Cette mesure, comme la suspension de l'acte d'*habeas corpus* en Angleterre, peut être excusée, dans des tems de troubles, surtout lorsque le pays est menacé par des forces étrangères.

(272) Afin qu'elles soient d'autant plus attachées à l'empire Reg. de Lucerne, *ibid.*

(273) C'est ainsi qu'il se fit raconter comment les paysans de Lucerne avoient effacé l'écusson des habitans de Sursée sur leur maison commune. V. toute la conversation paternelle de l'empereur et des députés de Sursée. *Ibid.*

(274) „ La ville de Lucerne aux honorables, sages, ses bons et loyaux amis de Sursee”. Confirmation de leur circuit de paix 1420. *Ibid.*

qui étoit sous sa dépendance (275). Du reste les étrangers honoroient les confédérés comme les seigneurs du pays, lors même qu'ils croyoient avoir sujet de se plaindre de leur administration (276). De leur côté, ils avoient soin de protéger et de faire respecter jusqu'aux fondations de la maison de Habsbourg (277).

Portrait
d'Albert,
II.

L'Empereur Albert, successeur de Sigismond, durant le court espace de son règne eut à défendre en Bohême ses propres droits et le bon ordre; en Hongrie, les frontières de la chrétienté que le Sultan Morad menaçoit avec des forces redoutables, et dans l'empire, l'administration de la justice et le

(275) Ouvrage du peintre Hanns Fuchs. Reconnaissance du conseil de Lucerne, 1431. *ibid.*

(276) Missive de Hanns Guillaume de Fridingen-Crayen aux cantons gouvernans, à Baden, relativement à la succession de son cousin G. Gessler, savoir les bailliages de Muri et d'Hermatschwyl, les dîmes d'Ullikon, les cens et les tribus de Meyenberg et Reichensée Ste Verena 1440. Tschudi. II, 303.

(277) Missive de Berne à Rodolph Netstaler, bailli de Baden, pour qu'il continue de seconder dans la gestion de leurs affaires, les respectables, chères et pieuses dames de Königsfelden 22 Février 1441. *ibid.* 325.

maintien de la paix (278). Cette lourde et pénible tâche ne lui permit pas de travailler en Suisse au rétablissement de l'autorité de son cousin du Tyrol. Sa mort fit évanouir de grandes espérances. Sans avoir un mérite éminent, il possédoit les qualités les plus essentielles d'un bon souverain. Il gagna l'amour et la confiance de ses sujets (279) en ne leur laissant aucun doute sur la bonté de ses intentions, et par une dignité que tempéroit la douceur (280). Il veilloit avec un soin une attention particulière au bon ordre, cette base de toute société. Il tenoit en respect les grands qui avoient trop levé la tête du vivant de son père et pendant sa minorité. S'il protégea efficacement l'église contre les Hussites, il sut

(278) Ce fut lui qui partagea l'empire en quatre circuits. Dumont, T. III, Ire. partie page 41.

(279) Chacun *cum cordialiter diligebat* (veit Arenpek, chron. Auster. Pez, Austr. II). Il fut élu à „ cause de sa probité et de sa piété ”. (Hüpli) et son élection fut *magnum godium toti mundo* (chron. mellicense Pez, Austr. I.).

(280) *Facies terrifica, superiori labro intonso sed mitium morum ... et humilem se omnibus exhibuit.* Veit. Arenpek.

également réprimer l'arrogance de l'évêque le plus distingué de ses états héréditaires (281), et rappeler les moines à l'accomplissement de leurs devoirs, en leur faisant subir des visites rigoureuses (282). Réduit à combattre des hommes qui défendoient leurs opinions, il ne triompha pas toujours; mais toujours il se montra en brave chevalier, à la tête des premiers rangs (283), et ce fut sous son règne que les armes Autrichiennes commencèrent à acquérir de la célébrité (284).

De
Frederic
III.

Frederic d'Autriche, fils du duc Ernest, petit-fils du Léopold qui périt à Sempach, fut élu empereur, à la place d'Albert, victime précoce d'un trépas inattendu (285). Frederic n'avoit pas encore vingt cinq ans. Ladislas,

(281) Il se fit suivre, pendant vingt sept semaines, par Bernard Leyminger, évêque de Passau, sans lui pardonner. Chron. Osterhovense, P. Adr. Rauch, Script. rer. Austr. T. I.

(282) *Senaorium* de l'abbé Martin de Schtotten (à Vienne). Pez, Austr. II.

(283) Id. et Hüpli.

(284) Auparavant on n'avoit pas grande foi dans les troupes de l'Autriche. Hüpli.

(285) Né le 23 Décembre 1415, il fut élu le 2 Février 1440. Tables généalog. du Gen. de Zurlauben.

filz de son prédécesseur, étoit né cinq mois après la mort de son père (286). Albert, frère de Frederic, étoit plus jeune que lui de trois ans (287). Sigismond, duc de l'Autriche antérieure, étoit dans sa quatorzième année (288). De là vint que la puissance héréditaire de la maison d'Autriche se réunit à plus d'un titre dans les mains du nouvel empereur.

On raconte que son père, lorsqu'Albert et lui étoient encore enfans ; fit jetter devant eux une grande quantité d'or et d'argent, afin d'éprouver leurs inclinations. Frederic ramassa soigneusement l'un et l'autre ; Albert s'y porta avec indifférence. Le premier se garda bien de toucher à son trésor ; le second l'eut promptement dépensé (289). Leurs caractères ne se ressembloient en rien. Albert sembloit être du tems des anciens chevaliers ; il avoit leur bravoure, leur franchise, leur insouciance et leur goût pour les plaisirs.

(286) Le père mourut le 27 Octobre 1439 ; le fils naquit le 22 Février 1440.

(287) Il étoit né en 1418. Zurlauben.

(288) Né en 1427, *ibid.*

(289) Fel. Fabri hist. Suev. L. I, p. 62 (Goldast. Scr. rer. Suev. Ulm, 1727.)

Les passions au contraire n'avoient aucun empire sur Frederic (290). Son coup d'œil tranquille et sûr observoit dans tout le point essentiel et les résultats à venir. Dès sa jeunesse, il plaça toutes ses espérances en Dieu (291), et comme s'il eut prévu que son règne seroit plus long que celui d'aucun autre empereur (292) et qu'il survivroit à tous ses ennemis (293), inébranlable dans les plus terribles assauts (294), il attendoit tout du tems. Sa taille étoit majestueuse (295), sa contenance grave (296), ses manières affables (297). Quelques personnes croyoient

(290) *Vir quietus* (Carthus. Gemnicensis, chr. Alberti II, Pez, Austr. II.) *animo tranquillo* (Veit arenpeck).

(291) „ Pieux et dévot depuis sa jeunesse, car il „ fit le pèlerinage de la Terre Sainte ”. Bullinger, Liv. X.

(292) Jusque dans sa septante-huitième année, presque cinquante quatre ans.

(293) Son frère, avec qui il fut en guerre; George Podyebrad; Matthias Hunyad; Charles de Bourgogne. Fugger, Ehrenspiegel, 1080.

(294) *Quasi nihil curabat*; arenpek.

(295) *Species imperatore digna*. ibid.

(296) Hüpli.

(297) „ D'un visage aimable et serein ”; Fugger.

appercevoir qu'il étoit habile à ne pas se laisser pénétrer (298). Il se levoit matin, recitoit ses prières, entendoit la messe à genoux, assistoit au conseil, et quand les affaires d'état ne lui avoient pas laissé d'impression fâcheuse (299), il alloit dans son jardin goûter une innocente récréation auprès de ses plantes favorites (300). Les plaisirs bruyans n'étoient point de son gout (301);

1079. On peut voir dans le *Diarium* de J. Tichtel (Rauch, l. c. II, 535 et suiv.), quelles étoient ses manières à l'égard des savans: *Porrexit manum imperator, cum accessissem suam majestatem, et cum abscessissem, tenendo fortiter manum meam et conquatiendo.*

(298) C'étoit une remarque des Italiens. Fugger 1079 b.

(299) Hüpli me fournit ces détails sur l'ordre de sa journée.

(300) *Cooperiundo plantulas*, dit Arenpek ad 1447, en forme de reproche. Comme si ces plaisirs, les plus purs que l'homme puisse goûter, ne convenoient pas à un prince! Mais, comme disoit Frederic, „ les souverains sont le point de mire des „ paroles bonnes et mauvaises. Celui qui ne peut „ mépriser tout ce qu'on dit de lui, est incapable „ de régner, et nous sommes encore heureux lorsqu'on se borne à médire de nous (Fugger 1081)“.

(301) Il n'aimoit point l'éclat et le bruit; il s'a-

même dans la magnificence dont il s'environnoit (302) ; il recherchoit ce qui étoit de durée (303). Il avoit pour maxime de laisser les partis s'affoiblir et s'épuiser entr'eux , et de mettre à profit , pour l'aggrandissement de sa maison , les occasions où il y avoit le moins de risque à courir. Il rentra , pour ainsi dire , sans que l'on s'en apperçût , en possession de plus de soixante seigneuries engagées (304).

Dès qu'il eut résolu d'accepter la dignité impériale , et aussitôt après son couronnement (305), il dit publiquement et avec l'approbation générale qu'il se proposoit de faire restituer à sa maison les domaines héréditaires dont

donnoit rarement à la danse et aux autres divertissemens semblables. Hüpli.

(302) Il étoit magnifique en habits et en joyaux. ib.

(303) *Ædificat splendidè; gemmas plus æquo amat.* Arenpeck.

(304) Fugger, 1079 b.

(305) Il prit pour réfléchir jusqu'au jour de St. George. Enfin il déclara qu'il se chargeoit de ce pesant fardeau, que cependant il étoit encore trop jeune , et qu'il n'avoit pas la prudence nécessaire pour diriger un gouvernement aussi vaste ; qu'il y employeroit les secours et les conseils des électeurs et des princes. Hüpli.

Sigismond l'avoit dépouillée (306). Quelques seigneurs de l'Aargau le fortifièrent dans ce dessein. Les confédérés l'apprirent avec effroi.

Des envoyés secrets sondèrent et préparèrent avant tout les dispositions de l'Aargau, et principalement celles des villes (307). Outre le margrave Guillaume de Baden-Hochberg, lieutenant de l'Autriche antérieure, Guillaume de Grünenberg et Thuring de Hallwyl avoient la suprême direction des affaires de cette province. Depuis plusieurs siècles, leurs familles y possédoient de grands biens. Tous deux étoient chevaliers et, à ce qu'il paroît, plus recommandables par les vertus de cette profession que du côté de l'économie (308). Déjà puissans à la cour, ils étoient également jaloux de servir celui dont ils attendoient une fortune encore plus brillante. Les villes de l'Aargau n'avoient sujet de craindre ni de haïr la maison de Habsbourg; leur prospérité avoit commencé

(306) Ibid.

(307) En 1441. Lauffer, V, 116.

(308) Le premier vendit en 1437 aux habitans de Soleure la douane qu'il possédoit dans leur ville (Hafner). En 1422, il vendit Arwangen aux Bernois (Stettler). Hallwyl vendit en 1437 Wildek à Pierre de Greiffensee (Leu).

sous sa domination ; elles lui devoient la plupart de leurs franchises ; elles avoient , dans ses guerres , rempli avec loyauté leurs obligations envers elle , et ne s'étoient soustraites à sa protection que lors qu'elle ne pouvoit ni les aider , ni s'aider elle-meme. Cependant, elles avoient à maintenir les droits que Sigismond leur avoit accordés. Il falloit surtout décider la grande question de savoir si elles pouvoient , sans compromettre leur sûreté , redevenir sujetes de la maison de Habsbourg , et abandonner la protection des confederés , ainsi que la mouvance de l'empire. Ces importantes considérations demandoient à être discutées en assemblée générale. Il en fut tenu plusieurs. Tantôt l'on délibéroit à Sursee (309) ; tantôt les députés se rendoient à Rheinfelden , auprès du chevalier de Grünenberg (310).

Zurich
se rap-
proche
de la
maison
d'Autri-
che.

Ces mouvemens n'échappèrent ni au Bourguemestre Stüssi, ni au greffier Michel Graaf. Ils virent avec satisfaction l'orage

(309) Comme en 1415. V. T. VII , page 79 lig. 13 où il faut lire Sursee au lieu de Sur. La même faute est à rectifier dans le texte, T. III, Ire par. p. 53.

(310) Il en étoit seigneur. V. Brukner, Merkwürdigk 2006.

s'amasser sur la tête de ceux qui , pour plaire au canton de Schwitz , avoient humilié la première ville de la Confédération Helvétique , l'avoient dépouillée d'une partie de son territoire , et leur avoient fait perdre a eux-mêmes la confiance de la bourgeoisie. En ce moment , où le hazard sembloit offrir un moyen de sauver à Zurich la honte et les dangers de cette paix , qui n'avoit fait qu'enraciner plus avant le germe de la discorde , ils en appercevoient toute l'indignité politique (311). Ils avoient à choisir entre deux partis. Ou Zurich , oubliant le tort qu'elle avoit souffert , agiroit à la tête de la confédération , et suivroit une marche si généreuse , que les étrangers seroient convaincus de l'impossibilité de dissoudre une ligue aussi bien affermie , et que tous les confédérés , honteux et reconnoissans , seroient frappés , malgré eux , de la magnanimité des Zuricois ; ou il falloit que cette ville , indifférente à ses derniers revers et ne se souvenant que d'un

(311) Je la caractérise ainsi , parcequ'elle ne manqua point son but. Lauffer , V , 109 , prouve que je ne suis pas le premier qui en porte ce jugement , et il le prouve d'autant mieux que sa patrie participa aux négociations dont elle fut la suite.

siècle de prospérité continue , changeât toute sa politique , afin de montrer que , recherchée elle - même par les têtes couronnées , elle pouvoit trouver des alliés redoutables qui la vengeroient de ceux qu'elle avoit eus jusqu'alors. Ce dernier parti parut le plus noble à des ames passionnées. La régence de Zurich, comme ont fait à diverses époques d'autres régences Helvétiques (312), subit le destin de l'humanité, destin auquel on échappe difficilement, à moins d'une haute sagesse et d'une magnanimité peu commune. Cette résolution qui produisit tant de maux , étoit au reste la conséquence inévitable d'une foule de démarches imprudentes , auxquelles la confédération helvétique s'étoit livrée , depuis que l'ambition et la soif de l'aggrandissement s'y étoient introduits à côté de la liberté.

(312) Nous n'en verrons que trop d'exemples aux années 1529 , 1586 , 1634 , 1715. Ils apprendront aux confédérés qu'ils ne sauroient se faire mutuellement des reproches , qui ne soient susceptibles de récriminations ; mais ils leur apprendront en même tems qu'ils ne peuvent se livrer à l'esprit de parti , sans perdre de leur considération politique , et sans courir le plus grand danger.

Stüssi et Graaf commencèrent par représenter au margrave Guillaume, lieutenant de l'Autriche antérieure (313), „ que les vrais „ sentimens de Zurich n'avoient rien de „ commun avec cette haine héréditaire, que „ des offenses anciennes et reïterées avoient „ allumée entre la maison d'Autriche et certains cantons ses voisins. Elle aimoit à se „ rappeler ses relations amicales avec le „ héros, qui avoit fondé la puissance de la „ maison de Habsbourg (314). A la verité „ quelques mal-entendus avoient eu lieu entr'elle et son fils (315); mais elle n'avoit „ point protégé les assassins d'Albert I. (316), „ et ses habitans avoient combattu les Suisses „ à Morgaten, sous les drapeaux de Léopold „ (317), aussi vaillamment qu'ils avoient combattu Ottocar dans les plaines du Marschfeld (318), sous ceux de son grand-père. Si le duc Albert avoit pris les armes contre Zurich, ce n'avoit été qu'une mesintelli-

(313) Gerard de Roo, 1442.

(314) T. III, p. 169, 189.

(315) Ibid. p. 334.

(316) T. IV, pag. 15, 19.

(317) Ibid. p. 57.

(318) T. III. p. 190.

„ gence passagère, et ce prince, engagé
 „ dans une querelle intérieure des citoyens
 „ de cette ville, n'avoit fait à proprement
 „ parler, que soutenir une partie des Zuricois
 „ contre l'autre (319). Zurich avouoit que
 „ cette guerre l'avoit forcée de s'allier avec
 „ les Suisses; cependant on ne pouvoit mé-
 „ connoître la différence de sa conduite et de
 „ la leur, même depuis cette époque; les
 „ mains des Zuricois n'avoient pas trempé
 „ dans le sang du grand-père de S. M. I. tué
 „ à Sempach (320). On avoit déjà entrepris
 „ deux fois de renouer, entre la maison
 „ d'Autriche et Zurich, les liens de leur an-
 „ cienne affection (321). Si les cantons Hel-
 „ vétiques étoient parvenus à empêcher l'ef-
 „ fet de ces démarches, il falloit s'en prendre
 „ aux revers multipliés, qui, sous les empe-
 „ reurs de la maison de Luxembourg, n'a-
 „ voient pas permis aux ducs d'Autriche de
 „ donner toute l'attention requise aux af-
 „ faires de l'Autriche antérieure. Le dernier
 „ et le plus grand de leurs revers celui qu'ils

(319) Liv. II, chap. IV.

(320) T. V, p. 292 et suiv. p. 300.

(321) T. IV, pag. 432; T. VI, p. 1.

„ avoient essuyé pendant le concile de Cons-
 „ tance , n'étoit pas irréparable. Une bonne
 „ partie des domaines qu'elle avoit perdus ,
 „ étoit en des mains sûres et fidèles , c'est-
 „ à-dire , entre les leurs (322). Tout chan-
 „ geroit bientôt de face , si l'on abjuroit de
 „ part et d'autre un injuste éloignement.
 „ Freudenberg et Nydberg , n'avoient été
 „ détruits que par une suite des troubles
 „ que les Suisses avoient fait naître ; et
 „ ces châteaux pouvoient ils entrer en pa-
 „ rallèle avec tout ce que la maison d'Au-
 „ triche gagneroit à redevenir l'amie de
 „ Zurich ” ?

Le Margrave-lieutenant comprit le but
 de ces avances. Il n'osa d'abord s'y fier ,
 tant elles surpassoient tout ce qu'on avoit
 lieu d'attendre ; il résolut de s'assurer le
 plus qu'il lui seroit possible de la solidité
 des intentions de Zurich , afin d'appuyer
 ensuite ses propositions de tout son crédit.
 L'empereur , dit-il , se rendra incessam-

(322) Fugger , 534 , b , s'exprime comme s'ils
 avoient dès ce moment offert la restitution de Ki-
 bourg , ce qui ne sauroit être d'après le passage qui
 répond à la note 350.

„ ment dans l'Autriche antérieure. Vous et
 „ les autres confédérés lui enverrez ainsi qu'il
 „ est d'usage, des députés pour obtenir de lui
 „ la confirmation de vos franchises. Je vous
 „ conseille , pendant qu'il sera en route, de
 „ lui envoyer des commissaires habiles qui
 „ jettent les fondemens d'un meilleur ordre de
 „ choses. De cette manière , ils auront avec
 „ lui des conversations plus détaillées , et
 „ ils craindront moins que l'on n'épie leurs
 „ démarches. Ne balancez point à suivre ce
 „ conseil. J'instruirai d'avance la cour de vos
 „ dispositions. ”

Le chevalier Henri Schwend , bourg-
 mestre, et le greffier Michel Graaf, chargés
 de cette mission , trouvèrent l'empereur à
 Saltzbourg. Soit défaut de tems, soit afin que
 les conseillers Tyroliens fussent présens à
 l'audience, il voulut qu'elle fut différée, jus-
 qu'à son arrivée à Insprück. Là , les députés
 Zuricois ne se bornèrent pas à exposer , dans
 le langage des conversions politiques, com-
 bien leur ville avoit toujours été portée en
 faveur de la maison d'Autriche , avec com-
 • bien de regret elle s'étoit vue forcée par les
 circonstances de manifester des sentimens
 contraires, et jusqu'où alloient pour lors

l'ardeur et la pureté de son dévouement. Ils offrirent d'en donner une preuve frappante en restituant Kibourg, seigneurie qui formoit presque la moitié de son territoire (323). L'empereur les écouta avec cette affabilité qui laisse subsister l'incertitude. Il desira qu'ils voyageassent à sa suite, jusqu'à ce qu'il eût, avant ou après son couronnement, le loisir de conférer avec eux sur ce sujet. Dans le fait, son intention étoit de connoître l'opinion des princes les plus distingués du Corps Germanique, sur son projet de rentrer en possession des domaines que Sigismond avoit aliénés.

A son départ d'Inspruck, il descendit le Rhin par Nuremberg, Mayence et Francfort. Il s'assit sur le trône de pierre (324), qui se voit encore près de l'antique Reuse (325),

(323) Même alors, cette offre n'eut pas lieu d'une manière tout-à-fait positive.

(324) V. Büsching. et Peffel, hist. d'Allemagne, ad 1442. Je l'ai visité en 1788 avec le premier électeur de l'empire. On a défiguré sa forme antique en voulant le réparer; cependant la vue de ce monument des Germains produit encore une impression profonde. L'impression qu'il produisit sur moi n'en fut presque pas affoiblie.

(325) *Regni Sedes* dans les tems reculés.

reçut à Aix la Chapelle la couronne de Charlemagne, et retourna à Francfort, résolu de parcourir l'Autriche septentrionale et l'Autriche antérieure.

et s'allie
avec elle.

L'alliance de Zurich et de la maison d'Autriche fut arrêtée à Nuremberg (326), conclue à Francfort (327), signée à Aix-la-Chapelle (328). Les négociateurs furent Schwend et Graaf pour Zurich, et du côté de l'empereur, Pierre de Schaumberg, évêque d'Augsbourg, Sylvestre Pflieger, évêque de Chiemsee (329), le margrave, Jacques Truchsess, gouverneur impérial de Souabe, le chevalier Hanns de Nytperg et Walther Zebinger (330). Ceux qui l'appuyèrent le plus furent le margrave et Truchsess qui en connoissoient l'importance. Dans le commencement, les autres tinrent des propos assez durs aux députés Zuricois (331). Ils étoient

(326) Ch. Nuremberg, ascens. 1442.

(327) Lettre des députés de la ville de Zurich, Francfort, Lundi avant la fête du S. Sacrement 1447.

(328) J'ai sous les yeux un précis non imprimé du traité d'alliance qui est dans Tschudi.

(329) Précédemment chancelier d'Autriche.

(330) Ils sont tous nommés dans le précis de la note 328.

(331) Doc. de la note 326.

logés chez le margrave, et servis par ses domestiques (332).

Outre les diplômes ordinaires, confirmatifs des franchises, et un diplôme de protection délivré au nom de l'empereur et de l'empire (333), on dressa deux chartes principales: un accord qui étoit, à proprement parler, la base d'un nouveau système politique, et un traité d'alliance qui doit être regardé comme le premier acte tendant à son exécution.

L'accord (334) fixoit de nouveau les limites du territoire respectif; il renfermoit aussi l'idée d'une nouvelle confédération. Quant au premier objet, l'on y insistoit principalement sur la restitution du comté de Kibourg à la maison d'Autriche, aux mêmes conditions que Zurich l'avoit racheté de Cunégonde, comtesse de Tokenbourg (335), des Mandach, nobles de Schaffouse (336),

(332) Ibid.

(333) Ibid.

(334) Précis de la note 328. Les bases de cette démarcation avoient été posées dans le doc. de la note 326.

(335) V. T. VII, p. 273 not. 88.

(336) Il en est fait mention dans le doc. de la note 328.

de Gaspard de Bonstetten (337) et d'un médecin de Constance (338), pour la somme de seize-mille sept-cens florins (339). On ignore si les députés de Zurich étoient ou n'étoient pas expressément autorisés (340) à faire ce sacrifice, dont la plupart de leurs concitoyens sentoient vivement l'importance (341). Voici à quelles conditions ils l'effectuèrent: " La rivière de Glatt, depuis sa
 „ sortie du lac de Greifensee jusqu'à son con-
 „ fluent avec le Rhin, servira à jamais de

(337) Les Bonstetten, avoient peut-être encore cette hypothèque, depuis Jean de Bonstetten, qui administra le comté de Kibourg avant la guerre de Sempach. Nous avons vu un exemple semblable, T. V, pag. 265.

(338) Dont l'empereur Sigismond avoit peut-être assigné les honoraires sur le comté de Kibourg, pendant le concile de Constance.

(339) Les 700 florins étoient hypothéqués sur une prairie. On voit que Cunégonde de Tokenbourg n'avoit guère touché que la moitié du prix d'engagement. T. VII, pag. 265.

(340) On voit par la lettre de la note 327, qu'ils demandoient l'intention précise de leurs commettans. Sans doute ils avoient aussi des instructions secrètes du parti Autrichien.

(341) Ibid.

25 limite entre les parties contractantes. Ce-
 25 pendant les Zuricois garderont quelque
 25 tems au delà du Rhin, à titre d'engage-
 25 ment, la douane de Kloten et la seigneu-
 25 rie d'Andelfingen. Tout ce qui s'est fait à
 25 Kibourg, par l'autorité de leurs juris-
 25 diction (342), sera ratifié. Pour les indem-
 25 niser en quelque sorte des réparations du
 25 château, deux mille florins leur seront as-
 25 signés (343) sur une autre hypothèque Au-
 25 trichienne, qu'ils ont en leur pouvoir
 25 (344). Le baillif de Kibourg sera élu par-
 25 mi les nobles de l'Autriche antérieure. Zu-
 25 rich en présentera depuis six jusqu'à dix
 25 et l'empereur nommera celui qu'elle lui
 25 recommandera (345). Provisoirement, et
 25 jusqu'à ce que l'on soit parfaitement d'ac-
 25 cord sur tous les points (346), le che-

(342) Ce qu'ils avoient inféodé, ou réglé par rapport aux bâtards, aux tribunaux &c. doc. de la note 328.

(343) Doc. de la note 327.

(344) Regensberg ou Grüningen. Doc de la note 326.

(345) Ce baillif est subordonné au gouverneur de la province qui étoit alors margrave.

(346) Doc. de la note 327.

„ valier Henri Schwend , bourguemestre et
 „ l'un des envoyés , sera nommé à ce bail-
 „ lage par l'empereur , sur la présentation
 „ de ses conseillers (347). S'il arrivoit qu'une
 „ nécessité imprévue exigeât une nouvelle
 „ aliénation du comté de Kibourg , elle aura
 „ lieu de préférence en faveur de Zurich ,
 „ supposé que cette ville consente à en
 „ donner autant que d'autres (148). La
 „ maison d'Autriche se réserve le droit de
 „ lui racheter d'autres hypothèques situées
 „ dans ces provinces (149). Cependant , com-
 „ me il a été dit ci-dessus , Zurich partici-
 „ pera à l'élection de leurs baillifs (350) ”.
 A l'égard du comté de Baden , commun en-
 tre tous les confédérés , les envoyés de Zu-
 rich promettoient de favoriser la maison
 d'Autriche dans son rachat [351], à condi-
 tion que la chose demeureroit secrète. L'ac-
 te stipuloit la fixation des limites de ce comté

(347) Ibid.

(348) Doc. de la note 328.

(349) On voit par la note 344 quelles étoient les plus importantes.

(350) Doc. de la note 327.

(351) Ibid.

jusqu'à Altstetten [352] et l'influence de Zurich sur le choix de son baillif [353]. La maison d'Autriche ou Zurich, devoit racheter le pays de Gaster, tombé au pouvoir du canton de Schwitz [354]. L'empereur annonçoit en même tems le dessein de racheter de ce canton la seigneurie d'Uznach, et le Tokenbourg, des seigneurs de Raron. Les alliances que ces pays avoient contractées avec Schwitz étoient annullées. Une confédération, *vraiment louable*, où Zurich auroit la préséance, sous la direction suprême de la maison d'Autriche, alloit se former par les soins de l'empereur. Il promettoit d'y faire entrer le margrave, Truchsess, Bregenz, et la forêt de Bregenz, l'évêque et la ville de Constance, la seigneurie de Frauenfeld [355], l'abbé de S. Gall et le pays d'Appenzell, Schaffouse, si elle vou-

(352) Doc. de la note 326.

(353) Lettre note 327.

(354) Il paroît par le doc. de la note 328 que c'est Zurich qui doit le racheter. Le doc. de la note 327 parle d'une décision juridique qui doit avoir lieu relativement aux affaires de la seigneurie de Windek.

(355) Qui appartenoit alors à la ville de Constance.

loit demeurer ville impériale [356], le comte de Montfort, l'évêque de Coire et la Haute Ligne des Grisons [357]. L'alliance perpétuelle comprenoit déjà Rheinek et les autres possessions Autrichiennes proprement dites, tant villes [358], que villes forêtières [359], et au delà du Rhin, Pludenz, Feldkirch, la Forêt Noire, où il existoit une ligue semblable [360] entre les paysans.

On redigea le traité d'alliance dans le style accoutumé, en termes généraux quoiqu'obligatoires et avec des expressions dont le sens littéral n'offroit rien de suspect (361). On y

(356) Comme elle étoit avant 1330 et depuis 1415. Nous verrons faire en 1454 les plus grands efforts contre son immédieté impériale. Ceci prouve qu'ils entroient déjà dans le plan que l'on avoit formé.

(357) Doc. de la note 328.

(358) Diessenhofen, Wintertur Rapperschwyl. note 328.

(359) Les quatre villes connues sous ce nom, situées près du Rhin.

(360) L'union de Hauenstein renouvelée en 1433. Gesch. der V. Oestr. Staaten. St. Blaise, 1790. T. II, p. 49.

(361) Doc. de la note 328. Tschudi, II, 335-338.

voyoit seulement que l'empereur , en sa qualité de chef régnant de la maison d'Autriche (362), avoit contracté avec la ville de Zurich , pour les districts ci-dessus mentionnés et pour d'autres contrées qu'il pouvoit encore acquérir (363) , une alliance qui stipuloit la défense mutuelle, la liberté du commerce et des chemins , le maintien de l'ordre judiciaire (364), et un échange de bons procédés. Les confédérés Suisses étoient d'ailleurs réservés , ainsi qu'il convenoit à l'honneur de Zurich (365).

Cette négociation fut conduite et terminée en secret , pendant que , de toutes les parties de l'Allemagne , on se rendoit en foule à la solennité du couronnement et que les villes envoyoient leurs présens à l'empereur et à ses conseillers (366). La plu-

(362) C'est ainsi qu'il se qualifie dans le préambule.

(363) Doc. de la note 328.

(364) Le couvent de Bar étoit désigné pour lieu d'arbitrage (*Dingstatt*) ; il devoit y avoir 3 arbitres de chaque côté, et , au besoin , un surarbitre.

(365) Lettre de la note 327.

(366) Ibid. „ Votre sagesse saura que la ville doit „ faire des présens de vaisselle d'or et d'argent à

part des députés des cantons étoient en route pour venir demander la confirmation de leurs franchises. Ceux de Berne et de Bâle arrivèrent les premiers, quelques jours après la conclusion des traités (367). Schwend et Graaf, persuadés qu'ils avoient fait une action aussi méritoire qu'elle avoit été pénible, (368), mandèrent avec confiance le résultat de leurs travaux à la ville de Zurich, où l'autorité de Stüssi avoit acquis dans le conseil un nouvel ascendant.

„ l'empereur et à chacun de ses conseillers, et cela
 „ sans parcimonie. Nous ne connoissons point votre
 „ volonté à cet égard, et votre pauvreté nous est
 „ bien connue. Cependant c'est un florin bien em-
 „ ployé que celui qui en rapporte deux ” (ainsi
 Roo s'est trompé, en disant que les députés de Zu-
 rich avoient déjà porté des présens à Inspruck, ou
 il n'a entendu par là que leurs offres politiques).

(367) Doc. de la note 327.

(368) Ibid.

CHAPITRE X.

Guerre des Confédérés contre Zurich et la maison d'Autriche, jusqu'à la bataille de Saint Jacques en Silfeld.

LE bruit se répandit dans tous les cantons que les Zuricois étoient traités avec une faveur particulière à la cour de l'Empereur. Les desseins de ce prince, relativement à l'Aargau, leur causoient alors de vives inquiétudes. Plus il devint vraisemblable qu'il avoit contracté une alliance avec Zurich, plus les allarmes augmentèrent dans toute l'étendue de la confédération. Les cantons s'écrivirent les uns aux autres, conférèrent par l'organe de leurs députés, et résolurent de concert, d'éprouver Zurich. En renouvelant les ligues perpétuelles Ils étoient persuadés que l'impression touchante des sermens consacrés par l'union de leurs ancêtres, feroit évanouir toute dissimulation, et que Zurich s'abstiendrait de les prononcer, si elle avoit formé le projet de préférer d'autres engagements.

Zurich accueillit leur proposition sans la moindre difficulté. Son alliance avec la maison d'Autriche n'étoit pas encore signée (1). A ne considérer que la lettre de la confédération Helvétique, cette alliance étoit parfaitement compatible avec elle ; et nous avons tout lieu de croire que l'esprit qui en avoit dicté les clauses, étoit le secret d'un petit nombre de patriotes éclairés. Un des objets de la mission de Henri Schwend auprès de l'empereur, avoit été d'obtenir, suivant l'usage, la confirmation des franchises de sa patrie. Zurich allégua ce prétexte pour justifier son ambassade. Cette réponse eut l'air de tranquilliser les cantons ; ils envoyèrent aussi des députés à Francfort.

Cependant la solennité du couronnement venoit d'être célébrée à Aix-la-Chapelle avec une magnificence extraordinaire (2). Le jour même de la cérémonie (3), Zurich avoit

(1) La confédération perpétuelle fut renouvelée en Mai ; l'alliance avec la maison d'Autriche fut signée le 17 Juin

(2) Voyez en la description détaillée dans Hæpli.

(3) Tschudi.

obtenu la charte de son alliance. Non seulement ses franchises avoient été confirmées, dans la forme ordinaire; mais les trois archichanceliers de l'empire les lui avoient garantis (4). Par une distinction marquée, on ne s'en étoit pas tenu à la déclarer de nouveau indépendante des juridictions étrangères (5); on avoit remis en vigueur le droit qu'elle avoit eu anciennement (6) d'être elle même le siège d'un tribunal souverain, égal en autorité à celui de Rothwyl (7).

Quatre-vingt villes impériales (8) prêtèrent serment à l'empereur, et négocièrent à Francfort pour qu'il confirmât leur constitution. La cour impériale étoit d'autant plus nombreuse, que les électeurs et les princes,

Ambassa-
des con-
fédérés à
Francfort

(4) Hottinger, Specul. Tigur.

(5) Ch. ibid.

(6) T. V, pag. 32.

(7) Ch. de la note 5. „ Il ne resultera pour elle „ aucun préjudice de ce qu'elle a negligé d'en faire „ usage, pendant un certain tems ”.

(8) Hübli. Le serment étoit conçu à peu près en „ ces termes : ” Nous, bourgeois libres de Cologne, „ hommes et femmes, jurons d'être fidèles et de- „ voués à notre gracieux seigneur, Frederic d'Autri- „ che, roi des Romains. Ainsi prions-nous Dieu et „ les Saints de nous être favorables. ”

entourés d'un brillant cortège de parens, de vassaux et de serviteurs (9), avoient coutume de recevoir l'investiture de leurs fiefs, aussitôt après le couronnement (10). Perdus en quelque sorte, au milieu de cette cour magnifique, les députés des cantons attendoient avec inquiétude que l'empereur leur donnât audience. Plus d'un motif occasionnoit leurs allarmes. Ils avoient appris que, le jour du couronnement, l'empereur avoit parlé publiquement à Aix-la Chapelle de réunir à ses états les domaines que Sigismond

(9) Hüpli: „ L'électeur de Saxe avoit cinq cens „ cavaliers à sa suite, les chevaliers et les serviteurs „ (ou simples gens d'armes) couverts de la tête aux „ pieds, les uns d'or, les autres d'argent. De plus „ 14 coureurs sur des chevaux magnifiques avec des „ beaux panaches. Le comte Palatin amena 1000 „ chevaux, formant la plus belle troupe que l'on „ put voir. Le duc de Bergues, 800; l'évêque de „ Liège, 400, tous ornés de même. L'Electeur de „ Cologne avoit les plus beaux écussons. ect. „

(10). Hüpli. Dès le 18 Juin, l'empereur siégea dans toute sa pompe, ayant à ses côtés les princes de l'empire. Le comte Palatin s'avança devant lui avec tous ses nobles et ses serviteurs, et reçut le fief avec 4 bannières etc.

en avoit détachés (11). Ils voyoient régner l'intimité entre les Députés de Zurich et les agens Autrichiens (12), tandis que les premiers ne leur témoignoit que froideur et contrainte, dans les rares entrevues qu'ils avoient avec eux (13). Peut-être trouveroit-on moyen d'excuser les Zuricois, en disant que la politique leur faisoit un devoir d'éviter jusqu'aux apparences de communauté avec le reste des confédérés. La distinction qu'on leur témoignoit flattoit aussi leur amour-propre, auquel on avoit fait subir tant d'humiliations dans leur patrie depuis quelques années (14). Il ne se passoit pas de jour qu'une ville ou une autre n'obtint sa demande. Le peuple étoit idolâtre de l'empereur, et attendoit des merveilles de son règne (15). Les députés des cantons parurent à leur tour devant lui; mais ils retournèrent tristement à leur hôtellerie, après qu'on leur eut signifié, pour toute réponse, que l'Empereur confirmeroit leurs franchises,

(11) Lauffer V, 117.

(12) Tschudi.

(13) Ibid.

(14) Tschachtlan.

(15) Hüpli.

si, en réservant les droits de sa maison, ils consentoient à reconnoître qu'elle en avoit réellement sur l'Aargau. Comme ils n'avoient pas de pleins pouvoirs pour transiger sur ce point, leur affaire fut ajournée au tems où Frederic iroit dans l'Autriche antérieure; l'empereur lui-même ajoûta qu'il se rendroit alors à Zurich. Poursuivis par des réflexions alarmantes, ces envoyés ne se montroient nulle part à Francfort, qu'on ne leur dit de songer " que Sigismond ne vivoit plus, qu'ils
 „ auroient de la peine à retenir les états hé-
 „ reditaires d'un Empereur de la maison
 „ d'Autriche. D'ailleurs à quoi bon s'y obs-
 „ tiner? Ce prince avoit à cœur la justice
 „ et la paix (16). Une alliance bien cimen-
 „ tée les dédommageroit avec usure de la
 „ souveraineté de l'Aargau. D'autres avoient
 „ déjà adopté cette mesure." Ces derniers mots les affecterent vivement. Plus ils les méditèrent, plus ils furent convaincus que Zurich avoit déjà fait ce qu'on attendoit de leur soumission. Ils retournèrent dans leur patrie (17). Schwend et Graaf reprirent aus-

(16) V. Tschudi.

(17) Le canton de Soleure fut le seul qui obtint

si le chemin de Zurich , après avoir encore obtenu en sa faveur le droit de racheter la seigneurie de Windek(18). Jacques Truchsess de Waldbourg, gouverneur impérial de Souabe , les accompagnoit , et ils emportoient des lettres de recommandation , adressées par Frederic à quatorze villes impériales (19), pour tous les cas où Zurich auroit besoin de leur secours.

Lorsqu'ils rendirent compte de leurs démarches , il est probable que le digne Henri Meiss laissa échapper un soupir , et que les membres du conseil , à qui leurs ancêtres avoient transmis de tout autres maximes , ne les entendirent pas sans effroi (20) ; mais les partisans du nouveau système avoient pourvu depuis peu à ce qu'on ne put élire personne de la connétablie ou des tribus ,

la confirmation de ses franchises (attendu qu'il n'entroit pour rien dans la co-régence de l'Aargau). Tschudi.

(18) Vendredi avant St. Oswald , au mois d'Août , Bullinger.

(19) Bullinger rapporte leurs noms.

(20) Les descendants des anciennes familles bourgeoises disoient que l'agneau s'étoit allié avec le loup. Mais ils furent obligés de se taire. Tschudi.

sans le consentement des syndics, qui selon toute apparence, leur étoient plus dévoués que le reste des magistrats (21). Les passions exercent communément tout leur empire sur la multitude. Il n'appartient qu'à un petit nombre d'hommes d'appeler à leur secours l'expérience du passé et les perspectives de l'avenir, pour se soustraire à l'impression du moment. Aussi, lorsque le bourguemestre, ayant convoqué les membres sortans et les nouveaux membres du sénat, avec le grand conseil, en présence du gouverneur impérial, leur proposa de sceller le traité d'alliance, ils y consentirent avec joye (22).

Le quatorzième siècle étoit trop présent à la mémoire des confederés, les circonstances leur sembloient trop critiques, pour permettre à un canton de former en secret une alliance étroite et séparée avec la maison d'Autriche, lorsque la plupart des autres cantons pouvoient à peine se flatter d'entrete-

(21) Ordonnance de 1441, citée dans les appendices de Lauffer avec la remarque qu'elle est effacée dans l'original.

(22) Le 28 Août 1442.

nir avec elle la paix de cinquante ans (23). Ils savoient que la confédération perpétuelle laissoit à chacun d'eux la liberté de conclure de nouvelles alliances; et ils devoient présumer que Zurich avoit rempli la formalité requise en pareil cas, c'est-à-dire, qu'elle avoit réservé la confédération; mais ils regardoient moins à l'exécution littérale de ses clauses, qu'à la véritable situation des affaires, et de vaines formalités ne leur faisoient pas illusion sur le changement qui s'étoit opéré dans l'esprit des Zuricois.

Ils se communiquèrent ces remarques dans une diète qu'ils se hâtèrent de tenir à Lucerne. Zurich y fut sommée de s'expliquer sans réserve sur son alliance avec la maison d'Autriche; on lui fixa le dix Septembre pour fournir ces explications. La diète étoit encore assemblée, lorsque Guillaume de Grönenberg et Thuring de Hallwyl parurent à Lucerne au nom de l'Empereur avec un cortège magnifique. Ils notifèrent aux députés des cantons „ que Frederic les sommoit „ de lui remettre l'Aargau, en sa qualité de „ chef de l'empire, s'ils tenoient cette pro-

Négocia-
tions sur
l'alliance
avec la
maison
d'Autri-
che.

(23) Tschudi, II, 343.

„ vince sous la mouvance de l'empire ; et
 „ s'ils la regardoient comme une conquête ,
 „ d'entrer avec lui dans une discussion ju-
 „ ridique sur l'infraction de la paix de cin-
 „ quante ans qu'ils avoient conclue avec la
 „ maison dont il étoit le chef ". Les dépu-
 „ tés répondirent „ qu'ils n'étoient pas suffi-
 „ samment instruits des sentimens de leurs
 „ cantons , à l'égard d'une demande aussi
 „ imprévue , et qu'ils ne pouvoient prendre
 „ une résolution générale , en l'absence des
 „ députés de Zurich , qui n'étoient pas
 „ pour lors à la diète. ”

Le dix septembre , les députés Zuricois
 cherchèrent à justifier l'alliance de leur ville
 avec la maison d'Autriche. Ils la représentè-
 rent comme une mesure indifférente à la con-
 fédération Helvétique , qu'on avoit eu soin
 d'y réserver. Ils dirent que l'intérêt des mar-
 chands avoit forcé leurs souverains de
 rétablir la bonne harmonie troublée par la
 guerre de Sargans. Les confédérés assurèrent
 qu'ils n'auroient manqué ni de bonne vo-
 lonté ni de moyens pour garantir une pro-
 tection efficace aux marchands , qui d'ail-
 leurs ne se plaignoient pas. Ils demandèrent
 s'il n'auroit pas été plus convenable à Zu-

rich de rechercher leur appui, que de faire en secret, dans les mêmes vues, une alliance perpétuelle et séparée avec une cour, leur ennemie de tout tems, et dont la haine n'étoit retenue que par une trêve peu solide. Du reste, ils résolurent de se transporter les uns dans l'Aargau, les autres à Zurich, ceux-là pour sonder les dispositions des peuples, ceux-ci pour acquérir des notions précises sur les clauses de la nouvelle alliance.

On lut en présence des seconds, le traité presque irrécusable, dont nous avons vu la teneur (24); mais on leur en refusa une copie. On alléguait vraisemblablement pour prétexte que l'empereur ne vouloit pas qu'il en fut délivré sans son consentement. Voulant ensuite éprouver les Zuricois, les députés des cantons les invitèrent à charger quelques-uns de leurs concitoyens de venir avec eux exhorter les villes de l'Aargau à demeurer fidèles à la Suisse. Les Zuricois ne pouvant éluder cette proposition sans démentir les sentimens qu'ils avoient montrés jus-

(24) V. la ch. dans Tschudi, 335.

Députa- qu'alors, accompagnèrent les députés dans
tion des l'Aargau (25).
confédé-
rés dans
l'Aargau.

Baden et Bremgarten laissèrent voir de la bonne volonté pour les confédérés, cependant elle n'étoit ni générale, ni à toute épreuve (26). A Zofingen, les députés se rencontrèrent avec les envoyés de l'empereur (27), et avec plusieurs nobles de la province, qui sachant que Frederic approchoit des frontières, vouloient lui témoigner leur respect. On assembla la bourgeoisie. Les députés Suisses lui demandèrent une déclaration précise de ses intentions. Hanns Martin, avoyer de Zofingen, répondit au nom des bourgeois : nous sommes charmés de ce qu'il
 „ a plû au Tout-puissant de nous mettre
 „ sous la protection des confédérés. Nous
 „ sacrifierons pour eux nos jours et nos
 „ biens. Nous vouons une fidélité inviola-
 „ ble à nos seigneurs de Berne (28). ” Ce moment fut délicieux pour le vieil Hof.

(25) Le 12 Septembre.

(26) Témoin ce que nous raconterons ci-après, surtout le protocole des habitans de Baden, du lundi après St. Othmar (Tschudi, 353).

(27) Le margrave étoit aussi à Zofingen. Lauffer, V, 124.

(28) Ibid. 125.

meister, avoyer de Berne (29). D'Erlach, Bubenberg et leurs collègues (30) remercièrent Zofingen du noble salaire que le gouvernement Bernois avoit mérité par la sagesse de ses mesures (31). Quant aux seigneurs étrangers, ils furent accueillis, comblés de présens et congédiés avec le respect dû aux agens de l'empereur, avec les marques d'attachement auxquelles des voisins avoient lieu de s'attendre. Toutes les villes de l'Aargau, dans une diète solennelle, émirent une déclaration conforme aux vœux de la Suisse (32). On pouroit être surpris de ce qu'elles firent une semblable démarche, tandis qu'un prince de la maison de Habsbourg s'approchoit de leurs frontières, dans tout l'éclat de la jeunesse et de la souveraineté; mais ce fut parceque la noblesse qui l'environnoit et qui résidoit dans la contrée, étoit moins redoutable pour elles, que les confédérés dont les forces militaires

(29) Qui avoit pris cette ville vingt-sept ans auparavant. T. VII, p. 81.

(30) Rod. de Ringoltingen, Hanns Thormann, Hans de Muhleren.

(31) Laufer l. c.

étoient plus imposantes. Le motif de l'égalité y entroit aussi pour beaucoup.

La cour impériale sut très-mauvais gré aux Zuricois de la part qu'ils avoient prise à cette affaire. Les grands ne vouloient pas concevoir que ces nouveaux convertis eussent des ménagemens à garder avec les confederés. Ils les rendirent tellement suspects à l'empereur, que ce prince leur manda de lui envoyer une députation à Waldshut, et lui reprocha durement cette duplicité prétendue. Les députés lui firent sentir l'embarras de leur position, et l'assurèrent que s'il honoroit leur ville de sa présence, il liroit sur tous les visages l'expression du dévouement le plus sincère et le plus absolu.

L'empereur à Zurich.

Lorsqu'on reçut à Zurich la nouvelle de la venue de l'empereur, une joye effrenée s'empara de tout le peuple. Le cri de, Vive Autriche, retentit dans toutes les rues, surtout aux endroits où des confederés pouvoient l'entendre. On arbora les plumes de paon, marque distinctive des Autrichiens; on se permit des railleries insultantes contre les habitans de Schwitz, qui avoient osé s'em-

parer du territoire de Zurich. L'empereur arriva le mercredi dix-neuf septembre avec une suite nombreuse de princes, de comtes, de seigneurs et de chevaliers. On n'avoit rien épargné pour lui faire une reception magnifique. Il entra dans la ville, accompagné de mille chevaux. Trente six chariots portoient les bagages. L'appareil de sa marche, le son des cloches, le délire bruyant de l'allégresse enviroient la multitude. Des Suisses qui ne partageoient pas son émotion (33), observoient ce spectacle des rues voisines. Le dimanche, on assembla la commune dans le grand Moûtier. Elle prêta d'abord à Frederic le serment de sujettion envers l'empire. On lut ensuite le traité d'alliance, et il fut juré par tous les Zuricois d'une part, et de l'autre, par le margrave, Grünenberg et Hallwyl, au nom de l'empereur, de son frère et de son cousin.

Plus de trente barques (34), les plus grandes et les plus belles qu'il y eut sur le lac de

(33) „ Merci de Dieu, disoient-ils, quand finira „ cette procession de gentilshommes ” ? Bullinger.

(34) Trois-cent, dans Tschudi; mais c'est une faute de copiste ou d'imprimeur.

Zurich, se trouvèrent prêtes le lendemain matin. L'Empereur s'en servit pour aller à Rapperschwyl. Sensible aux beautés de la nature, il parut jouir de l'agrément de cette traversée. Rapperschwyl, qui s'étoit montrée singulièrement fidèle à sa maison, jusques au concile de Constance, reprit ses anciens sentimens à la vue de Frédéric; et après s'être bien convenue des dispositions de Zurich à l'égard de la maison d'Autriche, elle entra aussi dans leur alliance. Le soir, moment où ce paysage réunit le plus de charmes, l'empereur retourna à Zurich.

Le même jour, les députés des sept autres cantons s'assemblèrent à Zug, et convinrent de la manière dont on se conduiroit envers l'empereur, surtout dans le cas où, préoccupé des intentions hostiles qu'il ne déceloit que trop clairement, il parcourroit l'Aargau et voudroit le soustraire à la domination des confederés. Ils sentirent judicieusement „ que
 „ ses menaces devoient être mises sur le
 „ compte de sa jeunesse, plutôt qu'il ne
 „ falloit les attribuer à un plan bien medité,
 „ dont l'exécution auroit d'ailleurs été im-
 „ possible avec une suite plus brillante que
 „ formidable. L'honneur des confederés exi-

„ geoit que l'on ne fit aucune attention à
 „ ces propos, et qu'on lui témoignât tout
 „ le respect convenable à sa suprême dignité
 „ (35). Il fut arrêté qu'ils s'abstiendroient
 „ pour le moment de solliciter la confirma-
 „ tion de leurs franchises. Le seul canton
 „ d'Uri, qui n'avoit point de part à la sou-
 „ veraineté de l'Aargau (36), devoit être
 „ libre de réitérer sa demande. Au surplus,
 „ pour se délivrer de toute crainte dans le
 „ présent et dans l'avenir, les confédérés
 „ s'engageoient à ne céder en aucun tems ni
 „ l'Aargau, ni quelque partie que ce fut
 „ de leurs possessions, à se regarder comme
 „ solidaires les uns des autres, et à ne point
 „ entamer de négociations particulières. „

L'Empereur goûta dans les environs de
 Zurich tous les plaisirs attachés à la con-
 templation de la belle nature. Les princi-
 peaux citoyens l'accompagnoient à cheval;
 ils triomphoient surtout lorsqu'ils rencon-
 troient les députés d'Uri ou d'autres confe-
 dérés (37). L'Empereur ne faisoit aucune at-
 tention à ceux-ci. Les députés d'Uri eurent seul

(35) Fugger, 536.

(36) T. VII, pag. 117.

(37) Louis Edlibach.

à se féliciter de ce que leur canton ne possédoit rien dans l'Aargau. Une audience leur fut accordée. Cependant ils n'obtinrent leur diplôme que durant le séjour de Frederic à Wintertur (38).

Voyage
de l'em-
pereur dans
la Suisse.

Avant et depuis le concile de Constance, la position Wintertur avoit été la même que celle de Rapperschwyl. Elle rentra aussi sous la domination autrichienne (39), et se joignit à l'alliance de Zurich. De Wintertur, l'Empereur s'achemina vers Kibourg, curieux de voir le château héréditaire de l'ayeule de la maison de Habsbourg (40), dont la propriété venoit de lui être rendue. La plus grande partie de sa cour eut ordre de l'attendre à Constance, et il se rendit à l'improviste dans l'Aargau. Son arrivée surprit les étrangers réunis aux bains de Baden, antique possession des ducs d'Autriche (41). Il contempla avec douleur les ruines du château incendié (42). De là il courut à

(38) Il est copié dans Tschudi, II, 347 et suiv.

(39) Fuesslin, géographie de la Suisse, I, 165.

(40) Helwige. V. T. III, pag. 131.

(41) On appelloit alors communément cette ville le bain des ducs. Leu.

(42) T. VII, pag. 116.

Königsfelden, et prosterné devant l'autel, à l'endroit où Albert I avoit été assassiné, [43], il pria pour le repos de l'ame de son grand-père tué à Sempach (44). Il visita ensuite avec émotion les tombeaux de ces ayeux, particulièrement celui de la pieuse et prudente Agnès (45) et de son excellente mère (46). Il passa la nuit suivante à Brugk, entra le lendemain matin dans le district connu sous le nom d'Im Eigen, et soupira tristement à la vue de Habsbourg sur le Wulpelsberg. S'arrachant à cette impression douloureuse, il parcourut tout l'Aargau. Il entendit nommer dans les châteaux et dans les villes plusieurs descendants de la maison de Habsbourg, dont on conservoit précieusement le souvenir, et la manière dont il fut accueilli de toutes parts, prouva que si les cœurs des peuples

(43) T. IV, page 26.

(44) T. V. page 311.

(45) T. IV, 27 et suiv. 371 et suiv. T. V, p. 192.

(46) T. IV, page 14. Voyez surtout plusieurs traits de sa sagesse et de sa moralité dans le poème instructif d'Ottokar, qui remplit en entier le troisième volume de la collection de Pez (script. Aust.) et qui seroit bien digne d'un commentaire.

de l'Aargau s'étoient détachés de sa maison il falloit moins en accuser leur penchant, que la fortune qui la leur avoit rendue étrangère, en lui donnant des couronnes sous des climats éloignés. Abandonné à lui-même, Frederic auroit pu considérer le petit pays où ses ancêtres avoient essayé leurs armes encore foibles, où ils s'étoient livrés aux soins de leur économie domestique, avec la sensation que l'on éprouve en revoyant les monumens de son enfance, sans desirer sérieusement de retourner à cet âge, et sans former des vœux pour atteindre à la réunion impossible des jouissances diverses, réparties entre les différens périodes de notre existence. Il reçut avec affabilité les présens qui lui étoient offerts, suivant l'usage et les facultés de la province. Il laissa de côté et d'autre des témoignages de sa bonté; c'est ainsi qu'il donna pour dix ans au conseil de Zofingen le droit d'exercer la justice criminelle par l'organe de l'avoyer (47).

Soleure et Berne le reçurent avec les plus grands honneurs. Les Fribourgeois, privés

(47) Le dipl. est dans la collection de Haller.

depuis quatre siècles de la présence de leurs seigneurs , furent transportés de joie en voyant paroître dans leurs murs un prince de la maison d'Autriche , aussi renommé par sa bienfaisance que par sa magnanimité. Ils lui prêtèrent serment avec allégresse. Jaloux de lui donner , ainsi qu'à sa suite , une idée avantageuse de leurs sentimens et de leur ville , ils lui prodiguèrent les fêtes et les présens. Les dispositions dans lesquelles on avoit lieu de le présumer parurent favorables aux cantons pour lui demander encore une fois la confirmation de leurs franchises. Il avoit vu combien la paix leur étoit chère , l'affection qu'ils portoient à leurs voisins , le respect qu'ils avoient pour lui-même ; mais il exigea avant tout la restitution de l'Aargau. Enfin il indiqua un jour où il régleroit cette affaire , lorsqu'il seroit arrivé à Constance (48).

En partant de Fribourg , il franchit ces hauteurs derrière lesquelles la nature développe soudain toute sa grandeur et toute

L'empereur à Genève.

(48) Stettler prétend qu'il confirma les franchises des Bernois. Tschudi n'en parle pas et Lauffer le nie. Dans le fait un pareil diplôme semble presque incompatible avec la situation des affaires de l'Aargau.

sa magnificence; se rendit à Lausanne, traversa les villes du pays roman, situées au bord du lac Léman, et s'avança vers Genève. Au moment où il discernoit dans le lointain les tours à peine reconstruites (49) du temple où Genève payenne avoit adoré le soleil, où Genève chrétienne honoroit S. Pierre, le chapitre et les ordres religieux vinrent au devant de lui. Le pape Felix, administrateur de l'évêché, à l'égard duquel Frederic ne s'étoit pas encore déclaré ouvertement, avoit ordonné qu'on lui rendit tous les honneurs imaginables. Comme il approchoit de cette ville, petite et fameuse, où dès ce tems-là, une population considérable (50) exerçoit son activité dans les dissensions politiques (51), François le Moine,

(49) Après l'incendie 1431; Spon.

(50) On recevoit annuellement près de cinquante bourgeois. *Memoire de M. Rochemont*, sur la question, si les habitans ont été admis autrefois en conseil général etc. Cet écrit est l'un de ceux composés durant les troubles des trente dernières années, où l'on peut puiser des notions sur l'ancienne histoire de Genève. Je ne sache pas qu'il soit imprimé.

(51) Genève est accusée de cet esprit d'innovation dans les vers insérés dans la bible de parche-

chef de la bourgeoisie (52), Berchtold de Carro (53), et les deux autres syndics soutenant un dais, s'avancèrent à sa rencontre. Il continua sa marche entre deux hayes de citoyens. Il étoit surtout attendu par Marguerite de Savoye, fille d'Amedée, à qui son noble époux (54) avoit été ravi peu de tems après leur mariage (55). Elle se flattoit que ses charmes pourroient affermir la triple couronne sur la tête de son père. Frederic lui témoigna de l'amitié; mais elle ne triompha point de sa froideur habituelle (56). Les frères de cette princesse (57) lui firent une réception somptueuse. Il leur pro-

min, qui fut placée sous la tête du cadavre du Pape Felix. Spon, 1451.

(52) Premier syndic.

(53) De l'une des anciennes familles de Genève, lesquelles sont en petit nombre.

(54) Louis d'Anjou, roi titulaire de Naples.

(55) Elle l'avoit épousé en 1433; il mourut le 15 Novembre 1434, âgé de cinquante-sept ans. Art de vérifier les dates.

(56) Il ne se maria qu'à l'âge de 37 ans, et survécut 26 ans à son épouse, sans que la moindre passion troublât le repos de son veuvage. Fugger, p. 1081.

(57) Louis, duc de Savoye, et Philippe, comte de Genevois.

mit de visiter leur père à Bâle, et quelques espérances se mêlèrent à leurs adieux. Frederic suivit les passages du Jura. Philippe le bon, duc de Bourgogne, le plus sage, le plus riche, le plus magnanime des princes de son tems; Isabelle de Portugal sa femme dont Frederic épousa ensuite la nièce (58); les chevaliers de la Toison d'or (59), la cour la plus magnifique qu'il y eut alors en Europe, reçurent l'empereur à Besançon. Philippe et lui jetèrent alors les fondemens d'une amitié réciproque (60). Il alla ensuite à Bâle par Montbelliard. (61) Philippe, comte de Genevois, fils bien-aimé de l'Anti-pape, l'avoit accompagné depuis Genève. Felix lui donna sa bénédiction; il baisa ses mains vénérables, et lui permit de l'embrasser. Le vieillard desiroit avec ardeur qu'il épousât sa fille. Comme on savoit que l'article des richesses ne lui étoit pas indifférent (62), on

Bâle.

(58) Isabelle étoit sœur d'Edouard, roi de Portugal, dont la fille, nommée Eleonore, épousa Frederic dix ans après ce voyage.

(59) Ordre fondé, comme on sait, par Philippe.

(60) La suite de l'histoire montre qu'ils ne conclurent point une alliance.

(61) Wurstisen, 398.

(62) Car il étoit très-avare; ce sont les termes de

eut soin de lui vanter la dot de Marguerite (63). Il alléguait pour prétexte de son refus (64) que sa jeunesse ne lui permettoit pas de se décider sur le champ, dans une affaire qui touchoit d'aussi près la tranquillité de l'église, sans l'avis des électeurs, des princes et de ses propres conseillers. Il fit connoissance à Bâle avec Ceneas Sylvius Piccolomini, et résolut de prendre à son service cet homme illustre, dont les talens extraordinaires brilloient alors de tout leur éclat (65).

Il se montra ensuite aux villes situées sur les bords du Rhin (66). A la vue de l'empereur, Diessenhofen, ancienne dépendance de Kibourg (67), libre depuis le concile de Constance, rentra sous l'autorité de sa mai-

Tschudi, II, 349. Mais Arenpeck observe qu'il ne l'étoit qu'en raison de la prodigalité des deux précédens empereurs.

(63) 200,000 écus. Spon.

(64) Tschudi.

(65) J. J. Hottinger, *Helv. Kirch. Gesch.* II, 406 et suiv.

(66) Tschudi attribue cette visite aux présens qu'il recevoit de toutes parts. Cet auteur, ou ceux d'après lesquels il a écrit, représentent généralement les actions de Frederic sous un jour défavorable.

(67) T. II, p. 337.

son, et il lui promit qu'elle ne seroit jamais aliénée (68). Il promit encore à ses habitans des baillifs qui respecteroient leurs franchises et leurs tribunaux (69), et s'abstiendroient de faire emprisonner quiconque pourroit fournir une caution, ou ne seroit pas formellement convaincu d'un crime capital (70). La seconde de ces clauses étoit ordinairement la première à laquelle nos ayeux avoient soin de pourvoir.

Ambas-
sades des
confédé-
rés à
Cons.
tance.

L'empereur fut reçu avec beaucoup de pompe à Constance, où l'attendoit depuis plusieurs jours (71) une foule de princes et de seigneurs ecclésiastiques et laïques. Pendant son séjour dans cette ville, six des cantons confédérés (72) députèrent vers lui pour obtenir la confirmation de leurs franchises, tant de fois refusée. Ils faisoient cette démar-

(68) Ch. Constance, Lundi après Ste. Catherine, 1442. Tschudi.

(69) Les habitans nommoient eux-mêmes leurs juges, et l'on ne pouvoit transgresser leurs sentences.

(70) Les baillifs étoient tenus de s'en rapporter au jugement des bourgeois.

(71) Il quitta Bâle le 16 Novembre, et arriva le 26 à Constance.

(72) Berne, Lucerne, Schwitz, Unterwald, Zug et Glaris.

che, parcequ'elle étoit convenue ; mais ils la faisoient à regret, et avec si peu de confiance que les députés ne se mirent en route qu'après s'être pourvus d'un sauf-conduit. Le jour même de l'arrivée de l'empereur, Ulrich d'Hohenklingen, juge provincial du Thurgau, avoit, sur une dénonciation des Zuricois (73), mis au ban de l'empire les communes de Sargans (74), alliées du canton de Schwitz. Rodolph d'Erlach (75) porta la parole au nom des six cantons, en présence de l'empereur. „ Son discours annonçoit la certitude d'obtenir ce qu'aucun chef de l'empire „ n'avoit encore refusé aux Suisses, ce qu'ils „ avoient mérité jusqu'alors, et vouloient mériter à l'avenir, en observant toutes leurs „ obligations envers l'empereur”. L'évêque de Brixen, qui possédoit la confiance de Frederic, répondit „ que ce prince ne refusoit „ pas aux cantons le diplôme dont il s'agissoit ; mais qu'ayant à soutenir les droits

(73) Bullinger.

(74) Ragaz, Valenz, Meils, Flums, Gørschins.

(75) Son père étoit neveu du héros de Laupen. Il possédoit Jægistorf et Wyl. Généalogie des d'Erlach.

„ de sa maison , il exigeoit auparavant que
 „ tout fut rétabli sur l'ancien pié , c'est-à-
 „ dire , comme au tems où l'on avoit con-
 „ clu la paix de cinquante ans (76) laquelle
 „ subsistoit encore ”. D'Erlach repliqua en
 ces termes : „ l'empereur Albert , d'illustre
 „ mémoire , le dernier des prédécesseurs de
 „ sa majesté impériale , également issu de la
 „ maison d'Autriche , et sous le règne du-
 „ quel nos villes et cantons ont possédé
 „ l'Aargau , ne crut point en sa qualité de
 „ chef de l'empire , que ce titre fut un motif
 „ valable pour refuser la confirmation de nos
 „ franchises. Nous sommes ici pour l'obtenir ,
 „ suivant l'ancien usage ; notre mission ne
 „ s'étend pas plus loin ”. Il renouvela sa de-
 mande , et l'évêque réitéra la sienne. Enfin
 celui-ci déclara que , relativement aux affai-
 res de l'Aargau , l'empereur desiroit avoir
 l'opinion des électeurs à la prochaine diète ,
 ou celle du comte Palatin du Rhin (77) ,
 ou pour plus de célérité , celles des princes
 et seigneurs qui se trouvoient à Constance ;

(76) Par conséquent avant la conquête de l'Aargau.

(77) Qui , dans les anciens tems , étoit le juge
 du roi des Romains. Schwaben. Spiegel ; aur. bulla ;
 Hippol. à Lapid. (Freyst. 1640) p. 94.

mais qu'il avoit résolu de ne pas confirmer auparavant les franchises des cantons. Les députés qui n'osoient pas laisser discuter le droit qu'ils tenoient de Sigismond devant un empereur intéressé à le leur ravir, et dont chacun recherchoit alors les bonnes grâces, s'éloignèrent avec humeur. L'un d'eux passe pour avoir dit : „ Quoique l'em-
 „ pereur ne veuille pas confirmer nos droits
 „ et nos juridictions, nous n'en jugerons
 „ pas moins les malfaiteurs, comme par le
 „ passé. Nous attendons de pié ferme qui-
 „ conque viendra nous attaquer sur ce sujet
 „ (78) ”.

La ville de Constance s'étoit aussi approprié (79) l'assise provinciale du Thurgau, du vivant de Sigismond, aux dépens de la maison d'Autriche (80). En général, l'empereur ne vouloit pas de bien à cette ville (81). Au bout de quelques jours (82), re-

(78) Bullinger. La justice criminelle étoit l'une des franchises les plus importantes.

(79) T. VII, p. 147.

(80) Elle l'avoit acquise en même tems que Kibourg.

(81) Elle s'étoit aussi attiré sa disgrâce, pour avoir mis un droit sur les consommations de la cour, ainsi que du tems de Sigismond. Tschudi, II, 351.

(82) Le 5 Décembre.

montant le lac de Constance, le long des fertiles campagnes du Thurgau, il se rendit à Arbon.

L'empereur à St. Gall.

L'abbaye et la ville de S. Gall s'efforcèrent à l'envi de se concilier sa faveur par les témoignages de leur respect. Le nouvel abbé (83), Gaspard de Breitenlandenberg, étoit arrivé depuis peu de Rome, où sa nomination avoit été confirmée. Versé dans la jurisprudence ecclésiastique (84), pénétré du sentiment de ses devoirs, et surtout de ceux que lui imposoit son état, ami de la paix, il gagnoit l'affection de la bourgeoisie en prenant part à ses innocentes réunions (85). Son séjour à Rome, ses études, son voyage dans lequel il s'étoit fait escorter de six cavaliers, lui avoient coûté près de douze cents ducats (86); mais, étranger aux affaires

(83) Egloff Blaarer mourut à la Pentecôte de l'année 1442. J. J. Hott. II, 406.

(84) *Doctor decretor*. Ibid. Quatrième supplément 93.

(85) Elle avoit coutume de régaler, même les abbés, dans la maison de la tribu des tailleurs, alors appelée *Zum antlitz*. Halmeyer 137.

(86) Hottinger; l. c.

temporelles, (87), il abandonnoit ce soin à ses agens. Ceux-ci avoient déjà reçu de l'Empereur, à Zurich, la confirmation de ses fiefs (88). L'abbé alla très-loin au devant de Frederic. Son cousin (89) reçut le prince dans le château neuf (90) d'Arbon. Frederic suivit avec un cortège de huit cent chevaux la route qu'avoient foulée tant de fois ses augustes prédécesseurs, les Carlovingiens et les Othons. Il vit ces déserts où la religion et l'industrie avoient opéré une métamorphose admirable ; et, dans ces mêmes lieux où des monstres féroces attaquoient jadis de saints personnages, il trouva le bourguemestre et le conseil de S. Gall, le Brüel couvert de femmes bien vêtues et d'une florissante jeunesse, et les six tribus de la bourgeoisie (91), placées à la file. Le bourguemestre

(87) Il disoit ordinairement : les moines doivent être des moines. Haltmeyer.

(88) La chron. est dans le Cod. tradit. ; vidimée en 1446, par Tettigkoven, ammann de Constance.

(89) Hanns de Landenberg.

(90) Leu, XI, 322.

(91) Peu de tems auparavant les deux conseils (1438) avoient dressé pour la première fois une charte des réglemens des tribus. Haltmeyer.

Zwick lui présenta les clefs. Le cortège se dirigea vers le palais abbatial. Les rues étoient inondées de princes, de chevaliers, de tout ce qui appartenoit à la cour. Le lendemain, la ville de S. Gall offrit à l'Empereur, dans une coupe artistement ciselée, un présent de quatre cent florins d'or; Elle y joignit quelques pièces de toile extrêmement fine (92), pour qu'il se souvint avec plaisir du genre de travail auquel ses habitans s'adonnoient le plus. Il fut hebergé pendant trois jours avec toute sa suite, et on lui procura tous les divertissemens que S. Gall étoit alors capable de fournir. Elle lui prêta serment, comme ville impériale inaliénable (93), jouissant de la même liberté qu'Ueberlingen et Ravensbourg. Seulement elle refusa avec une fermeté respectueuse, d'entrer dans l'alliance de Zurich, dont elle prévoyoit les conséquences.

(92) Deux, suivant Haltmeyer; quatorze, suivant les documens de l'abbaye.

(93) Un savant de mes amis que je nommerois avec toute la reconnoissance que je lui dois, si je ne croyois qu'il préfère de n'être pas nommé, cite le dipl. en question dans son traité intitulé : *Qualiter civitas S. G. resp. facta sit?*

Frédéric, vivement sollicité par les Zurichois d'étendre leur alliance le plus qu'il seroit possible, et jugeant qu'il falloit prendre toutes les mesures propres à lui garantir leur fidélité (94), n'épargna rien pour engager les Appenzellois à s'unir avec eux. „ Ils ne „ pouvoient, à l'entendre, refuser cette com- „ plaisance au chef de l'empire. Et le vou- „ droient-ils, eux dont la liberté avoit tou- „ jours besoin de sa protection? comment „ seroient-ils arrêtés par l'alliance illégale „ qu'ils avoient avec les Suisses (95)? ils „ étoient tenus de les secourir de tous „ leurs moyens et à leurs propres frais, „ pour s'assurer dans leurs périls un secours „ de cinq cens hommes (96), auxquels il „ falloit donner quatre plapparts de solde „ journalière. L'alliance qu'ils feroient avec „ l'empire et Zurich seroit fondée sur des „ bases plus équitables, plus nobles et plus „ généreuses. „ Les Appenzellois respondi- „ rent „ que d'après l'alliance, peut-être oné-

Négocia-
tion avec
Appen-
zell.

(94) Tschudi, II, 351.

(95) T. VI, p. 385.

(96) Walser, chron. d'Appenzell, 302, pas plus de 600.

„ reuse, dont ils avoient prêté le serment ,
 „ il ne se croyoient pas autorisés à une sem-
 „ blable démarche (97), et qu'ils faisoient
 „ passer avant tout l'honneur d'être fidèles
 „ à leurs engagements ". Frédéric ordonna
 d'essayer si l'on pouroit lever leurs scrupules,
 en leur opposant des maximes de droit.

Il traversa en suite le Rhin, accompa-
 gné de l'abbé Gaspard et d'une multitude
 de bourgeois de S. Gall. Il distingua de loin
 les tours des châteaux et les sommets des
 montagnes dont il avoit donné l'investiture
 à Henri, comte de Montfort-Sargans (98). A
 Feldkirch, Gaspard de Breitenlandenberg
 eut avec lui une conférence secrète, dans
 laquelle il le pria d'enjoindre à la ville de
 S. Gall, de remplir ses anciennes obligations
 envers son abbaye, sous peine d'être privée
 de ses bonnes grâces, dont elle pouvoit

(97) Ils ne le pouvoient pas en effet, suivant l'es-
 prit de l'alliance de 1411 (Walser, dans les addi-
 tions, §); ils devoient suivre la majorité des can-
 tons.

(98) Outre Sargans, il reçut en fief Sonnenberg,
 Suggeis, Obervaz, Orten, Stein, Schams et le comté
 de Langenberg, dit Laax (ch. de 1434 et 1443 dans
 la riche collection de Zurlauben).

aisément se prévaloir au détriment de ce monastère (99). L'empereur l'y exhorta par écrit (100). Frappée de crainte, elle crut appercevoir du danger dans la démarche secrète de l'abbé, et se fortifia encore plus dans la résolution de ne se laisser persuader aucune mesure dont il fut possible d'abuser contre sa liberté. Elle offrit à Breitenlanden-berg de lui prêter serment, comme il le desiroit; mais ce serment ne devoit être qu'un simple hommage féodal. L'abbé pour écarter ces restrictions, se reféra au serment qu'il avoit été obligé de prêter entre les mains du pape, et à la volonté de l'empereur (101). On ne put obtenir une déclaration positive de Frederic qui ne vouloit pas tomber en contradiction avec lui-même. Lorsqu'ensuite le tems eut amené la nouvelle guerre de Zurich, l'état politique de la ville de S. Gall demeura dans l'indécision, tant que durera cette lute du pouvoit et de la liberté.

En se séparant à Feldkirch des députés Zuricois, allarmés de ce qu'il privoit l'Autri-

(99) Ouvrage cité note 93.

(100) Le dimanche après Ste. Barbara.

(101) Actes des conférences tenues vers le jour de Ste. Agathe.

che antérieure de son inspection immédiate, Frederic recommanda à leurs soins particuliers le lieutenant et la noblesse de cette province. Il partit ensuite pour l'Autriche. Le magrave lieutenant, le bourguemestre de Zurich et une députation du conseil se rendirent à Tœs, couvent de religieuses, situé dans le comté de Kibourg. Les vassaux et les sujets de cette seigneurie, convoqués en ce lieu, y furent relevés du serment qu'ils avoient prêté à la ville de Zurich, et prêtèrent serment à la maison d'Autriche (102). Le magrave se transporta au château dont on lui remit les clefs. De là il se rendit à Zurich, et promit de lui envoyer, ainsi qu'à Rapperschwyl, des capitaines et des soldats. Ceci se passoit à la fin de l'année quatorze cent quarante deux, année désastreuse, où, dans l'espérance de se venger du canton de Schwitz, quelques Zuricois entraînèrent leur patrie dans les plus grands malheurs.

Avant et après les fêtes de la nouvelle année, les députés des cantons s'assemblèrent presque tous les jours et délibérèrent

(102) Le 23 Déc. Tschudi.

sur les embarras de leur position. Apprenant que Jacques Truchsess de Waldbourg gouverneur impérial de Souabe avoit fait un second voyage dans le pays d'Appenzell, ils résolurent d'y envoyer des commissaires, chargés d'affermir les Appenzellois dans la fidélité qu'ils devoient à leur alliance. Ils crurent même pouvoir détacher Zurich de son alliance avec la maison d'Autriche, en lui représentant que l'empereur nourrissoit des sentimens hostiles contre les pères de la confédération Helvétique.

Waldbourg avoit annoncé aux Appenzellois que l'on examinoit juridiquement, sous les auspices de l'évêque d'Augsbourg, si leur alliance avec les confederés les empêchoit d'en former d'autres sans le consentement des cantons. En faisant part de cet avis aux députés qui s'étoient rendus parmi eux, ils ajoutèrent que probablement on se décideroit pour la négative; mais que, faisant consister leur principal mérite dans la loyauté, ils seroient fideles à leur serment; que d'un autre côté, ils déplo- roient la nouvelle mésintelligence survenue entre leurs confederés de Zurich et leurs confederés des autres cantons; qu'il ne leur

appartenoit pas d'en juger (103), mais que ne voulant pas non plus se rendre coupables de parjure à l'égard des uns ou des autres, ils avoient résolu de se tenir en repos jusqu'à - ce qu'il fussent réconciliés.

Petermann de Lütishofen, avoyer de Lucerne, au nom de ses collègues (104), parla contre l'alliance de Zurich et de la maison d'Autriche, en présence du bourguemestre et du conseil de cette ville (305). Il tira ses motifs des évènements qui s'étoient passés depuis un siècle et de la situation où les confédérés se trouvoient alors. On lui répondit „ que si les confédérés avoient „ persisté dans l'ancien attachement que „ Zurich avoit mérité de leur part, l'idée „ ne seroit venue à personne de former d'autres alliances. „ *Sept hommes d'affaire* (106) autorisés par le grand conseil, entrèrent dans plus de détails avec la députation. „ La partialité des confédérés envers Schwitz,

(103) Cela étoit vrai suivant la teneur expresse du traité de 1411.

(104) D'Uri, d'Underwald et de Zug.

(105) Le Lundi après le vingtième jour (le 13 Janvier). Bullinger.

(106) Expression de Bullinger.

„ lui dirent-ils , l'abus qu'ils ont fait de la con-
 „ descendance de Zurich, l'ont obligée de re-
 „ courir à de nouvelles mesures. Il est trop
 „ tard pour chercher à l'en détourner ; il
 „ seroit inutile de le vouloir. Comme ville
 „ impériale, tout la convie à s'allier plus
 „ étroitement avec la maison du chef de
 „ l'empire (107). D'ailleurs, elle s'est expres-
 „ sément réservé dans la confédération Hel-
 „ vétique, le droit de former d'autres alli-
 „ ances ; et dans le traité même qu'on lui
 „ reproche ; elle vient de s'engager à main-
 „ tenir la ligue des Suisses. „ Les députés des
 „ cantons, dans l'espérance de toucher la
 „ multitude par le souvenir des anciens tems,
 „ auroient souhaité haranguer la commune,
 „ ainsi qu'avoient fait leurs pères dans une
 „ circonstance semblable (108); mais l'impres-
 „ sion des derniers évènements avoit trop pré-
 „ venu le peuple contre les confédérés, pour
 „ que cette tentative eut réussi.

Le lendemain, Waldbourg fit passer qua-
 trevingt-un archers à Rapperschwyl. Les pay-

(107) D'après son serment de vassale de l'empire,
 elle devoit chercher l'avantage de l'empereur, et
 obvier à tout ce qui pouvoit lui nuire.

(108) T. VI, p. 7.

sans d'Horgen et des autres villages situés sur la rive occidentale du lac de Zurich, soit qu'ils en eussent reçu l'ordre (109), soit qu'ils appréhendassent de nouveaux ravages (110), élevèrent un retranchement long de deux lieues (111), sur le mont Hirzel, en descendant vers la Sil, et près des limites du canton de Zug.

Hallwyl
capitaine
de Zurich.

Cependant, la commune entière de Zurich assemblée dans le grand moûtier, (112), prêta serment à Thuring de Hallwyl, capitaine que l'empereur lui avoit envoyé. Le même jour, on quitta les croix blanches, marque distinctive des confédérés dans toutes les guerres qui avoient eu lieu jusqu'alors, et l'on en prit de rouges, à l'instar des Autrichiens. Des aigles furent aussi arborées de toutes parts, (113), en l'honneur de Frédéric. Les plus vains aimoient surtout à se

(109) Tschudi le donne à entendre, d'après Tschachtlan.

(110) Malgré les défenses du gouvernement; Rhan, 311. Mais ceci paroît appartenir à une date postérieure.

(111) *Letzi* dans l'ancien langage.

(112) Le 24 Janvier 1443.

(113) Sur les casques, sur les écus et sur les lances.

distinguer par des plumes de paon , dont un panache flotloit sur le casque des ducs d'Autriche (114).

Louis Meyer, d'une bonne famille d'Alsace (115), fut nommé capitaine impérial à Rapperschwyl (116), reçut le serment et distribua les croix rouges.

Quantité d'individus d'Alsace et de Souabe, attirés par la soif du gain, l'amour des combats , ou le desir de se rendre utiles à l'empereur et à la noblesse, se réunirent pendant l'hyver sous les ordres de Meyer et de Halwyl. Depuis que Zurich s'étoit séparée des autres cantons, ces hommes, loin de se rappeler avec quelle énergie les Suisses avoient battu leurs ancêtres, croyoient avoir acquis le droit de les mépriser; non seulement, dans l'ivresse d'une joye démesurée, on se glorifioit d'avance des exploits de l'été suivant; mais encore on dispoisoit tout en idée pour la destruction des habitans de Schwitz; il sembloit ne manquer autre chose à la réalité de ces projets qu'un

(114) *In galeâ habent pavonis caudam.* Fel. Faber, hist. Suevor L. I, p. 66. édit. de Ulm, 1727.

(115) Il doit avoir été d'Hüningue.

(116) Le 27 Janvier.

Plan
militaire.

prétexte honorable de guerre. On traça deux plans; on destina trois armées à leur exécution. Suivant le premier, on devoit occuper les monts Etzel et Sattel; deux corps de troupes devoient surprendre et ravager Schwitz et Art, tandis qu'un troisième, passant le mont Albis, iroit en faire autant sur le territoire de Zug. L'autre plan consistoit dans une irruption simultanée de toutes les forces au travers de la Marche, par le mont Etzel et par le mont Albis (117). On imagina deux moyens d'exciter la guerre sans que Zurich parut acheter cet avantage aux dépens de son honneur. Ou Zurich demanderoit en peu de mots la seigneurie de Windek (118), et, en cas de refus, argueroit de l'injustice de Schwitz pour lui déclarer la guerre sur le champ (119); ou, ce qui valoit mieux attendu qu'on évitoit les formalités Rapperschwyl provoqueroit

(117) Délibération sur la manière d'entamer la guerre, après notre conférence avec le margrave et Jaques Truchsess. Je n'ai pas trouvé la date précise.

(118) Conformément à la sentence juridique; V. vers la note 18.

(119) Une heure après.

Schwitz et Glaris (120), et requerroit ensuite le secours des Zuricois ses alliés. Ceux-ci, disoit-on, pourroient fournir ce secours sans encourir aucun blâme, si l'empereur lui-même les en requerroit, les liens qui les attachoient à l'empire devant passer avant la confédération Helvétique, qui leur étoit postérieure (121).

Mais ainsi que dans la guerre de Sempach ^{Haine nationale} (122), le véritable motif des hostilités, fut le résultat des dispositions réciproques de la multitude, qui ne pouvoient manquer de faire naître des occasions de rupture. Les sujets des Zuricois se postèrent sur les limites sans qu'on le leur eut ordonné (123). Les habitants de Zug et de Schwitz ayant suivi cet exemple, apperçurent pour la première fois les croix rouges sur les habits de leurs confédérés. Rien ne les affecta plus vivement que cette preuve de leur mépris pour le si-

(120) En s'emparant d'une de leurs barques et de sa charge.

(121) Puisque nous réservons l'empire dans toutes nos alliances.

(122) T. V, pag. 251-268.

(123) C'est ici que se rapporte le passage de Rhan, cité note 110.

gne auquel ils s'étoient reconnus tant de fois sur le chemin de la victoire. Mais qu'elle que fut leur indignation contre Zurich, ils étoient animés d'une haine encore plus violente contre ceux qu'ils regardoient comme les auteurs de son égarement. A compter de ce jour, il ne fut permis à personne, dans toute l'étendue des cantons, de parler en bien de la noblesse ou de la maison d'Autriche. Une plume de paon couloit la vie à celui qui la portoit. On raconte que deux hommes étant à boire ensemble paisiblement, l'un d'eux, à la vue des couleurs dont le soleil teignoit son verre, dit à l'autre : „ Regarde. „ Ne voilà-t-il pas une queue de paon ? ” et que ce dernier, saisi d'une fureur soudaine, prit son épée en jurant et cassa le verre en mille morceaux (124). On fit disparaître toutes les armoiries de la maison de Habsbourg, qui étoient peintes sur les murs ou sur les fenêtres des couvens (125). En retour, on accusa de nouveau les Suisses des contrées pastorales du crime le plus contraire

(124) Felix Faber, l. c. --- (M. Müller ne s'est pas souvenu qu'il avoit déjà rapporté ce fait dans le Chap. VI du Liv. II. V. T. V, p. 322.)

(125) *Abraserunt.* *ibid.*

à la nature (126), et les prêtres les vouèrent sous tous les rapports à la damnation éternelle (127). On incendia des maisons situées sur le territoire de Zug (128). Le commerce n'ayant point encore souffert d'interruption, l'on enleva de force les laitages de plusieurs paysans Suisses dans le marché de Rapperschwyl; d'autres, au sortir de ses murs, se virent arracher le prix de leur marchandise. Quelques-uns furent précipités du pont dans le lac. La justice étoit impuissante contre la pétulance des soldats étrangers.

Berne et Soleure, craignant chaque jour l'explosion d'une guerre inévitable, où elles se trouveroient enveloppées, envoyèrent leurs principaux magistrats (129) dans les cantons et à Zurich. Le margrave étoit alors

(126) On les traita publiquement de *Küeghyer*. Tschudi.

(127) Felix Hemmerlin, dialog. de Suitensib. (Thesaur. rer. Helvet.) montre *savamment* que ni l'ignorance ni la soumission envers leurs supérieurs ne peuvent les garantir de l'enfer.

(128) Tschachtlan.

(129) Les avoyers Hofmeister et de Spiegelberg, Hanns de Muhleren, le banneret Thormann. Bül-linger.

dans cette dernière ville. Les cantons promirent de demeurer en paix, et dans les termes de leur alliance, si l'on congédioit la soldatesque étrangère (130). Les Zuricois s'en défendirent sur ce que Thuring de Halwyl étoit à la solde de l'empereur, et n'avoit d'ordres à recevoir que de lui, et sur ce que les stipendiaires avoient été loués pour un certain tems, avant l'expiration duquel ils ne pouvoient les renvoyer. Quant à la garnison de Rapperschwyl, le margrave allégua l'injonction immédiate de l'empereur, ajoutant que s'il lui étoit permis d'adresser des représentations à l'égard d'un pareil ordre, il n'avoit pas le droit d'agir en sens contraire. Du reste, Zurich et lui assurèrent que l'on n'avoit à craindre de leur part aucune violation de la paix.

Les Bernois, en rendant cette réponse aux confédérés, tâchèrent d'apaiser leur ressentiment (131). Ils prévoyoient une guerre plus importante qu'aucune de celles qui avoient précédé ; ils sentoient dans quelle

(130) Tschudi et Bullinger.

(131) V. dans Stettler, I, 142, la lettre très-pathétique de Berne à Schwitz.

perplexité ils se trouveroient eux-mêmes , entre leurs plus anciens alliés (132), Zurich que des liens étroits recommandoient à leur affection (133), et les devoirs, les relations politiques qui les enchainoient sous d'autres rapports. Leur empressement à servir de médiateurs alla si loin que leurs sentimens parurent équivoques. Berne se hâta d'autant plus de dissiper ce nuage , qu'un soupçon de mesintelligence entr'elle et les cantons auroit encouragé leurs ennemis à les attaquer. Pour se laver de tout reproche, elle mit au grand jour son attachement envers la confédération Helvetique , d'abord , dans deux écrits où elle exhorta les Appenzellois à ne pas se départir de leur résolution (134), puis dans un troisième, adressé à Jean , comte de Neuchâtel , maréchal de Bourgogne et membre de sa bourgeoisie. Elle mandoit à ce seigneur de se préparer à la guerre, et le sommoit de faire des représentations au

(132) Ils l'étoient depuis 1323 , et surtout depuis 1339. T. IV , p. 101 , 297.

(133) Depuis 1423. T. VII , p. 289.

(134) Le 21 Février, Stettler, I, 142 , b. l'une de ces missives étoit adressée à St. Gall, l'autre aux Appenzellois.

duc son souverain sur la foiblesse qu'il avoit eue, à ce que l'on disoit, d'entret dans une alliance contre les confederés (135).

Le souvenir de la guerre où les Appenzellois avoient bravé toute la noblesse de l'Aargau et d'audelà du Rhin, engagea les confederés à rechercher leur appui, et fit craindre à leurs ennemis qu'ils ne se joignissent à eux. Dans une assemblée nombreuse des habitans d'Appenzell, qui commença le matin du premier Mars et ne se sépara qu'à la nuit (136), Ital Reding, au nom des confederés (137), leur rappella ce tems où Appenzell n'avoit trouvé de secours contre ses ennemis les plus redoutables que dans le canton de Schwitz, lequel n'étoit point alors son allié. „ C'étoit à l'aide de Schwitz „ qu'Appenzell avoit fait alliance avec sept „ cantons. Six d'entreux le prioient de courir à leur juste défense contre le septieme qui leur étoit désormais étranger. Un „ empereur sopposoit à cette demande, un „ empereur que les confederés ne pouvoient

(135) Le 23 Janvier; *ibid.*

(136) A six heures du soir. Walser, 306.

(137) Lucerne, Schwitz, Underwald, Zug, Glaris.

„ reconnoître ; tant qu'il feroit céder les
 „ devoirs de son rang à des vues particu-
 „ lières. Quel étoit de ces deux partis celui
 „ dont la cause étoit commune aux Appen-
 „ zellois ? La chose étoit si évidente, qu'elle
 „ n'avoit pas besoin de preuves. Mais lui,
 „ Reding, avoit en main de quoi prouver
 „ d'une manière aussi sûre qu'inattendue,
 „ que les confédérés vouloient confondre à
 „ perpétuité leurs intérêts avec ceux du pays
 „ d'Appenzell. Voici, ajouta-t-il en montrant
 „ une charte, voici un traité d'alliance qui
 „ de l'état de dépendance et de tutelle où
 „ vous avez été jusqu'à ce jour, à l'égard
 „ des confédérés, vous élève entièrement à
 „ leur niveau". Jamais tentation plus forte
 ne pouvoit déterminer les Appenzellois à
 abjurer leur neutralité ; mais elle ne leur fit
 point oublier les graves motifs qui leur avoient
 suggéré ce parti. Ils se souvinrent qu'en y
 renonçant, ils deviendroient parjures envers
 Zurich ; que les tribunaux d'empire, devant
 lesquels ils étoient souvent obligés de com-
 paroître, vengeroient sur eux l'empereur
 offensé, et que de toutes parts, ils se ver-
 roient interdire la faculté d'importer chez

eux les denrées de premier besoin (138). Leur fermeté indisposa tellement Reding, qu'il s'oublia jusqu'à leur reprocher leur ingratitude et leur défaut de jugement, et jusqu'à les menacer, en leur disant " qu'on se-
 roit réduit à leur faire comprendre, à coups
 de barres de fer (139), le sens de leur
 combourgeoisie ".

Les communes de Gaster, Wesen et Winddek, assemblées à Schennis (140), se réglant sur la prudence que leur imposaient leurs doubles relations, et la situation de leur contrée, déclarèrent qu'elles ne prendroient jamais les armes contre la maison d'Autriche, à qui elles avoient originairement appartenu; mais qu'elles aideroient aux cantons de Schwitz et de Glaris à défendre leur territoire, en vertu du serment que les ducs d'Autriche leur avoient enjoint de prêter à ces cantons (141).

L'animosité augmentoit chaque jour, et l'ascendant moral de la confédération luttoit

(138) On sait qu'ils étoient encore absolument séparés de la Suisse proprement dite.

(139) des lances ou des massues.

(140) Le 27 Mars.

(141) V. ce que dit Bullinger à ce sujet.

moins que jamais contre une rupture qui devoit le venger de l'atteinte qu'elle alloit recevoir; il se tint plusieurs diètes, où Zurich ne fut point appelée. Celle de Berne (142) n'encourut point ce reproche; mais, dès l'ouverture des conférences, on sema des bruits si odieux, que les députés Zuricois n'y furent plus admis, et qu'ils demeurèrent dans leur auberge, sans rien terminer. D'un autre côté, Hanns de Rechberg reprit son ancienne habitude d'arrêter les voyageurs, qui suivoient paisiblement leur route (143), et de les retenir dans des prisons éloignées, jusqu'à ce qu'ils eussent payé leur rançon (144). Les habitans de Rapperschwyl sembloient être fâchés de ce que, malgré leurs provocations les Suisses tardaient à les attaquer. Ils avoient cherché plusieurs fois dispute à leurs sujets, lorsque ceux-ci parcouroient la surface gelée du lac supérieur. Enfin ils crurent appercevoir la bannière de Schwitz qui s'avançoit du côté de Hurden (145). Ils coururent à sa

(142) Le 15 Mars.

(143) Rodolph Summer d'Aarau, Louis Rüss et Bürgi de Lucerne.

(144) De l'autre côté du Rhin.

(145) Vers la fin de Février.

rencontre ; mais leur espérance fut vaine. Ils ne trouvèrent que des enfans qui, la baguette sur l'épaule, s'amusoient sur le pont, tandis qu'un d'entr'eux portoit un grand lambeau d'étoffe en guise d'étendart.

Négocia-
tions ;
diète de
jugement
à Einsid-
len.

Les négociations prirent un caractère plus sérieux, quand le retour du printemps mit les pâtres et les cultivateurs dans la nécessité de savoir à quoi s'en tenir sur la paix ou sur la guerre ; le premier avril, les députés de presque tous les cantons (146) et de quelques villes, qui intervenoient, pour la plupart, en qualité de médiatrices (147), s'assemblèrent à Baden. Le margrave s'y transporta. Berne et Lucerne se plaignirent de Rechberg, qui s'étoit permis d'arrêter plusieurs de leurs sujets. Le margrave répondit que l'on s'étoit assuré par son ordre de la personne de Rechberg, et que ces deux villes auroient satisfaction de ses violences. Zug, Schwitz et Glaris eurent également sujet de se louer du margrave. Ces trois cantons s'é-
tant plaints des habitans de Rapperschwyl, il renvoya l'examen des griefs des deux parties

(146) Excepté le seul canton de Schwitz.

(147) Bâle, Constance, St. Gall, Schaffouse, Rapperschwyl, Winterthur.

par devant les avoyers de Berne, de Lucerne et de Soleure. Il promit en outre que la paix de cinquante ans seroit religieusement observée par la maison d'Autriche. Il ajouta que Zurich avoit juré son alliance par ordre et en présence de l'empereur, que les confederés ne s'étoient élevés contre cette mesure ni à Constance, ni lorsque Frederic avoit parcouru la Suisse, qu'il ne lui appartenoit pas d'y faire des changemens, et qu'il informeroit sa cour du danger dont elle menaçoit la tranquillité publique. Les députés Zurichois soutinrent sa légitimité. Les archives (148) de la confédération étoient déposées dans leur ville, et les cantons ne vouloient pas les y laisser. Ils refusèrent de les rendre, sous prétexte que l'alliance en question ne brisoit pas les liens qui unissoient Zurich aux confederés, et que cette ville n'avoit pas mérité de perdre leur confiance. Il restoit un problème à résoudre."

„ Zurich pouvoit-elle, sans blesser la confédération Helvétique, contracter une alliance avec un prince qui refusoit aux

(148) Surtout les documens relatif à la cession de l'Aargau. T. VII, p. 132, 159.

„ cantons la confirmation de leurs franchi-
 „ ses ? Pouvoit-elle maintenir cette allian-
 „ ce , lorsque tous les confederés étoient
 „ d'accord pour la desapprouver ? ” on
 „ ne résolut point cette difficulté. Schwitz
 même parut satisfait de la maniere dont le
 margrave s'exprima sur tout le reste (149).
 Les espérances de paix semblèrent se for-
 tifier , les deux parties promettant de dé-
 fendre sérieusement à leurs sujets les chan-
 sons offensantes , les propos injurieux , en
 un mot toutes les licences du ressentiment
 populaire (150)

Cependant une nécessité impérieuse exi-
 geoit que l'on décidât la question que nous
 venons d'exposer. Les archives de la con-
 fédération renfermoient les diplômes de Si-
 gismond dont les Suisses avoient surtout
 besoin pour constater leurs droits sur l'Aar-
 gau. Si les Zuricois attribuèrent à la méfiance
 le *conclusum* de la majorité , qui décida de pla-
 cer ailleurs cet important dépôt , l'on doit

(149) Le 7 Avril.

(150) Ecrit du chevalier Hemmann Offenbourg et
 de ses co-envoyés , au canton de Schwitz. Zurich ,
 mardi avant les rameaux. Tschudi.

avouer que leur refus , joint à tout le reste , justifioit assez cette disposition , et qu'ils n'auroient pu la démentir , qu'en se hâtant de livrer les archives.

Les Suisses insistèrent sur leur demande. Tant qu'ils avoient à craindre relativement à l'Aargau , ils ne voyoient dans ce que le margrave et Zurich disoient pour les tranquilliser , d'autre intention que celle d'endormir leur vigilance , de cacher des vues secrètes , et de faire croire aux étrangers que ces nouveaux alliés avoient la justice de leur côté et que la paix étoit l'objet de leurs desirs. Les députés des cantons s'assemblèrent à Brunnen (151), village de Schwitz, où leurs pères avoient juré la confédération perpétuelle , après la bataille de Morgarten. Là, il fut arrêté que l'on sommeroit Zurich , par l'organe de Lucerne et de Schwitz (152), d'envoyer des commissaires à Einsidlen le premier mai , pour y entendre prononcer un jugement conforme au droit Helvétique, sur son alliance

(151) Bullinger dit que certains habitans de Schwitz (il veut sans doute parler de Reding) étoient tellement aigris, qu'ils vouloient absolument remettre le pié sur le territoire de Zurich.

(152) Cette résolution fut prise le 20 Avril.

avec la maison d'Autriche, et sur la question des archives. Le premier mai étoit l'anniversaire du jour où Zurich avoient été reçues dans la confédération, quatre-vingt douze ans auparavant.

Zug, Underwald et Uri s'étant joints à Lucerne et à Schwitz, cinq cantons se trouvèrent en compromis avec Zurich. Lorsque ses commissaires parurent à Einsidlen, on leur tint le langage suivant. " Tout le monde, sans fouiller bien avant dans l'histoire, connoit les auteurs des guerres qui ont obligé les cantons à se liguier ensemble. Les victoires des Suisses, et surtout la confédération perpétuelle, ont mis un terme à leurs entreprises. Cependant il n'existe point de paix durable entre les dues d'Autriche et les confederés. Ils n'ont ensemble qu'un armistice prolongé de diverses manières depuis les journées de Sempach et de Nœfels, et fixé dernièrement à un demi-siècle. A l'expiration de ce terme, dont une moitié est déjà écoulée, notre position redeviendra la même qu'à l'époque de la confédération. Ce qui se passe au sujet de l'Aargau, donne lieu de craindre, avec beaucoup de vraisemblance,

„ que la trêve dont il s'agit ne soit rompue
 „ avant le tems marqué , et même très-
 „ promptement. Autant les confédérés con-
 „ çoivent que , dans un pareil état de cho-
 „ ses , les étrangers cherchent à semer la
 „ division parmi eux , autant ils ont de pei-
 „ ne à comprendre que Zurich choisisse ce
 „ moment pour contracter une alliance per-
 „ pétuelle avec la maison d'Autriche , et
 „ veuille retenir des documens dont ils ont
 „ un besoin indispensable ” Berne et Soleu-
 „ re prièrent longtems Zurich d'abjurer l'al-
 „ liance de la maison d'Autriche. Elles y em-
 „ ployèrent les formes les plus amicales (153) ;
 „ mais le succès ne couronna point leurs ef-
 „ forts , et il fallut laisser la décision aux ar-
 „ bitres.” Deux choses , répondirent les Zuri-
 „ cois , sont trop clairement énoncées dans
 „ les chartes , pour devenir l'objet d'une
 „ procédure. D'une part , le droit de former
 „ de nouvelles alliances est expressément ré-
 „ servé dans la confédération perpétuelle ,
 „ et de l'autre , la confédération perpé-
 „ tuelle est réservée dans notre alliance avec

(153) Il auroit mieux valu , dit Bullinger , qu'el-
 les eussent alors parlé moins affectueusement à
 Zurich.

„ la maison d'Autriche. Nos souverains ,
 „ qui ne veulent point se départir de l'al-
 „ liance conclue avec sa majesté Impériale ,
 „ et qui ne pourroient le faire avec honneur ,
 „ nous ont spécialement chargés de ne pas
 „ souffrir que l'on discute le droit manifeste
 „ qu'ils ont eu de la contracter. Quant à la
 „ remise des archives , nous pouvons atten-
 „ dre ce qui sera décidé juridiquement”.
 Les autres députés leur représentèrent de
 nouveau „ que si les cantons refusoient de
 „ se soumettre à un jugement , lorsqu'il s'a-
 „ giroit d'interpréter les réserves qui n'é-
 „ toient stipulées dans leurs alliances mu-
 „ tuelles que d'une manière très-vague et
 „ très-générale , la confédération elle-même
 „ seroit totalement énervée sous plus d'un
 „ rapport. Ils ajouterent que Zurich trouve-
 „ roit dans l'opinion de tous les confederés
 „ une apologie suffisante à l'égard de la mai-
 „ son d'Autriche , et que l'honneur de cha-
 „ cun d'eux , leur ressource dans les jours
 „ de péril , l'épouvante de leurs ennemis ,
 „ consistoient dans leur antique fraternité ,
 „ dans le nom sacré qui leur étoit commun
 „ à tous , dans cet esprit qui avoit dicté
 „ la confédération perpétuelle ”. Les com-

missaires Zuricois affirmèrent avec vérité qu'ils n'étoient point munis de pleins-pouvoirs, et demandèrent un délai de trois jours, pendant lequel ils se proposoient de retourner à Zurich et d'en rapporter une nouvelle réponse. Ils partirent. Dans la matinée du troisième jour, on vit arriver à Einsidlen un courier de Zurich, chargé d'un écrit, où cette ville mandoit simplement qu'elle avoit fait savoir sa résolution à chaque canton, et que ses députés ne paroistroient plus à la diète. Sa lettre aux cantons renfermoit ce qui suit" : Zurich ne soumettra point à
 „ un jugement rendu dans la forme du droit
 „ Helvétique les réserves stipulées dans la
 „ confédération. Elle s'accommoderoit mieux
 „ de l'arbitrage de Berne ou de Soleure
 „ (154); l'affaire pouroit encore être portée
 „ au tribunal des électeurs, des princes, des
 „ seigneurs et des villes (155)". Ne voulant

(154) La charte porte, trois hommes notables, du petit conseil de Berne, ou l'avoyer et le conseil de cette ville. Bullinger, y joint Soleure, peut-être d'après une autre copie de ce document.

(155) Missive des Zuricois aux cinq cantons. Samedi avant Cantate. Bullinger et les remarques sur Tschudi.

pas se désister de ce qu'ils croyoient avoir droit d'exiger , craignant d'autant plus d'offenser Berne et Soleure , qu'on paroissoit désirer qu'ils donnassent des sujets de mécontentement à ces deux villes , les confederés choisirent le parti que leur conseilloit la prudence. Ils persistèrent dans la demande d'une procédure juridique , et consentirent à prendre un surarbitre de Berne , de Soleure ou d'ailleurs , si les voix se partageoient également , comme on avoit lieu de le présumer (156). Zurich persévéra dans son refus de soumettre au jugement des confederés son alliance avec la maison d'Autriche.

Ses habitans s'attendoient en conséquence à être attaqués , et ils se flattoient d'avoir l'air d'être obligés de se défendre ; mais leur espoir fut trompé. Avant qu'un seul homme prit les armes du côté de leurs adversaires , dès que l'on eut connoissance du résultat de la diete d'Einsidlen , le peuple de la rive occidentale du lac de Zurich se porta de nouveau sur les limites (157). Non seule-

(156) Le 10 Mai.

(157) Le passage de Rhan se rapporte à cet en-

ment c'étoit autoriser l'ennemi à se mettre en mouvement ; mais encore Hallwyl craignit avec raison que cette fausse mesure ne fit échouer le projet de surprendre Schwitz. Le bourguemestre Stüssi se transporta en personne aux retranchemens ; il essaya de faire retirer les habitans des campagnes".

„ Nous nous sommes réfugiés précédemment dans la ville , lui répondirent les paysans , et nous avons tout perdu. A l'heure qu'il est , monsieur le Bourguemestre , retournez à Zurich. Nous nous défendrons , quand même vous ne nous enverriez point de secours ". Des clameurs bruyantes et hardies (158) suivirent cette harangue.

Cependant les deux partis cherchoient à s'assurer de Baden et de Bremgarten , villes de l'Aargau , qui , du tems de Sigismond , avoient passé de la domination Autrichienne sous la mouvance de l'empire et sous la protection des confederés , et qui avoient coutume de prêter serment d'abord à l'em-

droit mieux qu'à tout autre , ceci ayant eu lieu malgré toutes les représentations du gouvernement.

(158) Bullinger.

pire, ensuite aux cantons, regardés comme les successeurs de leurs anciens maîtres (159). La paix et la liberté étoient les objets de leurs vœux. Les chances incertaines de la guerre mettoient en danger l'une et l'autre. Elles se prévalurent sagement de leurs obligations envers l'empire, envers Zurich et envers les confédérés, pour éviter d'y prendre part. Elles avoient une prédilection naturelle pour la maison d'Autriche, sous la domination de laquelle elles avoient joui de beaucoup d'avantages pendant des siècles, et pour qui elles s'étoient loyalement sacrifiées à certaines époques. Zurich, dont elles étoient plus voisines que des autres cantons, étoit, par le même motif, celui qu'il leur importoit le plus de ménager. Cependant elles persistèrent dans leur neutralité, jusqu'à ce que Bremgarten, entraînée par l'ascendant d'une cabale puissante, renouvellât avec Zurich un ancien traité de combourgeoisie (160).

Le canton de Schwitz (161) crut qu'il

Mani-
feste de
Schwitz.

(159) Protocole de Baden, lundi après St. Othmar
1442. Tschudi, II, 352.

(160) Le 19 Mai.

(161) Ecrit du landammann, du conseil et de

étoit de son honneur et de sa sûreté de détruire les fausses idées qui se répandoient sur sa conduite dans toutes les villes impériales de la Souabe (162). Sa missive portoit " qu'il avoit été immédiatement annexé à l'Empire (163), depuis que l'Helvétie avoit des habitans ; que ses citoyens, durant plusieurs siècles, avoient donné des preuves de courage et de fidélité aux empereurs, qui s'étoient transportés à Rome, à Bizance (164) et en d'autres pays lointains ; que pour les en récompenser, ces princes leur avoient accordé des franchises que leurs successeurs avoient confirmées de règne en règne jadis et même tout récemment (165) ; que l'em-

la commune au bourguemestre et au conseil de la ville d'Ulm (et autres villes impériales) ; 15 Mai. Tschudi.

(162) Et des bords du Rhin, jusqu'à Strasbourg.

(163) Il paroît dans ce passage n'avoir aucune connaissance de la liberté absolue dont il avoit joui dans des tems plus anciens (T. III p. 11.)

(164) Y auroit-il accompagné Frederic Barberousse en l'année 1189 ? Ils lui étoient singulièrement dévoués. T. III, p. 26.

(165) Ils distinguent plusieurs fois dans cet écrit la période de leur histoire compris dans les deux

„ pereur actuel leur refusoit cette confirma-
 „ tion, parce qu'il avoit à discuter avec eux
 „ une affaire qui regardoit particulièrement
 „ sa maison ; mais que suivant des hom-
 „ mes éclairés, qui leur vouloient du bien
 „ (166), sa majesté impériale ne devoit
 „ pas mêler les prétentions de sa famille
 „ avec les affaires de l'empire. Nous avons,
 „ ajoutoit la lettre, soutenu plusieurs guer-
 „ res contre la maison d'Autriche, avant
 „ (167) et depuis deux cens ans. Ces guer-
 „ res ont nécessité la confédération Helvé-
 „ tique. Aujourd'hui Zurich se sépare des

derniers siècles, lequel remontoit par conséquent à
 ces années de troubles qui suivirent le concile de
 Lyon T. III, pag. 26, 130, 157. Il ne faut pas
 chercher ici une chronologie parfaitement exacte ;
 cependant il se pourroit qu'ils eussent encore pos-
 sédé des documens de la confédération, anciens de
 deux cents ans.

(166) C'étoit désigner, peut-être, des docteurs des
 abbayes d'Einsidlen, de Beronmünster, de Lucerne
 et d'Engelberg.

(167) Ceci pourroit s'entendre à la rigueur du
 période écoulé entre 1210 et 1232, où le grand-
 père de Rodolph exerça dans les Waldstettes les fonc-
 tions de gouverneur impérial, contre le vœu des ha-
 bitans. T. III, p. 28.

„ autres cantons, et la maison d'Autriche
 „ se fortifie contre nous de l'appui de cette
 „ ville”. Le surplus de l'écrit renfermoit un
 précis détaillé des causes de la rupture, de
 l'animosité implacable que les Zuricois avoient
 excitée, en refusant les voyes juridiques,
 du danger que couroit la tranquillité inté-
 rieure. Le canton de Schwitz prioit en finis-
 sant que l'on n'écoutât contre lui aucune
 plainte non motivée.

Les villes impériales étoient assez bien <sup>Disposi-
tions de
l'empire.</sup> disposées en faveur des cantons; il leur sembloit que l'empereur témoignoit à la noblesse une attention trop exclusive (168). Ce fut peut-être par cette raison que le démêlé dont il s'agit ne devint pas une guerre d'empire. Mais Albert, margrave de Brandebourg, à qui sa bravoure, sa haute stature et la beauté de ses traits firent donner le surnom d'Achille, empêcha surtout les villes impériales de prendre ouvertement le parti des confédérés. Il se ligua avec l'électeur de Mayence, Dietrich Schenk d'Erbach (169). L'électeur de mayence, surtout

(168) Tschudi, II, 351.

(169) H. H. Fuessli (Schweitz, museum) dans ses

depuis Conrad de Weinsberg (170), étoit le centre ou le chef de la noblesse allemande, et Sigefroi Schenk d'Erbach, oncle de Dietrich, avoient été tué par les confédérés à la bataille de Sempach (171). Albert avoit tant de crédit sur l'empereur, que, jusqu'à la mort de ce prince, il fut, pour ainsi dire son bras droit.

Après avoir pourvu à ce qu'exigeoit l'honneur du canton de Schwitz, Jtal Reding, autorisé pas les mouvemens des cultivateurs Zuricois à prendre des mesures défensives, se mit en marche le dix neuf Mai avec la bannière du canton, se posta sur le mont Etzel, et fit savoir à Jost Tschudi qu'il eut à venir le joindre sans délai, avec les forces de Glaris.

L'animosité réciproque annonçoit que les hostilités alloient bientôt commencer; en conséquence, pour sauver l'honneur des deux cantons, on se hâta d'expédier la

remarques sur le chant de Rosenpluet, à l'occasion de la guerre de Nuremberg.

(170) Mort en 1395. V. les preuves de tout cela dans Johannis, Script. rer. Mogunt. T. I.

(171) Idem. D'après des mémoires de famille.

déclaration de guerre. L'assemblée générale formée sous la bannière de Schwitz, arrêta à l'unanimité de déclarer la guerre à Zurich, et, à une majorité absolue, de la déclarer aussi à la maison d'Autriche. Dans les deux lettres (172), qui d'ailleurs étoient conçues en termes généraux, on ne motiva la prise d'armes que sur l'infraction de l'alliance et des droits des confédérés, commise par les Zurichois et sur l'appui que leur donnoit à cet égard le margrave, gouverneur de l'Autriche, à qui la seconde étoit adressée. Le courier de Schwitz les remit toutes deux à ce seigneur et au bourguemestre Stüffi vers le milieu de la nuit du vingt au vingt-un mai.

Les voyes de fait commencèrent avant qu'il fut jour. Des habitans de Schwitz coururent détruire une partie du pont de Rapperschwyl; ils savoient que quatre cens hommes de Kibourg et cent vingt de Winterthur y étoient entrés la veille et menaçoient de punir leurs métairies nouvellement acquises (173) de l'attachement qu'elles témoi-

Commencement
de la
guerre.

(172) Les deux Lettres sont dans Tschudi, II, 367 et suiv.

(173) Pfeffikon; Wolrau.

gnoient pour Schwitz. Dès le matin, deux petits garçons ayant épié dans une nacelle la retraite de l'ennemi, les habitans de Rapperschwyl passèrent le lac, et mirent le feu aux maisons d'Hurden. Albert de Landenberg-Bretenlandenberg entra ensuite à Rapperschwyl avec trois ou quatre cens hommes (174) de Grüningen. Lui, son fils, ses cousins Berenger de Landenberg-Greifen-sée pere et fils, Henri Schwend, bailli de Kibourg, Hertegen d'Hinwyl, qui avoit acquis depuis peu Elggau de la maison d'Autriche (175), Louis Meyer et Hanns son cousin, Henri d'Hettlingen, qui avoit souffert dans la guerre précédente (176), Hanns de Büssnang l'ainé et quatre autres gentilshommes, résolus d'épouser toutes les querelles du duc leur seigneur (177), déclatèrent le même jour la guerre au canton de Schwitz

(174) Hüpli et Bullinger en comptent trois cents, Tschudi quatre cents.

(175) Il racheta en 1442 l'hypothèque que Rodolph Meiss avoit sur cette ville. Le margrave la lui rengagea en 1443. H. H. Waser, Urbar. 1651. misc.

(176) V. chap. VIII, vers la note 118.

(177) Expression de la chartre.

(178), ainsi que l'artilleur Hanns Baumann et cinquante deux militaires subalternes , nommés dans la missive (179).

Que les vassaux d'un seigneur envoyassent en particulier leur déclaration de guerre, comme si leur devoir n'étoit pas de se croire compris dans la sienne; que l'on observât si celle du fils étoit renfermée dans celle du père; que de simples soldats allongeassent de leurs noms un acte de cette nature, ces particularités extraordinaires dans les mœurs actuelles, étoient entièrement conformes à l'ancienne constitution, où chacun comptoit pour soi, et avoit son propre honneur à défendre. Les hommes d'alors ne se croyoient pas tenus de prendre part à une guerre qu'ils n'avoient pas commencée de leur propre mouvement. Quelques-uns étoient liés en même tems par divers rapports; d'autres ne s'obligeoient que pour un certain nombre de jours ou de mois. La formation des armées permanentes fit disparaître cette

(178) Elle est aussi dans Tschudi.

(179) Tschan Passi étoit probablement un Italien; Hanns de Than, un Alsacien. On trouve encore dans cette chartre Hanns l'Autrichien, Jacques l'Italien, Pierre de Linz, etc.

individualité ; ainsi , concurremment avec d'autres accessoires indispensables , elles donnent plus de stabilité aux gouvernemens.

Dans le cours de la matinée où les guerriers de Schwitz abandonnèrent le pont de Rapperschwyl , des députés d'Uri et d'Underwald allèrent trouver Ital. Reding ". Les
 „ bannières de nos cantons se sont mises en
 „ marche , lui dirent ils . Elles sont déjà à Stei-
 „ nen , au centre du canton de Schwitz . Cepen-
 „ dant nos souverains vous conjurent de faire
 „ tout ce qui dépendra de vous pour éviter
 „ la guerre ". Le landammann leur apprit
 qu'elle étoit déclarée . Ils en parurent surpris ".
 „ Quoi dirent-ils , vous déclarez la guerre
 „ à la maison d'Autriche , à l'insçu et sans
 „ le consentement des confédérés ". En
 achevant ces mots , ils retournèrent près de
 leurs commettans . On les vit reparoître le
 soir . „ Nos souverains , dirent-ils , vous man-
 „ dent que ce qui est fait est fait et qu'ils se
 „ joindront à vous ". Ils exposèrent ensuite
 une demande dont on les avoit chargés .
 Comme les paysans des bords du lac de
 Zurich , soutenus par beaucoup d'Autri-
 chiens , étoient postés dans les retranche-
 mens d'Horgen , Zug , persuadé que la place

des confédérés étoit aux endroits les plus dangereux , les invitoit à se rapprocher de son territoire qui étoit le plus menacé par l'ennemi ". Soit , répondirent les habitans de
 „ Schwitz. Nous remplirons ici l'objet pour
 „ lequel nous y sommes. Les Glaronnois sont
 „ postés à Uznach (180). Faites de votre
 „ mieux en faveur de Zug ”.

C'étoit le Lundi que la guerre avoit été déclarée ; le premier combat fut livré le mercredi. L'armée de Schwitz étoit campée à Pfeffikon , à Freyenbach , près du lac de Zurich , et sur le mont Etzel. Comme les bois et les inégalités du terrain cachotent sa véritable force , les chefs de la garnison de Rapperschwyl résolurent de s'embarquer sur le lac , de reconnoître l'ennemi , et de convenir ensuite de l'endroit où ils aborderoient , et de leurs mesures offensives. Vers midi , après que l'on eut diné , environ 500 (181) nobles , bourgeois et paysans (182) montèrent dans dix barques. Cent quatre-

(180) Pour s'opposer aux entreprises de Rapperschwyl et de Gröningen.

(181) Rhan dit qu'ils étoient au nombre de 500 ; Tschudi en compte 35 de plus.

(182) De Kibourg , de Wintertur , de Gröningen.

vingts hommes se répartirent soit dans le bâtiment de la tribu des mariniers de Zurich qui étoit parfaitement équipé, soit dans deux autres qui appartenoient à la métairie de Stœfa (183). Le reste des troupes demeura à Rapperschwyl, afin de la garantir d'un coup de main de la part des Glaronnois postés dans le voisinage. Ils avoient en effet résolu de tenter une attaque, et la garnison n'en étoit pas informée (184), la flotte vogua en deux divisions que partageoit l'isle d'Uffenau, et laissa l'ennemi incertain sur le but qu'elle se proposoit. Enfin le bâtiment Zuricois s'étant approché de Freyenbach, ceux qui le montoient sautèrent gaiment sur la rive, coururent dans le village, et furent imités par toutes les barques.

L'incertitude des deux partis sur leurs projets respectifs ne leur permit pas de déployer ce jour-là toutes leurs forces l'un contre l'autre. Les habitans de Schwitz présumèrent qu'on avoit dessein de les attirer en rase campagne et de leur livrer bataille,

(183) On lit *Uss dem Hofstettlin* dans Tschudi; c'est sans doute une faute d'impression.

(184) Tschudi, II, 371 a.

pendant qu'une armée venue de Zurich , déboucheroit du côté de Wolrau , et les prendroit à dos ou se placeroit entr'eux et les hauteurs. Tandis qu'ils formoient ces conjectures , Louis Meyer , commandant de Rapperschwyl , et le chevalier Henri Schwend désapprouvoient l'ardeur immodérée qui pousoit la plupart des leurs à Freyenbach , sans aucun plan , sans la moindre connoissance des forces de l'ennemi , ce qui lui donnoit la facilité de leur couper le retour vers leurs barques. Ils se décidèrent pourtant à les suivre. Henri Schwend avoit principalement à cœur d'empêcher que Freyenbach ne fut réduit en cendres attendu que cette métairie devoit être conservée pour les Zuricois , à qui elle appartenoit précédemment. Ces deux capitaines eurent néanmoins la précaution de laisser dans la baye assez d'hommes pour défendre les barques. Le Landammann Reding détacha de son armée cent volontaires qui devoient entrer dans le village de Freyenbach , se procurer des renseignemens sur les forces et sur les intentions de l'ennemi , l'entamer , s'il étoit possible , et , dans le cas contraire , envoyer sur le champ au corps d'armée pour demander du renfort.

Mais, excepté dans les périls imminens, ce n'étoit pas une chose facile que de ployer à l'obéissance les hommes de ce tems-là, dont chacun avoit sa volonté particulière

Bataille de Freyenbach.

Ce détachement trouva les ennemis maîtres de Freyenbach d'où ils avoient chassé l'avant poste. Il les en chassa à son tour, mais leur grande supériorité leur en facilita de nouveau la conquête. Réduits à se réfugier dans le cimetière, les volontaires de Schwitz y soutinrent une espèce de siège. Quelques uns des leurs étant venus à leur secours, ils eurent une seconde fois le dessus; mais cet avantage ne dura qu'un instant. Le cimetière devint le théâtre d'un combat furieux. Aucun de ceux qui composoient le détachement de Schwitz ne se rendit au corps d'armée; tous craignoient de passer pour fuyards. Albert de Landenberg, enflammé d'une bravoure chevaleresque, Steiner, avoyer de Rapperschwyl, à la tête de ses compatriotes irrités, s'applaudissoient déjà de leur défaite. Tout-à-coup la garde de Pfeffikon et un renfort venu du mont Etzel relevèrent leur courage. A l'impétuosité de leur choc, l'ennemi crut voir Reding et la

bannière (185) et fut contraint de chercher son salut dans les barques. On accuse Meyer et Schwend d'en avoir donné l'exemple. Vainement le noble Landenberg exhorta ses compagnons d'armes à ne point abandonner le champ de bataille, où il continuoit de se distinguer. Il fut tué en voulant arrêter les progrès de la troupe de Schwitz (186). L'avoyer de Rapperschwyl ne survécut pas non plus à cette journée (187). Son généreux fils tomba près de lui, laissant échapper de sa main mourante le second drapeau de Rapperschwyl (188). Dans les premiers momens où la passion étoit seule écoutée, on avança qu'il y avoit eu beaucoup plus de morts et de blessés d'une part que de l'autre (189);

(185) Dans les remarques sur Tschudi la relation des Zuricois adressée à Peterman de Raron.

(186) Ibid.

(187) Lauffer, V, 144, nomme ici l'avoyer de Bremgarten. C'est sans doute une méprise.

(188) Relation. „ Un petit étendart avec deux perches; mais ils ont remporté chez eux l'étendart de „ St. George ”.

(189) La même relation porte que Zurich a perdu de vingt à trente hommes, & que Schwitz a plus de soixante morts & trente bleffés. Suivant Tschudi, Zurich avoit quarante-deux morts & Schwitz

mais ensuite on s'exprima de manière que, proportion gardée (190), la perte semble avoir été presque égale des deux côtés. Reding blâma avec raison le courage irréfléchi qui avoit fait négliger l'exécution de ses ordres. Au surplus, la victoire appartint à Schwitz, en ce que son détachement conserva ses postes, et que, sans avoir de chef, il tint tête à un ennemi plus fort du double, le priva de ses meilleurs capitaines et l'obligea de rabattre un peu de sa confiance.

La guerre avoit été déclarée le lundi ; le mercredi Schwitz avoit remporté la victoire de Freyenbach ; le vendredi, les contingens de Lucerne, d'Uri et d'Underwald livrèrent aux Zuricois, près du mont Hirzel, un combat encore plus terrible.

Ces troupes étoient campées sur le territoire de Bar, afin de couvrir Zug, dont la milice occupoit ses retranchemens à Bau-
enwaag près du pont de la Sil. Les Lucernois étoient commandés par l'avoyer Petermann de Lütishofen, renommé dans les

vingt-deux. Hüpli, Zuricois ne compte lui-même que vingt-quatre morts du côté de Schwitz.

(190) En effet les Zuricois étoient très-supérieurs en nombre.

discussions politiques de la Suisse. Le contingent d'Uri marchoit sous les ordres de Hanns Püntiner de Brunnberg, magistrat depuis trente ans (191), historien de sa patrie (192), déjà avancé en âge, mais exempt des infirmités de la vieillesse (193). Le Landammann Jean Müller conduisoit la milice du haut Unterwald; celle du bas Unterwald obeïssoit au Landammann Merhi (194) Zelger. Zurich et Zug ne s'étoient point encore déclaré la guerre. C'étoit même à regret que les trois autres cantons avoient pris les armes. Uri avoit encore offert tout récemment "de ne rien entreprendre contre les Zuricois, s'ils acceptoient le droit Helvétique"; mais Stussi et Graaf n'avoient pas donné lecture de sa missive (195). La crainte continuelle d'un danger incertain fatiguoit également les paysans des bords

(191) Il étoit lieutenant du canton dès 1414.

(192) Schmidt, Hist. d'Uri, T. II, p. 88. Il est bien à désirer que le patriote Mr. Schmidt publie l'ouvrage de Püntiner, source précieuse de renseignements pour l'histoire nationale.

(193) Il mourut en 1467.

(194) Marquard.

(195) Rhan lui-même rapporte ce fait.

du lac , dont cinq cent étoient campés dans les retranchemens derrière Horgen (196), et les habitans de Zug , postés sur le pont de la Sil. Enfin , le jour de la bataille de Freyenbach , ils convinrent de ne point s'attaquer réciproquement que la guerre n'eût été déclarée dans les formes.

Tandis qu'ils faisoient cet arrangement, Guillaume margrave de Baden , Thuring de Hallwyl et le bourguemestre Rodolphe Stüssi , à la tête de plus de cinq mille hommes (197), entrèrent dans le canton de Zug par les hauteurs du mont Albis. Cette armée étoit presque toute composée d'Autrichiens , la plupart des paysans des bords du lac étant campés dans les retranchemens et le reste ayant à observer sur l'autre rive les mouvemens des troupes de Schwitz et de Glaris. Le voisinage de Zug et de Lucerne n'avoit pas permis non plus de dégarnir le bailliage libre de Maschwanden. Hanns Meyer de Knonau conduisoit la bourgeoisie (198). On voyoit

(196) Avec 1300 Autrichiens qui y étoient depuis long-tems. Tschudi.

(197) Environ 5000, Tschudi. 6000, Edlibach & Bullinger.

(198) Il y a Kronow dans Tschudi; c'est une faute de copiste.

sous l'étendard de l'Autriche, des Alsaciens, des Souabes, un peu de cavalerie Française (199) et une foule de comtes, de seigneurs et de chevaliers qui prenoient part à la guerre moyennant une solde (200) ou pour faire leur cour à l'empereur. Louis, Comte d'Helfenstein, suivi de quatre vingt chevaux, brilloit parmi les Souabes. Là se trouvoient tous les gentilshommes dont les pères étoient morts à Sempach ou à Nœfels, ou qui avoient d'autres motifs de haine contre les cantons; Hanns de Randek, ayant trente chevaux à sa suite, Hanns de Rechberg qui en avoit amené vingt six, Bilgeri d'Heudorf, le plus cruel ennemi des confédérés, Berenger de Landenberg dit le mauvais (201), Blaarer (202), quatre (203) de Reischach avec vingt trois chevaux, Grünenberg, Freyberg, Blumeneck, les

(199) Septante Bourguignons & *Welsche*. Bulling.

(200) L'empereur avoit pris à sa solde 845 cavaliers pour augmenter les forces de Zurich. Fugger, 538.

(201) Avec Rodolph un de ses parens & neuf chevaux; Bullinger.

(202) Avec sept chevaux.

(203) Bilgeri, Eberli, Hanns & Guillaume.

vassaux de Kibourg, Werner de Zimbern, les avoyers des villes du Brisgau (204), le comte Henri de Bitsch, venu de l'autre côté du Rhin avec vingt chevaux, les Andlau (205) les Fenningen (206), les Stein, les Geroldsek, Guillaume Boekli de Strasbourg, les Berenfels de Bâle, Herrmann Waldner. Thierry de Munsterol, venu de Bourgogne avec trente deux chevaux et quantité d'autres trop peu connus par eux-mêmes ou par leurs familles pour mériter une mention particulière. Cette armée passa le mont Albis pendant la nuit. Son but étoit probablement de traverser le canton de Zug, et d'aller s'emparer de Schwitz en prenant la route d'Art ou de Morgarten. La bannière du canton étant près du lac de Zurich, elle se flattoit d'assouvir sans résistance une haine qui duroit depuis un siècle et demi. Pour réussir dans ce projet, il falloit vaincre ou disperser les contingens de Lucerne, d'Uri et d'Underwald.

(204) Celui de Fribourg avec vingt-six chevaux ; ceux de Brisach & de Neuenbourg avec six ; celui de Bremgarten avec seize.

(205) Lazare d'Andlau, avec sept chevaux.

(206) Sigefroi de Fenningen, avec neuf chevaux.

Avec moins de véhémence , et , sinon plus de probité , au moins plus de finesse de la part du bourguemestre , il n'auroit pas été impossible d'engager ces troupes à retourner dans leurs cantons respectifs. S'il eut feint que Zurich étoit dans l'intention d'accepter le jugement des confédérés , il est vraisemblable que les cantons auroient obligé Schwitz (207) à plus de condescendance , ou qu'ils auroient souffert qu'on l'y obligeât. Stüssi n'observa point cette marche prudente. Il commit encore une faute capitale. Quoique le margrave fut contraint de s'en rapporter à ses connoissances locales , il n'employa que de mauvais espions , ou même il négligea d'en employer. Il parvint ainsi sur le territoire de Bar , sans savoir que les confédérés y étoient campés (208).

Presqu'au milieu du mont Albis , à l'endroit où une hôtellerie prend son nom des restes d'un ancien bois de hêtre (209) , le chemin

(207) Louis Edlibach dit expressément que les habitans de Zug auroient donné leur vie & leurs biens pour Zurich , et que ceux d'Uri auroient mis le feu à Brunnen , pour vaincre l'obstination de Schwitz.

(208) Tschudi , II , 371 b.

(209) *Zun Buchen.*

se partage en deux, l'un gagne les hauteurs où jadis, du château de Schnabelbourg, la maison d'Eschenbach exerçoit au loin sa domination, conduit à l'abbaye de Cappel, et descend dans les campagnes fécondes du territoire de Zug. L'autre se dirige vers le Silwald et ces hauteurs voisines du mont Hirzel, que défendoient les paysans des bords du lac et plus de mille Autrichiens. L'armée réunie près des hêtres (210), s'y forma en deux corps séparés. La bannière de Zurich, considérablement renforcée (211), marcha, sous la conduite de Meyer de Knonau, du côté du mont Hirzel, dont les retranchemens trop vaste demandoient cette addition de forces et en auroient exigé encore davantage. Le margrave et le Bourguemestre, conformément au plan d'invasion, descendirent vers Cappel avec la plus grande partie de l'armée. Ils ne savoient rien de plus sinon que les habitans de Zug garnissoient principalement leurs limites près du mont Hirzel, et ils étoient persuadés

(210) Bullinger. Je serois porté à croire que les 1300 de la note 196 furent envoyés de là au mont Hirzel.

(211) De 2000 hommes. Tschudi.

que le détachement de Meyer les tiendrait assez en respect, pour qu'ils leur laissassent le passage libre jusqu'à Schwitz.

Le premier endroit du canton de Zug <sup>Incur-
sion sur
le terri-
toire de
Zug.</sup> que l'on rencontre en descendant de Cappel, se nomme Blikenstorf. Le Bourguemestre qui auroit dû chercher à se concilier la bienveillance du peuple de Zug (212), ordonna qu'on mit le feu à ce village, quoique la guerre ne fut point déclarée. Il vouloit se venger de ce que des soldats des retranchemens de Zug avoient pris un couple de bœufs dans un pâtis du baillage libre (213). Deux hommes de Zug périrent dans l'incendie. Ce jour là Stüssi réduisit en cendres la hutte natale d'un grand homme qui, plusieurs années après (214), fut un de ses successeurs. Il étoit nuit; les flammes qui s'élevoient de Blikenstorf, éclairaient au loin la contrée. Elles tinrent lieu de déclaration de guerre. Au point du jour, l'avant garde passa le Loretz, pour gagner le village de Bar. Tout-à-coup il en sortit des

(212) Il étoit encore divisé en trois partis. Edlibach

(213) Bullinger.

(214) Hanns Waldmann.

guerriers, on entendit battre l'alarme, on reconnut les bannières des trois cantons. A cette nouvelle, le margrave et le bourguemestre se retirèrent avec précipitation. Ce parti n'étoit point l'effet de la nécessité, puisque leur cavalerie étoit dans une position avantageuse; mais ils cedèrent à la crainte, qui grossit toujours ce qui est inattendu. Animés par leur fuite, et par la vue des ruines fumantes de Blikenstorf, les confederés les poursuivirent jusques à Cap-pel sans pouvoir les atteindre (215). Lorsqu'ils cessèrent de les appercevoir, ils prirent un repas dans la prairie du couvent (216), car c'étoit à jeun et au sortir du sommeil qu'ils avoient sauvé le pays d'un surcroit de malheurs. Après leur diner, ils envoyèrent une déclaration de guerre, pour mettre leur honneur à l'abri. Ils se partagèrent ensuite quelques munitions qui étoient tombées en leur pouvoir (217). Le margrave et le Bourguemestre passèrent la nuit près des hêtres. Comme il ne falloit plus songer au plan

(215) Tschachtlan.

(216) Le Münchenmatt.

(217) Petermann Etterlin.

d'invasion , ils rappellèrent autour d'eux la meilleure partie (218) des troupes qui gardoient le mont Hirzel , dans l'idée que les retranchemens étoient assez défendus par leur situation.

Mais les confederés , apprenant qu'une force redoutable étoit avantageusement postée sur le mont Hirzel , résolurent de tourner les retranchemens. Ils marchèrent au nombre de trois ou quatre mille hommes (219) des trois cantons (220) , gagnèrent le lac de Finstern à travers les montagnes , passèrent la Sil , et gravirent le Staig , par un sentier des plus âpres et des plus difficiles. Un de leurs messagers courut au bord du lac de Zurich , où l'armée de Schwitz se reposoit des fatigues que lui avoit coûté la victoire de Freyenbach. Il la pria de se rendre auprès des confederés avec les Glaronnois , non que

(218) De sorte qu'il ne demeura en tout que 1400 hommes sur le Letze. Tschachtlan. Il paroît que dans ce nombre il y avoit 600 Zuricois. Louis Edlibach. Bullinger s'est trompé pour la totalité des forces qui combattirent sur l'Hirzel.

(219) 3000 , selon Tschachtlan ; plus de 4000 , suivant Hüpli.

(220) Lucerne , Uri , Underwald.

l'ennemi leur parut à craindre , mais parce-
 qu'il falloit beaucoup de monde pour le dé-
 busquer de sa position. Pendant que le mes-
 sager rapportoit une promesse satisfaisante ,
 plusieurs de ceux qui gardoient le mont
 Hirzel coururent informer le margrave et
 le bourguemestre " que les retranchemens
 „ de la conservation desquels dépendoit
 „ la sureté de tout le pays , couroient ris-
 „ que d'être attaqués et forcés d'un côté de
 „ la Sil par les confederés , et de l'autre
 „ par les habitans de Zug , qui s'avan-
 „ çoient avec des forces supérieures ". Ils
 demandoient du secours avec une vivacité
 proportionnée à la grandeur du péril et à la
 proximité de l'ennemi. Mais ils n'obtinrent
 que deux tribus de Zurich , qui n'avoient
 ensemble que deux ou trois cents hommes
 en campagne (221). Le Bourguemestre en
 vouloit aux paysans des bords du lac qui
 lui avoient reproché sa conduite dans la
 guerre précédente (222). Le margrave, croyant

(221) 300 hommes. Edlibach. Ces 300 hommes ,
 les 600 de la note 218 et les 500 paysans font 1400
 hommes. Au surplus ces 300 étoient des tribus des
 cordonniers & des tailleurs.

(222) Il avoit encore cela dans la tête ; Bullinger.

peut-être que le terrain n'étoit pas avantageux pour sa cavalerie, prétexta que l'empereur l'avoit expressément chargé de la défense de la ville (223).

Le soleil approchoit de l'horizon ; les confederés alloient prendre leur repas du soir, lorsque quelques-uns de ceux qui gardoient les retranchemens s'avisèrent de leur crier :

Prise des
retran-
chemens
du mont
Hirzel.

Bonne nuit, scélérats, bonne nuit (224).

D'autres injures accompagnèrent cette apostrophe. L'armée s'ébranla toute entière, dans un accès de fureur. Les chefs la supplièrent de se contenir, de songer combien l'heure étoit avancée et sa position désavantageuse, combien il importoit d'attendre les forces de Schwitz et de Glaris. Ils rassemblèrent les soldats et les haranguèrent avec sévérité ; mais l'incendie de Blikenstorf et les outrages qu'on leur adressoit des retranchemens les rendoient sourds à toutes les représentations. Plusieurs s'écrièrent à la fois :

„ Nos chers confederés de Schwitz ont
„ montré à Freyenbach de quoi ils étoient
„ capables. Allons ! que ce soit aujourd'hui

(223) Ibid.

(224) Tschachtlan; Tschudi.

„notre tour”. A ces mots, on ne voulut plus rien entendre. On courut de la place où l'on s'étoit assemblé, à l'endroit où la montagne étoit le plus escarpée, où les retranchemens avoient le plus de hauteurs. L'avoyer et les Landammanns, ne pouvant résister au vœu formel de la multitude, donnèrent le signal de la marche en élevant les bannières, et s'avancèrent à leur suite.

Ainsi, le Vendredi vingt-quatre Mai quatorze cent quarante trois, aux approches de la nuit, les retranchemens du mont Hirzel devinrent le théâtre d'un nouveau combat. Les Zuricois y profitèrent habilement et avec succès de l'avantage du terrain, et de leurs grandes balistes (225), tandis qu'entraînés par une fureur inexprimable, les confederés, méprisant la mort, attaquoient et escaladoient les retranchemens, sans que rien fut capable de les arrêter. Là mourut le digne Petermann de Lutishofen (226), victime d'une guerre à laquelle il s'étoit opposé dans un si grand nombre de diètes. Là

(225) *Tarrasbuchsen*, tormentum obsidionale majus; Scherz, Glossar. Frundsperger n'en apprend guère davantage.

(226) Bullinger.

fut blessé Jean Müller, qui avoit négocié le dernier traité de paix (227), et Methi Zelger, tous deux Landammanns d'Underwald. Tandis que Püntiner soutenoit d'un bras intrépide la bannière d'Uri, il vit tomber à ses côtés le vieux général (228) Jean Imhof de Blumenfeld, plus à plaindre que son père, tué cinquante sept ans auparavant à (229) Sempach, en ce qu'il répandoit son sang dans une guerre civile. Avec lui mourut un Zweyer d'Evebach, de même que le grand-oncle de celui-ci (230) étoit mort à Sempach à côté de son père. Non loin d'eux expirèrent le noble Henri Jauch, parmi les hommes de Livinen et d'Urseren; Hanns Psister greffier d'Underwald (231); deux Eggenbourg, frères, inséparables même à leur dernier moment. Les cadavres remplissoient les fossés. Le cri de Tue! Tue! point de quartier! retentissoit avec fureur au sein

(227) Voyez au commencement du chap. IX.

(228) Il avoit commandé en 1415. Schmidt, hist. d'Uri, T. II, pag. 89.

(229) Leu.

(230) Ibid.

(231) Reg. de fondations, dans l'histoire d'Underwald, par Buessinger & Zelger, T. II, p. 60.

de la mêlée (232). D'autres crioient ". Que
 „ n'avons nous plutôt à combattre ceux qui
 „ sont campés sur le mont Albis ! ". Les guer-
 riers de l'Entlibuch s'avancèrent avec impé-
 tuosité sur la gauche, il en périt plus de
 trente (233); on passa sur leur corps. Le re-
 tranchement fut emporté, et les Zuricois
 défaits. On leur tua plus de trois cens hom-
 mes (234), à la tête desquels nous remar-
 quons Meyer de Knonau, leur comman-
 dant (235), le robuste Werner Kolb, de
 Kilchberg, ses deux frères et vingt-un ha-
 bitans de son village, Henri Landolt (236)
 qui tenoit le premier rang parmi eux; plu-
 sieurs paysans des bords du lac (237), qui se
 félicitèrent de ne pas vivre assez pour être
 témoins de la désolation de leur patrie ;

[232] Edlibach.

[233] Hüpli, près de 20, suivant Tschudi.

[234] Bullinger. Tschudi en compte 505, dont
 296 de la campagne.

[235] Hüpli le nomme Hanns Immer. C'est sans
 doute une faute de copiste.

[236] Il étoit originaire de Marpach. Bullinger.

[237] D'Erlibach, de Kuffnach, de Meila, d'Hor-
 gen, de Kilchdorf, de Mœnidorf, même de Grei-
 fensee et du baillage libre.

Hanns Brunner, Henri Hegenauer, Erhard Trinkler, magistrats aussi sages que militaires expérimentés. Ceux que la mort avoit épargnés, s'enfuirent en désordre à la faveur des ténèbres, descendirent le mont Hirzel, passèrent le mont Horgen, et répandirent la terreur tout le long du lac de Zurich; quant aux vainqueurs, effrayés en quelque sorte d'un triomphe si chèrement acheté, ils passèrent tristement la nuit au milieu des morts (238).

Epuisés des fatigues de leur marche, des efforts qu'ils avoient dû faire pour déboucher de ces hauteurs des ennemis aussi braves et aussi bien retranchés, ils s'abandonnoient au besoin du repos, lorsque les habitans de Zug vinrent se réunir à eux. Ce qu'ils avoient osé les remplit d'étonnement. Les guerriers de l'Entibuch leur firent voir

[238] Ils perdirent 67 hommes, au rapport de Tschudi, 800, suivant Bullinger; ils étoient affligés, dit Edlibach, & effrayés de leur perte. L'évaluation de Tschudi & celle de Bullinger paroissent également fausses. Je ne doute pas que la cause de cette erreur numérique ne soit un mal-entendu ou une faute échappée dans l'origine à l'un ou l'autre écrivain.

leur bannière, percée de cent coups de fusil, et qui avoit marché la première dans la route de l'honneur. En découvrant parmi les morts, les chefs des cantons étendus çà et là, les traits encore empreints d'audace belliqueuse, ceux avec qui ils avoient tant de fois siégé dans les diètes, ne purent s'empêcher de verser des larmes; puis songeant à la victoire, ils se rejouirent et rendirent grâces au Tout-puissant. Lütshofen, Müller, Imhof, Zelger, avoient terminé en peu d'instans le soir de leur vie; ils étoient morts glorieusement, au sein d'un généreux enthousiasme, en combattant pour la confédération Helvétique; eux et leurs frères étoient tombés, sans éprouver les horreurs du trépas, et tous, se tenant pour ainsi dire par la main, avoient été transportés sans presque s'en appercevoir, dans les sublimes régions où Dieu récompense magnifiquement les héros qui sont morts pour la patrie.

Dès le point du jour, on sut à Zurich que c'en étoit fait des retranchemens. Brissach, tailleur de Lucerne, courut porter au camp de Schwitz la nouvelle de la victoire des confédérés. Tschudi l'avoit rejoint

avec les Glaronnois. Les deux contingens réunis s'empressèrent d'aller trouver l'armée des trois cantons, pour entrer avec elle sur le territoire de Zurich. Le margrave (239), le Bourguemestre et Hallwyl, la cavalerie de l'empereur et la bannière de Zurich s'avancèrent aussi pour sauver la contrée; mais la désertion étoit considérable. Cette disposition de la multitude effraya les généraux. Hallwyl rassembla les troupes dans la campagne de Kilchberg sur le lac de Zurich. Il demanda si l'on vouloit aller au devant du vainqueur affoibli, avant qu'il réparât ses forces, ou lui abandonner le territoire. Deux mille mains se levèrent aussitôt pour appuyer l'avis le plus généreux (240). Mais la honte et la crainte de montrer de la lâcheté aux yeux de Halwyl, entroient pour beaucoup dans cette résolution. D'ailleurs il pouvoit être dangereux d'opposer une armée découragée à des troupes victorieuses et alterées de vengeance. Ces considérations frappèrent le margrave; il représenta aux conseillers de guerre "qu'il étoit impossible

[239] Il étoit retourné à Zurich.

[240] Louis Edlibach.

„ d'arriver en présence de l'ennemi avant la
 „ fin du jour ; que par conséquent on y
 „ arriveroit en désordre, et qu'une épou-
 „ vante soudaine pourroit jeter tant de
 „ confusion entre les diverses parties de l'ar-
 „ mée , qu'elles tournassent leurs armes
 „ les unes contre les autres (241). Il ny à
 „ rien à espérer aujourd'hui, ajouta-t-il. On
 „ ne sauroit revenir sur le passé ; mais j'a-
 „ mènerai bientôt à Zurich des renforts
 „ nombreux , qui changeront la face des
 „ affaires ". La plupart médiocrement jaloux
 de combattre, furent charmés qu'on leur four-
 nit un prétexte d'inaction, coloré d'une ap-
 arence militaire ; mais personne ne vouloit
 en faire l'aveu. Autrichiens et bourgeois re-
 tournèrent à Zurich en s'accablant de repro-
 ches mutuels (242). Ils y rentrèrent en plus
 grand nombre qu'ils n'en étoient sortis. Des
 fuyards, cachés çà et là , étoient venus se
 mettre à l'abri sous la bannière.

L'enne-
 mi dans
 Horgen.

Le Dimanche matin, pendant que Leonard
 Brun , curé d'Horgen , étoit à célébrer l'office

[241] On avoit toujours lieu d'appréhender que ,
 s'il s'offroit une occasion favorable , les Zuricois
 n'en profitassent pour se réunir aux confédérés.

[242] Bullinger.

les troupes de Lucerne , d'Uri , de Schwitz , d'Underwald , de Zug et de Glaris , se précipitèrent soudain de la montagne en poussant de grands cris. Les habitans prirent la fuite; les maisons expièrent l'incendie de Blikenstorf. Les guerriers entrèrent dans l'église , et la dépouillèrent avec tant d'impétuosité de tout ce qu'elle renfermoit de précieux , qu'il y eut des coups de pique donnés à travers des crucifix (243) et que les hosties furent trainées dans la poussière (244). Les jeunes gens s'indignoient contre la Vierge de ce qu'elle honoroit de sa présence les Eglises des Zuricois (245) , aussi bien que les leurs. Ils traitoient les prêtres avec dérision (246) , s'emparaient

(243) Déposition assermentée du curé devant le conseil de Zurich 1444.

(244) Ils ont fouillé dans le tabernacle de l'autel du St. Sacrement , & prétendu qu'il y avoit de l'argent en ce lieu. Ils ont jetté dans une prairie les saintes huiles , l'eau baptismale et les hosties consacrées (pour s'approprier les vases qui les contenoient). Ibid.

(245) „ Dieu te salue ! madame la P.... , que fais-tu „ ici. En disant cela ils la mirent derrière la porte ”. Ibid.

(246) Ils se tenoient derrière lui , pendant qu'il célébroit la messe et disoient : Voilà le calotin qui

des femmes épouvantées et leur faisoient violence dans l'église même, soit qu'ils eussent cessé de croire à la sainteté d'un lieu, où l'on invoquoit le ciel contre leurs intérêts, soit qu'ils voulussent se venger du reproche qu'on leur faisoit d'outrager la nature dans leurs plaisirs (247).

A Tal-
lwyl. d'Horgen, ils marchèrent à Tallwyl. Les flammes d'Horgen avoient annoncé leur approche. Le peuple tremblant couroit pêle-mêle. Le curé sortit au devant d'eux avec le S. Sacrement; ils bravèrent le dieu de Zurich (248). En general, ces anciens confederés, surtout les pâtres des Alpes, étoient tels qu'au sortir des mains de la nature. L'expression de la probité régnoit sur leurs physionomies, quand la passion ne leur donnoit pas un aspect redoutable. (249) Tous leurs membres offroient

prie; il chante en faveur de l'Autrichien et invoque la queue du paon. *ibid.*

(247) Ils se sont permis souvent cet attentat dans l'église et s'en sont vantés. *ibid.*

(248) „ Et quand tu porterois la mère de Dieu „ avec ton Dieu, l'un & l'autre ne pourroient te „ secourir. Vas trouver ton Dieu Stüssi; c'est lui qui „ peut t'aider ". Déposition du curé de Tallwyl.

(249) Felix Hemmerlin, dial. de Suitensibus :

l'empreinte de la vigueur (250). Il en étoit d'eux comme d'Achille, de David, des Athéniens et des Romains; l'ivresse belliqueuse étouffoit dans leurs cœurs la voix de l'humanité. A l'égard de la dévotion, il couroit sur leur compte des bruits peu édifiants (251). Lorsqu'ils étoient faits prisonniers, il leur arrivoit souvent de terminer eux-mêmes leurs jours, à la manière des anciens Romains (252). Ils ne connoissoient pas la crainte; mais la honte leur étoit plus insupportable que la mort la plus affreuse.

Après une nuit passée à Talhwyl, l'armée des cantons mit le feu à ce village le lundi matin, ravagea toute la rive occidentale du lac, Ses ravages près du lac.

Simulata (il parle en ennemi) *magna legalitatis apparentia*.

(250) Ibid.

(251) On trouve dans les dépositions faites devant le conseil de Zurich que l'un d'eux s'étoit exprimé en ces termes : Plut au ciel que Dieu punit de mille maux celui qui a inventé les églises ! (ceci s'explique par cette ancienne disposition sur laquelle on peut revoir la note 2 du chapitre I. de cette seconde partie, et qui subsista généralement jusqu'après la Réformation.)

(252) C'est ainsi qu'un magistrat de Schwitz et d'autres prisonniers se donnèrent la mort à Zurich. Hemmer. l. c.

et campa durant trois jours à Kilchberg, sans qu'on vint l'attaquer. Jusqu'alors la cavalerie qui gardoit Zurich avoit excusé son inertie, en disant qu'elle ne pouvoit combattre sur les montagnes des pâtres accoutumés à les gravir. En ce moment où l'ennemi ravageoit la plaine, les Zuricois s'irritèrent de voir que l'on ne s'opposât pas davantage à ses progrès (253). A la vérité, quelques cavaliers sortoient de la ville et tuoient un ou deux ennemis (254); mais on ne risquoit point d'action décisive, tandis que le secret des succès militaires des confédérés, de ces succès qui répandirent tant d'épouvante au tems dont nous parlons et à des époques (255) moins reculées, consistoit dans leur manière de faire la guerre, sans beaucoup de tactique ou d'apparat, sans ménagement, avec autant de celerité que d'énergie.

Las d'offrir en vain la bataille, ils incendièrent le village et l'église de Kilchberg, avec tout ce qui s'y trouvoit (256), traitèrent

(253) Bullinger.

(254) Hüpli.

(255) A la fin du XVme siècle et au commencement du XVIme.

(256) Hüpli le dit expressément.

de même toutes les métairies adjacentes, se dirigèrent vers la Sil, parvinrent sur le mont Albis, ravagèrent Adlischwyl, brûlèrent toutes les maisons des sujets de Zurich, insultèrent les moines de Cappel (257), descendirent dans le baillage libre de Maschwanden, et reçurent le serment des habitans. Ils campèrent ensuite à Lunkhofen, et attendirent la bannière de Berne.

Berne qui ne desiroit point la guerre, avoit tardé à se déclarer, aussi longtems que l'honneur le lui avoit permis. Dans le tems même où son contingent se mit en marche, Hanns d'Erlach suivoit à Zurich des négociations qui faisoient espérer que Berne aideroit enfin à reprimer l'arrogance de Schwitz (258). Les Bernois s'arrêtèrent près de Langenthal, pour attendre la résolution définitive.

Des députés de Schwitz se rendirent en ce lieu; ils obtinrent que les guerriers se Berne se déclare.

(257) Ils percèrent les écussons et les portraits de leurs bienfaiteurs, et barbouillèrent les murailles de figures toutes différentes.

(258) On peut le conclure des expressions de Bullinger.

formassent en assemblée générale sous la bannière, et pleins de confiance dans la bonté de leur cause, ils leur adressèrent le discours suivant". Chers et fidèles confederés Bernois,

„ rappelez vous cette journée de détresse ,
 „ où, sous les murs de Laupen (259), vos
 „ ayeux attaqués par la maison d'Autriche
 „ et tous les grands de la contrée, envoyèrent Krambourg dans nos montagnes. Il
 „ n'y avoit point alors d'alliance entre nous.
 „ Quel fut cependant le langage de nos pères ! c'est dans l'adversité dirent-ils, que les
 „ amis se font connoître ! et ils risquèrent
 „ leur vie pour le salut de Berne. Souvenez-
 „ vous des larmes de joye qui furent versées lorsqu'on les vit descendre de Muri.
 „ Et comment s'exprima d'Erlach , sur le
 „ champ de bataille après la victoire ? il
 „ dit que cette journée devoit être à jamais
 „ mémorable (260). Notre confédération date
 „ de ce moment. Alors vous ne connoissiez
 „ pas encore les Zuricois. Hommes de Berne, descendans des vainqueurs de Laupen,
 „ c'est nous aujourd'hui qui sommes en dan-

(259) V. T. IV p. 281.

(260) Ibid. p. 296.

„ gér. Nous avons peine à résister à la maison
 „ d'Autriche , aux interêts de la quelle Zu-
 „ rich s'est vouée. Plusieurs des nôtres ont
 „ péri il y a trois jours. L'ennemi attend des
 „ forces nombreuses. Pourrions-nous à la fin
 „ nous empêcher de succomber? Chers con-
 „ federés, c'est dans l'adversité que les amis
 „ se font connoître ". Le souvenir de Lau-
 pen décida les Bernois. La résolution fut
 prise avec une telle promptitude et un tel
 enthousiasme que l'on ne songea point que
 d'Erlach étoit encore à Zurich. Lorsqu'on y
 reçut les lettres par lesquelles les avoyers,
 les conseils et les bourgeois de Berne et de
 Soleure (261), déclaroient la guerre au mar-
 grave, comme gouverneur Autrichien, à ses
 conseillers (262) et à la ville de Zurich, (263)
 en vertu des réquisitoires de Schwitz et con-
 formément à la ligue perpétuelle, d'Erlach
 partagea l'étonnement de tous les Zuricois.
 „ Chers seigneurs de Zurich, dit-il; je suis

(261) Soleure faisoit en tout cause commune avec Berne.

(262) La chronique, datée du 27 Mai, est dans Tschudi.

(263) Ibid. ch. du 28 Mai.

„ innocent. J'ai fait ce qui m'a été prescrit.
 „ Vous pouvez disposer de moi ". On le ren-
 voya dans sa patrie avec une escorte; mais
 tant que dura la guerre, il demeura dans
 l'inaction ". Attendu, disoit-il, que Zurich
 „ s'étoit mieux comportée à son égard que
 „ Berne elle-même (264)".

Le soir de leur arrivée à Lunkhofen, dans
 le voisinage de Bremgarten et de Baden, les
 confederés demandèrent une entrevue aux
 avoyers et aux conseils de ces deux villes,
 pour leur imposer trois conditions, la pre-
 mière, de ne plus obeir aux Zuricois, qui
 étoient leurs seigneurs pour un septième;
 la seconde d'annuller la combourgeoisie re-
 nouvellée depuis peu entre Bremgarten et
 Zurich; la troisième, de leur garantir un
 libre accès dans l'intérieur de leurs murail-
 les. Pendant la nuit qui leur fut accordée
 pour réfléchir à ces demandes, Bremgarten
 députa à Zurich, qui n'en est éloignée que
 de trois lieues.

(264) Bullinger. Bodmer parle de lui dans ses *ré-
 cits historiques*. Je trouve vers cette époque un Hanns
 d'Erlach, qui avoit le droit de patronage à Grossbons-
 tetten; mais celui-ci voyagea et se maria à Naples.
 J'ignore si c'étoit le même dont il s'agit ici.

Bremgarten occupe une presqu'île que forme la Reuss. Elle est située en partie sur une hauteur, en partie au bord de la rivière. Au commencement de la guerre, elle s'étoit mise en état de siège. Les murailles et les tours étoient garnis de canons ; la plaine retranchée partout où l'on pouvoit y pénétrer. On avoit coupé tous les arbres , et rendu la rivière impraticable aux bateaux dans l'étendue de trois brasses (265). Les habitants étoient assez nombreux pour défendre la ville. Walther Megger (266) , avoyer , étoit un homme prudent et courageux. Ses compatriotes avoient dans les batailles les plus importantes , répandu leur sang pour la maison d'Autriche avec tant de fidélité que les ducs avoient éternisé la mémoire de leur dévouement dans les couleurs de Bremgarten (267). Depuis que Sigismond la leur avoit enlevée , l'amitié de Zurich lui avoit conservé la basse justice dans tout le Kelleramt , dont Lunkhofen étoit

(265) Bullinger.

(266) Bullinger le nomme Messger ; c'est apparemment une faute de copiste.

(267) T. V. p. 307.

une dépendance (268). Elle se rappella ces traits de son histoire, promit de résister (269), et reçut avec un artiller, l'assurance positive d'être secourue dans l'espace d'un mois tant par les Zuricois que par le margrave (270).

Prise de
Bremgar-
ten.

A la nouvelle du refus de Bremgarten et de la neutralité de Baden, les confédérés firent une nouvelle sommation à la première de ces deux villes, et se campèrent devant la porte supérieure (271). Bremgarten ayant persisté dans sa résolution, ils lui envoyèrent une déclaration de guerre (272). En même tems les bannières de Soleure et de Berne parurent de l'autre côté de la Reuss (273), ce qui porta l'armée des cantons à

(268) T. VII, p. 303.

(269) Hüpli.

(270) V. Dans Tschudi l'écrit du margrave, daté du jour de l'Ascension.

(271) Dans les pâturages voisins des fours à briques. Bullinger.

(272) Voyez-la dans Tschudi. Petermann de Lütishofen [fils ou neveu de celui qui avoit été tué à l'affaire du mont Hirzel, et Ital Reding l'ainé y apposèrent leurs sceaux. Elle est datée du Samedi après l'Ascension.

(273) Bullinger.

seize mille hommes (274) et la pourvut de plusieurs grandes balistes. Après avoir ravagé les champs et les jardins, on fit jouer sans relâche et de tous côtés, l'artillerie et les machines contre la ville; enfin les remparts ébranlés menacèrent ruine en plus d'un endroit. Lorsqu'il fut évident que des forces aussi redoutables ne donneroient pas au secours promis le tems d'arriver assez tôt, Megger qui l'avoit prévu (275), ouvrit des négociations pour rendre la place. Au milieu de la conférence, et lorsque toute la ville étoit saisie d'effroi, au souvenir des discours injurieux que les bourgeois avoient prodigués dans leur première ferveur, des envoyés de Baden apportèrent les clefs de leur ville aux généraux assiégeans. Jtal Reding le jeune partit avec ces députés (276) et Baden prêta serment aux cantons, pour la septième portion de souveraineté que Zurich avoit possédée jusqu'alors. Cette ville et Mellingen (277) intercedèrent vivement pour

(274) Edlibach. 15000, suivant Bullinger.

(275) Hüpli assure qu'il penchoit en faveur des confédérés.

(276) Tschachtlan.

(277) Bullinger.

Bremgarten, dont elles étoient voisines. Elles obtinrent enfin son pardon. Berne remplaça Zurich, dans son septième d'autorité, la combourgeoisie fut annulée (278), et dans la suite pour en imposer aux divers partis qui la divisoient, Bremgarten reçut une garnison (279) dans ses murs.

Tous les baillages du Wagenthal dont les habitans descendoient de ces hommes libres répandus autour de l'abbaye de Muri (280) fondée par la maison de Habsbourg; tout le comté de Baden, en descendant jusqu'au Rhin, et, à l'endroit où grossi par la Reuss et la Limmat, l'Aar se jette dans ce fleuve, Kaiserstuhl et Klingenua prêtèrent serment aux confédérés. Thuring de Ringoltingen, bourgeois de Berne, fut nommé bailli du comté (281). On chargea Baden de se garder elle-même. Hanns ab Yberg, de Lucerne, eut l'administration du Wagenthal.

(278) V. la capitulation dans Bullinger [cet auteur étoit de Bremgarten]. Les généraux n'entrèrent dans la ville que lorsqu'elle fut signée.

(279) Nous verrons plus bas à quelle époque.

(280) T. II, pag. 133.

(281) V. dans Tschudi, II, 357, sa correspondance avec Bremgarten au sujet d'un cerf.

L'armée continua ses incursions sur le territoire de Zurich. Elle parcourut le fertile Wenthal, en laissant partout des traces de dévastation, et parvint au lac de Rass, près duquel étoit situé le vieux Regensberg, château patrimonial des barons de ce nom, que leur héritière venoit de porter en dot (282) à Martin de Landenberg, et qui relevoit de Zurich (283). Dès qu'elle parut, les paysans firent savoir à la garnison que leur intention étoit de se rendre. Celle-ci, trop foible pour se défendre malgré eux, partit pour Zurich. Landenberg sauva son château en se soumettant aux vainqueurs; l'église seule fut le théâtre de quelques actions indécentes (284).

Les troupes remplissoient tous les chemins et tous les sentiers du plat-pays jusqu'au Leberberg; elles suivoient les bords de la Glatt. Si la noblesse et le clergé ne les voyoient pas de bon œil, elles comp-

(282) Nous avons déjà vu en 1386 Ulrich de Landenberg en possession de ce château [T. V, page 279.]

(283) Martin avoit prêté serment à Zurich en 1424. Manuel du conseil de Zurich.

(284) Hüpli.

toient sur l'affection des peuples. Le soir de leur arrivée à Rümlang, des confederés qu'ils rencontrèrent en deça de Neuregensberg, les confirmèrent dans cette opinion. Les paysans qui s'y étoient réfugiés en foule attirés par sa situation sur une montagne que dominoit un château très-fort, s'étoient entretenus amicalement avec eux. Ital Redingsy transporta le lendemain matin pour les sommer de se rendre. Ils ne voulurent pas y consentir, en partie d'après la confiance que leur inspiroit l'avantage de leur position, en partie à l'instigation de Henri d'Isni, qui étoit dans le château avec quarante-un Zuricois (285). Trompés dans une espérance qu'ils regardoient comme certaine, les confederés n'écoutèrent que la fureur. Ils livrèrent aux flammes le grand village de Rümlang, sa tour, les villages d'Ober-, unter, et Mettmen-Hassli, et poussèrent avec vigueur le siège de Neuregensberg. L'artillerie des assiégés fut bientôt réduite au silence. Les bourgeois et les paysans jugèrent que la résistance étoit impossible, et le château menaça de les en punir, tandis que les confede-

(285) Hüpli.

rés les encourageoient à capituler. Ceux-ci attaquèrent si vivement le château que la garnison finit par le rendre, à des conditions qui ne sont pas clairement rapportées (286). Les vainqueurs partagèrent le butin et les prisonniers. Le Bailli, Hanns Bossart, ayant voulu se retirer dans la maison d'un bourgeois, fut arrêté et mis à mort sur le champ (287). Le lendemain matin, malgré l'avis de plusieurs individus, qui auroient voulu demeurer en garnison dans le château (288), il fut décidé à la pluralité des voix que l'on réduiroit en cendres ce beau manoir. Les murs épais de la grande tour bravèrent seuls les flammes.

Les confédérés traversèrent la Glatt, marchèrent vers Kloten, passèrent devant Grei- Prise de
Grünin-
gen.

(286) Suivant Bullinger, on promit de ne pas brûler le château et de laisser sortir librement la garnison. Ce dernier article est à peine croyable, puis-que la garnison fut faite prisonnière de guerre et partagée en conséquence, non dans un moment de tumulte, mais avec des formes régulières.

(287) Malgré un sauf-conduit; Edlibach. Tout le monde n'approuva point ce meurtre; Bullinger.

(288) Cela auroit mieux valu, et l'intérêt des confédérés en faisoit presque un devoir. Edlibach.

fensee et s'approchèrent de Grüningen. Leur nombre, leurs ravages semoient-ils l'épouvante au point qu'on n'osât leur tenir tête, ou la garnison, prévoyant les troubles intérieurs qui auroient agité Zurich pendant son absence, étoit-elle contrainte de leur laisser parcourir la contrée sans obstacle, et se conduire partout à leur gré? quoiqu'il en soit, cette guerre fut une de celles qui ramenant peu à peu les tacticiens aux principes de l'antiquité, montrèrent combien une infanterie courageuse l'emporte sur la cavalerie.

Le château de Grüningen, étoit fort par lui-même, suffisamment pourvu d'hommes (289) de vivres, d'armes (290), de flèches de feu et de poudre. Une foule de soldats et de paysans du voisinage étoit renfermés dans la ville. Hanns Neuwyler (291), colonel Zuricois et le bailli Pierre Kilchmatter exerçoient le commandement. Les confé-

(289) Ils étoient au nombre de 64, suivant Tschudi. Edlibach dit qu'il y en avoit 30 dans le château et 60 dans la ville.

(290) Quatre grandes balistes, deux bons pierriers, plusieurs carabines, sept tonnes de poudre à canon, un tonneau de flèches de feu; Tschudi.

(291) De la tribu des forgerons; Bullinger.

dérés menacèrent de brûler les biens et les métairies d'alentour, si la ville leur opposoit de la résistance. Saisis d'effroi, les bourgeois et les paysans, de l'aveu ou sans le consentement du château (292), convinrent de se rendre, s'il tomboit au pouvoir de l'ennemi; mais il fut stipulé en même tems qu'on ne l'attaqueroit point du côté de la ville. Neuwyler témoin des allarmes de la multitude, fit demander à Zurich des secours ou des ordres. On lui répondit qu'il étoit impossible pour l'instant de faire lever le siège, mais que le château étoit assez fort pour résister (293). Son artillerie, quoique foiblement servie (294), avoit riposté jusqu'alors à celle des assiégeans. La réponse de Zurich acheva de décourager la garnison (295), et Grüningen capitula, à condition qu'elle sortiroit librement.

En dépit de cette clause, deux Underwaldiens (296), ayant rencontré dans la

(292) De son aveu, suivant Edlibach.

(293) Ibid.

(294) On ne tiroit pas de bon cœur; Edlibach. Ils ne vouloient pas laisser tirer l'artilleur. id.

(295) Ibid.

(296) Henri an Steinen [Bullinger et Zelger le

le bailli Pierre Kilchmatt, fondirent sur lui à l'improviste et le tuèrent d'un coup de hal-lebarde (297). Les parens même des meurtriers témoignèrent une indignation aussi vive qu'on pouvoit l'attendre de l'honneur offensé. Les contingens de Berne, de Soleure et de Lucerne déclarèrent „ qu'ils „ étoient si sensibles à la honte de cette „ violation du droit des geus, qu'ils ne „ marcheroient plus avec ceux des autres „ cantons, si leurs chefs ne pouvoient les „ tenir en respect (298)”. Les meurtriers s'étoient enfuis; chaque canton, formé en assemblée générale sous leurs bannières respectives, arrêta „ qu'on les feroit expirer „ sur la roue, si l'on parvenoit à les atteindre (299), et que l'on infligerait le même „ supplice à tous ceux qui se rendroient à „ l'avenir coupables du même crime”.

La garnison de Gröningen arriva le soir

nomment Steiner] et Verni Willis Sun [Sehnen, suivant ces auteurs, si ce n'est pas une faute échappée en écrivant]; Tschudi.

(297) Edlibach.

(298) Bullinger.

(299) Suivant quelques auteurs [Rhan], on mit à mort le fils de Willis.

à Rapperschwyl ; mais on lui ferma les portes, comme à un troupeau de lâches. Elle fut ensuite jettée dans les prisons de Zurich. Plusieurs soldats furent exécutés , et les chefs dépouillés de leurs emplois (300).

Les guerriers de Zug, pour venger deux de leurs compatriotes, tués à Mœnchaltorf, près de Grüningen, mirent le feu à ce village. Rapperschwyl étoit en état de siège ; mais les confédérés n'avoient pas assez d'artillerie et de munitions pour attaquer une place aussi importante et dont les habitans ne demandoient qu'à combattre ; d'ailleurs ils commençoient à manquer de vivres pour leur grande armée (301), et depuis l'assassinat de Kilchmatter, la mésintelligence s'étoit glissée parmi eux (302). Ils prirent donc le parti de mettre fin à cette expédition, & se séparèrent fraternellement, malgré ce germe de discorde.

Les bannières des villes descendirent à travers la contrée qui s'étend jusqu'aux bords

(300) Bullinger.

(301) Tschachtlan.

(302) En effet, ils ne firent point ensemble l'expédition suivante.

de la Glatt. Voulant trouver à leur retour des subsistances et des logemens , et non marcher parmi des cendres , elles avoient eu la sage précaution de ne pas l'incendier. Schwitz et Glaris laissèrent à Grüningen une garnison de cent vingt hommes , commandés par Werner de Ruffi, habitant de Schwitz. Le landammann Tschudi et les Glaronnois retournèrent dans leurs foyers par le chemin le plus court. Enfin les bannières d'Uri , de Schwitz , d'Underwald et de Zug se mirent en devoir de les imiter. Elles arrivèrent ensemble à l'abbaye des Prémontrés de Rütli , qui avoit un traité de combourgeoisie avec Zurich (303).

Horreurs
commises
à Rütli

Ce monastère , fondé par les barons de Regensberg et les comtes de Tokenbourg , sépulture des gentilshommes tués à Nœfels (304) , se soutenoit par les dons de la no-

(303) On sait que cette abbaye avoit été fondée exprès pour faire disparaître ces singularités dans les opinions religieuses [T. II , p. 353] , qui ne déplaisoient pas aux Suisses de l'ancien tems [Liv. III , seconde partie , note 2] , ni même , suivant toute apparence , à ceux du tems dont nous parlons.

(304) T. V , p. 341.

blesse du voisinage (305) et des pieux habitans de Zurich (306), plutôt que par la dévotion du peuple d'alentour, qui, depuis des siècles, n'étoit pas fort porté pour les moines. En général les époques où la classe populaire sortit de son avilissement ne furent pas très-favorables au clergé (307), surtout lorsqu'il dépendoit de supérieurs étrangers (308). Les bourgeois de Zurich étoient déjà plus traitables (309). Ce fut un

(305) Charte de l'écuyer Hanns Rodolph de Landenberg-Greifensee pour la cession du droit de patronage d'Uster, 1438. *Perpendens reditus monasterii propter guerrarum calamitates, hominum malitiam et sinistros eventus valde diminutos*. J. H. Hottinger, Specul. Tigur.

(306) La combourgeoisie subsistoit depuis 1402.

(307) Le peuple ne vouloit rien reconnoître de conventionnel, et jugeoit de tout d'après les données de son intelligence.

(308) Cet inconvénient majeur et ses *magna damna* sont clairement exprimés dans une charte du frère Pierre de Ruaux, *militis humilis, magistri generalis ordinis militie S. Lazari Hierosol. Citra et ultra muros, magistrabus et sororibus domorum in Gevenne [Gfenn] et in Seedorf* [datée de 1443, in domo nostra de soigniaco, diocèse d'Orléans]. Hottinger, l. c.

(309) Charte par laquelle Jean et Berthold Schwen-

motif de plus pour que Rütli éprouvât les fureurs d'une guerre prête à se dissoudre, où chacun ne faisoit d'autre volonté que la sienne, et soupiroit encore après quelque peu de butin. Non seulement les guerriers enlevèrent les cloches, quitant de fois avoient sonné le tocsin contr'eux; non seulement ils arrachèrent des portes et des fours le fer et les plaques qui les garnissoient et pillèrent tout le mobilier; mais une jeunesse effrénée courut à l'église, déchira la bannière que les ennemis des cantons avoient arborée à Nœfels, démolit les tombeaux des grands, et chercha des trésors parmi les cadavres. On a rapporté en frémissant qu'ils s'étoient jettés les uns aux autres les osse-

de fondent une prébende à l'autel *in crypta* [de l'église appelée Wasserkirch], 1442 : autre de Hanns Amt, 1441. etc. Hottinger, l. c. Cependant Jean, prévôt des chanoines de l'ordre de S. Augustin sur le Zürisberg, juge et *conservator jurium prioris et fratrum predicatorum de Turego, priorissarum et conventuum in Oetenbach et in Töss*, adresse le 10 Mars 1439, une exhortation au clergé du Thurgau, du canton de Zurich et de l'Aargau, dans laquelle il sollicite pour ces monastères *optata relevationis presidia*.

mens de Walram de Thierstein (310) et que le squelette de Frederic de Tokenbourg, de ce seigneur si redouté de son vivant, leur avoit servi de jouet (311). On compte dix-huit églises (312) et six chapelles (313) qui furent réduites en cendres durant le cours de cette guerre, indépendamment de plusieurs monastères qui furent dévastés, et dont les religieux se virent dispersés, sans aucun moyen de subsistance (314).

Les confédérés, poursuivant leurs ravages, partirent de Rüti pour se rendre dans

(310) Mort à la bataille de Nœfels. T. V, pag. 339. (il doit y avoir de la part de M. Müller, une légère méprise dans ce passage ou dans celui auquel il renvoie. *note du trad.*)

(311) Ils le portèrent hors de l'église, en faisant assaut de railleries; l'un d'eux lui mit une pierre dans la bouche. Bullinger. On ignore le motif de ces outrages, mais il faut qu'il ait été personnel à ceux qui les commirent.

(312) Bullinger. Cet auteur attribue exclusivement ces fureurs aux guerriers des cantons démocratiques.

(313) Felix Faber, Hist. Suevor. p. 65. b.

(314) Hemmerlin: *fratres et sorores exules per mundum vagariconspiciuntur.*

leurs cantons (315). En passant à Einsidlen, ils offrirent leurs hommages à la statue miraculeuse de la mère de Jésus-Christ, pareils en cela, comme ils l'étoient sous d'autres rapports, aux Suisses des âges reculés, et honorant à leur exemple d'une dévotion exclusive le sanctuaire de la protectrice du pays et de la reine du Ciel. Dans le fait les hommes estimables souffroient extrêmement (316), ne fut-ce que par égard pour l'opinion publique, de la licence de cette jeunesse fougueuse, dont nous avons raconté les excès.

Fin de
cette ex-
pédition.

Les divers contingens rentrèrent dans leurs foyers un mois après la déclaration de guerre (317). Vainqueurs à Freyenbach, et sur le mont Hirzel, ils avoient conquis Bremgarten, Regensberg et Grüningen, et leurs exploits avoient frappé l'ennemi de terreur. Ils consacrèrent le mois suivant à se reposer de leurs fatigues (318).

Depuis que le margrave s'étoit aperçu

(315) Ils dévastèrent encore Wagen dans le territoire de Rapperschwyl et le couvent de Wurmspach

(316) Tschudi, II, 319.

(317) Ils s'étoient mis en marche le 18 mai; les derniers rentrèrent chez eux le 19 juin. Tschudi,

(318) Jusqu'au 18 juillet.

que la défection de Zurich ne servoit qu'à resserrer les liens des autres cantons, il faisoit son possible pour engager tout l'empire à prendre parti dans cette guerre; mais il ne réussit qu'après de quelques état (319). Des troubles intérieurs énermoient la force individuelle de la maison d'Autriche. Tantôt c'étoit Albert qui se revoltoit contre l'empereur son frère (320), tantôt les états du Tyrol animoient les peuples contre ce prince, qui retenoit malgré eux à sa cour leur souverain encore mineur (321). D'un autre côté, la situation du jeune Ladslas, la force des Hussites, l'insurrection de la Hongrie et la puissance du Sultan inspiroient trop d'alarmes pour permettre de faire passer dans l'Autriche antérieure l'armée irrégulière et peu nombreuse que l'on seroit peut-être venu à bout de lever. Ces considérations inquiétoient d'autant plus le margrave que le parti qui subsistoit toujours à Zurich en faveur

(319) Louis et Ulrich, comtes de Wirtemberg (le premier fut le père du premier duc, rompirent avec les confederés. Edlibach.

(320) Fugger, 537 et suiv.

(321) Il entroit alors dans ses dix-sept ans. Veit Arenpeck.

des confédérés, avoit enfin pris le dessus, et pouvoit, en se réunissant à eux, faire une incursion redoutable dans l'Autriche antérieure, qui n'avoit point de défense à leur opposer. D'ailleurs les bourgeois supportoient impatiemment la dépense inutile et considérable à laquelle ils étoient forcés. Elle leur étoit d'autant plus à charge, que les nobles, excepté Thuring de Hallwyl, Hanns de Rechberg et Burkard Mœnch de Mœnchenstein (322), ne témoignioient pas la moindre sensibilité pour les malheurs publics, et n'avoient d'autre occupation que de prodiguer soit au jeu, soit dans les plaisirs, la riche solde qui leur étoit allouée.

Dans cette perplexité, le margrave résolut d'avoir recours aux Armagnacs, qui lui parurent seuls en état de le secourir efficacement. Il résolut aussi de prouver dans l'intervalle, par des entreprises d'une importance secondaire, que l'on en projettoit de plus grandes, mais que l'on attendoit les forces nécessaires. Il savoit que Charles VII, roi de France, et Philippe, duc de Bourgogne, avoient pris à leur service environ

(322) Lauffer, V, 150.

trente mille Armagnacs, et qu'en le faisant, ils s'étoient surtout proposé d'en débarrasser le pays (323).

Le duc de Bourgogne avoit, par dessus tous les autres souverains d'alors, la réputation d'aimer la noblesse, quoiqu'au fond il la tint dans une véritable dépendance, et se contentât de lui permettre une splendeur dont l'éclat rejaillissoit sur lui même. Com-
mence-
ment de
la négocia-
tion
relative
aux Ar-
magnacs.
Ce fut à lui que le margrave s'adressa d'abord. Il lui envoya le chevalier Pierre de Möersperg. Ce gentilhomme parlant au nom de l'empereur, qu'il peignit occupé de défendre la cause de la noblesse, pria Philippe de faire marcher ses Armagnacs et sa cavalerie contre les Suisses, et d'intercéder auprès de la cour de France, pour en obtenir la même faveur. Le duc lui répondit " que les
" confédérés avoient recherché sa protection;
" qu'ils lui avoient offert tous les secours
" dont ils étoient capables; mais qu'il étoit
" trop instruit des violences qu'ils exerçoient

(323) Hüpli rapporte que le duc de Bourgogne soldoit 14000 écorcheurs, et le roi de France autant. S. Germain, évêque d'Auxerre (Ludewig, reliquæ XI, 68) montre comment Charles VII parvint à en faire des troupes réglées.

„ impunément , depuis un si grand nombre
 „ d'années , contre la maison d'Autriche et
 „ contre toute la noblesse , pour faire la moin-
 „ dre attention à leurs offres , et que lui-même
 „ prendroit volontiers les armes pour ré-
 „ duire ces scélérats de paysans , dès qu'il
 „ plairoit à l'empereur de lui donner réelle-
 „ ment , l'investiture du fief impérial des
 „ pays bas , ainsi que la chose étoit con-
 „ venue (324) , et d'y joindre le Luxem-
 „ bourg (325) , auquel il avoit un droit
 „ incontestable (316) ”. A peine le chevalier
 eut-il rendu cette réponse au margrave , que
 celui ci le fit repartir pour Wienerischneus-
 tadt , où étoit l'Empereur.

Frederic sentit qu'il ne falloit pas atten-
 dre beaucoup de services réels et desintéres-
 sés d'un prince , qui avoit sans doute de
 grands moyens à sa disposition , mais dont la
 puissance fondée depuis environ cent ans

(324) Pfeffel , hist. du droit public d'Allemagne ,
 ad 1442.

(325) Hüpli ; Tschudi.

(326) Jean de Luxembourg , frère de l'empereur
 Sigismond , laissa une fille nommée Elizabeth , qui
 n'ayant point eu d'enfans de deux mariages , céda en
 1443 ce pays au duc Philippe.

(327) à l'aide des événemens et de la ruse, n'étoit pas encore au point d'arrondissement où il l'auroit souhaitée, et qui, par conséquent, libéral en promesses, ne cherchoit en effet que son propre avantage. Ces reflexions engagèrent l'empereur à tourner ses vues du côté du roi de France, à qui l'ancienneté et l'étendue de son pouvoir donnoit un rang assez distingué parmi les potentats de l'Europe, pour qu'il fit sans regret un sacrifice à l'intérêt commun des Souverains. Il chargea Cœneas Sylvius de lui écrire à peu près en ces termes :

” Les Suisses (328), anciens sujets de la
 „ maison d'Autriche; ont abandonné l'em-
 „ pire (329), sous couleur de s'attacher à
 „ ses formes (330). Maintenant ils se permet-

(327) Depuis le mariage de Philippe I avec Marguerite fille et héritière de Louis de Malines, comte de Flandres, Malines, Retel et Nevers, et de Marguerite de Brabant, margrave d'Anvers, en 1369, art de vérifier les dates, 672.

(328) Cette lettre datée, de Wienerischneustadt, le 22 Août, se trouve dans l'ouvrage de Brukner, intitulé, *Merkwürdigkeiten der Landschaft-Basel*.

(329) *Sub umbrâ imperii se in libertatem vindicaverunt.*

(330) *Relictâ domo australi, cujus erant subditi.*

„ tent chaque jour de les violer elles-mêmes
 „ (331). En hommes qui se fondent moins
 „ sur la force (332), ils attirent dans leur
 „ ligue ceux de leurs voisins qui sont amis
 „ du brigandage et de l'iniquité (333). Ils
 „ ont attaqué la ville impériale de Zurich
 „ qui leur avoit offert les voyes juridiques.
 „ Ils ont offensé de la manière la plus auda-
 „ cieuse l'empire et son chef S. M. I. les mé-
 „ prise (334), et ni le courage ni la force
 „ ne manquent à ses fidèles sujets pour les
 „ chasser deux à deux, comme de vils ani-
 „ maux. Dieu même a déjà puni par de san-
 „ glans désastres (335) l'impiété avec laquel-
 „ le ils ont profané ses temples. Mais c'est
 „ ici la cause de tous les rois, de tous les

(331) *Imperium lacessere non verentur.*

(332) *Plus virium quam justitia se habere scientes, in campo potius quam in foro contendere voluerunt.*

(333) *Ut rapere aliquid et vivere ex alieno possint.*

(334) *Etsi Suitensium injurias, nobis et imperio sacro nuper illatas, non multi pendamus.*

(335) *Quamquam et ipsis cruenta et lugubris victoria fuerit; nec enim patitur pius Deus illorum conatibus semper prosperum adesse successum.*

„ seigneurs , de tous les nobles , qui ver-
 „ roient bientôt les paysans et les serfs mé-
 „ connoître leur autorité (336). D'après cet-
 „ te considération , l'empereur a dessein de
 „ fortifier sa puissance dans l'Autriche an-
 „ térieure , et desireroit un certain nombre
 „ des Armagnacs qui servent dans les pro-
 „ vinces de France (337). Il prie le roi de
 „ France de lui faciliter cette mesure , d'ac-
 „ corder le passage à ces soldats , et de par-
 „ ticiper ainsi à l'extinction d'un incendie qui
 „ pourroit devenir funeste à tous les souve-
 „ rains (338) ”. On écrivit dans le même sens
 au nom du duc Sigismond (339) , à qui Char-
 les VII avoit promis l'aînée des princesses
 ses filles , lorsqu'il étoit à peine âgé de trois
 ans (340). Sigismond lui représentoit aussi

(336) *Exemplum commune quod omnes principes tangit, surgentibus in dominos servis, et Vilanus in nobiles superbientibus.*

(337) *Sub convenientibus pactis ad nostra subsidia.*

(338) *Incendium quod cum damno non modico omnium regum existeret posset.*

(339) La veille sur papier. La lettre de l'empereur étoit sur parchemin.

(340) Elle se nommoit Radegonde , et mourut.

combien il étoit nécessaire de reprimer avant qu'il fut trop tard , la contagion de l'exemple que donnoient les paysans rebelles (341). Mais des intérêts plus prochains , les informations indispensables , l'éloignement des deux cours, retardèrent si fort la décision, que Pierre de Moersperg ne retourna à Zurich que vers la fin de l'année (342). Les confederés ignoroient encore la négociation de l'empereur avec la France ; ils adressèrent aux électeurs un exposé de leurs griefs , dans lequel ils se prévalaient des circonstances que nous avons fait connoître , pour établir que le bon droit étoit de leur côté (343).

Pendant ces négociations , Thuring de Hallwyl tenta de reprendre Bremgarten, quel-

avant l'accomplissement de cette promesse. Zurlauben, tables genéal.

(341) *Sape videmus contingere quod sceleratis non desunt sceleratorum subsidia. Estimât sibi quisque licere, quod in aliis puniri non videt.*

(342) Quinze jours avant la Pentecôte. Tschudi. Noel. Tschudi. Une longue maladie l'avoit d'ailleurs mis hors d'état de voyager soit à pied soit à cheval Hüpli.

(343) Ecrit des six cantons (Berne écrivit séparément) à Etienne duc de Bavière (et autres princes , seigneurs et villes ,) 4 Juillet. Tschudi.

ques jours après le départ des confederés (344). Le jour destiné pour cette expédition, l'on arma, les portes fermées, la bourgeoisie et la garnison de Zurich. On se mit en route aux approches de la nuit, et l'on arriva sous les murs de Bremgarten à onze heures du soir. Au moment de les escalader, des partisans de Hallwyl l'informèrent qu'il étoit trahi. Voyant que l'entreprise étoit manquée, il dit avec colère". Messieurs de Zurich ont „ un superbe hôtel de ville; je ne puis leur „ refuser cet éloge. Son seul défaut est d'a- „ voir des murailles trop minces, ce qu'on „ y délibère s'entend de fort loin". Mais les Zuricois n'avoient rien à se reprocher. Dans l'ivresse de l'espérance, un de leurs affidés de Bremgarten n'avoit pu cacher à un de ses parens le dessein qui se tramoit. Le plus léger indice suffisoit au vigilant avoyer pour l'exciter à prendre des mesures en sens contraire. Une seconde tentative de Hallwyl lui réussit encore plus mal (345). On découvrit ses intelligences. Bremgarten reçut dans ses murs une garnison de confederés. Les amis

(344) le 23 Juin.

(345) Le 15 Juillet.

de la maison d'Autriche s'évadèrent (346); on leur renvoya leurs femmes et leurs enfans.

Du reste la cavalerie (347) exerça des ravages et fit la petite guerre, non pas contre les Suisses, qu'elle n'osoit défier, mais dans les villages de la portion inférieure du comté de Baden qui leur avoient prêté serment. (348) À peine avoit-elle partagé le bétail dont elle s'étoit emparée, qu'un matin (349) les Glaronnois s'emparèrent à leur tour du troupeau de Rapperschwyl. Ceux qui voulurent s'y opposer, donnèrent dans une embuscade, qui faillit les mettre dans l'impossibilité de retourner sur leurs pas. Les Suisses étoient presque toujours heureux dans ces sortes d'expéditions; cela venoit surtout de l'affection que leur portoient les habitans des campagnes, et de ce que ceux-ci étoient informés de tout par leurs amis réfugiés dans les villes (350). Les dispositions varioient,

(346) Particulièrement les nobles d'Hunenberg.

(347) Sous Jacques de Lutzelstein, Louis d'Helfenstein et Hanns de Rechberg, avec 500 chevaux et 600 fantassins. Tschudi. Les Zuricois étoient au nombre de 700. Edlibach, le 6 Juillet.

(348) Elle réduisit en cendre 13 villages. Tschudi.

(349) Le 10 Juin; *ibid.* Il faut lire Juillet.

(350) Edlibach. Au contraire, ajoute le même au-

à proportion des espérances ou des succès respectifs. Tantôt des notables de Baden fuyoient à Zurich, effrayés des emportemens du parti populaire; tantôt les paysans du territoire de Rapperschwyl retournoient dans leurs hameaux, attendu que les garnisons, les murs de la ville et la crainte d'un siège n'étoient pas de leur goût. On éprouvoit en général les difficultés innombrables d'une guerre que le peuple voit de mauvais œil. Hanns de Rechberg marcha contre Wyl avec un grand appareil de forces (351). Il ne fut point trahi; mais il ne réussit pas mieux que n'avoit fait son ami devant Bremgarten. Outre que la Bourgeoisie sortit vaillamment à sa rencontre, le tocsin arma sur le champ pour la défense commune, tous les habitans du Tokenbourg.

Rechberg étoient à peine de retour à Zurich, que les six bannières de Schwitz, d'Uri, d'Underwald, de Glaris, de Zug et de Lucerne, fortes d'environ cinq mille hommes (352), entrèrent pour la seconde fois en cam-

Seconde
expédition
des
confédérés.

teur, personne ne vouloit assez de bien à leurs ennemis pour leur donner des renseignemens.

(351) Le 16 Juillet.

(352) 5000 et rien de plus; Tsc. Edlib. plus de 6000.

pagne. D'Hedingen dans le baillage libre de Maschwanden, elles s'étendirent jusqu'à Bonstetten (353); le mont Albis les séparoit de Zurich. Vainement des envoyés du concile, de l'anti-pape, des évêques de Constantance et de Bâle, et de plusieurs villes voisines, s'efforcèrent de prévenir de nouvelles hostilités.

Dans la matinée du lundi 22 juillet, toutes les bannières se réunirent à Hedingen. Après avoir invoqué le tout-puissant, elles se mirent en marche, sous la conduite des landammanns Ital Reding et Jost Tschudi. Elles montèrent l'Albis pour s'avancer contre Zurich. Les chemins, très-escarpés par eux-mêmes et rétrécis par les ravines que les torrens avoient creusées (354), étoient au pouvoir des Zuricois (355). Leurs vedettes garnissoient la montagne en tirant vers le château d'Uetlibourg, situé sur le sommet le

(353) Le château de Bonstetten étoit déjà en ruines.

(354) *Bachtoben* et *Bachtalen*, dans l'ancien langage du pays.

(355) Il y avoit environ 200 hommes. Tschudi. Rha.

plus élevé (356). Le crépuscule duroit encore. Des chiens qui s'étoient éloignés des postes, furent poursuivis par trois gros chiens des Waldstettes, et coururent avec effroi du côté de leurs maîtres. (357) Cet indice ayans redoublé la vigilance des gardes, ils ne tardèrent pas à distinguer six chevaux, ensuite davantage, et des signes toujours plus certains de l'approche des confederés. Ce n'étoit ni Reding ni Tschudi qu'ils appercevoient; mais une bande de jeunes gens qui exposoient leur vie pour arriver les premiers en présence de l'ennemi, et reconnoître sa position (358). Les vedettes envoyèrent prévenir leur commandant. Celui-ci ordonna d'attendre l'ennemi près d'une ravine (359). Mais comme les angles, les crêtes et les enfoncemens de la montagne ne permettoient pas aux regards de tout surveiller, plusieurs craignirent d'être surpris sans espoir de salut. Quelques uns prirent la fuite. Pendant que ceux qui avoient plus de courage s'indignoient

(356) Jusqu'au chemin qui conduit à Birmenstorf Edlibach.

(357) Ibid.

(358) Tschudi.

(359) Ibid.

de cette lacheté, un détachement de jeunes volontaires de Schwitz et de Glaris parut en avant du passage qu'ils occupoient, bien en deçà de la ravine, au moyen de laquelle ils le croyoient impenétrable. L'Albis, comparé aux Alpes des Waldstettes, n'étoit qu'une plaine unie aux yeux de cette brave jeunesse dans un moment où il s'agissoit de se distinguer (360). Elle descendit la montagne. Les gardes s'enfuirent à travers les bois. Onze hommes seulement protégèrent leur retraite. Il en périt cinq, mais ils vendirent cher leur vie. Cependant l'Albis étoit désormais sans défense. Les volontaires, en poussant de grands cris, poursuivoient les fuyards dans la plaine. Des bruits de péril imminent parvinrent dans le Conseil de Zurich, où le Bourguemestre Stüssi déliberoit pour la dernière fois; il étoit assemblé depuis le matin. La cavalerie se hâta de sortir; la ville entière prit les armes, sans différence d'âge ou de condition. La multitude se pressoit dans les rues, à la porte, sur le pont de la Sil, avant que Thuring de Hallwyl et le bourguemestre pussent mettre en ordre la bourgeoisie.

(360) Ibid.

le premier, inquiet pour l'honneur de sa place et pour le sort de la journée, dit à haute voix : Hommes de Zurich, vous n'êtes point mes ordres, quoique je sois votre capitaine. Je cesse de l'être, si tel est votre bon plaisir. Les Zuricois ne s'arrêtèrent qu'au de là de la Sil, en un lieu garni de bancs ombragés par des tilleuls, où naguère les amans et les amis passaient des soirées délicieuses. Soudain l'on vit paraître sur les hauteurs de l'Albis toutes les bannières des confédérés. De leur côté ceux-ci apperçurent Zurich et ses environs, destinés par la nature aux jouissances paisibles, devenus le théâtre d'une agitation belliqueuse, l'infanterie prenant ses rangs, la cavalerie se portant çà-et-là, et Hanns de Reehberg allant en reconnaissance à la tête d'un escadron. Ce vaillant chevalier s'avança à très-peu de distance des troupes Suisses, évalua leur force d'un coup d'œil assuré, et dit, en se tournant vers sa suite : Ces manans peuvent être au nombre de six mille ; ils sont bien pourvus de tout ; leur but est de livrer bataille. Mais moi, sur mon honneur, par cette raison même, je crois qu'il n'est pas à

„ propos de l'accepter. Mon avis est que
 „ les gens de pié retournent dans la ville,
 „ tandis que la cavalerie, usant avec rapi-
 „ dité de divers stratagèmes, fatiguera l'en-
 nemi et lui tuera des hommes”. Une multi-
 tude entraînée par la frenésie du moment,
 n'étoit pas d'humeur à goûter une proposi-
 tion aussi prudente. On se contenta d'arrê-
 ter dans le conseil de guerre, que l'infante-
 rie prendroit, entre Zurich et la Sil, une
 position où elle seroit en sûreté (361).

Les troupes de Schwitz et de Glaris des-
 cendirent le mont Albis, chassèrent un pe-
 loton de cavalerie du village de Rieden,
 firent halte, non loin des Zuricois, dans
 un champ situé à l'entrée de ce village et at-
 tendirent les autres bannières. Ce champ
 étoit entouré d'un fossé. Les cavaliers en-
 nemis, galoppant un à un dans la plaine,
 à la manière des chevaliers, s'avançoient au
 bord du fossé, tiroient sur les Suisses,
 et faisant tout-à-coup volte-face, se dé-
 roboient à leur vengeance. Revenant en-
 suite sur leurs pas, ils recommençoient le
 même jeu, et l'accompagnoient de bravades

[361] Hüpli; Edlibach; Bullinger.

sans que l'on put les atteindre. La prompt imagination d'Ital Reding lui suggéra un moyen d'en triompher. Pendant que les autres bannières s'assembloient près de la sienne, il proposa deux mesures l'une sur laquelle tous les historiens sont d'accord, l'autre que des gens de l'un et de l'autre parti, plus honnêtes que judicieux, ont trouvée si déplacée de la part de cet habile capitaine, qu'ils la regardoient comme une tache dans son histoire, et qu'ils l'ont niée ou la lui ont reprochée, suivant qu'ils étoient bien ou mal disposés à son égard.

La première étoit de garnir de forces suffisantes le champ qui s'étendoit à l'entrée du village de Rieden et de regagner le mont Albis avec le corps d'armée, de descendre ensuite à Wiedikon, de couper aux ennemis le chemin de la ville, et de profiter de leur épouvante pour fondre sur eux avec impétuosité. Ces mouvemens devoient s'exécuter le plus rapidement qu'il seroit possible, et la cavalerie être chargée de couvrir la marche du reste des troupes. Ce point convenu, Reding, et c'est là ce qu'on lui reproche, fit apporter un habit rouge, et le fit couper en deux cent morceaux, taillés en

forme de petites croix. Deux cent jeunes gens attachèrent ces croix sur leur poitrine, à l'instar des ennemis. Les croix blanches des confédérés s'appliquoient sur le dos. Pour éviter les méprises, chacun d'eux mit à sa ceinture une petite branche de sapin. Reding leur enjoignit de se séparer de l'armée avant son arrivée à Wiedikon, de descendre dans un endroit convenable aux environs de Friesenberg, de se ranger ensuite derrière l'ennemi comme s'ils eussent été des Zuricois, et de répandre l'allarme, le trouble et la frayeur, aussitôt que l'armée commenceroit son attaque (362). Les hommes,

(362) Relation adressée par les Zuricois aux électeurs de l'empire, aussitôt après la bataille (tirée de Bullinger et insérée dans les notes sur Tschudi, p. 386). La chanson satirique sur les confédérés (Tschudi, 390) parle de lâches habitans de Schwitz qui portoient deux croix, une blanche par derrière & une rouge par devant, ce qui causa le malheur des honnêtes Zuricois. C'est, ajoute-t-elle, leur roi de Schwitz, qui a imaginé cette ruse etc. Félix Faber (dont le père fut tué dans cette action), Hist. Suev. p. 65 a. Félix Hemmerlin, *processu judicario coram omnipotenti Deo*; Edlibach ne rapporte ce fait que comme un ouï dire. Bullinger le raconte de la manière la plus détaillée.

respectables pour la plupart (363) qui blâment ce stratagème, paroissent avoir oublié qu'on livre une bataille, non pour faire montre de courage, mais dans l'intention de vaincre, et que de tous les moyens qui peuvent conduire à ce but, aucun n'est moins à rejeter que celui qui force l'ennemi à prendre tout-à-coup la fuite, sans qu'il y ait beaucoup de sang répandu. S'il est à désirer pour le bien de l'humanité, que toutes les guerres finissent promptement et d'une manière décisive (364), c'est une démenche funeste que de balancer sur le choix des moyens propres à donner la victoire (365).

Tout s'exécuta comme Reding l'avoit ordonné. Il étoit environ midi (366), lors-
Bataille
de S. Ja-
ques en
Silfeld.

(363) Tschudi.

(364) Il vaut mieux sans doute prolonger que d'avoir toujours à craindre qu'elle ne se renouvelle. En effet cette crainte en perpétue les inconvéniens au sein même de la paix.

(365) Je vois avec plaisir que M. Schmidt (hist. d'Uri, II, 90) approuve cette manière d'envisager le stratagème en question. Pourquoi blameroit on le landammann Reding d'avoir fait ce que personne n'a reproché à Rodolphe de Habsbourg ? Voyez Tome III, 172.

(366) Tschudi.

que l'armée des cantons se mit en marche à travers les bleds. Le soleil l'éblouissoit au point que les chefs, s'attendant à voir l'ennemi profiter de cette circonstance, ajoutèrent à leurs mesures défensives. La chaleur étoit extrême. Les Zuricois, qui devoient abandonner les escarmouches à la cavalerie, et prendre, entre la ville et la rivière, une position que l'on ne pouvoit forcer, crurent qu'il y auroit de la honte à ne pas soutenir en pleine campagne l'attaque des confederés (367). La multitude rejetta avec de grands cris le plan des généraux. Elle se posta dans les prairies qui s'étendent en deçà de la Sil, entre Wiedikon et une antique chapelle (368) de S. Jaques, voisine de l'hôpital, et qui étoient environnées d'une haye vive. On envoya chercher à Zurich du vin, du pain et des fromages. On but, on mangea, on se permit toute sorte de folies et de bravades (369). En voyant les confederés regagner le mont Albis, on pensa qu'ils ne vouloient point

(367) Bullinger.

(368) On attribuoit sa fondation à Charlemagne. Faber.

(369) C'étoit comme à une fête patronale. Edlibach.

risquer le combat, et que leur dessein étoit de se rendre dans l'Aargau par Wiedikon, ou de camper sur les communaux près de Hard; et l'on se flatta que, s'ils choisissent le dernier parti, il ne seroit pas impossible de les battre, et de les précipiter dans les eaux de la Limmat et de la Sil.

Le détachement des deux cent Suisses qui descendit près de Friesenberg excita un certain degré d'attention; mais les croix rouges en imposèrent au bourguemestre, et il le prit pour la garnison du chateau d'Uetlibourg (370).

Avant que les confédérés parvinssent à Wiedikon, un de leurs bataillons, remarquable par son impatience (371), ne put entendre sans colère les provocations moqueuses de la cavalerie autrichienne. Il marcha contre elle et la repoussa. Elle lâcha pied, sans cesser de combattre. Sur le champ les Suisses se formant en colonne, lui imprimèrent un choc terrible, qui la mit tout à fait en déroute. Elle s'étonna de trouver

(370) Edlibach; relation de la note 362.

(371) Tschudi.

les Zuricois en deçà de la Sil (372). Pour eux , leur nombre étoit sans cesse augmenté par les nouveaux renforts qui leur venoient de Zurich. Même d'impuissans vieillards accouroient hors des murs , soit pour voir une bataille avant de mourir , soit pour porter des rafraîchissemens à leurs amis. Cet amas d'hommes se déploya , dans un ordre assez imposant (373) , sur les prairies du Sîlfeld. A l'approche de l'ennemi , chacun se mit à genoux et pria. Ils se levèrent presque aussitôt , et dès que les premiers rangs furent à leur portée , ils tirèrent sur eux à travers et par dessus la haye. Si les hazards de la guerre ou les ruses de la tactique avoient moins de prise sur le courage , les Zuricois auroient infailliblement remporté la victoire , ou du moins ils l'auroient vendue bien cher aux confederés.

(372) Parceque cela étoit contraire au plan arrêté. Edlibach les blâme par ce motif , et parceque , suivant lui , la position n'étoit pas avantageuse. Mais Tschudi pense avec raison que les Zuricois , si la fortune avoit voulu les favoriser , pouvoient tirer dans ces plaines un beaucoup meilleur parti de la supériorité de leur nombre.

(373) Tschudi.

Plusieurs cavaliers ne s'arrêterent ni sur le front, ni sur les ailes, ni même derrière la ligne qui étoit prête à les recevoir. La plupart coururent sur le pont, soit qu'ils fussent entraînés par la frayeur, soit qu'ils désespérassent du succès (374) ; Hallwyl et Rechberg étoient du nombre de ces derniers. Ils craignoient sinon pour la ville, au moins pour leurs partisans. Le lieutenant de l'Autriche antérieure, le margrave Guillaume n'étoient pas sorti de Zurich. De la hauteur du Lindenhof, il regardoit ce qui se passoit dans la plaine (375). En effet, supposé que les confédérés eussent l'avantage, on étoit pardonnable de craindre le renversement soudain des membres du gouvernement dévoués à la maison d'Autriche, et le meurtre ou au moins l'emprisonnement d'une foule de nobles et de chevaliers. Cependant une partie de la cavalerie, plus belliqueuse que prévoyante, abandonna ses montures et se mêla parmi les Zuricois.

Pendant que ceux-ci continuoient de ti-

(374) Tschudi,

(375) Ibid.

rer, les Suisses qui poursuivoient les cavaliers fugitifs le long de la haye, rencontrèrent enfin les deux cent jeunes gens aux croix rouges, qui s'étoient avancés par derrière jusque dans la prairie, vers le pont. A l'instant, les premiers cessèrent leur poursuite, et forcèrent l'entrée de la prairie, conformément au projet. Les autres, témoins de ce mouvement, voyant le corps d'armée qui venoit par en haut, rompre et renverser la haye vive, s'écrièrent tout-à-coup : "Zuricois, fuyez ! Sauve qui peut !" en même tems, ils tournèrent bride du côté du pont. L'on apperçut alors les croix blanches qu'ils avoient sur le dos ; mais leur but étoit rempli. Non seulement leur cri avoit découragé les Zuricois, mais on eut peur qu'ils ne leur fermassent le chemin du pont. La terreur devint générale. Personne ne songea plus à faire la moindre résistance, et le pont fut bientôt couvert de fuyards (376).

Mort
héroïque
de Stüssi

Dans cette extrémité, Rodolphe Stüssi n'omit rien de ce qui convenoit à son double titre de chevalier et de Bourguemestre. Il ne suivit point Hallwyl et Rechberg ; il

oublia que c'étoit principalement à lui que Reding en vouloit. Il n'eut devant les yeux que l'honneur de sa patrie, objet du saint enthousiasme qui l'embrâsoit depuis sa jeunesse, auquel il avoit consacré si longtems ses veilles, ses démarches et son bras, et qu'il n'étoit blâmable que d'avoir soutenu d'une manière trop passionnée. Tandis que le désordre régnoit du côté du pont, que l'armée des confederés s'avançoit à grands pas du côté opposé, et que celle de Zurich se hâtoit d'abandonner les prairies, il crut que ses cheveux blancs seroient deshonorés, s'il présidoit à sa fuite. Saisissant sa large hâche d'armes, il se plaça au milieu du pont, et d'une voix faite pour émouvoir les plus timides (377), il cria aux bourgeois de s'arrêter. Ceux-ci, hors d'état de l'entendre, ne se connoissant plus, entraînés comme malgré eux, fuyoient toujours sur sa droite et sur sa gauche. Il dédaigna de les accompagner ou de les suivre. Aussi ferme, aussi grave que dans le conseil et dans les diètes, il demeura constamment immobile. Le danger croissoit à chaque instant. Le vieil Hagenauer étoit mort dès le commen-

[377] *Συνεδάξας τῶν πολ.*

cement de l'action. Pierre Kilchmatter venoit de périr. L'un et l'autre avoient été les amis de Rodolphe, depuis leur jeune âge, et mille fois ils s'étoient déclarés pour lui dans le conseil. Près de quarante cavaliers avoient payé de leur vie le courage dont ils avoient fait preuve (378). Déjà sourds à des offres magnifiques, les ennemis avoient sacrifié à leur rage Albert, baron de Rüssnang, près de l'autel de S. Jacques (379). Ils commençoient à s'avancer en foulé sur le pont (380). Ulrich de Lommis, première espérance des Zuricois dans ces déplorables guerres (381), rendoit le dernier soupir. Le porte-enseigne avoit pris la fuite pour sauver l'étendart. Dans ces momens de détresse et de mort, Rodolphe Stüssi, distribuant les reproches et les ordres, arrêtoit seul l'ennemi au milieu du pont; sa haute stature le faisoit ressem-

(378) Tschudi, près de 30, suivant Bullinger.

(379) Celui qui le tua lui dit, „ si tu possèdes de
„ grands biens, pourquoi n'est-tu pas demeuré dans
„ tes foyers ? ” Bullinger.

(380) Amis et ennemis coururent ensemble jusqu'auprès de St. Etienne.

(381) Il avoit dans la guerre précédente commandé sur le mont Etzel.

bler à une tour. Il offensa d'un regard ou d'un mot un bourgeois de Zurich, nommé Zurkinden (382) ". Par les playes du Ré-
 „ dempteur, dit cet homme, c'est toi qui
 „ es cause de tout ce désastre ". A ces mots, il leva sa pique et le perça d'outre en outre. Le puissant bourguemestre tomba renversé; le pont retentit du poids de son corps et du cliquetis de son armure (383). On dit aussi qu'un certain Lüthard de Merischwanden, dans le canton de Lucerne, ayant passé sous le pont qui étoit alors très-bas, en détacha une solive (384), et que ce fut lui qui tua le bourguemestre d'un coup de hallebarde. Quoiqu'il en soit la mort de Stüssi fut glorieuse, car il périt en faisant son devoir.

Tandis qu'étendu dans son sang, le bour- L'ennemi
 guemestre éprouvoit une longue et doulou- dans Zu-
 reuse agonie, quelques centaines de con- rich,
 fedrés, passant sur les cadavres de plusieurs

(382) Bullinger apprit ce fait de Felix Schwend qui l'avoit souvent entendu raconter à son père.

[383] Δουλησε δε πικρων, αραιωσε τε τευχ' εν αυτοις. Car il étoit bien armé, gros et grand. Bullinger.

(384) Ibid.

Zuricois, et sur de pauvres vieillards désarmés qui ne pouvoient courir assez vite, traversèrent le pont, entrèrent dans le faux-bourg et parvinrent jusqu'à la porte de la ville. Elle étoit exactement fermée; le pont-levis étoit retiré. Quantité de bourgeois y perdirent la vie; enfin les cris de ceux qui étoient en dedans obligèrent d'ouvrir. Des ennemis entrèrent pêle-mêle avec les fuyards. Dans la ville même, le greffier de Glaris (385) tua le porte-étendard de Zurich (386) après lui avoir arraché son drapeau. La terreur qui, mille ans auparavant, avoit accompagné les hordes sauvages du nord, lorsqu'apportant avec elles le fer et le feu, elles s'étoient précipitées à travers les portes de l'antique Thuricum, se renouvela dans toute sa force, au moment où des bruits mêlés de faux et de vrai, annoncèrent de rue en rue la mort du Bourguemestre, la défaite des Zuricois, la prise de la petite ville. Un paysan de Kussnach (387), village des environs, ayant vû Michel Graaf parcourir

(385) Rodolph Kùng.

(386) Conrad Meyer.

(387) Edlibach.

la ville, lui cria : "Voilà ce que tu as opéré
 „ avec tes méprisables griffonages; il faut
 „ aussi que tu meures". En parlant ainsi il le
 tua (388), et sans doute il eut été à désirer
 que sa mort fut moins tardive.

Les soldats étrangers passaient la Limmat
 pour gagner les portes qui étoient de l'autre
 côté; une foule d'habitans de la grande ville
 couroient porter du secours à ceux de la
 petite. Plusieurs fermoient les portes de leurs
 maisons, et oublioient de fermer celles de
 la ville à l'ennemi qui s'y frayoit un passa-
 ge; au milieu de ce désordre, une femme,
 nommée Ziegler, conçut un dessein hardi,
 et l'exécuta sur le champ. Elle laissa tomber
 la herse de la porte. Le Greffier de Glaris,
 se voyant renfermé et sûr de perdre la vie,
 tendit à un de ses compatriotes, à travers
 les barreaux, le drapeau dont il s'étoit rendu
 maître (389); et fut tué au bout de quelques
 instans.

Les Zuricois s'apercevant alors que le
 mal étoit exagéré, fermèrent les portes,

(388) Près de St. Etienne, suivant Edlibach.

(389) Celui qui le reçut s'appelloit Conrad Schel-
 breten.

baissèrent les ponts-levis, coururent sur les tours et sur les murailles, et se servirent avec succès de leurs fusils contre ceux des ennemis qui étoient à leur portée, et de leurs canons contre les autres (390),

Atrocités
de la
guerre.

Ceux-ci étoient occupés dans le fauxbourg à dépouiller les morts. Des Glaronnois, parens de Stüssi, (391) le regardant comme un ennemi de la confédération Helvétique (392), l'entraînèrent de dessus le pont derrière une

(390) La première décharge dit Edlibach, traversa une grange devant S. Jacques, et emporta la partie postérieure d'un cheval, au point que l'on ne put la retrouver. La seconde se dirigea vers le verger, où plusieurs Glaronnois étoient assis à une longue table. Elle dispersa leurs mêts, sans faire presque aucun mal à qui que ce fut, si ce n'est qu'elle emporta la tête de celui qui tenoit le haut-bout, comme si elle eut été tranchée par le glaive (cet incident fut peut-être ce qui donna lieu aux barbaries qu'on va lire. Achille n'auroit pas trainé Hector autour de Troye, si Hector n'eut pas tué son bien aimé Patrocle.

(391) Nous avons vu plus haut le bourguemestre se prendre de paroles avec son cousin, Conrad Rietler. Celui-ci portoit la bannière de Glaris.

(392) Tschudi.

haye.

haye, le dépouillèrent et le maltraitèrent (393), quoiqu'on ait assuré qu'il vivoit encore (394) ils frottèrent de sa graisse leurs souliers, leurs bottes et leurs lances, mordirent son cœur et se le jetèrent les uns aux autres, coupèrent son corps en mille morceaux, et le jetèrent dans la Sil (396). Telle fut la fin déplorable de Rodolphe Stüssi, digne du nom de grand homme, si les intérêts de la commune patrie lui avoient été aussi chers que ceux de sa patrie individuelle. On voit encore sa statue à Zurich; il est représenté, avec sa cuirasse, son épée, sa hache d'armes, son casque et sa longue barbe dans l'attitude imposante qu'il avoit en sortant de Zurich, pour marcher au combat (396), le matin de cette fatale journée.

On pillà ensuite le fauxbourg; on rédui-

(393) Ils lui mirent une plume de paon dans le derrière.

[394] Felix Hemmerlin, *Dialog. de Suitensibus*.

[395] Hemmerlin; Faber, 64; dépositions reçues; Æneas Sylvius, de statu Europæ [édit. Frcher] pag. 133; Bullinger, Tschudi, qui lui-même étoit de Glaris.

[396] *Schweizmuseum*, 3me. année p. 477.
Tome IX.

sit en cendres toutes les maisons situées entre la Sil et les fossés, l'église de S. Etienne, les villages de Wiedikon, de Rieden, d'Alstetten ; tout le Silfeld depuis Hard jusque vers Kichberg. Assis sur des cadavres sanglans, tandis que d'autres leur servoient de tables, les vainqueurs se croyant des héros, contemploient l'incendie, en se livrant à la débauche (397). VOILÀ CE QUE C'EST QUE LA GUERRE CIVILE.

[397] *In loco partæ victoriæ epulantes, congestis necatorum corporibus, et mensas sedilia ex illis apparaverunt.* Cæneas Sylvius, loc. cit.

Fin du Tome neuvième.

T A B L E
D E S M A T I E R E S

CONTENUES DANS LE TOME NEUVIEME.

S U I T E
D E L A S E C O N D E P A R T I E
D U L I V R E T R O I S I E M E

CHAP. VI. *T* Rêve orageuse de 1438 page 1.
Aëlion près de *Werdenberg*. 4. *Etat des paysans*. 7
Disette. 13. *Le métayer d'Oberholz*. 16. *Tenta-*
tive pacifique de Berne. 24.

CHAP. VII. *Premières hostilités entre Zurich ,*
Schwitz et Glaris 1439. 30. *Négociations au-*
près de l'empereur. 38. *Déclaration de guerre*.
44. *Action près d'Etzel*. 48. *Trêve*. 55. *Le*
comte Schlick. 60. *Les Raron., seigneurs du*
Tokenbourg. 62. *Franchises des Tokenbourgeois*
63. *Franchises des dix juridictions* 69. *La*
grande peste. 75.

CHAP. VIII. *Armement général des confédérés con-*

- tre Zurich, 79. Franchises du Tokenbourg. 87. Irruption dans le pays de Sargans. 97. Schwitz, et Glaris déclarent la guerre à Zurich. 107. Marche vers le mont Etzel. 110. Uri et Unterwald. 113. Fuite du bourguemestre 115. Prise de Pseffikon. 117. Neutralité de Vœdischogll. 112. Terreur panique. 123. Expédition de Landenberg et des Raron dans le comté de Kibourg. 127. Sort de la noblesse 132. Prise de Gröningen. 134. Paix. 140. Des conquêtes d'un canton sur un autre. 142.
- CHAP. IX. Alliance de Zurich avec le duc d'Autriche 1441 et 1442. 152. Conclusion de la paix. *ibid.* Intervention de l'empereur. 154. Etat de la Suisse. 162. I. Schwitz achète Merlischachen *ibid.* II. Uri acquiert Livinen. 164. Portrait du duc Philippe. 165. Etat du Valais. 173. Etat du Rheinvald 177. III. Le Pays-de Vaud. 178. Le comté de Romont, 181. Code municipal de Nyon. 185. IV. Gessenay. 190. V. Fribourg. 192. VI. Constitution de Berne. 193. VII. Alliance avec Bâle. 198. VIII. L'évêque de Bâle. 200. Bienne 201. IX. Première expédition des Armagnacs en Suisse 204. X. Tribunaux de l'empire. 214. Procès d'Himmeli. *ibid.* Chevaliers de l'empire. 217. XI. Le château

DES MATIERES. 405

de Lauffen près de Schaffouse. 220. XII. Vintertur et Rapperschwyll. 224. XIII. L'Argau 226. Portrait d'Albert II. 228. De Frederich III. 230. Zurich se rapproche de la maison d'Autriche. 236. — et s'allie avec elle. 244.

CHAP. X. Guerre des confédérés contre Zurich et la maison d'Autriche, jusqu'à la bataille de St. Jaques en Silfeld 253. Ambassades des confédérés à Francfort 255. Négociations sur l'alliance avec la maison d'Autriche 261. Députation des confédérés dans l'Argau 264. L'empereur à Zurich. 266. Voyage de l'empereur dans la Suisse. 270. L'empereur à Genève. 273. Bâle 276. Ambassades des confédérés à Constance. 278. L'empereur à St. Gall. 282. Négociation avec Appenzell 285. Hallwyl capitaine de Zurich. 292. Plan militaire 294. Haine nationale. 295. Négociations; diète de jugement à Einsidlen. 304. Manifeste de Schwitz 314. Dispositions de l'empire 317. Commencement de la guerre. 319. Bataille de Freyenbach. 326. Incursion sur le territoire de Zug. 335. Prise de Bremgarten. 356. L'ennemi dans le Wenthäl. 359. Prise de Grüningen. 361. Horreurs commises à

406 TABLE DES MATIERES.

Rüti 366. Fin de cette expédition. 370. Commencement de la négociation relative aux Armagnacs. 373. Seconde expédition des Armagnacs. 373. Seconde expédition des confédérés. 381. Bataille de St. Jacques en Silfeld. 389. Mort héroïque de Stüssi. 394. Attrocités de la guerre. 400.

Fin de la Table des Matières.

